



HAL
open science

L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE : LE CAS DE L'AFRIQUE CENTRALE (analyse des processus, enjeux et contraintes)

Yanic Kenhoung

► **To cite this version:**

Yanic Kenhoung. L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE : LE CAS DE L'AFRIQUE CENTRALE (analyse des processus, enjeux et contraintes). Science politique. UNIVERSITÉ DE DSCHANG, 2018. Français. NNT: . tel-04293149

HAL Id: tel-04293149

<https://hal.science/tel-04293149v1>

Submitted on 18 Nov 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

UNIVERSITÉ DE DSCHANG
UNIVERSITY OF DSCHANG



**L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE : LE
CAS DE L'AFRIQUE CENTRALE
(analyse des processus, enjeux et contraintes)**

Thèse soutenue publiquement par **KENHOUNG Yanic**, le **vendredi 12 janvier 2018** dans la salle de conférence et de spectacle de l'Université de Dschang.

JURY :

Président : **TCHOUPIE André, Professeur,**
Université de Dschang ;

Rapporteurs : **NGUELE ABADA Marcelin, Professeur,**
Université de Yaoundé II ;

KAYO SIKOMBE André, Maitre de Conférences,
Université de Yaoundé II ;

MOYE Godwin BONGYU, Maitre de Conférences,
Université de Dschang ;

Membre : **POKAM Hilaire De Prince, Maitre de Conférences,**
Université de Dschang, Directeur de thèse.

Mention : **Très honorable avec les félicitations du jury**

DÉDICACE

- À mes parents, KEUTIA André et TEUKENG Clautide, pour les lourds sacrifices consentis durant mon parcours scolaire et académique. Très chers parents, trouvez ici l'expression de ma profonde gratitude.
- À ma tendre et bien aimée LEKEUFACK MEGNY Odile épouse KENHOUNG. Chère conjointe, trouve ici l'expression de mon affection démesurée.

REMERCIEMENTS

La réalisation de la présente thèse a été rendue possible grâce au soutien de nombreuses personnes et institutions.

L'occasion est heureuse et la tribune indiquée pour exprimer toute notre profonde reconnaissance au Professeur Hilaire De Prince POKAM, directeur de cette thèse qui, par la rigueur scientifique et la froideur de l'analyse, a su guider avec lucidité, inflexible notre réflexion pour lui donner des bases décisives. Son encadrement scientifique, ses orientations, ses conseils et encouragements, sa compréhension et ses travaux nous ont servi de plate-forme pour arriver à la présente thèse, le positionnant ainsi comme un véritable « maître ».

Nous voulons également exprimer toute notre gratitude au Docteur Yves Alexandre CHOUALA de regretté mémoire qui, dans le cadre de ses enseignements à l'IRIC et des Groupes Nationaux de Travail du CODESRIA auxquels il nous a associés depuis 2013, nous a initiés à la recherche. Il a été brutalement arraché à la vie avant la finalisation de cette thèse. Que son âme repose en paix.

Que la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques de l'Université de Dschang qui a assuré notre encadrement académique soit grandement remerciée et à travers elle, l'ensemble de ses dirigeants, de son corps enseignant et de son personnel.

Nous sommes redevables à TAGOUMO Célestin, TSAFACK Delmas, SIGNI Jervé, TSADJIA Célestin, TIOGO Romaric, BANZEU Perrin, JANAL Yanick, KEUNANG Darius, DJIFACK Thierry, MEZAFACK Calvin, auprès de qui nous avons trouvé disponibilité, décence, soutien bibliographique et annotation de la première version du projet de cette thèse.

Aux responsables des Ambassades des pays d'Afrique Centrale à Yaoundé, des organisations d'intégration représentées à Yaoundé, du ministère camerounais des relations extérieures, au personnel de la bibliothèque de l'IRIC et au personnel de la Fondation Paul ANGO ELA, nous exprimons notre profonde gratitude pour les entretiens et les facilités qu'ils nous ont accordés, et qui nous ont permis de réaliser ce travail.

Que M. NOMBO David, Sous-Préfet de l'arrondissement d'Ako, trouve ici l'expression de notre reconnaissance pour avoir diligenté nos enquêtes à la frontière entre le Cameroun et le Nigéria.

Nous voulons témoigner notre reconnaissance à la famille DEMPOUO et à travers elle Mme DEMPOUO Joséphine, à Me. NGUEFACK Joseph et son épouse, à M. LEKEALEM Joseph et son épouse, à M. NEKDEM Jean, au Prof. Etienne LEKENE DONFACK, à Me. NGOUFACK Samuel, au Docteur FOZEIN Thomas, à M. DONGFACK Maurice et M. NDENKO Valère pour le soutien indéfectible aux moments les plus difficiles. Ils nous ont fermement inspiré courage et ténacité.

Nous sommes redevables à nos enfants KENHOUNG Brayon Delors, KENHOUNG Lisa Varelle et KENHOUNG Yohan ; à notre belle-mère NGOUAFACK Françoise et à notre belle-sœur ATSAFACK Hardy, qui ont su s'accommoder de notre éloignement du domicile familial et en soutenant notre famille pendant une partie de nos recherches doctorales.

Nous redisons l'expression de notre gratitude à tous les membres de notre famille, en particulier à nos frères, TSAMO Alain Hilair, KENTIA Michel, SONFACK Hugo, KEUTIA Valery, TSAFACK Victor et MEKONTCHOU Julio qui nous ont toujours accompagné par leur présence, leur soutien et leur disponibilité.

Nous tenons aussi à exprimer notre gratitude aux membres de l'Association des Forces Actives Fossong-Wentcheng de Yaoundé (AFAWY), aux Membres du Cercle Dynamique Bawa pour le Développement (CEDYBAD) pour leurs encouragements.

À nos amis et camarades de promotion de l'École Nationale d'Administration et de Magistrature (ENAM), nous rééditons notre gratitude pour nous avoir encouragé à nous surpasser pour mener à la fois notre formation et la recherche.

Nos sincères excuses à l'endroit de ceux dont les noms n'apparaissent pas ici. Qu'ils trouvent ici l'expression de notre gratitude.

SOMMAIRE

INTRODUCTION GÉNÉRALE	1
I- État des lieux de l'intégration régionale en Afrique	3
II- Construction de l'objet de la recherche	9
III- Revue critique de la littérature	24
IV- Intérêt du sujet.....	37
V- Problématique.....	38
VI- Construction du cadre théorique d'analyse.....	39
VII- Hypothèse de travail	55
PREMIÈRE PARTIE : LES PROCESSUS DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE : ENTRE INTERÉTATISME ET TRANSNATIONALISME	57
CHAPITRE I : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LES ACTEURS ÉTATIQUES.....	59
Section I- La participation des acteurs étatiques à la création des structures d'intégration régionale à travers leurs représentants	61
Section II- La participation des acteurs étatiques à la reconstruction des institutions d'intégration régionale	70
Section III- La participation des acteurs étatiques au fonctionnement des structures d'intégration régionale	89
CHAPITRE II : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LES ACTEURS TRANSNATIONAUX	101
Section I- La construction de l'intégration régionale par les peuples-frontières : cas des Mbémbe, des Ntoumou et des Gbaya	103
Section II- L'appropriation de la dynamique transfrontalière de l'intégration régionale par les États.....	131
DEUXIÈME PARTIE : LES ENJEUX ET LES CONTRAINTES STRUCTURANT LES JEUX DES ACTEURS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE.....	145
CHAPITRE III : LES ENJEUX DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE.....	147
Section I : La construction des identités et des intérêts des acteurs étatiques...	148

Section II : la construction des intérêts des acteurs transnationaux	194
CHAPITRE IV : LES CONTRAINTES STRUCTURANT LES JEUX DES ACTEURS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	213
Section I : Les contraintes intrinsèques aux acteurs.....	214
Section II : Les contraintes extrinsèques aux acteurs.....	281
CONCLUSION GÉNÉRALE	294

LISTE DES SIGLES

AEF : Afrique Équatoriale Française

AFRI : Annuaire Français des Relations Internationales

AIGD/IGAD : Autorité Intergouvernementale pour le Développement

ASSA-AC : Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale

BAD : Banque Africaine de Développement

BADEA : Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique

BDEAC : Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale

BDEGL : Banque pour le Développement des États des Grands Lacs

BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale

BEP : Bureau Extérieur de Paris

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BVM : Bourse des Valeurs Mobilières

BVMAC : Bourse des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale

CAE : Communauté de l'Afrique de l'Est

CBLT : Commission du Bassin du Lac Tchad

CCEG : Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement

CCI : Contribution Communautaire d'Intégration

CEA : Communauté Économique Africaine

CEA/BSR-AC : Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique-
Bureau Sous Régional Afrique Centrale

CEBEVIRHA : Communauté Économique du Bétail, de la Viande et de
Ressources Halieutiques

CEDEAO : Communauté Économique des États de l’Afrique de l’Ouest

CEE : Communauté Économique Européenne

CEEAC : Communauté Économique des États de l’Afrique Centrale

CEMAC : Communauté Économique et Monétaire de l’Afrique Centrale

CEN-SAD : Communauté des États Sahélo-Sahariens

CEPGL : Communauté Économique des États des Grands Lacs

CER : Communauté Économique Régionale

CFA : Coopération Financière Africaine

CIJ : Cour Internationale de Justice

CNCC : Conseil National des Chargeurs du Cameroun

CNR : Conseil National de Résistance

CNS : Conférence Nationale Souveraine

CODESRIA : Conseil pour le Développement de la Recherche en Sciences Sociales en Afrique

COMESA : Marché Commun de l’Afrique Orientale et Australe

COMIFAC : Commission des Forêts de l’Afrique Centrale

COPAX : Conseil de Paix et de Sécurité de l’Afrique Centrale

COFIL : Comité de Pilotage

COREP : Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée

COSUMAF : Commission de Surveillance des Marchés Financiers

CPAC : Comité Inter-États des Pesticides d’Afrique Centrale

CSL : Compagnie de Soutien Logistique

DSX : Douala Stock Exchange

EGL : Énergie des Pays de Grands Lacs (EGL)

EIED : École Inter-États des Douanes

ENDA DIAPOL : ENDA Dialogue Politique

ESIG : École Supérieure Internationale de Guerre

FDD : Forces pour la Défense et la Démocratie

FED : Fonds Européen de Développement

FEICOM : Fonds d'Équipement Intercommunal du Cameroun

FLSH : Faculté des Lettres et des Sciences Humaines

FMI : Fonds Monétaire International

FOMAC : Force Multinationale de l'Afrique Centrale

FOMUC : Force Multinationale de la CEMAC

FPR : Front Patriotique Rwandais

GABAC : Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale

GRIP : Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la sécurité

HMCC : Hôpital Médical Chirurgical de Campagne

IDE : Investissements Directs Étrangers

INS : Institut National de la Statistique

IOC : Commission de l'Océan Indien

IRAZ : Institut de Recherche Agronomique et Zoologique

IRIC : Institut des Relations Internationales du Cameroun

ISSEA : Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée

ISTA : Institut Sous régional Multisectoriel de Technologies Appliquées, de Planification et d'Évaluation des Projets

LGDJ : Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence

MARAC : Mécanisme d'Alerte Rapide en Afrique Centrale

MEND : Mouvement pour l'Émancipation du Delta du Niger

MESAN : Mouvement pour l'Évolution Sociale de l'Afrique Noire

MINURCA : Mission des Nations Unies en République Centrafricaine

MONUC : Mission d'Observation des Nations Unies au Congo

MOSOP : Mouvement de Survie du Peuple Ogoni

MPLA : Mouvement Populaire de Libération de l'Angola

NDPVF : Niger Delta People's Volunteer Force

NDV : Niger Delta Vigilante

NEPAD : New Partnership for Africa Development

NIA : Nouvelle Initiative Africaine

NRA : New Regionalism Approach

OCEAC : Organisation pour la Coordination de la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale

ODECO : Organisme de Développement, d'Études, de formations et de Conseils

OIT : Organisation Internationale du Travail

OMC : Organisation Mondiale du Commerce

ONG : Organisation Non Gouvernementale

ONU : Organisation des Nations Unies

OUA : Organisation de l'Unité Africaine

PDCT-AC : Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale

PEAC : Pool Énergétique de l'Afrique Centrale

PFNSP : Presses de la Fondation Nationale de Sciences Politiques

PIB : Produit Intérieur Brut

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement

PRASAC : Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale

PUF : Presses Universitaires de France

RCA : République Centrafricaine

RCEI : Revue Camerounaise d'Études Internationales

RDC : République Démocratique du Congo

SACU : Union Douanière pour l'Afrique Australe

SADC : South African Development Community

SFDI : Société Française de Droit International

SINELAC : Société Internationale de l'Énergie des Grands Lacs

SKBo : Sikasso-Khorogo-Bobo Dioulasso

SNAR : Système National d'Alerte Rapide

SOCIGAZ : Société Commerciale et Industrielle de Gaz

TCI : Taxe Communautaire d'Intégration

TEC : Tarif Extérieur Commun

UA : Union Africaine

UBS : Union de Banques Suisses

UDEAC : Union Douanière et Économique des États de l'Afrique Centrale

UE-ACP : Union Européenne-Afrique Caraïbe Pacifique

UEMOA : Union Économique et Monétaire Ouest Africaine

UMA : Union Maghreb Arabe

UNAVEM : Mission de vérification des Nations Unies en Angola

UNITA : Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola

UNU : Université des Nations Unies

URM : Union de la Rivière Mano

UYI : Université de Yaoundé I

WIDER : World Institute for Development Economics Research

RÉSUMÉ

En Afrique Centrale, les acteurs étatiques et transnationaux structurent les processus d'intégration régionale par leur comportement. D'une part, l'Afrique Centrale se présente comme un complexe d'institutions d'intégration régionale aux réalités et à géométrie variables dont les acteurs étatiques contribuent à leur création, leur structuration, leur restructuration et leur fonctionnement. D'autre part, la dynamique transnationale de l'intégration régionale procède de la transcendance des frontières internationales par les peuples-frontières, de la pérennisation de leur conscience communautaire, et enfin du double mouvement d'appropriation et d'intériorisation des aspirations des peuples par les acteurs étatiques. Ces processus d'intégration structurent les identités et les intérêts des acteurs. Cependant, leurs jeux sont structurés par plusieurs contraintes intrinsèques et extrinsèques qui compromettent en partie l'efficacité de leurs actions et interactions. Il s'agit notamment de la multipositionnalité des États, des chevauchements institutionnels, de l'insuffisance des voies de communication, de l'intérêt national égoïste, de l'instabilité politique des États, de l'inadéquation des mécanismes de financement et de recrutement de la ressource humaine, de la criminalité transfrontalière organisée, du jeu trouble des partenaires financiers et des chocs exogènes.

En vue d'inscrire cette région au centre des enjeux mondiaux, l'analyse propose la transcendance de ces contraintes. Elle invite à une osmose entre les aspirations des peuples et les initiatives étatiques afin de renforcer les acquis identitaires, la tangibilité des structures et le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin, donnant lieu par la même occasion à une véritable intégration des peuples institutionnalisée par les acteurs étatiques. Elle suggère également des mécanismes innovants de financement, le renforcement du dispositif de paix et de sécurité, le développement des voies de communication, le critère de la compétence dans les recrutements des ressources humaines, la bonne gouvernance et la diversification des économies des États et la rationalisation des structures pour la réussite de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Mots clés : Acteurs étatiques, acteurs transnationaux, Afrique Centrale, contraintes, enjeux, intégration régionale, processus.

ABSTRACT

In Central Africa, state and transnational actors structure regional integration processes through their behavior. On the one hand, Central Africa presents itself as a complex of institutions of regional integration with variable realities and geometry, whose state actors contribute to their creation, structuring, restructuring and functioning. On the other hand, the transnational dynamics of regional integration stems from the transcendence of international borders by frontier peoples, from the perpetuation of their community consciousness, and finally from the double movement of appropriation and internalization of the aspirations of peoples by state actors. These processes of integration structure the identities and interests of the actors. However, their games are structured by several intrinsic and extrinsic constraints that partially compromise the effectiveness of their actions and interactions. These include the multi-positionality of states, institutional overlap, inadequate channels of communication, selfish national interest, political instability of states, inadequate funding and recruitment mechanisms of human resources, organized cross-border crime, the troubled game of financial partners and exogenous shocks.

In order to place this region at the center of global issues, the analysis proposes the transcendence of these constraints. It invites osmosis between the aspirations of the peoples and the state initiatives in order to reinforce the acquired identities, the tangibility of the structures and the feeling of belonging to the same community of destiny, giving rise at the same time to a real integration of the peoples institutionalized by state actors. It also suggests innovative financing mechanisms, strengthening of the peace and security arrangements, development of channels of communication, the criterion of competence in recruiting human resources, good governance, diversification of state economies and rationalization of structures for a successful integration of Central Africa.

Keywords: Central Africa, constraints, processes, regional integration, stakes, state actors, transnational actors.

INTRODUCTION GÉNÉRALE

L'intégration régionale est une variante des relations internationales qui a également cours sur le continent africain. Elle est à la base une approche des relations internationales, avant de représenter une démarche en matière de développement. L'intégration régionale est conçue à partir d'objectifs politiques, mais opère autour des enjeux économiques. En Afrique, elle s'est cristallisée au départ autour de l'enjeu politique qu'est l'unité africaine, à laquelle les adeptes du panafricanisme donnaient à la veille et au moment des indépendances, un caractère supranational qui fonde l'intégration¹. Plus d'un demi-siècle après, plusieurs organisations d'intégration à caractères politique et économique, se conçoivent comme une étape vers la réalisation de l'unité politique et économique du continent.

De prime à bord, il convient de relever que l'intégration régionale n'a pas eu les faveurs de certains dirigeants africains au moment des indépendances. Les impératifs d'édification de la souveraineté et de l'unité nationale l'ont empêché. Mais il n'a fallu que peu de temps pour que cette approche apparaisse comme la seule ayant des chances de sortir l'Afrique du sous-développement dans un monde globalisé. Ce processus reflète la conviction chez les décideurs africains que l'intégration est une condition essentielle du succès des efforts déployés en matière de développement. Aussi, dans l'exploration des voies et moyens permettant la réalisation des objectifs de développement et d'intégration, un consensus semble se dégager autour du nécessaire dépassement des cadres nationaux des États jugés étroits et économiquement peu viables au profit de la construction d'une région politiquement, économiquement et stratégiquement plus efficace. La coopération inter-étatique s'étant révélée inopérante, les gouvernements ont dû adopter une démarche plus audacieuse et plus engagée qui est celle de l'intégration régionale.

Sur le plan de la pensée du développement de l'Afrique, la théorie du développement par l'intégration régionale s'avère transversale à toutes les écoles. En effet, elle se trouve d'abord au centre de l'école de la construction nationale ou du développementisme, ensuite elle est au cœur de l'économie politique radicale et enfin,

¹ Rapport de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Région Afrique, « Bilan de l'intégration régionale en Afrique », Rapport de la XXIème Assemblée Régionale, Yaoundé, 09 – 11 mai 2013, p. 12.

elle est le principe de rationalité de l'école panafricaniste². Peu de phénomènes ont la fortune de l'intégration régionale dans les analyses des juristes, des politologues, des spécialistes de relations internationales et des leaders politiques en Afrique.

Le phénomène est aujourd'hui continental. Il va de l'aménagement d'espaces géographiques spécifiques tels que les bassins, les fleuves et les lacs, ou des régions que plusieurs États partagent, à l'Afrique tout entière, en passant par les cinq sous-régions conventionnelles définies par l'Union Africaine sur la base des décisions de la défunte Organisation de l'Unité Africaine (OUA). Il intègre aussi les transactions qui ont cours entre les communautés au niveau des frontières des États-nations, des régions et sous régions. À ce sujet, François CONSTANTIN pense que « *le continent africain présente un échantillonnage complet des diverses formes que peut revêtir le régionalisme international* »³, avant de conclure que, « *la caractéristique la plus banale du régionalisme africain est la complexité remarquable de ses formes et de ses développements* »⁴. Cette complexité de l'intégration régionale africaine est d'autant plus visible avec la présentation de son état des lieux.

I- État des lieux de l'intégration régionale en Afrique

L'intégration régionale en Afrique est une entreprise multidimensionnelle dont l'état actuel revêt un volet continental(A), une tendance régionale(B) et une perspective communautaire(C).

A- L'état de la construction continentale de l'intégration régionale

L'intégration régionale en Afrique a été animée par des tendances dualistes à la veille et au lendemain des indépendances. En effet, la manière de parvenir à l'unité continentale a fait l'objet d'une vive controverse entre le groupe de Monrovia et celui

² L'école du développementisme repose sur la modernisation des sociétés traditionnelles comme préalable de la construction du développement. L'économie politique radicale fait de la déconnexion du système international de l'échange inégal la condition du décollage, de l'autonomie et de la prospérité économique du continent. L'école panafricaniste fait de l'union politique et économique du continent la condition de sa survie en tant qu'entité autonome et libre dans un monde structuré autour des logiques de puissance et de domination.

³ CONSTANTIN François, « L'intégration régionale en Afrique noire : État des travaux », dans *Revue Française de Science Politique*, 22^{ème} année, n°5, 1972. p. 1074.

⁴ Ibid. p. 1076.

de Casablanca. L'idée de l'unité africaine était un sentiment partagé entre les leaders politiques du continent noir, mais, la manière d'y parvenir divisait les décideurs⁵. L'affrontement de ces deux groupes a donné naissance le 25 mai 1963, au compromis d'Addis-Abeba qui s'est soldé par la naissance de l'OUA⁶. L'OUA avait pour cheval de bataille la lutte contre les derniers vestiges du colonialisme⁷.

Plus tard, le nouveau défi qui se posait au continent, notamment la détérioration de la situation économique, va obliger les États à adopter le Plan d'Action de Lagos en Avril 1980 qui, proposait une stratégie pour engager l'Afrique sur la voie du développement durable⁸. Il prévoit trois objectifs majeurs : une croissance économique forte et durable, la transformation des structures économiques et sociales et une base de ressources durables.

Le Plan d'Action de Lagos préconisait ainsi une intégration régionale effective passant par l'autosuffisance, au niveau national et à l'échelon collectif. L'extraversion des économies des États africains va causer l'échec de ce plan et favoriser l'avènement du Traité d'Abuja le 03 juin 1991 qui institue « *une communauté économique africaine d'ici 2027, avec une monnaie commune, une mobilité intégrale des facteurs de production, la libre circulation des biens et des services entre les pays africains, le renforcement des communautés économiques régionales existantes et la création d'autres là où il n'en existe pas* »⁹.

⁵ Le groupe de Casablanca avait pour tête de proue, Nkwame NKRUMAH et était favorable à une intégration continentale à grande vitesse. Ce groupe avait une approche fédéraliste et prônait l'unité immédiate de l'Afrique.

Le groupe de Monrovia quant à lui était conduit par Félix HOUPOUËT BOIGNY et était partisan d'une intégration par étapes. Ce groupe avait une approche fonctionnaliste et militait pour une intégration graduelle qui passerait par les regroupements régionaux.

⁶ MUNGEDI KEYEMBE Roland, « L'intégration régionale en Afrique : regard critique sur la prolifération des regroupements sous-régionaux », dans ABOA Alain Laurent, POKAM Hilaire de Prince, SADIO Adama et TANDIO Aboubakr (dir.), *Démocratie et développement en Afrique : perspectives des jeunes chercheurs africains*, Tome I, *Dynamiques nationales et régionales du développement*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 117.

⁷ Cette organisation a été créée pour « *renforcer l'unité et la solidarité des États africains, coordonner et intensifier leur coopération et leurs efforts pour offrir de meilleures conditions d'existence aux peuples d'Afrique, défendre leur souveraineté, leur intégrité territoriale et leur indépendance, éliminer, sous toutes ses formes, le colonialisme de l'Afrique, favoriser enfin la coopération internationale, en tenant dûment compte de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme* ». Lire à cet effet l'article II de la Charte de l'OUA.

⁸ MUNGEDI KEYEMBE (R), op. cit., p. 119.

⁹ Article 4 du Traité instituant la Communauté Économique Africaine.

Le 11 juillet 2000 à Lomé au Togo, la lenteur, de nombreux écueils du processus d'intégration régionale sur le continent et la survenance des nouvelles problématiques telles que la démocratie, la bonne gouvernance, la paix, la sécurité, la pauvreté, les droits de l'Homme et la justice sociale, vont rendre désuète l'OUA, accélérer les discussions sur l'intégration continentale et favoriser la création de l'Union Africaine (UA) par le biais d'un acte constitutif. Le 9 juillet 2002, à Durban en Afrique du Sud, la XXXVIIIe Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'OUA proclame la naissance officielle de l'UA dont les ambitions sont de renouveler et de consolider le projet d'intégration politique et économique du continent, mais également palier aux nouveaux contraintes et défis qui se posent. De même, dans la recherche d'une intégration régionale plus poussée, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD)¹⁰, verra le jour et sera véritablement intégré comme un programme de l'UA.

Toutes ces initiatives d'intégration continentale, convient-il de le souligner, ne sont pas complètement isolées des dynamiques régionales d'intégration portées par les organisations régionales africaines. Autrement dit, deux tendances institutionnelles d'intégration régionale cohabitent en Afrique : une tendance continentale et une tendance régionale.

¹⁰ Adopté en 2001 par les Chefs d'État de l'OUA, et ratifié en 2002 par les États de l'UA, cette œuvre continentale a été soutenue et défendue essentiellement par deux anciens présidents aux philosophies différentes. Il s'agit de Thabo MBEKI, président sud-Africain et du Chef de l'État sénégalais, Abdoulaye WADE. Aussi, des pays comme l'Algérie, l'Égypte, le Nigéria figurent aussi parmi les fondateurs du NEPAD. Le NEPAD est issu principalement de deux initiatives parallèles. Pendant que le président sud-africain Thabo MBEKI conduisait le Partenariat du Millénum pour le Programme de Redressement de l'Afrique, révélé au Forum Économique Mondial de Davos en janvier 2001, le Chef de l'État sénégalais Abdoulaye Wade proposait le plan Omega, présenté au Sommet de la Francophonie au Cameroun, en janvier 2001. Le plan de MBEKI était axé sur la gouvernance politique et économique au niveau continental et au besoin de redéfinir les relations entre l'Afrique et les partenaires au développement pendant que, son homologue WADE insistait sur l'augmentation de l'aide au développement, les infrastructures, l'agriculture, la santé et l'éducation. La fusion du Partenariat du Millénum pour le Programme de Redressement de l'Afrique et le plan Omega de WADE a donné naissance à la Nouvelle Initiative Africaine (NIA), devenue le 23 octobre 2001 le NEPAD. Ses objectifs sont essentiellement de fournir les biens publics essentiels au niveau régional, et promouvoir le commerce et les investissements intra africains, l'idée étant de rationaliser le cadre institutionnel en vue d'une intégration économique continentale. Lire MUNGEDI KEYEMBE (R), op. cit., p. 120.

B- L'état de lieux des organisations régionales africaines

L'OUA en 1976 par la Résolution du Conseil des Ministres de l'OUA (CM/Res. 464 (XXVI)) a procédé à la répartition de l'Afrique en cinq (5) régions¹¹ : l'Afrique du Nord¹², l'Afrique de l'Ouest¹³, l'Afrique Centrale¹⁴, l'Afrique de l'Est¹⁵ et l'Afrique Australe¹⁶. Entérinant ainsi les dispositions de l'Acte final de Lagos du 2 avril 1980 qui préconise le renforcement du cadre institutionnel des communautés économiques régionales existantes et la création de nouvelles communautés là où il n'en existe pas.

Le Traité d'Abuja du 3 juin 1991 institue la Communauté Économique Africaine l'a d'ailleurs repris à son compte et dispose que la mise en place de la Communauté Économique Africaine (CEA) se fera principalement par la coordination, l'harmonisation et l'intégration progressive des activités des Communautés Économiques Régionales (CER)¹⁷. Les activités des CER existantes et futures doivent tendre vers la réalisation de la CEA, les États devant se charger de la rationalisation des CER au niveau de chaque région¹⁸. Depuis lors, l'Afrique connaît une prolifération des organisations économiques régionales.

Les CER poursuivent ainsi de manière individuelle et collective des objectifs similaires¹⁹. L'Afrique compte actuellement au total quatorze regroupements

¹¹ UA, *Guide de l'Union Africaine 2016*, Addis-Abeba, Commission de l'UA et Couronne de Nouvelle-Zélande, 2016, p. 13. Disposition également contenue dans l'article 1 paragraphe d du Traité d'Abuja du 3 juin 1991 instituant la Communauté Économique Africaine.

¹² L'Afrique du Nord comprend les pays suivants : Algérie, Égypte, Libye, Mauritanie, République Sahraouie et Tunisie.

¹³ L'Afrique de l'Ouest rassemble les pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Liberia, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

¹⁴ L'Afrique Centrale est constituée de : Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, RDC, République centrafricaine, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe et Tchad.

¹⁵ L'Afrique de l'Est regroupe : Comores, Djibouti, Érythrée, Éthiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Seychelles, Somalie, Soudan, Soudan du Sud et Tanzanie.

¹⁶ L'Afrique Australe est formée des pays tels que : Afrique du Sud, Botswana, Lesotho, Malawi, Mozambique, Namibie, Swaziland, Zambie et Zimbabwe.

¹⁷ Article 4 du Traité d'Abuja du 3 juin 1991.

¹⁸ Article 88 du Traité d'Abuja du 3 juin 1991.

¹⁹ Parmi ces objectifs, les plus récurrents sont : la réalisation de l'intégration économique totale, la promotion de la croissance économique durable, l'éradication de la pauvreté et le développement humain global, l'harmonisation des politiques douanières et agricoles, la communautarisation des transports et le développement des réseaux de communication inter-États, la libéralisation des échanges par l'élimination des droits de douanes à l'importation et à l'exportation, l'établissement d'un tarif extérieur commun, la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux. Voir Article 4 (2) du Traité d'Abuja du 3 juin 1991.

d'intégration régionale, dont deux au moins sont présents dans toutes les sous-régions. La géographie institutionnelle africaine est constituée de deux formes de distribution régionale : la première forme de distribution régionale des CER découle de la mise en œuvre du schéma organisationnel élaboré par le plan d'action de Lagos de 1980. Suivant ce plan, qui a été reconduit par le traité d'Abuja de 1991 instituant la communauté économique africaine, cinq régions sont considérées comme des pôles fédérateurs du futur marché continental²⁰. Ces cinq sous-ensembles peuvent être considérés comme le régionalisme africain officiellement institué et légitime. La deuxième forme géographique du régionalisme résulte pour l'essentiel de l'instrumentalisation du critère de proximité géographique, et de la mise en œuvre de la volonté d'influence des États. Il procède à un redécoupage régional du continent ou plus exactement à une redistribution des cinq régions instituées par le plan d'action de Lagos en micro sous régionalismes épousant les contours de la continuité géophysique et de l'appartenance culturelle commune²¹.

Dans ce contexte de chevauchement institutionnel et d'imbroglio régional, l'UA en appelle à la rationalisation des CER pour éviter la dispersion des ressources²². Elle reconnaît d'ailleurs huit CER²³ dont la principale mission est d'œuvrer en faveur de la réalisation de la CEA conformément au Traité d'Abuja. Ce sont ces CER qui constituent la première étape de la réalisation de l'union économique et politique du continent, mais

²⁰ Ils sont constitués de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), de la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), de la Communauté de l'Afrique de l'Est (CAE), l'Union du Maghreb Arabe (UMA) et de la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC).

²¹ La distribution des Communautés Économiques Régionales en Afrique se présente ainsi qu'il suit : Afrique Australe : elle compte l'Union Douanière pour l'Afrique Australe (SACU) créée en 1969, la Commission de l'Océan Indien (IOC) créée en 1982, la Communauté de Développement de l'Afrique Australe (SADC) créée en 1992 et le Marché Commun de l'Afrique Orientale et Australe (COMESA) créé en 1993 ; Afrique Centrale : elle regroupe la Communauté Économique des États des Grands Lacs (CEPGL) créée en 1976, la Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) créée en 1983 et la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) créée en 1994 ; Afrique de l'Ouest : elle compte l'Union de la Rivière Mano (URM/MRU) créée en 1973, la Communauté pour le Développement de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) créée en 1975, l'Union Économique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA) créée en 1994 et la Communauté des États Sahelo-Sahariens (CEN-SAD) créée en 1998 ; Afrique Orientale : elle regorge l'Autorité Intergouvernementale pour le Développement (AIGD/IGAD) créée en 1996 et la Communauté d'Afrique de l'Est (EAC) créée en 1999 ; Afrique du Nord : constituée essentiellement de l'Union du Maghreb Arabe (UMA) créée en 1989.

²² MUNGEDI KEYEMBE (R), op. cit., p. 122.

²³ L'UMA, la CEN-SAD, le COMESA, la CAE, la CEDEAO, la CEEAC, l'IGAD et la SADC.

aussi les peuples qui, dans la recherche de l'union du continent, tentent de défier régulièrement les institutions.

C- La perspective transnationale de l'intégration régionale africaine

Le cadastre continental colonial de l'Afrique a brisé l'organisation spatiale antérieure constituée de réseaux étendus de parentés, de groupes appartenant à la même communauté marchande ou coutumière. C'est dans ce sillage que les groupes ethniques homogènes ont été divisés et repartis entre différents pays, inventant ainsi les entités étatiques de toutes pièces. Cependant, il est apparu que cette œuvre coloniale n'a pas altéré la volonté des peuples partagés entre différents territoires étatiques de vivre ensemble. Cette volonté est d'autant plus accentuée au niveau des frontières que les entités transfrontalières échappent à la gestion des États, les peuples restant toujours liés à leurs familles se trouvant de l'autre côté de la frontière²⁴. Les « peuples-frontières » développent l'esprit d'appartenance à la même communauté, relient les États et les régions par leurs échanges qui échappent de temps en temps aux contrôles des entités étatiques. Ces actions constituent des leviers d'intégration régionale.

L'intégration régionale en Afrique n'est pas seulement institutionnelle comme peuvent nous laisser croire les arrangements interétatiques. En effet, les peuples sont plus portés aux échanges et tentent de défier régulièrement les structures étatiques et les découpages territoriaux qui leur sont imposés²⁵. Le développement et l'intensité des échanges transfrontaliers, l'accentuation de la conscience communautaire dans certaines zones transfrontalières en Afrique attestent de l'existence d'une dynamique transnationale de l'intégration régionale en Afrique. À titre illustratif, les échanges dans les espaces transfrontaliers comme le bec de Parrot en Afrique de l'Ouest, le corridor de développement de Maputo²⁶, la zone frontalière entre le Cameroun et le Nigéria, l'espace « SKBo » en Afrique de l'Ouest et la Sénégambie méridionale²⁷ participent de

²⁴ DUBRESSON Alain, RAISON Jean-Pierre, *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 193.

²⁵ MVELLE Guy, *Intégration et coopération en Afrique : la difficile rencontre possible entre les théories et les faits*, Paris, L'Harmattan, 2014, p. 15.

²⁶ SÖDERBAUM Fredrik, TAYLOR Ian (ed.), *Afro-regions: the dynamics of cross-border micro-regionism in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrika Institutet, 2008.

²⁷ L'étude de cette dynamique est contenue dans l'ouvrage d'ENDA DIAPOL, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007.

la logique de l'émergence d'une dynamique transnationale de l'intégration régionale en Afrique²⁸. Ces espaces constituent de véritables pôles d'intégration par le bas qui ne sont pas toujours pris en considération dans les arrangements institutionnels.

L'architecture du présent travail de recherche est soumise à la minutieuse observation des préliminaires fondamentaux en sciences sociales. Après l'état des lieux sus élaboré, il convient de présenter tour à tour la construction de l'objet (II), la revue critique de littérature (III), l'intérêt (IV), la problématique (V), la construction du cadre théorique (VI) et l'hypothèse (VII) de notre étude.

II- Construction de l'objet de la recherche

Pour le chercheur, la construction de l'objet de la recherche est une étape déterminante pour ses démarches scientifiques, puisque c'est là justement qu'il cerne et élabore cette question « large et générale » et qu'il réfléchit sur le type de réponse qu'il voudrait trouver²⁹. En effet, savoir ce que l'on cherche apparaît donc comme une condition nécessaire à tout travail de recherche. « *La science ne commence pas avec des faits et des hypothèses mais avec un problème spécifique* »³⁰, elle réalise ses objets sans jamais les trouver tous faits. Ainsi, « *construire un objet scientifique, c'est d'abord et avant tout, rompre avec le sens commun, c'est-à-dire avec des représentations partagées par tous, qu'il s'agisse des simples lieux communs de l'existence ordinaire ou des représentations officielles, souvent inscrites dans des institutions, donc à la fois dans l'objectivité des représentations sociales et dans les cerveaux. Le préconstruit est partout* »³¹. La construction de l'objet de notre recherche est double : elle intègre une construction conceptuelle d'une part (A), et une construction du cadre empirique d'autre part (B).

²⁸ La véritable zone économique constituée autour du géant nigérian et la zone de Sikasso-Khorogo-Bobo Dioulasso qui est à cheval sur trois pays, entièrement située en zone soudano-sahélienne, ayant le coton pour culture commerciale dominante, enclavée et jouissant d'une véritable unité culturelle, forment sans nul doute une intégration de fait.

²⁹ GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^{ème} édition, 2001, p. 382.

³⁰ Ibid. p. 384.

³¹ BOURDIEU Pierre, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992, p. 207.

A- Construction conceptuelle

Émile DURKHEIM convie à la vigilance conceptuelle pour éviter le « *suicide* » épistémologique du réemploi vulgaire des concepts. En effet, il affirme que « *les mots de la langue usuelle comme les concepts qui les expriment sont toujours ambigus et le savant qui les exploiterait tel qu'il les reçoit de l'usage sans leur faire subir d'autres élaborations s'exposerait aux plus graves confusions* »³². La maîtrise du sujet est en effet une nécessité pour toute entreprise heuristique qui ambitionne d'être intelligible. Cette maîtrise du sujet est rendue possible par la construction de l'ossature conceptuelle.

Notre sujet étant intitulé « L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes) », une bonne appropriation de l'objet de cette recherche nécessite l'épistémologie des concepts d'intégration régionale et des notions qui lui sont très proches (région, régionalisme, régionalisation et coopération) (1), d'Afrique Centrale (2), de processus (3), d'enjeux (4) et de contraintes (5). Il convient donc de construire ces concepts et de préciser le sens de leur utilisation dans cette étude.

1- Intégration régionale

Notre travail articulé sur le thème de l'intégration régionale nous plonge dans la complexité d'un phénomène chargé de valeurs politiques. L'intégration régionale en Afrique, du fait du développement historique de la société internationale a revêtu et revêt encore un caractère militant³³. D'une manière générale, elle peut se définir comme le rassemblement des parties dans un ensemble ; c'est le fait de combiner différentes parties pour en faire un tout. Selon Ernst HAAS, l'intégration est un « *processus par lequel des acteurs politiques de nationalités différentes sont amenés à transférer leur allégeances, attentes, et activités politiques vers un centre nouveau dont les institutions ont, ou cherchent à avoir, compétence sur les États nationaux pré-existants* »³⁴. Cette définition qui est politique et stato-centrée a le mérite d'inscrire l'intégration dans un

³² DURKHEIM Émile, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930, p. 1.

³³ GAUDRON Jean-Claude, *Régionalisme et universalisme dans le droit international contemporain*, SFDI, colloque de Bordeaux, Paris, Pedone, 1977, avant-propos.

³⁴ BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, PFNSP, 2012, p. 425.

« *processus* », c'est-à-dire dans une quête permanente et dynamique³⁵. Les définitions de l'intégration régionale se rapprochent également de la problématique de la paix. Ainsi, Karl DEUTSCH définit l'intégration régionale comme « *l'obtention au sein d'un territoire, d'un sens de la communauté et d'institutions et de pratiques suffisamment fortes et diffusées pour assurer pendant un long moment, des attentes de changement pacifique parmi la population* » concernée³⁶. Quant à Joseph NYE, les organisations politiques régionales ont contribué « *à la création d'îlots de paix au sein du système international* »³⁷. L'intégration est le processus de « *création et de maintien d'interactions intenses et diversifiées entre unités préalablement autonomes* »³⁸. Une bonne compréhension de la notion de « région » favorise une appréhension plus profonde de l'intégration régionale.

Dans les relations internationales contemporaines, la région est un « *nombre d'États liés entre eux par une relation géographique et un degré d'interdépendance mutuelle* »³⁹. Cette approche stato-centrée est néanmoins contestée par les théories transnationalistes. Pour ces dernières, la région peut être un territoire transfrontalier qui couvrirait tout ou seulement une partie du territoire de plusieurs pays contigus⁴⁰.

La région peut résulter d'un découpage conventionnel de la scène internationale. La scène universelle étant structurée par l'ONU, les régions correspondent aux continents conventionnels : l'Afrique, les Amériques, l'Asie, l'Europe...⁴¹ Partant de cette définition conventionnelle, l'UA est l'organisation régionale du continent africain.

³⁵ MVELLE (G), op. cit., p. 10.

³⁶ DEUTSCH Karl, *Political community and the north Atlantic area*, Princeton, Princeton University Press, 1957, p. 5.

³⁷ NYE Joseph, *Peace in parts. Integration and conflict in regional organizations*, Boston, Little Brown, 1971, p. 182.

³⁸ WALLACE William, *The dynamics of European Integration*, London, Pinter, 1990, p. 9.

³⁹ SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, PFNSP, 2009, p. 44.

⁴⁰ Dans la littérature consacrée à la science régionale, il existe trois types de régions : 1- la région homogène : elle est caractérisée par une relative uniformité par rapport à un certain nombre d'attributs à savoir la continuité géographique, la communauté des peuples, l'uniformité culturelle... 2- la région polarisée : elle est considérée comme une zone d'interaction asymétrique ou d'influence à partir d'un point de référence précis, point de référence auquel sont reliés des sites secondaires par le biais d'une relation fonctionnelle spécifique. La région polarisée se définit à partir d'un certain type d'interactions sociales ou économiques ; 3- la région-plan : elle est tout simplement la région désignée par une intervention politique, la région ici étant le résultat d'un processus d'aménagement du territoire par le politique, la finalité de cet aménagement pouvant également être économique, industrielle, etc. Lire SAURUGGER (S), op. cit., pp. 62-63.

⁴¹ La Charte de l'ONU reconnaît l'existence d'organismes régionaux, destinés à régler les affaires qui, touchant au maintien de la paix et de la sécurité internationales, se prêtent à une action à caractère régional.

Par région en Afrique, l'on se réfère à l'espace géographique de l'OUA /UA telle que prévue par la Résolution CM/Res. 464 (XXVI) du conseil des Ministres de l'OUA relative à la répartition de l'Afrique en cinq (5) régions. La sous-région, quant à elle est « *l'ensemble d'au moins trois (3) États d'une même région* »⁴². Dans une acception moins rigoureuse et plus large, le terme région est parfois utilisé en Afrique pour désigner les sous-régions⁴³.

Dans le cadre de cette analyse la région intégrera le découpage fait par l'UA, les sous-régions. Aussi, le concept de région auquel nous faisons référence s'inscrit dans la continuité de l'argument de Luc SINDJOUN⁴⁴ qui considère l'Afrique comme « *multiple* », c'est-à-dire au croisement de deux cadres, l'un institutionnalisé et l'autre transnational. Si la première perspective est plutôt l'expression du régionalisme, la seconde est à l'image du processus de régionalisation, c'est-à-dire un processus de compartimentation de l'espace régional africain. La région se distingue de l'intégration régionale en ce sens que l'une est le cadre et l'autre, le phénomène.

L'intégration régionale se distingue aussi du « régionalisme » et de la « régionalisation ». En effet, le régionalisme désigne l'ensemble des rapports qui se tissent dans un même espace, tendant à en faire un acteur collectif dans la société internationale⁴⁵. Au-delà du bilatéralisme, on est donc dans le cadre du multilatéralisme. Les spécialistes de Science Politique et des Relations Internationales s'appuient souvent sur le présupposé suivant : les États sont les acteurs principaux, voire uniques du régionalisme. Leur approche stato-centrée du régionalisme les amène ainsi à porter leur regard exclusivement sur les gouvernements et sur l'action des institutions publiques. Aussi, dans de nombreuses études, seuls les ensembles constitués sur la base de traités régionaux sont pris en considération. Cette approche domine chez les internationalistes

⁴² SAURUGGER (S), *op. cit.*, p. 44.

⁴³ Il a été utilisé à partir de 1963 dans l'expression « groupements régionaux » pour désigner la structuration en dessous de l'OUA. Aujourd'hui, si on l'emploie, il doit être entendu dans le sens générique du phénomène des groupements d'États. C'est dans ce sens que l'UEMOA ou la CEMAC sont appelées des organisations régionales tout comme la CEDEAO, la CEEAC ou la COMESA. Bien évidemment, le débat continue pour les organisations sub-régionales comme l'UFM, la CBLT qui estiment être aussi des organisations sous-régionales.

⁴⁴ SINDJOUN Luc, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Karthala, 2002.

⁴⁵ BACH Daniel, « Régionalismes, régionalisation et globalisation », dans GAZIBO Mamoudou, THIRIOT Céline, (dir.), *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, p. 346.

qui se réclament du programme de recherche réaliste. C'est en cela que le régionalisme se distingue de la régionalisation et de l'intégration régionale qui intègrent les acteurs non institutionnels.

Proche du régionalisme et de l'intégration, la régionalisation peut résulter de l'agrégation de stratégies individuelles, indépendantes de toute aspiration ou stratégie régionaliste identifiée. Dans de telles circonstances, la régionalisation procède du comportement d'agents dont les activités, bien qu'elles ne soient pas motivées par la construction d'un projet régionaliste, contribuent pourtant à la formation d'espaces régionaux. La régionalisation renvoie à des transactions et des synergies là où le régionalisme fait référence à des représentations cognitives et des arrangements formels⁴⁶. La régionalisation met donc en exergue « *des transactions qui peuvent être licites et /ou illites, formelles et/ou informelles, interdites localement, mais autorisées au niveau international, ou inversement acceptées localement, mais fortement criminalisées à l'extérieur* »⁴⁷. L'intégration régionale est plus englobante que la régionalisation et intègre aussi les stratégies des acteurs étatiques.

La triade intégration régionale/régionalisme/ régionalisation s'inscrit dans le droit fil des tentatives de différenciation entre l'intégration régionale *de facto* et l'intégration régionale *de jure*, afin de rendre compte des stratégies déployées par des acteurs non-étatiques⁴⁸. La régionalisation des échanges s'apparente comme la face visible d'un processus d'intégration régionale plus profond. C'est pourquoi, Daniel BACH pense qu'il peut exister un « *régionalisme sans intégration* »⁴⁹.

D'aucuns confondent aussi souvent l'intégration régionale à la coopération. En effet, contrairement au processus d'intégration qui est plus large et dynamique, la coopération n'est qu'un instrument de simple coordination des initiatives dans le cadre d'organisations ayant une faible autonomie par rapport aux États membres ; cette coopération débute souvent dans le cadre bilatéral et peut atteindre le cadre multilatéral via les régimes internationaux ou via des institutions internationales. L'intégration n'est

⁴⁶ BACH (D), op. cit., p. 347.

⁴⁷ Ibid.

⁴⁸ Ibid. p. 346.

⁴⁹ Ibid.

pas synonyme de coopération. L'intégration implique que l'organisation supplante les États dans l'exercice de certaines fonctions. Elle diffère en cela de la coopération qui vise « *l'harmonisation ou à la coordination des politiques et comportements, et à la réalisation d'opération collectives ou institutionnelles* »⁵⁰. Si une structure de coopération apparaît comme un cadre où s'additionnent les acteurs, une structure d'intégration est en revanche un processus par lequel deux ou plusieurs acteurs forment un nouvel acteur⁵¹. Si en théorie la distinction entre la coopération et l'intégration est rigide, il arrive qu'en pratique, elle s'estompe, et les gouvernements recourent alors à la coopération pour promouvoir l'intégration⁵². L'intégration est donc plus poussée que la coopération et va largement au-delà d'elle tout en l'englobant.

Les définitions de l'intégration régionale divergent selon les économistes, les sociologues et les internationalistes.

Pour les économistes, c'est le processus par lequel deux ou plusieurs pays réduisent progressivement et suppriment les obstacles aux échanges entre eux et les disparités entre les économies de manière à constituer à terme un espace économique homogène⁵³, c'est-à-dire la création des liens d'interdépendance entre les économies de deux ou plusieurs pays. Pour les sociologues par contre, l'intégration régionale suppose une communauté d'êtres humains désireux d'échanger et de bâtir un destin commun au-delà des frontières nationales⁵⁴. Les internationalistes eux, considèrent l'intégration régionale comme, le « *processus par lequel la régularité et l'intensité des interactions entre certains États et entre certaines sociétés s'accroissent, permettant la constitution d'une communauté de sécurité, d'une interdépendance économique accrue, d'une*

⁵⁰ GAUTRON (J-C), « Le fait régional dans la Communauté internationale », dans *Régionalisme et universalisme dans le droit international contemporain*, Colloque de Bordeaux de la S.F.D.I., Paris, Pedone, 1977, p. 31.

⁵¹ KAMTO Maurice. « La Communauté économique des États de l'Afrique Centrale, une Communauté de plus ? », dans *Annuaire français de droit international*, volume 33, 1987, pp. 839-862.

⁵² GAUTRON (J-C), « Processus et limites de l'intégration en Afrique de l'Ouest », Communication au Colloque de Dakar, sur L'Intégration en Afrique de l'Ouest, Dakar, mars-avril 1978.

⁵³ BIAO Barthélemy, « L'intégration régionale en Afrique Centrale, bilan et perspectives », dans HAMMOUDA Hakim Ben, BEKOLO EBE Bruno et TOUNA MAMA (dir.), *L'intégration régionales en Afrique Centrale : bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003, p. 30.

⁵⁴ CDSR-AC, « Cadre stratégique pour l'intégration et la coopération régionale en Afrique Centrale », dans HAMMOUDA (H. B), BEKOLO EBE (B) et TOUNA MAMA (dir.), op. cit., p. 76.

identité partagée favorisant, dans une aire géographique particulière, le développement d'actions collectives institutionnalisées pouvant aller jusqu'à l'unification politique »⁵⁵.

Pour les besoins de ce travail, l'intégration régionale, intégrant à la fois le double volet de *jure* et de *facto*, sera définie comme le développement des interactions entre les « peuples-frontières » et entre les pays d'Afrique Centrale, permettant la constitution d'une communauté de sécurité, d'une interdépendance accrue, d'une identité commune, et favorisant le développement d'actions collectives communautaires et ou institutionnelles. Cette définition a le mérite de mettre en exergue les différents processus d'intégration régionale qui ont cours dans cette région dont il importe aussi de définir.

2- Afrique Centrale

Il existe une controverse sur la détermination historique de l'Afrique Centrale. Le chercheur se heurte d'emblée à l'obstacle de sa délimitation objective et est obligé d'effectuer un premier travail théorique : celui de l'énumération des États qui composent cet espace spécifique. Faute d'une détermination objective et univoque de l'Afrique Centrale en tant que totalité homogène, la démarche la plus appropriée pour s'éclairer sur l'édification de cette région est de l'appréhender dans le(s) discours. Le(s) discours décèle(nt) des dynamiques de régionalisation très contradictoires qui distribuent et redistribuent cette région, relativisent fondamentalement « *les solidarités objectives ou sentimentales qui se sont constituées au cours de l'histoire et qui ont conduit Barthélémy BOGANDA à œuvrer pour la constitution d'un État centrafricain qui regrouperait l'Afrique Équatoriale Française (AEF), le Congo belge, le Cameroun, l'Angola, le Rwanda et le Burundi »⁵⁶.*

L'Afrique Centrale présente ainsi une topographie éclatée et varie d'un auteur à un autre. D'abord, l'Afrique Centrale apparaît au point de vue historique comme la réduplication panafricaine d'un projet colonial ; ensuite, du point de vue de la « science

⁵⁵ SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts doctrines*, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2006, p. 294.

⁵⁶ MBOKOLO Elikia, *L'Afrique au XX^e siècle. Le continent convoité*, Paris, Montréal, Études vivantes, 1980. Voir surtout le chapitre 5 : l'Afrique centrale, pp. 137-160.

régionale » comme représentant une identité à la fois hybride, éclatée et brouillée ; et enfin du point de vue géopolitique comme un « géographisme », c'est-à-dire que « *derrière toute utilisation de la notion d'Afrique Centrale se trouve(nt) une ou des stratégies, un jeu d'acteurs promouvant et suscitant des action de mobilisation, façonnant et structurant les intérêts et représentations, les logiques dominantes, la définition de leur rôle, de leur dimension et leur nature* »⁵⁷.

Le projet de la « Mittelafrika » est très ancien dans les plans géopolitiques allemands. L'irruption de l'Afrique Centrale dans le(s) discours en tant que projet géopolitique remonte vers la fin du XIX^e siècle. Il faut en effet, revisiter la période « quand l'Allemagne pensait le monde »⁵⁸ ; c'est-à-dire à celle qui coïncide avec « la course aux clochers » qui atteignit son paroxysme en 1884-1885 avec la conférence de Berlin pour saisir le point de départ de la construction de cet espace géopolitique qui sera considéré plus tard comme troisième « espace pivot » dans les théorisations géopolitiques de John MACKINDER⁵⁹. N'kum A. NDUMBE III pense que les territoires constitués de l'AEF, le Congo belge, le Nigéria et le Kamerun forment la « Mittelafrika » allemande⁶⁰. David BIRMINGHAM et Martin PHYLLIS⁶¹ font de l'Afrique Centrale l'une des régions les plus larges du monde tropical allant du Malawi et du Mozambique à l'Est aux républiques insulaires de São Tomé et de Guinée Équatoriale à l'Ouest. L'Afrique Centrale englobe ainsi le grand bassin du Congo, les territoires côtiers du sud-Atlantique, les savanes du Nord-Cameroun et la République Centrafricaine, les plateaux du sud-Angola et du Zimbabwe. Robert CORNEVIN distingue lui aussi une Afrique Centrale anglaise constituée du Nyassaland et une

⁵⁷ CHOUALA Yves Alexandre, Désordre et ordre dans l'Afrique Centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transitions géostratégiques régionales, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1999, pp. 2-35.

⁵⁸ KORINMAN Michael, *Quand l'Allemagne pensait le monde. Grandeur et décadence d'une géopolitique*, Paris, Fayard, 1990. Ce projet a été au départ rejeté par le pouvoir central allemand de l'heure détenu par le Gouvernement du Chancelier BISMARCK ; ce dernier était très hostile à l'entreprise coloniale au nom d'une certaine « satisfaction » que procurait la réalisation de l'unité allemande et cela, au grand regret de RATZEL, grand initiateur et maître penseur de ce vaste projet géopolitique.

⁵⁹ Ibid.

⁶⁰ Lire DUMBE III N'kum A., *Hitler voulait l'Afrique. Le projet du troisième Reich sur le continent africain*, Paris, L'Harmattan, 1980.

⁶¹ BIRMINGHAM David, PHYLLIS Martin, *History of central Africa*, Volume one, New York & Longman Inc., 1983.

Afrique Centrale dite « équatoriale »⁶² renvoyant à l'AEF. La distinction entre une Afrique Centrale et une Afrique centre-orientale est également établie par Van-Chi BONNARDEL. Situait l'Afrique Centrale entre les 12^{ème} degré de latitude Nord et 13^{ème} degré de latitude Sud, cette dernière forme un ensemble géographique dont l'unité est surtout bioclimatique et englobe sept pays : Cameroun, RCA, Gabon, Congo, RDC, Guinée Équatoriale, São Tomé et Príncipe. Quant à l'Afrique centre-orientale, elle forme un ensemble de 1 820 000 km² entre le 5^{ème} degré de latitude Sud entre l'océan indien et la cuvette congolaise. Elle comprend le Kenya, l'Ouganda, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi⁶³.

Angela MEYER fait remarquer que le projet de la *Mittelafrika* donna lieu dès 1882 à la conception de plusieurs modèles de cet espace. Le théologien Matthias ITTAMEIER proposa par exemple une *Afrique centrale équatoriale* (*äquatoriales Mittelafrika*) qui s'étendrait de la province de l'Adamaoua au Cameroun jusqu'à Tanganyika. Ce modèle influença par la suite Carl PETERS dans sa conception de *Afrika Deutschindien*, (*l'Inde allemande de l'Afrique*), espace allant des sources du Nil jusqu'au fleuve Sambesi. Le modèle de Wilhelm Heinrich SOLF, secrétaire d'État au ministère colonial, reçut cependant le plus d'attention et servit de base à la politique expansionniste allemande menée à partir de 1914. Selon ce concept, la *Mittelafrika* devait inclure les territoires de l'actuel Angola, le nord du Mozambique, le Congo belge avec ses mines de cuivre de Katanga, ainsi que les possessions françaises en Afrique Centrale, à savoir le Tchad, l'Oubangui-Chari (l'actuelle République Centrafricaine), le Gabon et le Moyen Congo⁶⁴. Dans certains des modèles établis durant les années de la Première Guerre Mondiale et parfois même avant, l'Afrique Centrale allemande s'étendait jusqu'au Sénégal alors que dans d'autres, sa frontière au Nord est marquée par le courant du fleuve Niger.

⁶² CORNEVIN Robert, *L'Afrique noire de 1919 à nos jours*, Paris, PUF, 1973.

⁶³ BONNARDEL Van-Chi, *Grand Atlas du continent africain*, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1973.

⁶⁴ GRÜNDER Horst, *Geschichte der deutschen Kolonien*, Paderborn, Schöningh, 1991, Cité par MEYER Angela, L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'États faibles. L'exemple de quatre États centrafricains, Thèse de Doctorat en Science Politique, Institut d'Études Politiques de Paris, 13 décembre 2006, pp. 207-208.

Au demeurant, l'auteur pense qu'il existe plusieurs options pour définir l'Afrique Centrale en tant que région. En effet, la région se composerait des anciens membres de l'AEF dont la reconfiguration a abouti à la création de la CEMAC. Une autre conception plus large de l'Afrique Centrale est fondée sur le modèle de regroupement régional des États africains proposé par l'OUA. Selon cette approche, la délimitation de l'Afrique Centrale correspondrait aux frontières de la CEEAC. Bien que plus large que la première, elle présente des divergences culturelles, posant ainsi le problème de l'identité régionale. L'auteur affirme que le problème de la définition et de la délimitation de l'Afrique Centrale comme une région se manifeste aussi en ce qui concerne le régionalisme par le bas. En effet, ces mouvements transfrontaliers impliquant des acteurs non-étatiques ne respectent pas les frontières extérieures établies par la CEMAC et la CEEAC⁶⁵.

Bien plus, Roland POURTIER pense que l'on ne peut donner une définition purement topologique de l'Afrique Centrale, car les conditions génétiques, les dynamiques territoriales et les représentations qui ont contribué à la formation de la CEEAC, de la CEMAC et de la CEGPL ne sont pas favorables à une telle définition. Pour ce dernier, l'histoire a grandement influencé la formation des espaces en Afrique Centrale⁶⁶. L'Union Européenne elle, cerne l'Afrique Centrale autrement ; dans sa stratégie de coopération régionale pour le 9^{ème} Fonds Européen de Développement dans le cadre des accords UE-ACP de Cotonou, elle redéfinit cette région en n'adjoignant aux pays membres de la CEMAC seulement Sao Tomé et Príncipe.

Au total, le concept d'Afrique Centrale ne va pas de soi, c'est « *un concept qui recouvre des réalités et des pratiques culturelles, politiques et économiques dont l'uniformisation n'est pas évidente* »⁶⁷. La configuration spatiale de cette entité régionale, comprise entre les tropiques du cancer et du capricorne d'une part, la région des grands lacs et le golfe de Guinée d'autre part, varie selon le centre d'intérêt. Les Britanniques considèrent toute la sphère comprise entre le Nigéria et la Zambie comme

⁶⁵ MEYER (A), op. cit., pp. 38 à 40.

⁶⁶ Roland POURTIER, « La RDC à la croisée de toutes les Afriques Centrales », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 69-75.

⁶⁷ SINDJOUN (L), *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2001, p. 10.

étant l'Afrique Centrale ; les Français quant à eux, considèrent essentiellement l'ex Afrique Équatoriale Française (AEF) et le Cameroun comme l'Afrique Centrale⁶⁸. De même, cet espace géographique abrite plusieurs CER qui regroupent certains pays tendant à converger vers d'autres CER qui ne font pas partie intégrante de l'Afrique centrale ; tel est le cas de Sao Tomé et Príncipe tiré par le Nigéria vers l'Afrique de l'Ouest, du Rwanda et du Burundi assimilés à des pays de la région orientale et de la RDC attirée par l'Afrique du Sud vers la SADC en raison de divers enjeux. L'Afrique Centrale est donc un ensemble difficile à définir et à délimiter, tant elle regroupe des espaces à géométrie variable. Plus que géographiques, ce sont les considérations historiques et économiques qui ont contribué à la construction d'ensembles spatiaux qui portent aujourd'hui le label « Afrique Centrale »⁶⁹.

L'Afrique Centrale dont il s'agit dans cette étude ne peut être uniquement circonscrite à l'une des CER de la région en l'occurrence, la CEMAC, la CEPGL et la CEEAC. En plus de ces trois CER, elle recouvre toutes les régions transfrontalières de ladite région. Le phénomène d'intégration régionale qui y a cours procède de plusieurs processus.

3- Processus

Le terme processus vient du latin « pro » (pour) et « cessus » (aller vers l'avant). Il indique un sens, une marche en avant qui peut être positive ou négative. Pour Pierre ANSART et André AKOUN, un processus désigne un « *enchaînement de phénomènes successifs supposés constituer une chaîne causale et dynamique. Le repérage d'un processus social est un objectif de la recherche dans les différents domaines de la sociologie qui se heurte toutefois à des obstacles importants du fait de la complexité des interrelations, mais aussi du fait de l'impossibilité d'isoler totalement un processus et de faire disparaître la marge de contingence* »⁷⁰. Un processus est donc un

⁶⁸ MOUPOU Moïse, « Géostratégie et intégration économique en Afrique centrale », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Joseph-Marie, NJEUMA Martin Zachary, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale, actes du colloque de Yaoundé*, 26-28 avril 2000, 2 tomes, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001.

⁶⁹ EWANGUE Jean Lucien, « L'Afrique Centrale : un espace très convoité et au centre de plusieurs enjeux », dans EWANGUE (J.L), op. cit., pp. 21-34.

⁷⁰ ANSART Pierre, AKOUN André (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et Le Seuil, 1999, p. 418.

enchaînement organisé et ordonné de faits ou de phénomènes actifs, répondant à un schéma et aboutissant à un résultat déterminé. Au pluriel comme au singulier, l'expression processus s'assimile aux termes tels que démarches, dynamiques et logiques. C'est ce sens sociologique qui sera retenu dans cette étude qui met aussi évidence les enjeux des acteurs.

4- enjeux

Le mot « enjeu » renvoie à ce que l'on risque dans un jeu, et qui revient au gagnant. C'est en effet la sanction éventuelle d'une partie de jeu. C'est une finalité éventuelle dont la probabilité de réalisation dépend nécessairement d'un aléa. Ainsi, les enjeux s'inscrivent dans la durée, dans l'attente espérée d'une finalité principalement dépendante des aléas, et en fonction des calculs et moyens engagés par un acteur. Expression régulièrement utilisée dans les analyses stratégiques, les auteurs à l'instar de Jacques ROJOT, pensent qu'elle peut renvoyer aux buts, aux objectifs poursuivis par les acteurs au sein d'une organisation. D'ailleurs, il explique que les acteurs dans leurs relations avec les autres impliqués par la situation organisationnelle, « *leurs objectifs deviennent leurs enjeux* »⁷¹. C'est ce sens commun du mot enjeu, qui est interchangeable avec les expressions but et objectif qui sera pris en considération dans cette analyse qui relève aussi les contraintes de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

5- Contraintes

La contrainte est une limitation forcée de l'espace des actions possibles pour un acteur social, elle est consubstantielle à la réalité sociale⁷². Selon Émile DURKHEIM, la contrainte en science sociale est le troisième et le plus important des critères d'un fait social après la *fréquence* et l'*extériorité*⁷³. Si le fait social ne doit pas naître avec l'individu, ni mourir avec celui-ci, il doit pourtant et impérativement s'imposer aux individus : c'est la contrainte. Le concept « *contraintes* » désigne donc un ensemble de faits, situations et phénomènes (compris en termes d'*inputs*) qui orientent, détournent, interrompent, influencent ou obligent un processus, une action ou un projet dans son but

⁷¹ ROJOT Jacques, *Théorie des organisations*, Paris, Éditions ESKA, 2003, p. 222.

⁷² LEBARON Frédéric, *La sociologie de A à Z. 250 mots pour comprendre*, Paris, Dunod, 2009, p. 40.

⁷³ DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 2010.

ou dans les décisions finales (*outputs*) sanctionnant sa finalité. Ce terme très régulier dans les analyses stratégiques, est utilisé pour signifier ce qui se dresse contre un phénomène ou une organisation, qui l'empêche d'atteindre ses objectifs et qu'il ou elle doit affronter⁷⁴.

À la suite de cette construction conceptuelle, nous entendons par intégration régionale, le développement des interactions entre les « peuples-frontières » et entre les pays d'Afrique Centrale, permettant la constitution d'une communauté de sécurité, d'une interdépendance accrue, d'une identité commune, et favorisant le développement d'actions collectives communautaires et ou institutionnelles. L'Afrique Centrale elle, est constituée de l'aire géographique couverte non seulement par la CEMAC, la CEPGL, la CEEAC, mais aussi par les régions transfrontalières qui lui sont adjacentes. L'expression processus (au pluriel comme au singulier) désigne dans ce travail, un enchaînement organisé et ordonné de phénomènes supposés constituer une chaîne causale et dynamique. Les enjeux quant à eux, désignent ce que veulent gagner les acteurs, leurs but, leurs objectifs. Nous entendons enfin par contraintes, les faits, les situations et les phénomènes qui détournent, interrompent, influencent un processus, l'empêchent d'arriver à terme.

À partir de la clarification des concepts qui constituent le titre, il est possible d'avoir une visibilité du sujet. Par cette conceptualisation, nous entendons par « **L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes)** », l'analyse des interactions entre les acteurs (étatiques et transnationaux) dans une aire géographique (espace couverte par la CEMAC, la CEPGL, la CEEAC, mais aussi par les régions transfrontalières qui lui sont adjacentes), permettant la constitution d'une communauté de sécurité, d'une interdépendance accrue, d'une identité commune, et favorisant le développement d'actions collectives communautaires et ou institutionnelles ; interactions constituées des enchaînements organisés et ordonnés de phénomènes, construites par des acteurs rationnels dont les jeux font face aux faits qui compromettent en partie leur efficacité.

⁷⁴ ROJOT (J), op. cit., p. 229.

Au demeurant, une bonne appropriation de l'objet de notre recherche nécessite la construction du cadre empirique.

B- Construction du cadre empirique de recherche

Le continent africain offre un champ d'investigation très large en matière d'intégration régionale. Ceci justifie de nombreuses études dont l'objet est de reconstituer le fil des événements établissant la chronique historico-institutionnelle de l'intégration régionale. Nous constatons dans la littérature régionale africaine que beaucoup d'études subissent les découpages institutionnels plus qu'elles ne les dominent, ces dernières faisant une analyse statique du processus d'intégration régionale africaine. En effet, l'Afrique a été répartie en cinq régions, à savoir : l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest, l'Afrique Centrale, l'Afrique de l'Est et l'Afrique Australe. Ces régions sont engagées chacune dans des processus d'intégration régionale avec des résultats aussi divers que variés. Le continent regorge deux processus d'intégration régionale, une logique dite institutionnelle et une logique transnationale qui est plus que jamais d'actualité, laquelle concurrence les logiques précédentes et tend à confirmer l'idée selon laquelle l'intégration régionale en Afrique serait victime d'une erreur de casting.

Notre analyse s'intéresse plus spécifiquement à l'Afrique Centrale. Elle vise à présenter les processus d'intégration régionale qui y ont cours. Il s'agit d'une région africaine politiquement et géographiquement définie présentant un échantillonnage complet des diverses formes que revêt le régionalisme africain et qui contribue à l'édification des dynamiques d'intégration régionale qui ont cours en Afrique depuis l'avènement du panafricanisme. L'analyse intègre les mutations institutionnelles, les activités des communautés régionales et les dynamiques transfrontalières qui ont cours dans la région Afrique Centrale. Ce choix se base sur la recrudescence de la rationalité des acteurs d'intégration régionale en Afrique Centrale, mais également sur le potentiel dont dispose la région en matière d'intégration régionale. Pour mener à bien cette recherche, il est judicieux de délimiter au tant le cadre spatial que les bornes chronologiques de l'étude.

1- Cadre spatial de recherche

Notre étude étant basée sur les processus de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale par les acteurs étatiques et transnationaux, la sphère géographique qui nous intéresse comprend d'une part, tous les pays membres de la CEEAC qui regroupe à la fois les États de la CEMAC et de la CEGPL⁷⁵. D'autre part, cette sphère géographique intègre les régions transfrontalières d'Afrique Centrale. Il s'agit des espaces transfrontaliers qui constituent des traits d'union avec les autres régions, ne forment pas des lignes de césure avec l'Afrique Centrale et participent de la liaison de cet espace avec les autres régions, rendant ainsi les frontières de l'Afrique centrale essentiellement dynamiques. Il est retenu dans le présent travail cette perspective de l'Afrique Centrale regroupant les pays membres de la CEEAC et les régions transfrontalières, refusant d'inscrire les frontières de l'Afrique Centrale dans une fixité.

2- Bornes chronologiques de l'étude

Cette étude couvre la période allant de 1963, année d'institutionnalisation des idées panafricaines sur le continent africain avec la création de l'OUA à nos jours. Cette fourchette chronologique est significative. Elle permet de faire l'évaluation de plus d'un demi-siècle de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Elle rend visible la lenteur du processus d'intégration en Afrique plus d'un demi-siècle après l'avènement du panafricanisme institutionnel, ce malgré les efforts fournis par les cinq régions conventionnellement définies. Elle permet de faire des emprunts à la science historique pour démontrer que l'étude des logiques de l'intégration régionale africaine s'inscrit dans le temps, chaque région apportant son concours.

⁷⁵ Il s'agit d'une configuration de onze pays, héritée de l'OUA (plan d'action de Lagos) à savoir: Angola, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, RDC, Rwanda, Tchad et Sao-Tome & Principe, pour une superficie de 6 666 875 Km², avec une population estimée à 116.000.000 d'habitants en 2003. Il s'agit de la partie du continent qui s'étend du 23^{ème} degré de latitude Nord à la frontière entre le Tchad et la Libye, jusqu'au 18^{ème} degré de latitude Sud, sur la bande de Caprivi au Sud de l'Angola d'un côté ; au 2^{ème} degré de longitude Ouest sur la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, jusqu'au 33^{ème} degré de longitude Est, à la frontière du Burundi avec la Tanzanie et la Zambie de l'autre côté. Lire JANAL LIBOM Yanick Jacquinos, Harmonisation et rationalisation des Communautés Économiques Régionales (CER) en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (1991-2010), Mémoire de Master en Histoire des Relations Internationales, UY I, FLSH, 2011, p. 8.

Pour bien structurer notre étude, il convient au préalable de revisiter les travaux portant ou se rapprochant de notre thématique.

III- Revue critique de la littérature

Pour traiter un sujet, il est indispensable de prendre connaissance des travaux antérieurs sur le même thème ou, plus largement sur des problématiques qui y sont liées⁷⁶. Il s'agit de faire un tour d'horizon des études portant sur l'intégration régionale en Afrique. Partant de ces dernières, l'analyse des dynamiques (A), des enjeux et contraintes (B) de l'intégration régionale en Afrique constitue l'ossature de la revue critique de littérature et aide à appréhender le processus de la construction de l'intégration régionale africaine.

A- L'état de la recherche sur les dynamiques de construction de l'intégration régionale en Afrique

L'analyse de la construction de l'intégration régionale en Afrique permet de constater qu'il existe trois thématiques : la dynamique continentale, la dynamique « régionalisée » (1) et la dynamique transfrontalière (2).

1- L'état de la recherche sur les dynamiques continentale et « régionalisée » de l'intégration régionale en Afrique

Kwamé N'KRUMAH⁷⁷ présente une thèse visant à l'unification de l'Afrique. Il expose les problèmes qui se posent encore aujourd'hui à l'Afrique indépendante. Il dresse un bilan du passé et propose des plans d'avenir pour l'édification et le développement d'une Afrique moderne, capable de jouer pleinement son rôle dans le concert des nations. Il présente l'importance qu'il attache à une telle unification, seule voie permettant d'assurer un véritable développement de l'Afrique, dans l'intérêt de tous les peuples qui la composent. Cet ouvrage a le mérite de poser les jalons de l'intégration régionale en Afrique. Au-delà de cette dynamique continentale, notre analyse vise à démontrer que l'intégration régionale en Afrique Centrale n'est pas seulement

⁷⁶ QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Van Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995, p. 43.

⁷⁷ N'KRUMAH Kwame, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine, 1994.

statocentrique, mais il intègre les acteurs non étatiques, vecteurs de l'intégration par le bas.

Edem KODJO⁷⁸ quant à lui, fait l'apologie de l'unification du continent africain. Il pense qu'une Afrique unie aurait plus de poids aux Nations Unies. Il affirme que le panafricanisme est la seule voie qui peut édifier sur les données géopolitiques la puissance africaine de demain. À l'occasion de la célébration du cinquantenaire de la création de l'OUA, il passera en revue l'histoire du panafricanisme, l'avènement des panafricanistes contemporains, de l'OUA et émettra le souhait d'une Afrique de plus en plus intégrée⁷⁹. Le bilan et les enjeux de l'intégration régionale en Afrique ressortis par l'auteur permettent de bien comprendre ce phénomène. Cependant, il ne s'agit que d'une étude parcellaire du phénomène dont notre analyse cherche à combler en démontrant à partir du cas de l'Afrique Centrale que l'intégration régionale africaine se construit dans la complexité. Notre analyse intègre les dynamiques qui ont cours au niveau des frontières internationales.

Guy MVELLE⁸⁰ dans ses études sur l'UA, démontre que l'action collective de l'UA est mise à mal par les comportements stratégiques de certains États africains qui défendent leurs intérêts égoïstes au détriment des positions de l'organisation continentale. Il précise également que la défense des intérêts égoïstes au sein des organisations internationales n'est pas le seul apanage des pays africains. Tout en démontrant l'impact négatif de ces comportements stratégiques sur le processus d'intégration, il pense qu'ils sont atténués par des construits d'actions collectives comme l'amélioration des programmes de coopération technique et la mise en œuvre effective du fond d'intégration. Ces études ne cernent l'intégration régionale que sous le prisme d'une institution d'intégration régionale continentale. Ce faisant, elles n'abordent pas les autres dynamiques qui participent à la construction du processus d'intégration régionale africaine. Notre analyse voudrait ressortir au-delà des processus

⁷⁸ KODJO Edem ...*Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1985.

⁷⁹ KODJO (E), *Panafricanisme et Renaissance africaine*, Lomé, Graines de pensées, 2013.

⁸⁰ MVELLE (G), *L'Union africaine : fondements, organes, programmes et actions*, Paris, L'Harmattan, 2007, MVELLE (G), *L'Union Africaine face aux contraintes de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 2013.

d'intégration régionale en Afrique Centrale, les identités et les intérêts qui motivent les acteurs.

Hakim Ben HAMMOUDA, Bruno BEKOLO EBE et TOUNA MAMA⁸¹, rapportent dans leur ouvrage collectif que, l'Afrique Centrale s'est dotée dès les indépendances d'institutions qui ont fonctionné jusqu'au début des années 80. Le processus d'intégration connaîtra un ralentissement et sera relancé au début des années 90. C'est ainsi que l'on assistera à la création de la CEMAC en 1994 et la relance de la CEEAC en 1998. Dans cet ouvrage, Martin Aristide OKOUDA⁸² fait remarquer que depuis la relance de la CEEAC et la création de la CEMAC, des avancées institutionnelles en matière d'intégration dans la sous-région Afrique centrale ont été notées. Cependant, Claude N'KODIA⁸³ pense que, la CEMAC et la CEEAC, sont deux institutions d'intégration concurrentes en Afrique Centrale. Ces études sont parcellaires pour étudier le phénomène d'intégration régionale en Afrique dans sa complexité en ce sens qu'elles s'intéressent seulement à une seule logique de construction de l'intégration par les acteurs étatiques. Notre travail intégrera cette logique, mais montrera que la difficile rationalisation des CER en Afrique Centrale fait partie des contraintes du phénomène d'intégration régionale.

L'ouvrage publié sous la direction de Daniel ABWA, Joseph-Marie ESSOMBA, Martin Zachary NJEUMA, Charles de la RONCIERE⁸⁴, fait la synthèse des travaux réalisés par des universitaires d'Afrique Centrale au sujet de l'intégration régionale dans cette aire géographique. Il ressort le bilan de l'intégration régionale en Afrique Centrale, aborde les questions relatives au fondement et aux entraves de ladite intégration. Ces auteurs ont le mérite de présenter l'intégration institutionnelle et l'existence de la conscience communautaire des peuples frontaliers de la région. Mais il ne s'agit que d'une étude limitative du phénomène qui a cours sur le continent. Notre travail mettra

⁸¹ HAMMOUDA Hakim Ben, BEKOLO EBE Bruno et TOUNA MAMA (dir.), *L'intégration régionale en Afrique Centrale : bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003.

⁸² OKOUDA Martin Aristide, « Vers un renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale », dans HAMMOUDA (H B), BEKOLO EBE (B) et TOUNA MAMA (dir.), op. cit., p. 21.

⁸³ N'KODIA Claude, *L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999, p. 98.

⁸⁴ ABWA (D), ESSOMBA (J-M), NJEUMA (M), RONCIERE (C) (dir.), op. cit.

en exergue la rationalité qui caractérise les acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

L'intégration économique en Afrique de l'Ouest est une préoccupation majeure pour Abdou SAKHO⁸⁵. L'auteur démontre qu'il existe une incongruité entre la norme et la pratique de la construction communautaire. Il propose les contours d'une intégration apte à faire face aux nouveaux défis. Dominique BANGOURA⁸⁶ lui, s'interroge sur la capacité de l'UA à organiser la sécurité régionale en faveur de la prévention, de la gestion des conflits et de la défense commune. Elle démontre que le Conseil de Paix et de Sécurité de l'UA constitue l'architecture institutionnelle en matière de paix et de sécurité en Afrique. Pascal VENNESSON et Luc SINDJOUN ne dérogent pas à l'étude de l'intégration régionale⁸⁷. Ils démontrent le processus d'appropriation de la régionalisation par la République d'Afrique du Sud et estiment que l'abolition du régime d'Apartheid en 1991 et la montée en puissance de la République d'Afrique du Sud ont influencé l'intégration régionale au sein de la SADC. Ces études subissent fortement les découpages institutionnels et ne cernent pas l'intégration régionale dans sa complexité comme le fera notre travail.

La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique⁸⁸ analyse l'inconsistance de l'intégration africaine. Elle présente l'entreprise de construction régionale comme une voie capable de sortir l'Afrique du sous-développement. Le rapport précise que, les tentatives d'intégration régionale et sous-régionale illustrent bien les défis auxquels la région est confrontée dans sa quête d'une intégration et d'un développement plus poussés. L'étude milite pour la rationalisation des multiples communautés économiques régionales, la ratification des protocoles par les États, l'adéquation entre les ambitions et les ressources et l'inclusion du secteur privé. Le rapport met en définitive l'accent sur l'engagement des États pour faciliter l'unité du continent. Ayant à cœur le défi de la rationalisation des communautés économiques

⁸⁵ SAKHO Abdou, *L'intégration économique en Afrique de l'Ouest : analyse et perspectives*, Paris, Economica, 2011.

⁸⁶ BANGOURA Dominique, *L'Union africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense*, Paris, L'Harmattan, 2003.

⁸⁷ VENNESSON Pascal, SINDJOUN Luc, « Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la « renaissance africaine » », dans *Revue Française de Science Politique*, n°6, 2000, pp. 915-940.

⁸⁸ CEA, *État de l'intégration régionale en Afrique I*, Addis-Abeba, CEA, 2004.

régionales qui structurent la régionalisation de l'Afrique⁸⁹, la CEA et l'UA font le constat de la prolifération des communautés économiques régionales avant de constater leur lenteur dans la marche vers la réalisation de la CEA. En démontrant les inconvénients de la multipositionnalité des États, le rapport met l'accent sur les raisons et la procédure de la rationalisation des communautés économiques régionales. Notre travail vise à compléter ces analyses en y intégrant les intégrations transfrontalières qui ont cours en Afrique Centrale et qui font partie intégrante du processus de construction de l'intégration. Il met également en exergue les contraintes dudit processus.

2- L'état de la recherche sur la dynamique transfrontalière de l'intégration régionale en Afrique

Les mouvements transfrontaliers de biens tangibles ou intangibles mettent aux prises des acteurs dont l'un au moins n'est de nature ni gouvernementale ni intergouvernementale⁹⁰. L'intégration régionale ne concernerait pas seulement les acteurs étatiques mais aussi les acteurs non étatiques. Daniel BACH⁹¹ pense qu'il existe une différence entre régionalisme et régionalisation. Pour ce dernier, alors que le régionalisme est un projet explicitement porté par les États, la régionalisation se définit comme l'expression d'un processus social. Il poursuit cette réflexion et l'approfondit dans un autre ouvrage⁹² dans lequel il démontre que les acteurs non étatiques peuvent mettre en œuvre des stratégies ayant une visée dépassant le cadre national et ayant des répercussions régionales. L'auteur pense que les dynamiques locales et étatiques se retrouvent confrontées les unes aux autres au sein d'un même espace régional. Loin de conforter la polémique, notre étude démontrera que les dynamiques transnationales et étatiques sont complémentaires dans le processus de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

⁸⁹ CEA /UA, *État de l'intégration en Afrique II. Rationalisation des communautés économiques régionales*, Addis-Abeba, CEA, 2006.

⁹⁰ KEOHANE Robert, NYE Joseph, « Transnational Relations and World Politics », in *International Organization*, vol. 3, n° 25, été 1971, pp. 427-460.

⁹¹ BACH (D), *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998.

⁹² BACH (D), « Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire Saharo-Sahélienne », dans MARFAING Laurence, WIPPEL Steffen (dir.), *Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation*, Paris, Karthala, 2003.

D. BACH⁹³ met en évidence l'existence d'un régionalisme sans une véritable intégration. Prenant l'exemple de l'Afrique, l'auteur pense que la multitude des organisations d'intégration régionale n'a pas conduit le continent vers la réalisation du rêve panafricain. Pour lui, le régionalisme et la régionalisation sont au cœur des interactions entre espaces, réseaux et territoires en Afrique. La régionalisation y est conduite par le poids de réseaux transfrontaliers. Il affirme que la régionalisation se nourrit en Afrique du dynamisme de réseaux qui opèrent indépendamment des recompositions territoriales et projets institutionnels affichés. Ainsi, *les réseaux transfrontaliers* présentent un caractère transétatique dès lors qu'ils témoignent d'une capacité à pénétrer et traverser tout à la fois le territoire-(*déterritorialisation*)-et les institutions-(*désinstitutionalisation*)-de l'État. Pour l'auteur, la symbiose entre secteurs dits formels et informels et le processus de « *continentalisation* » des échanges transfrontaliers observés depuis les années 90 ont renforcé les synergies entre espaces économiques de chaque côté de la frontière.

Poursuivant cette réflexion⁹⁴, D. BACH pense qu'après l'enlisement des schémas d'intégration régionale interétatique en Afrique, on assiste aujourd'hui à une continentalisation des échanges et à la déterritorialisation de l'État : le « *régionalisme transétatique* »⁹⁵. Cette conception de l'intégration régionale portée par les échanges transfrontaliers qui se distingue de celle qui a prévalu en Europe, prendrait plutôt la forme d'une « *désintégration régionale* » et d'une contestation de l'intégration régionale portée par les institutions. En effet, l'auteur explique que le développement du « *régionalisme transétatique* » joue la fonction d'une intégration régionale informelle qui repose sur l'exploitation des frontières. En reliant différents espaces économiques entre eux, ce régionalisme entretient une désarticulation des économies les plus faibles, un délitement du contrôle territorial des États et une accentuation de leur désinstitutionalisation⁹⁶. Loin de faire le procès d'une quelconque forme d'intégration,

⁹³ BACH (D), « Régionalismes, régionalisation et globalisation », dans GAZIBO Mamoudou et THIRIOT Céline, (dir.), *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, pp. 343-361.

⁹⁴ BACH (D), « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu », dans *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n° 6, 1995, pp. 1023-1038.

⁹⁵ Ibid. p. 1033.

⁹⁶ BACH (D), op. cit., p. 1035.

notre travail cherchera à démontrer que les acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale sont à la fois étatiques et transnationaux.

D. BACH⁹⁷ parle aussi du renouveau de l'intégration régionale en Afrique. Ce renouveau est dû à l'échec des programmes et des institutions d'intégration régionale. Les peuples ayant pris connaissance des effets néfastes des frontières arbitraires héritées de la colonisation, du bilan peu élogieux des institutions régionales, se sont engagés dans la régionalisation transétatique qui se réfère aux interactions transfrontalières. Ces échanges, qu'ils soient formels ou informels, ne concourent pas à la suppression des frontières étatiques, mais participent plutôt de l'implémentation d'une libéralisation des échanges et d'une intégration par le bas. Cet auteur a le mérite de décrire le phénomène de régionalisation transétatique en Afrique, de reconnaître l'existence d'une dynamique transnationale de l'intégration régionale. Cependant il se focalise spécifiquement dans l'étude de l'intégration transfrontalière, en marginalisant et en critiquant quelque fois la dynamique étatique de construction de l'intégration régionale. Notre étude loin de faire le procès d'une dynamique ou de la magnifier, les concilie pour démontrer que le processus de construction de l'intégration régionale en Afrique est le creuset de l'interétatisme et du transnational.

Jean-Pierre RAISON⁹⁸ met en évidence l'ambivalence des relations liant les régions informelles au territoire national et démontre que la « *région informelle* », qui est greffée sur la région formelle, ne peut vivre sans elle, mais elle la menace ; elle la complète mais elle peut l'étouffer. Elle lui est associée comme l'épiphyte à l'arbre, ou comme le cancer au corps humain. Cet argumentaire ne requiert pas l'avis de Karine BENNAFLA⁹⁹ qui pense que le commerce transfrontalier consolide le territoire, profite plus qu'il ne nuit à l'État. Il reconnaît l'émergence d'une logique transnationale de l'intégration, mais ne s'étale pas sur ses contraintes comme le fera notre analyse.

⁹⁷ BACH (D), « The revival of regional integration in Africa », in *Documentos de trabalho* n° 56, CESA, Lisboa, 1999, pp. 1-25.

⁹⁸ RAISON Jean-Pierre, « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », dans *Espaces africains en crise*, Travaux de l'Institut géographique de Reims, 1983-1984, pp. 5-18.

⁹⁹ BENNAFLA Karine, « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », dans *Politique africaine* n° 73, mars 1999, pp. 24-49.

Amandine GNANGUENON¹⁰⁰ reconnaît la régionalisation *de facto* s'exprimant par le contournement de l'État et le détournement des prérogatives qui lui reviennent. Il insiste sur la différence entre régionalisation *de jure*, dont le prolongement est le régionalisme, et régionalisation *de facto* qui s'inscrit dans l'historicité des liens entre les individus. Cette distinction participe de la reconnaissance de la régionalisation « par le bas », sous entendue celle des acteurs non étatiques, et de la régionalisation « par le haut », expression de la volonté des dirigeants politiques. Dans la même logique, Antoinette LAURENT¹⁰¹ affirme que les dynamiques transfrontalières participent à la formation du micro-régionalisme ou de la « *régionalisation non institutionnelle* ». L'auteur estime que le paradoxe de la plupart des théories du régionalisme est qu'elles se fondent sur l'expérience européenne, qui ne rend pas toujours compte de ce qui se passe dans les pays du Sud. Même si ces analyses restent au stade des affirmations, elles reconnaissent que le processus d'intégration régionale africaine est complexe et se construit sur plusieurs fronts comme le démontrera notre travail.

Frederik SÖDERBAUM et Ian TAYLOR¹⁰² passent en revue la problématique de l'émergence du micro-régionalisme transfrontalier en Afrique. Ils démontrent que l'Afrique dispose d'une multitude de micro-régions transfrontalières en émergence. Les auteurs pensent qu'il faut lier le formel et l'informel pour bâtir ce qu'ils appellent « la régionalisation néopatrimoniale ». Cette régionalisation vise à transcender la régionalisation statocentrique qui a longtemps dominé sur le continent africain, elle cherche à établir un pont entre la régionalisation formelle et la régionalisation informelle. Les auteurs fondent leur argumentaire sur l'incapacité de la vision statocentrée de la régionalisation à remplir sa mission. Il s'agit d'une analyse qui condamne l'intégration institutionnelle. Notre travail appellera à la conciliation de tous les processus de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

¹⁰⁰ GNANGUENON Amandine, « Relire les relations internationales à travers la dualité de la région en Afrique », dans *Dynamiques Internationales*, juin 2010, pp. 1-23.

¹⁰¹ LAURENT Antoinette, « Régionalisme, régionalisation et espaces transfrontaliers : le cas du littoral uruguayen du rio de la plata » Essai de recherche, Institut d'Études Politiques, Bordeaux, mai 2004.

¹⁰² SÖDERBAUM (F), TAYLOR (I), op. cit.

ENDA DIAPOL¹⁰³ démontre que l'intégration régionale en Afrique de l'ouest échappe sur la déconnexion entre les progrès institutionnels réalisés et la réalité vécue par les populations. Elle affirme que l'intégration régionale n'est pas seulement une affaire des décideurs politiques, mais qu'il existe des dynamiques d'intégration « par le bas » qui, de fait, connectent et articulent par-delà les frontières les territoires, les hommes et les activités. Elle plaide pour la prise en compte de ces dynamiques par les institutions d'intégration régionale afin de replacer les peuples au cœur du processus d'intégration. Cette ONG a le mérite de reconnaître la complémentarité entre les processus étatiques et transnationaux de l'intégration régionale. Cette complémentarité est au service de la construction de l'intégration régionale sur le continent comme le démontrera notre analyse.

B- L'état de la recherche sur les enjeux et les contraintes de l'intégration régionale en Afrique

La construction de l'intégration régionale met aux prises des acteurs étatiques et non étatiques qui sont essentiellement rationnels. Leurs actions sont guidées par des identités et des intérêts. Dans cette perspective, l'analyse des enjeux (1) et des contraintes (2) fait partie intégrante de l'étude du processus de construction de l'intégration régionale en Afrique.

1- Les enjeux

La littérature sur les enjeux de l'intégration régionale en Afrique n'est pas dense. Très peu d'études s'y consacrent et ne l'évoquent que de façon passagère. La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique¹⁰⁴ propose des solutions pour harmoniser les actions des acteurs (gouvernements, les institutions régionales et sous régionales, les partenaires au développement) en vue de parachever le processus d'intégration régionale en Afrique. Ce faisant, elle rappelle que les raisons qui encouragent les États à adhérer aux communautés économiques régionales en Afrique sont essentiellement politiques, stratégiques et économiques. Ce rapport a le mérite

¹⁰³ ENDA DIAPOL, op. cit.

¹⁰⁴ CEA /UA, *État de l'intégration en Afrique II. Rationalisation des communautés économiques régionales*, Addis-Abeba, 2006.

d'évoquer les enjeux de l'intégration. Cependant, ces enjeux ne concernent que les acteurs étatiques et l'intégration institutionnelle. Notre travail comblera ce déficit en ressortant les enjeux des acteurs non étatiques.

Fweley DIANGITUKWA¹⁰⁵ supplée à cette carence en exposant que les raisons économiques motivent les États et les individus à œuvrer pour l'intégration régionale. Il estime que l'intégration régionale est recherchée parce qu'elle crée de vastes marchés, rend la concurrence plus accrue. Ces raisons sont insuffisantes et notre analyse démontrera que les acteurs engagés dans les processus d'intégration régionale ont non seulement des identités à construire, mais également trois autres types d'intérêt national objectifs à l'instar de leur survie physique, de leur autonomie et de leur auto-estime collective.

Jeffrey FRIEDEN¹⁰⁶ pense que les relations internationales tout comme les regroupements régionaux sont régis par les intérêts ou les préférences des acteurs faisant partie du processus. Toutefois, ces acteurs sont obligés d'adopter une certaine posture qui constitue la stratégie mise en place pour atteindre leur but final qui est l'intérêt du départ. C'est dans le même sillage que Joseph Vincent NTUDA EBODE¹⁰⁷ relaie que les États africains ont toujours une politique étrangère réaliste tenant compte de leurs intérêts et cherchant constamment à les défendre. Dans l'étude des enjeux stratégiques de l'intégration régionale en Afrique¹⁰⁸, il estime que la construction communautaire dans la zone CEMAC se situe dans une posture de quête de puissance qui se fait à travers des alliances stratégiques. Ces analyses ne précisent pas la nature des identités et des intérêts dont l'intégration participe à la construction, ce que complètera notre étude.

¹⁰⁵ DIANGITUKWA Fweley, *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation. Plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2006.

¹⁰⁶ FRIEDEN Jeffrey, « Actors and Preferences in International Relations », in LAKE David and POWELL Robert, (eds.), *Strategic Choice and International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1999, pp. 39-76.

¹⁰⁷ NTUDA EBODE Joseph Vincent, « De la politique étrangère des États africains : Rupture et Continuités d'une diplomatie contestée », in *African Journal of International Affairs*, Vol. 2, n°. 1, 1999, pp. 61-96.

¹⁰⁸ NTUDA EBODE (J. V.), « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 45-53.

Damien Georges AWOUMOU COME¹⁰⁹ examine l'alliance entre le Cameroun et le Gabon en Afrique Centrale et tire la conclusion selon laquelle, ce couple a disparu pour laisser place à de nouveaux couples parmi lesquels, celui septentrional entre le Cameroun et le Tchad et celui Méridional entre le Gabon et le Congo au sein de la CEMAC. Toutefois, contrairement au rôle joué par le couple franco-allemand dans le processus d'intégration au sein de l'UE, les couples en Afrique Centrale sont poussés par la quête effrénée de leadership et de puissance en vue de satisfaire leurs intérêts nationaux. Cette analyse des enjeux d'une construction communautaire est parcellaire. En effet, notre analyse expliquera qu'au-delà des intérêts qui motivent la constitution des alliances, les acteurs sont animés par la construction des identités à savoir l'identité corporative, l'identité de rôle, l'identité de type et l'identité collective.

Paul Elvic BATCHOM¹¹⁰ affirme que la posture adoptée par la Guinée-Équatoriale au sein de la CEMAC remet en cause la rhétorique pacificatrice des organisations internationales communautaires, et surtout leur vocation à créer des effets de convergence entre les États membres. À côté de cette réalité, subsiste la quête de puissance par les États. Toutefois, il faut relever au-delà de la pensée de l'auteur que la posture de la Guinée Équatoriale au sein de cette organisation d'intégration vise à assurer son bien-être économique et à affirmer son leadership.

Les analyses parcellaires des enjeux de l'intégration régionale que font les auteurs ci haut mentionnés, ne permettent pas d'avoir une vue panoramique des motivations des acteurs de l'intégration régionale en Afrique. L'intégration régionale constitue un véritable champ d'interaction pour des acteurs qui sont essentiellement rationnels. Notre analyse, au-delà des enjeux évoqués par les auteurs convoqués ci haut, démontrera que les enjeux de l'intégration régionale en Afrique sont étroitement liés aux identités et aux intérêts des acteurs, même si ladite intégration fait face aux multiples contraintes.

¹⁰⁹ AWOUMOU Damien Georges, *Le couple Cameroun-Gabon et la dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale : enjeux, contraintes et réalités*, Thèse de Doctorat 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 2002.

¹¹⁰ BATCHOM Paul Elvic Jérôme, « La rupture du consensus de Fort-Lamy et le changement du rapport de force dans l'espace CEMAC », dans *Revue Études Internationales*, volume XLIII, no 2, juin 2012, pp. 147-167.

2- Les contraintes

La documentation scientifique en matière de défis de l'intégration régionale en Afrique est abondante du fait de la lenteur dudit processus. Les auteurs relèvent les obstacles au processus d'intégration régionale. Abdou DIOUF¹¹¹ étudie les effets de la mondialisation sur les processus d'intégration en Afrique. Ce faisant, il insiste particulièrement sur les obstacles au processus d'intégration à savoir : la bureaucratie institutionnelle, les égoïsmes nationaux, l'exaltation de la construction préalable de l'État-nation à l'intégration régionale. L'auteur propose à cet effet, la logique d'intégration contre les intérêts nationaux et l'abandon de souveraineté permettant de redynamiser le processus d'intégration. Il est soutenu par Anderson OUAMBA-DIASSIVY¹¹² qui met en évidence le rapport entre la souveraineté des États et l'intégration en zone CEMAC. Il y ressort que les velléités souverainistes et égoïstes des États constituent l'entrave majeure au processus d'intégration. Ces défis sont uniquement liés aux acteurs étatiques et ne s'étendent pas aux autres acteurs comme le prouvera notre travail. Ces études délaissent les défis nouveaux de l'intégration régionale qui sont la criminalité transfrontalières et la problématique du financement de l'intégration régionale en Afrique que notre étude prendra en compte.

La Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique¹¹³ et R. MUNGEDI KEYEMBE¹¹⁴ démontrent que le phénomène de la polygamie institutionnelle au sein des CER constitue une entrave au processus d'intégration et invitent à la rationalisation desdites communautés. Le rapport poursuit que l'intégration est également freinée par le manque de mécanismes d'autofinancement des CER, les progrès limités dans la promotion de l'intégration de la production ainsi que des complémentarités régionales, ou dans le développement de l'infrastructure régionale.

¹¹¹ DIOUF Abdou, « L'Intégration Régionale face à la Mondialisation », dans *Politique Étrangère*, n° 4, 2006, pp. 785-797.

¹¹² OUAMBA DIASSIVY Anderson, La souveraineté de l'État et l'intégration sous-régionale en Afrique centrale : le cas de la CEMAC, Rapport de stage diplomatique, IRIC, Yaoundé, 2009.

¹¹³ Commission Économique des Nations Unies pour l'Afrique, *État de l'intégration régionale en Afrique II, Rationalisation des communautés économiques régionales*, Addis-Abéba, CEA, 2006.

¹¹⁴ MUNGEDI KEYEMBE (R.), op. cit.

Issaka SOUARE¹¹⁵ pense également que la diversité des pôles d'allégeance des États africains est un obstacle à l'intégration sur le continent, avant de poursuivre que la bonne gouvernance et la question du financement sont des défis de l'intégration régionale en Afrique. Ces analyses ont le mérite de mettre en exergue les contraintes intrinsèques aux acteurs étatiques. Notre travail intégrera aussi les contraintes intrinsèques aux acteurs transnationaux, ainsi que les contraintes extrinsèques aux acteurs.

En somme, il s'avère que l'intégration régionale africaine est pour reprendre Léon LINDBERG¹¹⁶, un phénomène pluriel impliquant des modalités d'analyses diversifiées. La littérature sur l'intégration régionale en Afrique est abondante, mais elle ne met pas en évidence tous les processus, les enjeux et les contraintes qui structurent la construction du processus d'intégration régionale en cours sur le continent. Aucun auteur n'ayant encore la problématique de l'intégration régionale sous ce prisme, ce travail cherche à combler ce déficit dans la littérature consacrée aux relations internationales africaines, en rendant compte du phénomène d'intégration régionale dans sa complexité reconnue par des auteurs comme Yves Alexandre CHOUALA pour qui « *le régionalisme en Afrique est un phénomène hybride qui oscille entre intergouvernementalisme et transnationalisme. Sans remettre en cause les logiques institutionnelles de canalisation et d'encadrement de la régionalisation, les dynamiques de celle-ci se forment en marge, en deçà, voire au-delà des cadres communautaires* »¹¹⁷. Toute étude qui néglige une des dynamiques est tronquée et ne peut rendre compte entièrement du processus de construction de l'intégration régionale africaine. Quoiqu'il en soit, ces dynamiques sont complémentaires et allient la volonté des peuples et celle des États, car à l'évidence, « *rien n'est possible sans les hommes, rien n'est durable sans les institutions* »¹¹⁸. L'ensemble des manquements relevés et dont notre travail vise à combler, fonde l'intérêt de notre recherche.

¹¹⁵ SOUARE Issaka, « Regard critique sur l'intégration Africaine : Comment relever les défis », dans *ISS Paper 140*, 2007, pp. 1-12.

¹¹⁶ LINDBERG Léon, « Political integration as multidimensional phenomenon requiring multivariate measurement », in *International Organization* 24(4), 1970, pp. 649-731.

¹¹⁷ CHOUALA Yves Alexandre, « Les multilatéralismes en Afrique centrale : l'intégration régionale à l'épreuve de la pluralité des communautés économiques régionales », dans *Revue Camerounaise d'Études Internationales (RCEI)*, n° 003, 2^{ème} Semestre 2010, pp. 37-57.

¹¹⁸ MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976, p. 412.

IV- Intérêt du sujet

La valeur d'un travail de recherche se reconnaît par le progrès que ce dernier apporte à l'élaboration des savoirs scientifiques. Le chercheur doit exprimer la pertinence ou portée scientifique du sujet en indiquant en quoi ce sujet s'inscrit dans les préoccupations scientifiques d'autres chercheurs ou simplement, a fait l'objet de travaux de devanciers. Il montre en quoi le sujet contribuera à l'avancement des connaissances, ainsi que son originalité et son actualité, surtout sous l'angle abordé. Il doit également relever la pertinence sociale du sujet en prouvant que la recherche apporte des réponses aux préoccupations des décideurs sociaux¹¹⁹. Ainsi, cette thèse présente un triple intérêt : scientifique, social et professionnel.

Sur le plan scientifique, notre travail trouve son intérêt dans le prolongement de la réflexion actuelle des chercheurs qui porte sur l'intégration régionale en Afrique. Il vise à apporter des éléments nouveaux, afin d'élargir les perspectives d'analyses qui ont jusqu'ici été explorées. Dès lors, notre étude dont l'objet se situe au-delà de la reconstitution du fil des événements établissant la chronique historico-institutionnelle de l'intégration régionale, dominant ainsi les découpages institutionnels, s'inscrit dans la perspective actuelle de la recherche des « futurs possibles africains ».

Sur le plan social, cette thèse place le peuple au centre du processus d'intégration régionale et plante le décor de l'intégration par le bas. Elle éclaire les États et les citoyens sur les gains de l'intégration régionale en Afrique Centrale, propose aux décideurs de tenir compte des aspirations des peuples dans les politiques d'intégration régionale. Ce travail constitue aussi une source de connaissances pour les acteurs des relations internationales.

Sur le plan professionnel, nous voulons avoir des connaissances sur le processus d'intégration en Afrique afin de demander à intégrer, après notre Doctorat en Science Politique, une université africaine pour transmettre à la jeunesse ce que nous avons appris durant notre cursus académique, contribuer ainsi à l'évolution de la Science Politique. Notre projet professionnel étant de nous consacrer aux entraves, mais aussi

¹¹⁹ ANTONIUS Rachad, *Ce que doit inclure un projet de mémoire ou de thèse*, Montréal, Département de sociologie UQAM, 2007, p. 13.

aux moyens de promotion de l'intégration, afin que ce projet pensé depuis l'avènement du panafricanisme, sorte du champ de la théorie pour se réaliser effectivement au grand bonheur du continent et des peuples d'Afrique. Nous souhaiterons également, comme cadre de l'administration publique camerounaise, mettre nos connaissances au service de l'État et des organisations internationales.

L'intérêt étant clairement ressorti, il convient de formuler la question fondamentale de notre étude.

V- Problématique

La science ne commence pas avec des faits et des hypothèses, mais avec un problème spécifique¹²⁰. Un objet de recherche si partiel et si parcellaire soit-il ne peut être défini et construit qu'en fonction d'une problématique théorique permettant de soumettre à une interrogation les aspects de la réalité mis en relation par la question qui leur est posée¹²¹. En effet, *« face au réel, ce qu'on croit savoir offusque ce qu'on devrait savoir. Quand il se présente à la culture scientifique, l'esprit n'est jamais jeune. Il est même très vieux, car il a l'âge de ses préjugés. Accéder à la science c'est spirituellement rajeunir, c'est accepter une mutation brusque qui doit contredire un passé. [...] L'esprit scientifique nous interdit d'avoir une opinion sur des questions que nous ne comprenons pas, sur des questions que nous ne savons pas formuler clairement. Avant tout, il faut savoir poser des problèmes. Et quoi qu'on dise dans la vie scientifique, les problèmes ne se posent pas d'eux-mêmes. C'est précisément ce sens du problème qui donne la marge du véritable esprit scientifique. Pour un esprit scientifique, toute connaissance est une réponse à une question. S'il n'y a pas eu de questions il ne peut y avoir de connaissance scientifique. Rien ne va de soi. Rien n'est donné. Tout est construit »*¹²².

L'intégration régionale en Afrique Centrale se complexifie avec le réveil des acteurs transnationaux et un appétit croissant des intérêts des acteurs, nécessitant ainsi une analyse dynamique. En effet, au-delà du processus de la construction de

¹²⁰ GRAWITZ (M), op. cit., p. 384.

¹²¹ BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude et PASSERON Jean Claude, *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris, Mouton Éditeur, 4^{ème} édition, 1983, p. 54.

¹²² BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, J. Vrin, 5^{ème} édition, 1967, p. 17.

l'intégration régionale en Afrique Centrale par les acteurs étatiques, on assiste depuis lors à la résurgence d'une logique transnationale alimentée par les acteurs transnationaux. Les études intégrant toutes ces dynamiques, les enjeux et les contraintes d'intégration régionale en Afrique n'occupent pas encore une place de choix dans les agendas académiques. Les ouvrages consacrés à l'intégration régionale, n'abordent que de manière incidente ces questions qui constituent le socle de notre problématique articulée de la manière suivante : **quels sont les processus, les enjeux et les contraintes qui structurent la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale par les acteurs étatiques et transnationaux ?**

Cette interrogation ne peut trouver une réponse appropriée, que par le canal d'une démarche scientifique rigoureuse.

VI- Construction du cadre théorique d'analyse

Afin de parvenir à l'intelligibilité de notre travail, nous convoquerons une démarche gravitant autour des techniques de collecte des données, des méthodes de leur analyse (A) et de leur soumission à la rigueur scientifique à l'aide des théories et méthodes proposées pour atteindre l'explication (B).

A- La convocation des techniques de collecte des données et les méthodes de leur analyse

Les techniques et les méthodes sont utilisées pour recueillir les données sur le terrain, ce dont tout chercheur a besoin pour saisir l'objet de recherche. Comme l'écrit Madeleine GRAWITZ, « *choisir les techniques étant donné les particularités et les moyens de chacune, c'est sélectionner à l'avance les matériaux qu'elles recueilleront* »¹²³. Le choix des techniques dépend donc de l'objectif poursuivi. C'est le chercheur qui, pour des raisons de disposition et de disponibilité choisit la technique la mieux adaptée à son travail. Le choix est donc libre et conscient au vu de la multiplicité des sources disponibles. Après la collecte des données, il faut bien les analyser afin d'y déceler ce qui n'est pas à la portée du commun des mortels. Les techniques de récolte des données (1) seront suivies des méthodes de leur analyse (2). Ces techniques et

¹²³ GRAWITZ (M), op. cit., p. 352.

méthodes permettront de réaliser les objectifs de recherche et d'avoir une compréhension approfondie du sujet.

1- Les techniques de collecte des données

Les techniques de collecte des données sont des procédés opératoires, rigoureux, bien définis, transmissibles et susceptibles d'être appliquées à nouveau dans les mêmes conditions adaptées au genre de problème ou de phénomène en cause. Ce sont des moyens utilisés pour atteindre un but. Elles permettent d'atteindre un objectif défini à l'avance. Ils sont très importants pour tout travail de recherche dans la mesure où ils se situent au niveau des faits et pratiques¹²⁴. Dans le cadre de ce travail, l'analyse documentaire (a), l'entretien (b) et l'observation participante (c) seront d'un grand apport.

a- La technique documentaire

La technique documentaire permet au chercheur d'analyser les réalités se trouvant dans les documents afin de compléter ce que l'on trouve sur le terrain¹²⁵. Cette méthode vise en particulier à acquérir des connaissances sur notre thématique. Dans le cadre de ce travail, l'analyse documentaire constituera notre principale technique de récolte de données. Ainsi, plusieurs types de documents seront étudiés. Il s'agira : des ouvrages méthodologiques, des ouvrages spécialisés sur les Relations Internationales, sur les questions d'intégration régionale, les institutions d'intégration régionale africaine, sur les frontières et les « peuples-frontières » en Afrique Centrale. Nous consulterons aussi des articles de journaux et de revues scientifiques traitant de notre thématique ; des textes officiels des organisations d'intégration africaine ; des sources électroniques telles que internet et les bases de données spécialisées. Ces documents seront consultés dans différents centres de documentation.

¹²⁴ GRAWITZ (M), op. cit., p. 490.

¹²⁵ Ibid. pp. 576-589.

b- L'entretien

L'entretien est un procédé d'investigation scientifique, utilisant un processus de communication verbale pour recueillir des informations en relation avec le but fixé¹²⁶. L'entretien permettra de prendre connaissance de l'historiographie des relations internationales africaines et de la conscience communautaire des populations frontalières. Nous y accorderons un accent particulier, dans l'optique de comprendre les motivations profondes des acteurs, ainsi que les contraintes de l'intégration régionale en Afrique Centrale. L'entretien servira à connaître les sentiments, les attitudes, les motivations, les opinions, bref les représentations des acteurs. Ainsi, nous bénéficierons de l'expertise des hauts cadres en charge de l'intégration, des opinions d'un panel d'informateurs constitués des spécialistes des Relations Internationales, des opinions des « peuples-frontières ». Nous mènerons des entretiens auprès des ambassades des pays d'Afrique Centrale représentées au Cameroun, ainsi qu'auprès des représentations des organisations d'intégration présentes au Cameroun, afin de prendre connaissance de la construction/reconstruction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

c- L'observation participante

D'après Madeleine GRAWITZ, l'observation participante permet de vivre sur le terrain, les phénomènes étudiés, de participer aux événements non en tant qu'un individu isolé du groupe, mais en tant que membre du groupe¹²⁷. Cette technique sera utilisée dans le but de participer à la vie collective de certains peuples transfrontaliers d'Afrique Centrale. Au cours de notre période de recherche, nous irons au niveau de certaines régions frontières d'Afrique Centrale pour observer les modes de vie des « peuples-frontières » et observer comment ces derniers participent à la « désinstitutionnalisation » et à la « déterritorialisation » des États. Nous serons particulièrement attentifs à la reproduction ou non des phénomènes observés, ainsi qu'à la convergence entre les différentes informations obtenues.

¹²⁶ GRAWITZ (M), op. cit., p. 536.

¹²⁷ Ibid. p. 527.

2- Les méthodes d'analyse des informations récoltées

Les informations récoltées par le chercheur n'apparaissent pas toujours de façon évidente. Un travail d'analyse est nécessaire pour les extraire. Il faut donc user d'un certain nombre de méthodes. Toute étude scientifique implique nécessairement le choix d'au moins une méthode. « *La méthode est l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, démontre, les vérifie* »¹²⁸. Madeleine GRAWITZ pense que la méthode, « *moyen de parvenir à un aspect de la vérité, de répondre plus particulièrement à la question « comment », est liée au problème de l'explication* »¹²⁹. Elles expliquent l'interdépendance des éléments constitutifs de l'objet de l'étude. C'est d'ailleurs ce qui a amené Aktouf OMAR à expliquer que la méthode est « *la procédure logique d'une science, c'est-à-dire l'ensemble des pratiques particulières qu'elle met en œuvre pour que le cheminement de ses démonstrations et de ses théorisations soit clair, évident et irréfutable* »¹³⁰. Deux principales méthodes d'analyse des données seront utilisées dans ce travail : l'analyse des textes (a) et l'analyse de contenu des documents (b).

a- L'analyse des textes

L'explication des textes littéraires subit l'influence de la linguistique. En effet, les analyses de documents historiques ou littéraires soulèvent les problèmes d'authenticité, de validité de l'interprétation et de véracité des faits relatés¹³¹. À travers une lecture globale et totale, le chercheur doit relever les éléments fondamentaux de la pensée et du style, il doit lire le texte dans son unité organique, comme une structure et non comme un événement. Il devra éviter la distinction fond et forme, pensée et style afin d'atteindre à la fois « l'âme » et la « chair » de l'œuvre¹³². Cette technique nous permettra non plus de rechercher seulement dans un texte la structure de la pensée, mais, de ne pas l'isoler de ce qui l'entoure.

¹²⁸ GRAWITZ (M), op. cit., p. 351.

¹²⁹ Ibid. pp. 352 et 419.

¹³⁰ OMAR Aktouf, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la marche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987, p. 27.

¹³¹ GRAWITZ (M), op. cit., p. 604.

¹³² Ibid. p. 605.

b- L'analyse de contenu

L'exégèse et la dissection interprétative ne suffisent pas à rendre tout le sous-jacent et l'implicite dans le sens d'un document. Il faut entendre par document en sciences sociales, tous documents écrits tels qu'interviews, questionnaires, discours, archives, formulaires, comptes rendus, rapports, dossiers, livres, articles etc., mais également les données non écrites constituées des récits de vie, des conduites, des opinions, des tendances, des attitudes...¹³³ L'analyse de contenu est une technique d'étude détaillée des contenus de documents, elle consiste en « *la recherche pour la description objective, systématique et quantitative, du contenu manifeste des communications, ayant pour but de les interpréter* »¹³⁴.

Cette méthode d'analyse des données met l'accent sur une « lecture seconde » du document, la répartition du contenu en catégories¹³⁵. Ces catégories doivent posséder les caractéristiques suivantes : exclusives, afin d'éviter les chevauchements ; exhaustives, afin de couvrir la totalité du document ; évidentes, afin d'assurer une certaine objectivité ; et pertinentes par rapport aux objectifs de la recherche. La seconde étape consiste à retenir des indicateurs (sémantiques, linguistiques ou autres) qui permettront de dégager une seconde signification du contenu étudié, bref de détecter le « non-dit » compris dans le message¹³⁶. Madeleine GRAWITZ pose avec force l'idée que les matériaux en Sciences Sociales sont en grande partie composés de communications dont deux étapes sont nécessaires pour les analyser : la première consiste à avoir l'idée de ce que l'on cherche à préciser, c'est-à-dire l'objectif et à choisir les techniques en fonction de cet objectif ; la seconde étant l'étape de quantification du contenu¹³⁷.

Ainsi, pour mener une analyse raisonnée de contenu d'un document, le chercheur doit tenir compte du langage, des conditions de production du discours, de la pluralité des discours et de sens. Cette méthode nous aidera à dégager les significations,

¹³³ GRAWITZ (M), op. cit., p. 611.

¹³⁴ Ibid. p. 606.

¹³⁵ Ibid. p. 616.

¹³⁶ DORAIS Michel, « Diversité et créativité en recherche qualitative », dans *Service social*, vol. 42, n° 2, 1993, p. 7-27.

¹³⁷ GRAWITZ (M), op cit., p. 616-626.

associations, intentions... non directement perceptibles à la simple appropriation de la communication.

B- L'usage de certaines théories

Issue du mot grec *Theorein*, la théorie est un travail de construction intellectuelle. Elle signifie « *observer avec émerveillement ce qui se passe, pour le décrire, l'identifier et le comprendre* », la théorie est donc toute « *expression [...] cohérente et systématique de notre connaissance de [...] la réalité* »¹³⁸. Au sens strict, la théorie est un travail de connaissance scientifique fondé sur « *l'observation empirique et le raisonnement logique* »¹³⁹. Dario BATTISTELLA distingue deux conceptions de la théorie en Relations Internationales. La conception explicative conçoit la théorie comme « *un ensemble de théorèmes élaborés à partir de l'expérimentation, un ensemble de généralisations reliées entre elles déductivement et démontrables ou vérifiables* »¹⁴⁰. La conception compréhensive elle, définit la théorie comme une boîte à outils à la disposition de l'analyste, grâce à laquelle celui-ci peut proposer une compréhension des relations internationales à partir de la façon dont les acteurs définissent les enjeux et les solutions, interprètent une situation et se perçoivent eux-mêmes, le but qu'ils cherchent à atteindre ainsi que la manière¹⁴¹.

La théorie a donc pour objectif d'améliorer l'explication ou la compréhension des phénomènes et du monde¹⁴². Elle trace les limites et les axes des investigations et des études à entreprendre dans un domaine donné¹⁴³. Elle permet de saisir la signification des événements en cours, de les comprendre mais aussi de prévoir et d'influencer le futur. Selon Madeleine GRAWITZ, la théorie permet d'ordonner la réalité, de tracer un schéma d'observation et émettre des hypothèses¹⁴⁴. La dimension théorique nous fournit des grilles de lecture pour comprendre et expliquer le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale. Ainsi, ce travail intègre le « pluralisme

¹³⁸ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 13.

¹³⁹ Ibid. p. 28.

¹⁴⁰ Ibid. p. 32.

¹⁴¹ ARON Raymond, cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 38.

¹⁴² BATTISTELLA (D), op.cit., pp. 28 à 40.

¹⁴³ MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, 3ème édition, Paris, Dalloz, 1982, p. 68.

¹⁴⁴ GRAWITZ (M), op.cit. p. 476.

théorique » constitué du multilatéralisme, du constructivisme, de l'interaction stratégique et du transnationalisme.

1- Le multilatéralisme

Les relations internationales sont communément décrites comme un domaine anarchique, dans le sens où il n'existe pas de gouvernement mondial, de pouvoir central, d'instance de contrôle supérieure aux États : il s'agirait d'un *état de nature*, antérieur à la signature du Pacte Social. Cependant, au sein de l'anarchie internationale ont pu apparaître, là où les États se reconnaissent des intérêts communs, des stratégies coopératives, qui ont permis de réduire les effets pervers de l'anarchie et de limiter le recours à la force. La création d'un ordre mondial paisible a été une des préoccupations des penseurs du Siècle des Lumières à travers un idéalisme dans lequel la paix pouvait exister de façon positive, par la création d'institutions adéquates. Le multilatéralisme hérite donc de la tradition des Lumières, en ce qu'il postule que les rapports inter-étatiques peuvent aussi être régis par la rationalité. L'ordre ne surgit pas de lui-même, mais doit être construit, institué contre la nature : les États pourront se servir du multilatéralisme pour mettre en place des institutions capables d'instaurer un ordre favorable à des relations pacifiques. Les institutions internationales, bien que n'existant que par la volonté des États, affectent leurs comportements. La reconnaissance des règles communes et l'institutionnalisation croissante des relations internationales participent à réduire l'anarchie du système international, et à rendre le recours à la force moins automatique¹⁴⁵. Ainsi, le multilatéralisme conteste et complète les théories classiques des relations internationales.

Le multilatéralisme en tant que théorie d'analyse repose sur des principes précis :

- L'engagement multilatéral est toujours ambivalent : « *le servir, c'est aussi s'attendre à ce qu'il puisse servir* »¹⁴⁶. En effet, l'organisation internationale n'est pas un fait social neutre, elle construit les identités et les intérêts des États

¹⁴⁵ DEFARGES MOREAU Philippe, « Le multilatéralisme et la fin de l'histoire », dans *Politique étrangère*, 2004.

¹⁴⁶ DEVIN (G), « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », dans BADIE Bertrand et DEVIN Guillaume, (dir.), *Le multilatéralisme : nouvelles formes d'action internationale*. Paris, La Découverte, 2007, p. 151.

membres¹⁴⁷. Aussi, « *elle est structurée par les stratégies de ses membres et les relations de pouvoir qu'elles traduisent : si l'on sert et se sert des organisations, c'est aussi pour se servir* »¹⁴⁸. L'engagement multilatéral est une entreprise indissociable de l'aiguillon des intérêts nationaux et qui renforce la légitimité des acteurs ;

- La complexité du système multilatéral : l'extension des activités multilatérales à un nombre croissant de secteurs conduit à un certain empilement et enchevêtrement d'organisations et de programmes. Aussi, l'avènement des acteurs non étatiques a politisé les activités multilatérales, bousculant ainsi permanemment les arrangements préétablis¹⁴⁹. En effet, avec la croissance des organisations internationales, de la population et des États, « *le multilatéralisme est invité à servir toujours plus, et de manière de plus en plus complexe* »¹⁵⁰ ;
- La délicate immutabilité de l'ordre multilatéral : « *le multilatéralisme se construit lentement, il se reforme difficilement. comme toute entreprise complexe, les changements sont délicats* »¹⁵¹. Mais comme par hypothèse l'équilibre est toujours précaire, toujours plus ou moins contestable, le multilatéralisme se doit d'être un processus d'ajustement permanent, car « *la délibération à plusieurs pour agir ensemble est trop sensible aux différences de position et d'intérêt pour se fixer dans une forme irréversible* »¹⁵².

L'intégration régionale se trouve ainsi au cœur des « *fonctions* »- au sens d' « *activités et finalités* » des organisations d'intégration. Elle est « *un point commun de la diversité du multilatéralisme* »¹⁵³ ou encore du phénomène organisationnel en Afrique. Comme le précise Guillaume DEVIN, les États sont conscients que la solidarité

¹⁴⁷ POKAM Hilaire de Prince, « La participation de l'Afrique à la construction de la gouvernance mondiale au sein des Nations Unies », dans ABOA (A. L), POKAM (H de P), SADIO (A) et TANDIO (A), (dir.), op. cit., p. 262.

¹⁴⁸ DEVIN (G), SMOUTS (M-C), *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 16.

¹⁴⁹ DEVIN (G), op. cit., pp. 154-155.

¹⁵⁰ Ibid. p. 157.

¹⁵¹ Ibid. p. 160.

¹⁵² Ibid. p. 161.

¹⁵³ Ibid. p. 149.

n'est pas un mot magique, que le « dilemme de sécurité »¹⁵⁴ dans lequel sont pris les États continue de dicter bien des conduites et que le multilatéralisme est aussi- et surtout- un moyen de se contrôler réciproquement¹⁵⁵.

Le multilatéralisme permettra de démontrer pourquoi l'intégration régionale en Afrique Centrale est une entreprise intéressée, permettant aux acteurs de s'offrir une capacité d'influence en le pratiquant comme une opportunité. Elle est un enjeu que les acteurs cherchent à contrôler¹⁵⁶. Autrement dit, le multilatéralisme dans cette analyse expliquera pourquoi les acteurs de l'intégration régionale en Afrique sont animés d'une certaine rationalité. Il expliquera également la multitude des organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale, ainsi que le défi de leur rationalisation.

2- Le constructivisme

Né dans les années 80 alors même que dominaient le néo réalisme et le néo libéralisme dans les relations internationales, le paradigme constructiviste est une transposition de la Sociologie en Relations Internationales par un certain nombre de chercheurs.¹⁵⁷ Les constructivistes cherchent à savoir comment conceptualiser les comportements des acteurs et la nature des relations entre les structures et les acteurs. Les néo réalistes et les néo libéraux l'ont expliqué par une approche individualiste, notamment, la capacité des États à poursuivre leurs intérêts. Ces chercheurs ont essayé de se focaliser sur les intérêts et les identités des États qui étaient délaissés par les néo réalistes et les néo libéraux¹⁵⁸.

¹⁵⁴ « Le dilemme de sécurité » est une notion que l'on doit à HERTZ John et selon laquelle lorsqu'un État renforce sa sécurité, il inquiète d'autres en raison de la structure anarchique et compétitive des relations internationales ; HERTZ John, *Political Realism and Political Idealism*, Chicago (III.), Chicago Press University, 1951.

¹⁵⁵ DEVIN (G), *op. cit.*, p. 13.

¹⁵⁶ DEVIN (G), SMOUTS (M-C.), *op. cit.*, p. 147.

¹⁵⁷ Ces auteurs sont essentiellement : RUGGIE Gerard John, ASHLEY Richard, WENDT Alexander et KRATOCHWIL Friedrich.

¹⁵⁸ G. RUGGIE pense qu'il faut prendre en compte davantage le changement structurel dans le système international. Il insiste sur la densité croissante des interactions entre les acteurs du système en subdivisant en 3 niveaux : interétatique, interne et transnational. Richard ASHLEY critique l'approche fixiste des relations internationales par les néo réalistes. Pour lui, les intérêts des États sont soumis au changement, les néo réalistes sont prisonniers de leurs présupposés. D'après Alexander WENDT, les structures construisent les identités et les intérêts des agents. Elles sont définies par des normes, des règles, des idées. Ces structures ont une composante matérielle et idéelle. Le défi théorique majeur consiste à montrer que les structures normatives du système international peuvent créer les agents, et que les agents peuvent créer les structures.

En 1989, pour la première fois en Relations Internationales, Nicholas ONUF utilise l'expression « constructivisme » et relève le défi de ses tests empiriques dans un ouvrage¹⁵⁹. C'est une approche qui est davantage épistémologique et ontologique que substantielle¹⁶⁰. Par opposition aux réalistes d'après qui « *le monde est ce qu'il est* », et qu'il faut se contenter de l'étudier « *tel qu'il est* », les constructivistes pensent eux que le monde « *n'est pas* » mais se construit socialement, c'est-à-dire « *est* » un processus en devenir, qui change et se transforme en permanence, surtout de façon pacifique, donc au gré des pratiques sociales les plus diverses¹⁶¹. C'est une approche qui part du principe que les intentions ou les actions des acteurs ne sont pas des données naturelles, mais plutôt des « construits » dans les situations d'interactions sociales. Elles sont donc perpétuellement reconstruites à travers des processus complexes. Ici, l'accent est mis sur le rôle des idées, sur l'impact des croyances et sur les effets des discours dominants des processus d'action communicative¹⁶². La conceptualisation des institutions en termes d'« ensemble de pratiques » repose sur l'intersubjectivité, un contexte social plus large de normes, de règles, de cultures et d'idées¹⁶³. Selon les constructivistes, toutes sortes d'acteurs étatiques et non étatiques sont en concurrence pour faire prévaloir certaines normes et établir des organisations plus formelles afin de propager ces arrangements sociaux. L'attention que les constructivistes portent à la *co-constitution* d'institutions et d'agents et aux fonctions *constitutives* plutôt que simplement régulatrices des règles et normes qui guident la vie internationale est significative.

Pour A. WENDT aucune structure n'est à ce point déterministe que si elle empêche toute possibilité de changement structurel. Le système international comprend des structures sociales qui reposent sur un savoir partagé, des ressources matérielles, et des pratiques. Il explique que l'anarchie en tant que telle ne peut être utilisée comme une variable explicative. Il y a plusieurs types d'anarchie qui dépendent des structures sociales. Il distingue par exemple, une anarchie de l'auto protection d'une anarchie de la sécurité collective. Friedrich KRATOCHWIL en réutilisant les outils théoriques de la linguistique et de la sociologie, a démontré que les règles ne sont pas naturelles, elles sont créées et révisées par un certain nombre de pratiques et de raisonnements critiques qui cherchent à ajuster les règles à des situations nouvelles.

¹⁵⁹ ONUF Nicholas, *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989.

¹⁶⁰ MCLEOD Alex, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », dans CHARILLON Frédéric (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, p. 67.

¹⁶¹ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 152.

¹⁶² DUSSOUY Gérard, *Traité de relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques*. Paris, L'Harmattan, 2006, p. 64.

¹⁶³ KLOTZ Audie, LYNCH Cecelia, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », dans *Revue Critique Internationale* n°2, 1999, p. 53.

Pour les constructivistes, le comportement des États est guidé par quatre types d'intérêts nationaux : la survie physique, l'autonomie, le bien-être économique et la valorisation collective de soi. Toutefois, les intérêts ne doivent pas être considérés comme étant uniquement réalistes pour deux raisons :

- les intérêts des États dépendent non de la configuration objective des rapports de force matériels, mais de leurs identités : « *Les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir qui il est* »¹⁶⁴ ;
- les identités sont elles-mêmes de nature non pas subjectives, mais intersubjectives, dans la mesure où l'idée qu'un État se fait de lui-même dépend non seulement de lui, mais aussi des idées que les autres États se font de lui, ainsi que les réactions des autres États à cette idée¹⁶⁵. Les constructivistes distinguent également quatre identités à l'origine de la constitution des intérêts nationaux : corporative, de type, de rôle, et collective¹⁶⁶.

Cette approche permettra d'analyser les processus de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale en mettant en exergue les identités et les intérêts des États membres.

3- L'interaction stratégique

Encore appelée théorie des jeux, l'interaction stratégique est un ensemble d'outils qui permettent d'analyser les situations dans lesquelles ce qui est optimal de faire pour un agent dépend des anticipations qu'il forme sur ce qu'un ou plusieurs autres agents vont faire¹⁶⁷. La théorie des jeux s'est imposée au XX^e siècle comme un outil analytique

¹⁶⁴ WENDT Alexander, cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 157.

¹⁶⁵ Ibid.

¹⁶⁶ BATTISTELLA (D), op. cit., pp. 155-157. L'identité corporative renvoie aux éléments spécifiques de l'État et existe en tant que telle, alors que, les trois autres identités sont façonnées par les interactions qu'un État entretient avec les autres États. L'identité de type renvoie aux éléments relatifs à son régime politique et à son système économique. Ces éléments sont de nature partiellement sociale, le régime politique ou le système économique d'un État étant défini par rapport à ceux d'autres États. L'identité de rôle concerne les propriétés qui caractérisent les relations d'un État avec les autres États qui peuvent le percevoir par exemple comme une puissance hégémonique, un État satellite, un État partisan du statu quo ou un État insatisfait... L'identité collective a trait aux identifications qui ont lieu entre plusieurs États, lorsque l'un ne considère plus l'autre comme autrui mais comme une part de lui-même et à l'égard de qui il ne se comporte plus de façon égoïste mais altruiste.

¹⁶⁷ L'objectif de la théorie des jeux est de modéliser ces situations, de déterminer une stratégie optimale pour chacun des agents, de prédire l'équilibre du jeu et de trouver comment aboutir à une situation optimale.

puissant de la praxéologie. Elle est née des travaux de Von NEUMANN et Oskar MORGENSTERN entre 1928 et 1941¹⁶⁸. Établie sur des bases solides, la théorie des jeux a connu des développements extrêmement riches dans la seconde moitié du XX^e siècle¹⁶⁹. Elle est une composante des mathématiques qui prend pour objet les situations compétitives dont le résultat dépend des choix effectués par l'exemple des joueurs. Comme l'explique Thomas SCHELLING : « [...], le meilleur choix de chacun des joueurs dépend de l'idée qu'il se fait de l'attitude de son vis-à-vis, sachant que celui-ci fait de même, de telle sorte que chacun doit, avant de prendre sa décision, se représenter ce que l'autre pense qu'il fera lui-même, et réciproquement, suivant le classique enchaînement en spirale des attentes réciproques »¹⁷⁰. Aussi, « les hommes agissent parfois les uns contre les autres. D'autres fois, ils coopèrent ; la connaissance qu'ils ont les uns les autres varie et leurs aspirations les conduisent à s'affronter ou à coopérer »¹⁷¹.

Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG¹⁷² estiment que l'analyse stratégique est l'instrument essentiel de l'action organisée en ce sens qu'elle concilie la liberté et la contrainte. L'acteur reste libre, mais s'il veut gagner, il doit adopter une stratégie rationnelle en fonction du jeu, respecter les règles et les contraintes qui lui sont imposées¹⁷³. Dans un système, les acteurs jouissent d'une liberté relative. Ils sont rationnels, pour eux, il n'y a pas d'acte gratuit et leur comportement au sein des organisations est toujours stratégique¹⁷⁴. Toutefois, leur rationalité est limitée par le temps et les moyens dont ils disposent¹⁷⁵. Les processus d'interaction sont régulés par des règles du jeu, grâce auxquelles les acteurs règlent et gèrent leurs dépendances mutuelles¹⁷⁶. Les règles peuvent être définies à partir de la structure formelle de

¹⁶⁸ NEUMANN Von et MORGENSTERN Oskar sont les premiers à avoir appliqué la théorie des jeux à l'économie. Le premier était mathématicien et le second économiste.

¹⁶⁹ MONTBRIAL DE Thierry, *L'action et le système du monde*, Paris, PUF, 2002, p. 180.

¹⁷⁰ SCHELLING Thomas, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986, p. 117.

¹⁷¹ MORTON Davis, *Théorie des jeux*, Paris, Armand Colin, 1973, p. 5.

¹⁷² CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système. Les contraintes de l'action collective*, Paris, Seuil, 1977.

¹⁷³ ROJOT (J), op. cit., p. 223.

¹⁷⁴ Ibid. p. 217.

¹⁷⁵ Ibid. p. 222.

¹⁷⁶ BRAMS Steven J., « Game Theory », in *International Encyclopedia of the Social Sciences*, 2nd ed., New York University, December 2005, p. 3.

l'organisation, mais aussi par les pratiques informelles des acteurs, et sont une indication de l'existence de relations de pouvoir entre plusieurs acteurs. Elles constituent autant de contraintes que de zones d'incertitudes d'où les acteurs tirent une marge de manœuvre¹⁷⁷.

La stratégie des acteurs représente leur position dans le jeu, elle est fonction de leurs intérêts mais aussi de leurs ressources qui peuvent prendre la forme de savoirs, d'une expertise, d'un statut, d'une légitimité, etc., dépendamment des perceptions des différents acteurs. Les acteurs sont inscrits dans un système d'action concret (SAC), où il existe un ensemble de jeux, où ils sont interdépendants, mais également où il existe des intérêts qui peuvent être contradictoires¹⁷⁸. Par l'analyse systémique des relations de pouvoir, on identifie quels acteurs contrôlent les différentes zones d'incertitude et l'on établit le mode de relations qu'ils entretiennent entre eux. L'analyse systémique complète l'analyse stratégique et a pour but de comprendre les finalités et les règles qui structurent les différents jeux d'acteurs en présence et les rapports de pouvoir¹⁷⁹.

L'interaction stratégique étudie les conditions formelles dans lesquelles certaines entités forment des coalitions afin d'augmenter au maximum leur profit et de minimiser leur perte¹⁸⁰. La stratégie de l'acteur est déterminée par des objectifs, mais elle n'est pas toujours consciente ou reconnue. Les individus ne sont pas totalement prévisibles. Ils agissent en fonction de leur perception des situations et de déterminants parfois inconscients. Ils gardent une marge de liberté pour appliquer leur stratégie malgré la contrainte de l'organisation¹⁸¹. La contrainte c'est ce qui se dresse contre les acteurs et qu'ils doivent affronter¹⁸². La survie de l'organisation est toutefois nécessaire pour que

¹⁷⁷ STONE Randall W., « The Use and Abuse of Game Theory in International Relations. The theory of moves », in *Journal of conflict resolution*, Vol. 45, n° 2, April 2001, p. 224.

¹⁷⁸ FRIEDBERG Erhard. *Le Pouvoir et la Règle: Dynamiques de l'action Organisée*, Paris, Éditions du Seuil, 1993, p. 218.

¹⁷⁹ ROULEAU Linda, *Théories des organisations. Approches classiques, contemporaines et de l'avant-garde*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007, p. 123.

¹⁸⁰ CORREA Hector, « Game Theory as an instrument for the analysis of International Relations », in *The Ritsumeikan Journal of International Studies* 14, 2001, p. 189.

¹⁸¹ Dans une analyse stratégique, l'organisation se confond avec des jeux d'acteurs dont les rôles évolutifs sont définis par l'organisation et ses interactions ; les acteurs agissent selon leurs intérêts ; les acteurs concernés par une situation peuvent ne pas l'être dans une autre ; leurs objectifs sont diffus, peu explicites, opportunistes et peuvent se former durant l'action et non a priori; ils peuvent être rationalisés pour le long terme, mais les objectifs à long terme ne sont pas les plus pertinents pour expliquer les comportements.

¹⁸² ROJOT (J), op. cit., p. 220.

les acteurs puissent continuer à jouer, ils se régulent donc pour satisfaire cette exigence¹⁸³. Ainsi, l'interaction stratégique postule la rationalité et la stabilité des acteurs dans la formation des alliances¹⁸⁴.

L'analyse stratégique consiste à tenter de repérer pour chacun des acteurs impliqués dans une situation donnée, les stratégies qu'il met de l'avant. Elle nécessite également de repérer les ressources que les acteurs ont à leur disposition et sur lesquelles ils s'appuient pour parvenir à leurs fins, de même que les enjeux de leurs actions¹⁸⁵. La grille d'analyse stratégique est ainsi constituée d'un problème, des buts, des ressources, des enjeux et des stratégies¹⁸⁶. En effet, l'acteur individuel ou collectif est un être dont le comportement est rationnel, le pouvoir est le mobile commun derrière tous les jeux d'acteurs, l'organisation n'est pas un donné naturel, elle est le résultat de l'action humaine et collective¹⁸⁷.

Le processus d'intégration régionale en Afrique forme un réseau de pouvoir de négociations permanentes où chaque acteur joue sa participation en échange de conduites conformes à ses intérêts de la part des autres acteurs, de l'influence, du marchandage et du calcul. L'interaction stratégique permettra de comprendre que les acteurs qui participent aux processus d'intégration régionale en Afrique Centrale sont inscrits dans un jeu d'échanges gagnant. Elle permet de saisir les contraintes spécifiques que font peser sur la capacité d'action, de développement et de changement de ladite intégration, de découvrir les caractéristiques, la nature et les règles des jeux qui structurent les relations entre les acteurs. En effet, ils agissent dans un contexte d'interdépendance stratégique où ils sont des acteurs stratégiques, c'est-à-dire « *des acteurs empiriques dont les comportements sont l'expression d'intentions, de réflexions, d'anticipations et de calculs et ne sont en aucun cas entièrement explicables par des éléments antérieurs* »¹⁸⁸.

¹⁸³ CROZIER (M), FRIEDBERG (E), op. cit., pp. 15-22.

¹⁸⁴ CORREA (H), op. cit., pp. 187-204.

¹⁸⁵ ROJOT (J), op. cit., pp. 220-221.

¹⁸⁶ ROULEAU (L), op. cit., p. 122.

¹⁸⁷ Ibid. p. 125.

¹⁸⁸ FRIEDBERG (E), op. cit., p. 203.

4- Le transnationalisme

Issu des travaux de Robert KEOHANE et Joseph NYE¹⁸⁹, puis systématisé par les publications de James ROSENAU¹⁹⁰ et de Bertrand BADIE¹⁹¹ dans les années 90, le transnationalisme est une théorie des Relations Internationales d'inspiration sociologique. Celle-ci procède de la remise en cause du réalisme et du libéralisme, en voyant dans les individus et la société civile, des acteurs à part entière de la politique mondiale¹⁹².

La politique internationale ne peut plus être analysée comme en 1648 où seul les États en étaient les acteurs. Elle doit aborder des problèmes dont l'horizon s'élargit et qui sont traités par de nouveaux acteurs. Si par le passé, les individus pouvaient être considérés comme passifs, de nos jours, ils sont des « *skilfull individual* » - capables de s'engager directement sur la scène politique mondiale. Dans cette logique, James ROSENAU présente une dualité de la scène mondiale entre un monde interétatique, composé de *sovereignty-bound actors* et un monde multicentré composé des *sovereignty-free actors*, composé des acteurs non étatiques visant par leurs relations informelles à élargir leur autonomie par rapport aux États et à banaliser le contournement des territoires, la contestation des frontières, la remise en cause des souverainetés étatiques¹⁹³. Bertrand BADIE lui, parle du détriement de la scène internationale constituée de l'État-nation, des entrepreneurs transnationaux et des entrepreneurs identitaires¹⁹⁴. Joseph NYE et Robert KEOHANE¹⁹⁵ pour leur part,

¹⁸⁹ KEOHANE Robert, NYE Joseph, *Transnational Relations and World politics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1972 ; KEOHANE Robert, NYE Joseph, *Power and Interdependance*, Boston (Mass.), Little Brown, 1977.

¹⁹⁰ ROSENAU James, *Turbulence in World politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

¹⁹¹ BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995 ; BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde*, Paris, PFNSP, 1999.

¹⁹² En effet, l'émergence de défis communs, le déclin progressif de la capacité de l'État à satisfaire les demandes des citoyens, etc., ont affecté les paramètres régulateurs qui régissaient le système interétatique westphalien, et notamment le paramètre micro-politique (individuel) relatif aux compétences politiques des citoyens, le paramètre macro-politique (structurel) relatif à la structure d'ensemble de la politique globale et le paramètre macro-micro (relationnel) relatif aux rapports d'autorité et de loyauté établis entre les individus et les acteurs collectifs animant la vie politique internationale. Lire BATTISTELLA (D), *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 196.

¹⁹³ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 199.

¹⁹⁴ Ibid. pp. 199-200.

¹⁹⁵ NYE Joseph et KEOHANE Robert, *Power and Interdependance*, Boston, Little Brown, 1977.

relèvent l'« interdépendance complexe » entre les acteurs de la société internationale. En effet, les différents acteurs sont en situation d'interdépendance asymétrique les uns par rapport aux autres, dans le sens où même indépendants, ils sont sensibles et vulnérables aux comportements d'autrui, tant le comportement de tout un chacun est affecté structurellement et réciproquement par le comportement de tout autre acteur¹⁹⁶.

Encore appelée approche cybernétique ou théorie de la communication, le transnationalisme stipule que le degré de communauté entre les États sera la conséquence du niveau de communication et de l'existence d'un réseau de transactions entre les États. Seul un degré élevé de communications et de transactions permet des adaptations cognitives de tous les acteurs¹⁹⁷. Il est défini comme « *toute relation, qui par volonté délibérée ou par destination, se construit dans l'espace mondial au-delà du cadre étatique national et qui se réalise en échappant au moins partiellement au contrôle et à l'action médiatrice des États* »¹⁹⁸. Pour Robert KEOHANE et Joseph NYE, cette approche désigne des « *contacts, coalitions, et interactions transfrontaliers qui ne sont pas contrôlés par les organes centraux de la politique étrangère des gouvernements* »¹⁹⁹.

Cette théorie légitime l'individu et les réseaux transfrontaliers comme des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Elle nous permet de montrer que les interactions transfrontaliers, l'intensification des transactions et le degré élevé de communications entre les peuples et les États sont à l'origine du développement en Afrique Centrale de l'intégration spontanée ou l'intégration par le marché, et partant de la dynamique transnationale de l'intégration. Aussi, le transnationalisme nous aidera à mettre en exergue les initiatives d'intégrations transfrontalières, soutenues par les identités, les croyances et pratiques des « peuples-frontières » d'Afrique Centrale. Cette théorie place l'intégration régionale en Afrique Centrale au centre des représentations cognitives des populations transfrontalières.

¹⁹⁶ BATTISTELLA (D), op. cit. p. 185.

¹⁹⁷ SAURUGGER (S), op. cit., p. 56.

¹⁹⁸ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 182.

¹⁹⁹ KEOHANE Robert et NYE Joseph, cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 182.

Ce cadrage théorique et méthodologique vise l'opérationnalité et à mettre en exergue l'intentionnalité des acteurs. Il présente un grand intérêt heuristique de même qu'il permettra d'atteindre une certaine rentabilité épistémologique. Ce dispositif a permis la formulation de notre hypothèse de travail.

VII- Hypothèse de travail

L'hypothèse est « *une proposition de réponse à la question posée* »²⁰⁰. Elle aide à sélectionner et interpréter les faits observés²⁰¹. Le chercheur qui la formule choisit de la sorte la piste qui sera la plus féconde²⁰². De ce fait, Madeleine GRAWITZ affirme que l'hypothèse doit être vérifiable de façon empirique, elle doit être formulée en des termes tels que l'observation et l'analyse, la conception de la recherche puissent fournir une réponse à la question posée²⁰³. Ainsi, une hypothèse doit être spécifique, vérifiable et se rattacher à une théorie existante²⁰⁴. En relation avec notre problématique : « *quels sont les processus, les enjeux et les contraintes qui structurent la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale par les acteurs étatiques et transnationaux ?* », nous suggérons l'hypothèse suivante :

- En Afrique Centrale, les acteurs étatiques et transnationaux procèdent de divers processus à la construction/reconstruction de l'intégration régionale. Ces acteurs sont motivés par divers enjeux. Cependant, leurs jeux sont structurés par plusieurs contraintes qui compromettent en partie l'efficacité de leurs actions et interactions.

L'hypothèse susmentionnée conduit à l'articulation de notre thèse en deux parties :

La première partie intitulée « **Les processus de construction/reconstruction de l'intégration régionale en Afrique Centrale : entre interétatisme et transnationalisme** », met en exergue les deux processus qui ont cours en Afrique Centrale et qui contribuent à la construction de l'intégration régionale. Cette partie

²⁰⁰ GRAWITZ (M), op. cit., p. 398.

²⁰¹ Ibid.

²⁰² QUIVY (R), CAMPENHOUDT (L V), op. cit., p. 118.

²⁰³ GRAWITZ (M), op. cit., p. 398.

²⁰⁴ Ibid. pp. 400 et 401.

démontre comment les acteurs étatiques et transnationaux participent à la structuration de ladite intégration.

La deuxième partie libellée « **Les enjeux et les contraintes structurant les jeux des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale** », présente l'intégration régionale en Afrique Centrale comme une entreprise indissociable de l'aiguillon des intérêts. Cette partie explique comment l'intégration régionale en Afrique Centrale façonne les identités et les intérêts des acteurs. Elle met en exergue tout ce qui se dresse contre ladite intégration et qu'elle doit affronter. Elle ressort les pratiques et les facteurs concrets qui entravent l'atteinte de l'objectif d'intégration régionale en Afrique Centrale.

**PREMIÈRE PARTIE : LES PROCESSUS DE
CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION
RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE : ENTRE
INTERÉTATISME ET TRANSNATIONALISME**

L'intégration régionale s'impose en Afrique Centrale comme un choix incontournable aux États-nations et aux peuples en matière de développement. Elle semble être la seule approche ayant des chances de sortir la région du sous-développement dans un monde de plus en plus globalisé. Au-delà de l'antagonisme entre progressistes et modérés au sujet de la manière de construire l'intégration régionale en Afrique²⁰⁵, se sont développées au fil du temps différentes logiques impulsées par les États et par les peuples divisés anarchiquement par la colonisation, plaçant ladite intégration à la croisée de l'interétatisme et du transnationalisme²⁰⁶. Ce qui a amené Luc SINDJOUN²⁰⁷ et François CONSTANTIN²⁰⁸ à considérer l'Afrique comme *multiple*, c'est-à-dire au croisement de l'institutionnel et du transnational. L'Afrique Centrale n'est pas restée en marge de ces dynamiques.

Cette partie procède de la différenciation des processus de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale par les acteurs étatiques et acteurs transnationaux, afin de mettre en exergue les stratégies déployées par ces derniers, démontre comment les acteurs étatiques et transnationaux participent à la construction de ladite intégration. En plaçant l'intégration régionale au centre de la problématique agent-structure et de sa relation avec la construction sociale de la réalité internationale, et de la question du champ d'action²⁰⁹, elle relève que l'intégration régionale en Afrique Centrale est à la fois construite par les acteurs étatiques (Chapitre I) et les acteurs transnationaux (Chapitre II).

²⁰⁵ L'idée de l'unité africaine était un sentiment partagé entre les leaders politiques du continent noir, mais, la manière d'y parvenir divisait les décideurs. Le groupe de Casablanca avait pour tête de proue, NKWAME NKRUMAH et était favorable à une intégration continentale à grande vitesse. Ce groupe avait une approche fédéraliste et prônait l'unité immédiate de l'Afrique. Par contre, le groupe de Monrovia avait pour tête de proue Félix HOUPHOUËT BOIGNY et était partisan d'une intégration par étapes. Ce groupe avait une approche fonctionnaliste et militait pour une intégration graduelle qui passerait par les regroupements régionaux.

²⁰⁶ CHOUALA Yves Alexandre, « Les multilatéralismes en Afrique centrale : l'intégration régionale à l'épreuve de la pluralité des communautés économiques régionales », dans *Revue Camerounaise d'Études Internationales (RCEI)*, n° 003, 2^{ème} Semestre 2010, pp. 37-57.

²⁰⁷ SINDJOUN Luc, *Sociologie des relations internationales africaine*, Paris, Karthala, 2002.

²⁰⁸ CONSTANTIN François, « L'intégration régionale en Afrique noire : état des travaux », dans *Revue Française de Science Politique*, 22^{ème} année, n°5, 1972, pp. 1074-1110.

²⁰⁹ Cette problématique a été introduite en Relations Internationales par Alexander WENDT en 1987. Lire BARNETT Michael, « Social constructivism », dans BAYLIS John, SMITH Steve (dir.), *The globalization of world politics. An introduction to international relations*, Oxford, Oxford University Press, 2005, p. 254.

**CHAPITRE I : LE PROCESSUS DE
CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION
RÉGIONALE PAR LES ACTEURS ÉTATIQUES**

L'analyse des organisations et de l'action organisée ne peut faire l'impasse sur les acteurs²¹⁰. En effet, l'intégration régionale en Afrique Centrale est structurée par les États et leurs représentants. Elle est fondamentalement une construction sociale, comportant à la fois des discours et des organisations formelles²¹¹. C'est ainsi que les buts et les comportements des États sont conditionnés par les organisations, leur signification s'interprète à l'intérieur d'un cadre normatif partagé²¹².

Par leurs pratiques et interactions, les États contribuent à construire, à reproduire et à transformer les organisations d'intégration régionale. Ces comportements s'inscrivent dans la perspective constructiviste qui, selon Alexander WENDT, démontre que « *les changements dans la politique internationale sont susceptibles de se produire lorsque des acteurs, par leurs pratiques, changent les règles et les normes constitutives de l'interaction internationale* »²¹³. L'auteur reconnaît ainsi que les acteurs ont une certaine autonomie et leurs pratiques et interactions contribuent à construire, à reproduire et transformer les structures²¹⁴, car « *les agents sont au cœur de la construction, de l'entretien et de l'évolution des institutions* »²¹⁵.

En relations internationales, l'État s'identifie à ses dirigeants. C'est ce que semble reconnaître Dario BATTISTELLA lorsqu'il affirme que « *l'action de l'État est l'action de ceux qui agissent au nom de l'État. L'État est donc identifié à ses dirigeants. Quand on parle de l'État X comme acteur, on parle en fait des acteurs que sont ses dirigeants* »²¹⁶. Suivant cette logique, ce chapitre démontrera comment les acteurs étatiques contribuent à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Il procède par la mise en évidence de leur participation à la création

²¹⁰ FRIEDBERG (E), op. cit., p. 206.

²¹¹ KLOTZ (A), LYNCH (C), op. cit., p. 53.

²¹² Ibid.

²¹³ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 344.

²¹⁴ BARNETT (M), op. cit., p. 259.

²¹⁵ KLOTZ (A), LYNCH (C), op. cit., p. 51.

²¹⁶ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 332.

(Section I), à la reproduction (Section II) et au fonctionnement (Section III) des structures d'intégration régionale.

Section I- La participation des acteurs étatiques à la création des structures d'intégration régionale à travers leurs représentants

Marie-Claude SMOUTS écrit qu'« *une institution n'est pas immanente ou naturelle, elle est le fruit d'une construction sociale et résulte de compromis entre acteurs rivaux* »²¹⁷. C'est la même idée que défend Alexander WENDT lorsqu'il affirme que les « institutions » et les « structures » sont fondamentalement des constructions sociales comportant à la fois des « discours et des organisations formelles »²¹⁸. D'après les constructivistes, les structures sont le fruit des arrangements intersubjectifs²¹⁹. En effet, les analystes de la politique internationale s'intéressent prioritairement aux actions, aux réactions et interactions entre unités politiques appelées États-Nations, car, ils identifient l'État à ses dirigeants²²⁰. Tel semble être le cas des institutions d'intégration régionale en Afrique Centrale qui naissent généralement à la suite de marchandages entre les représentants des États au sommet, constitués généralement des Chefs d'État et de Gouvernement. Ce sont ces représentants qui se rencontrent et créent au nom des États les institutions.

Ainsi, en Afrique Centrale, à l'occasion de la création des institutions d'intégration, après les propositions des experts, le conseil des Ministres se réunit pour élaborer le traité constitutif qui sera lu, discuté, amendé le cas échéant et signé par les dirigeants des États²²¹. Ces arrangements débouchent toujours sur l'attribution du siège de l'organisation, des postes de responsabilité et la signature du traité constitutif²²². Quoiqu'il en soit, la création de ces institutions est le produit d'idées des chefs d'État, idées concrétisées par des arrangements entre souverains. C'est

²¹⁷ SMOUTS Marie-Claude, cité par MVELLE (G), *L'Union Africaine. Fondements, organes, programmes et actions*, Paris, L'Harmattan, 2007, p. 35.

²¹⁸ WENDT (A), cité par KLOTZ (A) et LYNCH(C), op. cit., p. 53.

²¹⁹ KLOTZ (A), LYNCH (C), op. cit., p. 53.

²²⁰ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 332.

²²¹ Entretien mené avec OBASSELIKI Lambert, Conseiller à l'ambassade du Congo à Yaoundé, le 13 juillet 2016.

²²² Ibid.

dans cette perspective que se situent la création de la CEEAC (C), la CEPGL (B), l'UDEAC et la CEMAC (A).

A- L'UDEAC et la CEMAC : la résultante du projet de Barthélémy BOGANDA de la RCA concrétisé par les dirigeants

L'UDEAC et la CEMAC sont considérées aujourd'hui comme la résultante du projet initié en octobre 1958 par Barthélémy BOGANDA, soutenu par Léon MBA, homme d'État et Premier Ministre de la République gabonaise. S'inspirant de ce qui se passe en Amérique latine²²³, B. BOGANDA, homme politique de la RCA, Député-Maire de Bangui et fondateur du Mouvement pour l'Évolution Sociale de l'Afrique Noire (MESAN), voulait rassembler les anciens membres de l'AEF, ainsi que les territoires sous colonisation belge-le Rwanda, le Burundi et le Congo-Kinshasa-et l'Angola portugais, dans un vaste ensemble politique et économique appelé États-Unis de l'Afrique Latine. L'idée d'une alliance entre des États africains influencés par la culture latine repose en fait sur la crainte de BOGANDA, disciple panafricain de Kwame NKRUMAH, qu'il pourrait se développer deux zones aux alentours de la région : au Nord, un espace sous influence panarabe, et à l'Ouest un espace restant toujours fortement attaché à la culture britannique.

Pour BOGANDA, les quatre territoires de l'AEF (Oubangui-Chari, Moyen-Congo, Tchad et le Gabon) étaient trop faibles économiquement et politiquement pour être des États stables jouissant de leur souveraineté. D'après ce dernier, ces territoires devraient accéder groupés à l'indépendance, dans un seul État : la « République Centrafricaine ». Il affirmait à cet effet : « *Puisque ce projet est réalisable, nous devons le réaliser, sinon nous serons jugés et condamnés par la prospérité comme traitres à notre mission. C'est aujourd'hui qu'il faut bâtir la République Centrafricaine, demain ce sera trop tard. Les positions se cristalliseront.*

²²³ Entretien mené avec TICKY Henri Lucien, Expert chargé des questions institutionnelles à la représentation de la Commission de la CEMAC à Yaoundé, le 12 juillet 2016.

*Des engagements seront pris, le Tchad et l'Oubangui ne manqueront pas d'être sollicités par d'autres voix et d'autres voies »*²²⁴.

Poussant ses ambitions loin, la tribune du Grand Conseil de l'AEF lui permit le 17 octobre 1958 de proposer la création des États Unis d'Afrique Latine, regroupant la « République Centrafricaine », l'Angola, le Congo Belge (actuelle RDC), le Rwanda, le Burundi, le Gabon et la Guinée Équatoriale. Ce regroupement devait avoir des visées économiques, financières et politiques²²⁵. BOGANDA désirait pouvoir conserver, voire consolider la solidarité entre ces territoires pour faire face aux autres ensembles régionaux²²⁶.

Au total, BOGANDA prévoyait une unification en trois étapes : 1) union des quatre territoires (Centrafrique, Congo, Gabon, Tchad) issus de l'A.E.F., pour former la « République Centrafricaine » ; 2) « unification des deux Congos » regroupant, le Congo belge(Zaire) et le Congo français (A.E.F.) ; 3) création des États Unis de l'Afrique latine comprenant, outre les deux Congos, le Cameroun, le Ruanda, le Burundi et l'Angola²²⁷. Celui-ci expliquait en raillant quelque peu les frontières coloniales : *« moi-même je suis né congolais et je suis devenu oubanguien. Une partie de ma tribu se trouve au Congo Belge (Zaire), une autre dans l'ancien territoire de l'Oubangui (Centrafrique) et une autre au Tchad. Mais c'est la langue française et notre culture latine commune qui sont pour nous l'un des liens essentiels. C'est pourquoi je crois fermement à l'avenir de ce que l'on doit appeler Afrique latine, comme on parle de l'Amérique latine »*²²⁸.

Malheureusement, ce projet connut un échec d'abord du fait de « *la réticence du Gabon, jaloux de ses richesses* »²²⁹, ensuite du fait du décès subit de l'initiateur

²²⁴ AGOU Fleury, « Centrafrique : Barthelemy BOGANDA, rassembleur de terres africaines », dans www.lavoixdelacentrafrique.wordpress.com, mis en ligne le 30 mars 2015, consulté le 02 décembre 2016 à 07 heures 03 minutes.

²²⁵ Ibid.

²²⁶ MEYER (A), op. cit., p. 209.

²²⁷ M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique Centrale. Stratégie de développement et perspective*, Paris, UNESCO, 1987, p. 22.

²²⁸ Ibid. pp. 21-22.

²²⁹ YONDO Marcel, *Dimension nationale et Développement économique : Théorie, Application dans l'UDEAC*, Paris, LGDJ, 1970, p. 164.

du projet lors d'un accident d'avion en mars 1959²³⁰, et enfin à cause de « *l'irréalisme du projet* »²³¹.

L'unification telle que voulue par BOGANDA ne s'est pas réalisée, mais, ce projet aboutira à la création de l'UDEAC le 8 décembre 1964. En effet, bien avant cette date les délégations du Cameroun, de la Centrafrique, du Congo, du Gabon et du Tchad, se sont retrouvées à Brazzaville, capitale congolaise, pour préparer et discuter le traité et définir les modalités de démarrage de la future organisation²³². Lamana ABDOULAYE, chef de la délégation du Tchad déclarera d'ailleurs plus tard au cours d'un entretien avec Idris DEBY : « *l'UDEAC, c'était moi qui l'avais négocié* »²³³. Ces ententes intersubjectives entre différents plénipotentiaires des États seront confirmées au cours de la conférence au sommet regroupant Ahmadou AHIDJO du Cameroun, Jean-Bedel BOKASSA de la Centrafrique, Alphonse MASSAMBA-DEBAT du Congo, Léon MBA du Gabon et Lamana ABDOULAYE représentant François TOMBALBAYE du Tchad. Ces arrangements intersubjectifs entre représentants des États ont donné lieu à la naissance de l'UDEAC, l'attribution du siège de son secrétariat à la Centrafrique et l'occupation du poste de secrétaire exécutif par le Cameroun.

L'UDEAC est ainsi une idée de BOGANGA, idée concrétisée par un marchandage intersubjectif entre les représentants des États. Cette organisation a connu plusieurs difficultés et a été remplacée par la CEMAC le 16 mars 1994.

La naissance de la CEMAC est intervenue dans un contexte d'intégration régionale morose en Afrique Centrale. Le processus de sa création remonte au début des années 90, relativement au moment où l'UDEAC est en crise de crédibilité au regard de son bilan quasiment négatif après 34 années d'existence. En effet, au regard des faiblesses de l'UDEAC, les Chefs d'État d'Afrique Centrale ont décidé de créer

²³⁰ N'KODIA (C), op. cit., p. 36.

²³¹ YONDO (M), op. cit., p. 164.

²³² Entretien mené avec OBASSELIKI (L), op. cit.

²³³ KELLEY Hamid, « Les comptes rendus des réunions d'Idriss DEBY au jour le jour », mis en ligne sur www.Yorongar.com, le 22 août 2008, consulté le 16 décembre 2016 à 06 heures 38 minutes.

la CEMAC pour y remédier. Le 16 mars 1994, le traité instituant la CEMAC fut signé à N'djamena par les représentants des six États membres de l'UDEAC. Elle a définitivement pris son envol le 5 février 1998 lorsque, à la fin de leur 33^{ème} sommet, les chefs d'État ont proclamé la fin de l'UDEAC et la naissance de la CEMAC²³⁴. La transition entre les deux structures s'est faite par la décision n° 6/98-UDEAC-CEMAC-CE-33(en annexe) fixant les modalités de démarrage des activités de la CEMAC²³⁵. Cependant, le traité de la CEMAC n'est entré en vigueur que le 25 juin 1999 au sommet de Malabo (Guinée Équatoriale). Cette communauté est composée de six États membres dont le Cameroun, le Gabon, la Guinée Équatoriale, le Tchad, le Congo et la RCA ; Sao Tomé et Príncipe garde le statut d'observateur.

Le marchandage intersubjectif entre les représentants des six États débouche sur le maintien des positions dominantes qui avaient cours au sein de la défunte UDEAC. Ils s'entendent que dès réception des instruments de ratification, le Gouvernement de la République du Tchad en informera les autres États membres et immédiatement, la Communauté entrera en activité ; que le Président en exercice de l'UDEAC devienne le Président de la Conférence des chefs d'État de la CEMAC, avec pour mandat de confirmer formellement la nomination des premiers responsables : Secrétaire Exécutif de la CEMAC : M. DAKAYI KAMGA Thomas ; Secrétaire Exécutif Adjoint : M. MOURI BOUSSOUGOU Dieudonné. Il ressort de cet arrangement que « *le mandat actuel de M. DAKAYI KAMGA Thomas, en qualité de Secrétaire Général de l'UDEAC, et celui de M. MOURI BOUSSOUGOU Dieudonné en qualité de Secrétaire Général Adjoint, sont prorogés jusqu'à leur prise de fonction à la CEMAC* »²³⁶.

²³⁴ EFOUA MBOZO'O Samuel, « Contribution à la réflexion sur la création du futur parlement de la CEMAC », ABWA (D), ESSOMBA (J-M), NJEUMA (M), RONCIERE (C) (dir.), op. cit., p. 707.

²³⁵ Élaborée à Libreville (Gabon), le 05 février 1997 sous l'égide du président el hadj Omar BONGO cette décision prend effet à partir du 1^{er} janvier 1998.

²³⁶ Article 3 de la décision n° 6/98-UDEAC-CEMAC-CE-33 du 5 février 1997 fixant les modalités de démarrage des activités de la CEMAC.

À l'analyse, il ressort que l'UDEAC et la CEMAC sont une émanation du projet de BOGANDA, projet dont la concrétisation résulte des arrangements entre les dirigeants des États. La création de la CEPGL a suivi le même processus.

B- La CEPGL : une œuvre de MOBUTU du Zaïre parachevée par les Chefs d'États

La CEPGL quant à elle, est non seulement une émanation des anciennes colonies d'Afrique Centrale, regroupées au sein de l'Union Congo-Ruanda-Urundi, créée le 21 août 1951²³⁷, mais surtout le produit d'une stratégie de MOBUTU de contrôler la région des Grands Lacs et d'y instituer une puissance militaire²³⁸. D'ailleurs, pour cette raison, il est considéré comme l'alpha et l'oméga de la création de la CEPGL²³⁹, car c'est lui qui va mener les tractations et inspirer ses homologues rwandais et burundais pour la création de cette organisation le 20 septembre 1976. MOBUTU mettait toujours l'accent sur le bon voisinage et la coexistence pacifique entre les futurs pays membres de la CEPGL. Il aimait bien convaincre ses homologues en ces mots visionnaires : « *Nos trois États ont du reste toutes les raisons de raffermir leur solidarité, tant il est vrai que tout nous porte les uns vers les autres : nos affinités ethniques et linguistiques ; notre aspiration commune aux idéaux de paix et de prospérité, notre passé commun de lutte contre le colonialisme (...)* »²⁴⁰.

Cette idée sera concrétisée le 20 septembre 1976, à Gisenyi au Rwanda. L'acte constitutif, de par ses signataires laisse entrevoir que la création de la CEPGL est la résultante des marchandages entre Michel MICOMBERO, Président du Burundi,

²³⁷ POURTIER Roland, « La RDC à la croisée de toutes les Afriques Centrales », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 69-75.

²³⁸ Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, le 22 juillet 2016.

²³⁹ TUNDANONGA-DIKUNDA Shungu, « La CEPGL, c'est l'arsenic pour le Kivu et la RD Congo », *L'Africain*, n° 220, 2005, pp. 28-33.

²⁴⁰ Discours réitéré à l'occasion de la 7^{ème} session ordinaire de la Conférence des chefs d'État de la CEPGL tenue en juin 1984 à Bujumbura.

Juvénal HABYARIMANA, Président du Rwanda, et MOBUTU SESE SEKO KUKU NGBENOU WA ZABANGA, Président du Zaïre.

En effet, la CEPGL est la résultante des relations très personnalisées entre les trois chefs d'États, mais aussi, l'aboutissement d'une tradition de coopération entre les dirigeants des trois États. Les arrangements intersubjectifs entre les trois États au sujet de la convention, du siège, des positions dominantes etc. au sein de la CEPGL sont à situer dans le cadre de la « Tripartite », qui est un cadre de concertation régulier entre les dirigeants basé sur ce que l'on a appelé « la Déclaration de Goma » du 20 mars 1967, sur la consultation régulière en matière de problèmes d'intérêt général et de sécurité²⁴¹. Le régime de la « Tripartite » a connu plusieurs rencontres dont la dernière à Gisenyi (Rwanda) tenu le 20 septembre 1976, s'est achevée par la signature de la Convention portant création de la CEPGL²⁴².

Ainsi, le rêve de MOBUTU s'est réalisé suite aux marchandages entre les dirigeants des trois États. La création de la CEEAC s'inscrit dans la même logique.

C- La CEEAC : une idée de MOBUTU du Zaïre et de BONGO du Gabon concrétisée par les dirigeants

Porté par une « *vocation africaine* » et la volonté de hisser le Zaïre au rang de « *puissance régionale* »²⁴³, MOBUTU profita d'une situation de désaccord entre les États membres de l'UDEAC pour persuader le Tchad et la République Centrafricaine de quitter l'Union et de créer avec lui l'Union des États de l'Afrique Centrale (UEAC)²⁴⁴. À cet effet, le chef d'État Centrafricain, Jean Bedel BOKASSA, précisait

²⁴¹ GUICHAOUA André (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris Karthala, 2004, p. 221.

²⁴² CEA, *Étude des mécanismes d'harmonisation des politiques industrielles dans une perspective d'intégration économique des pays de la Communauté Économique des Grands Lacs (CEPGL)*, Gisenyi, CEA, 1979, p. 5.

²⁴³ YEZI Pyana-Fumu, « Exigences fondamentales de la vocation africaine du Zaïre », dans *Problèmes Sociaux Zaïrois*, septembre-décembre 1977, n° 118-119, pp. 27-56.

²⁴⁴ YEZI (P-F), op. cit., p. 38.

le 6 février 1968 que « *La décision de créer un nouvel État appelé les États Unis d’Afrique Centrale est ferme, logique et irrévocable* »²⁴⁵.

Cette organisation dont le traité fut signé entre les trois Chefs d’État le 1^{er} février 1968 n’a connu qu’une piètre existence. En effet, quelques mois après sa création, la République Centrafricaine, probablement sous la pression de Paris, décida de rompre les relations privilégiées qu’elle venait d’établir avec Kinshasa et N’Djamena et rejoignait de nouveau les États de l’UDEAC en 1971. Alors qu’il annula également l’accord avec le Zaïre, le Tchad préférait cependant dans un premier temps prendre un statut d’observateur au sein de l’UDEAC qu’il échangeait à nouveau contre une adhésion complète en 1984.

En 1977, MOBUTU tente vainement de faire fusionner la CEPGL et l’UDEAC pour former un grand ensemble en Afrique Centrale²⁴⁶. La faveur du plan d’action de Lagos qui réaffirmait l’engagement des Chefs d’État africains de créer d’ici l’an 2000, une CEA afin d’assurer l’intégration politique, économique, culturelle et sociale du continent, encourageait de telles initiatives. Cette idée habitait l’esprit de MOBUTU depuis plusieurs années. C’est ce que laisse entrevoir cette confiance faite à J. B. BOKASSA de la Centrafrique et qu’il l’exprimait en ces termes : « *le principe d’un grand ensemble en Afrique Centrale a été jeté lors de ma première visite officielle effectuée au Congo-Kinshasa en 1966* »²⁴⁷.

Omar BONGO du Gabon, contestant l’hégémonie du Cameroun au sein de l’UDEAC du fait de l’enrichissement de son pays par l’exploitation des ressources pétrolières²⁴⁸, va rejoindre MOBUTU dans son projet de création d’une structure d’intégration en Afrique Centrale²⁴⁹. Il exprimait cette contestation en ces termes : « *le Cameroun ne peut pas imposer sa loi à cinq pays aussi souverains et majeurs*

²⁴⁵ BORRELLA François, « L’Union des États d’Afrique Centrale », dans *Annuaire Française de Droit International*, volume 14, 1968, p. 168.

²⁴⁶ MOLU-MOLU Jean-Jacques Arthur, *Le Congo-Kinshasa*, Paris, Karthala, 2014, p. 182.

²⁴⁷ BORRELLA (F), op. cit., p. 169.

²⁴⁸ Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, op. cit.

²⁴⁹ KISANGANI François Emizet, BOBB Scott, *Historical Dictionary of the Democratic Republic of the Congo*, Third Edition, Toronto, The Scarecrow Press, inc., 2010, p. 94.

que lui »²⁵⁰. C'est ainsi qu'il va s'approprier le projet de son homologue et mener les tractations pour la création de la CEEAC à Libreville le 18 octobre 1983. BONGO va d'ailleurs dès le 18 décembre 1981 convoquer une réunion à Libreville pour définir les contours et préparer la rédaction du traité de la future structure régionale. Plusieurs délégations des États d'Afrique Centrale à l'instar de celle du Cameroun conduite par William Aurélien ETEKI MBOUMOUA feront plus d'une douzaine de tours à Libreville entre 1981 et 1983 pour préparer la mise sur pieds de cette organisation²⁵¹. BONGO réussit d'ailleurs du fait de sa forte influence, à loger le siège du Secrétariat Général de l'organisation à Libreville²⁵². MOBUTU et Omar BONGO en pensant la CEEAC, répondaient non seulement à l'appel lancé par l'OUA, mais surtout cherchaient à accroître le rôle et étendre l'influence de leur pays à toute la région et dans un monde traversé par les jeux d'influences²⁵³.

Cette vision de BONGO pouvait déjà se lire dans ses prises de position et son discours politique : « *Depuis son indépendance, le Gabon a toujours prôné et favorisé la concertation entre les États (...)* », « *Dès 1968, soit aussitôt après mon accession à la magistrature suprême (...) j'ai essayé d'imprimer une nouvelle dynamique à notre politique dans le cadre du Mouvement de la Rénovation, qui privilégie le dialogue à l'intérieur, mais aussi naturellement dans nos relations avec tous les autres pays. Le dialogue vise à rapprocher les peuples, à rechercher les solutions aux différends de toute nature susceptibles de naître entre les nations, d'autant plus que la force, le recours à la violence n'ont jamais fait partie de notre philosophie bantoue, de la conception gabonaise de la vie (...). Ainsi donc, le dialogue, l'ouverture avec pour corollaire le bon voisinage et la solidarité africaine constituent les données spécifiques incontournables et irréversibles de la politique étrangère du Gabon* »²⁵⁴.

²⁵⁰ AWOUMOU Côme Damien George, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 300.

²⁵¹ TSALA ADAH Joseph, « L'acte de naissance de la CEEAC sera signé aujourd'hui à Libreville », dans *Cameroun Tribune* n°2804 du mardi 18 octobre 1983.

²⁵² MOLU-MOLU (J-J. A), op. cit., p. 183.

²⁵³ Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, op. cit.

²⁵⁴ BONGO Omar, Interview à la *Lettre diplomatique* n°41, 1^{er} trimestre 1998.

La CEEAC sera créée par le traité de Libreville du 18 octobre 1983 suite aux arrangements intersubjectifs entre Laurent NZEHIMANA, Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération du Burundi, William Aurélien ETEKI MBOUMOUA, Ministre chargé de mission à la Présidence de la République du Cameroun, André KOLINGBA, Président du Comité Militaire de Redressement National, Chef de l'État de la République Centrafricaine, Louis SYLVAIN-GOMA, Premier Ministre, Chef du Gouvernement de la République populaire du Congo, El Hadj Omar BONGO, Président de la République gabonaise, Obiang NGUEMA MBASOGO, Président de la République de Guinée Équatoriale, Mathieu NGIRIRA, Ministre de l'économie et du commerce du Rwanda, Manuel PINTO DA COSTA, Président de la République de Sao Tomé et Príncipe, Hissein HABRE, Président de la République du Tchad, MOBUTU, Président de la République du Zaïre ; arrangements ayant eu lieu dans la capitale gabonaise entre les plénipotentiaires des États et qui ont donné lieu à l'adoption du traité de l'organisation, à l'attribution des sièges du secrétariat exécutif et des institutions spécialisées, et à la répartition des positions dominantes.

À l'analyse, il ressort que les structures d'intégration régionale en Afrique Centrale naissent d'idées de Chefs d'État, puis se concrétisent par des arrangements intersubjectifs entre les représentants des États. Les acteurs étatiques sont ainsi au centre de la création des structures d'intégration régionale qu'ils reproduisent grâce à la participation, à la structuration et la restructuration desdites structures.

Section II- La participation des acteurs étatiques à la reconstruction des institutions d'intégration régionale

Les institutions existent parce que les acteurs les (re)produisent²⁵⁵. C'est suivant cette perspective que les États en Afrique Centrale participent à la structuration (A) et à la restructuration (B) des institutions d'intégration régionale.

²⁵⁵ KLOTZ (A), LYNCH (C), op. cit., p. 53.

A- La participation à la structuration par l'occupation des positions dominantes au sein des institutions

Les États en Afrique Centrale participent à la structuration des institutions d'intégration en occupant des positions dominantes au sein de leurs bureaucraties, ce qui leur permet de les construire et de les reproduire, à travers leurs prises de position et actions. Ils sont des acteurs rationnels utilisant leurs ressources pour obtenir de telles positions et en tirer avantages²⁵⁶, bien asseoir leur pouvoir, conçu dans l'analyse stratégique comme « *un rapport de force, dont l'un peut retirer davantage que l'autre, mais où, également, l'un n'est jamais totalement démuné face à l'autre* »²⁵⁷. L'occupation des positions dominantes permet aux États de contrôler l'organisation, c'est-à-dire de structurer des processus d'échanges plus ou moins durables en sa faveur, en exploitant les contraintes et les opportunités de la situation pour imposer les termes de l'échange favorables à ses intérêts²⁵⁸.

Les institutions d'intégration régionale en Afrique Centrale reposent sur le principe de l'égalité souveraine comme le précise d'ailleurs le préambule de leur traité constitutif. L'occupation des positions dominantes n'est pas soumise au principe de la pondération de la représentation. Cette dernière est considérée comme le fait d'accorder à chaque État membre une place et des pouvoirs correspondant à ses responsabilités. Elle s'appuie généralement sur la participation aux dépenses de l'organisation, la population et des indices plus précis tenant à l'importance de chaque État au sein de l'organisation²⁵⁹.

Cependant, même si la pondération de la représentation n'a pas cours dans les institutions d'intégration en Afrique Centrale, on observe néanmoins que certains États utilisent leurs ressources (économique, financières, démographiques, charisme du Chef de l'État, etc.) pour obtenir des postes stratégiques au sein des institutions.

²⁵⁶ ROULEAU (L), op. cit., p. 122. ROJOT (J), op. cit., p. 220.

²⁵⁷ CROZIER (M), FRIEDBERG (E), op. cit., p. 69.

²⁵⁸ Ibid. pp. 65-69.

²⁵⁹ DRAGO Roland, FISCHER Georges. « Pondération dans les organisations internationales », dans *Annuaire Français de Droit International*, volume 2, 1956, p. 532.

C'est par exemple le cas du Cameroun qui a obtenu le Secrétariat Général de l'UDEAC, puis la Présidence de la Commission de la CEMAC du fait de son statut de locomotive de l'Afrique Centrale. C'est aussi le cas du Gabon qui aurait obtenu le gouvernorat de la BEAC du fait de l'influence d'Omar BONGO dans la région²⁶⁰. C'est en fin le cas de la Guinée Équatoriale qui a accédé au gouvernorat de la BEAC et a ébranlé le consensus de Fort-Lamy du fait de son enrichissement et du dynamisme du Président OBIANG NGUEMA.

Quoi qu'il en soit, la répartition des positions dominantes qui permet aux États de construire et de reproduire les institutions d'intégration régionale en Afrique Centrale se fait de manière consensuelle, et rotative. Ici, l'anarchie kantienne guide la conduite des États comme peuvent nous laisser voir les exemples de répartition des positions dominantes au sein de la CEEAC (1) et de la CEMAC (2), la CEPGL étant en léthargie depuis le génocide de 1994 et ce, malgré plusieurs tentatives de relance.

1- La structuration de la CEEAC

Prenons par exemple ce cliché de la 15^{ème} Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenue à N'Djamena, le 16 janvier 2012, pour illustrer la répartition des positions dominantes au sein de la CEEAC. Au sujet des Postes à Mandat à la CEEAC, la Conférence a procédé aux répartitions équilibrées de la manière suivante présentée par le tableau ci-dessous :

Tableau n° 1 : Répartition des Postes à Mandat à la CEEAC au 16 janvier 2012

Postes à Mandat	Pays
Secrétaire général	Tchad
Secrétaire général adjoint chargé du Département Intégration Physique, Économique et Monétaire (DIPEM)	Cameroun
Secrétaire général adjoint chargé du Département Intégration Humaine, Paix, Sécurité et Stabilité (DIHPSS)	Congo

²⁶⁰ Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé, le 25 juillet 2016.

Secrétaire général adjoint chargé du Département Programmes, Budget, Administration et Ressources Humaines (DPBARH)	Burundi
Secrétaire général adjoint chargé du Département Intégration Socio-culturelle (DISC)	Guinée Équatoriale
Chef de la Cellule Juridique	Sao Tome et Principe
Chef de l'État-major Régional	Angola
Agent Comptable	Gabon
Contrôleur Financier	RCA
Directeur des Affaires Politique, Diplomatie et du MARAC (DAPD/MARAC)	RDC

Source : Communiqué final de la 15^{ème} Conférence des chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenue à N'Djamena le 16 janvier 2012

Au sein de la CEEAC, même si le principe de rotation n'est pas encore consacré, la répartition des postes stratégiques tend à respecter les équilibres²⁶¹. Le Conseil des Ministres tenu à N'Djamena, les 21 et 22 novembre 2014 en a d'ailleurs appelé au maintien de ces équilibres jusqu'à l'adoption d'un mécanisme équitable de rotation des postes de responsabilité au sein de l'exécutif de la Communauté dans le cadre de la réforme profonde sollicitée par le Secrétariat Général²⁶².

2- La structuration de l'UDEAC et de la CEMAC

De l'UDEAC à la CEMAC, le consensus pour la répartition des postes stratégiques des institutions a été évolutif, Il va du consensus de Fort-Lamy au nouveau consensus de Brazzaville²⁶³. Il a évolué du fait de l'accroissement des ressources financières de la Guinée Équatoriale et du dynamisme de son président qui s'en est servi pour changer les règles du jeu en sa faveur.

En 1973, lorsque la France accepte de déplacer les services centraux de la BEAC de Paris pour un État membre, les discussions commencent au sein de l'UDEAC pour l'attribution des positions dominantes. C'est ainsi qu'en 1975, les Chefs d'État de l'UDEAC se réunirent à Fort-Lamy, capitale du Tchad pour s'entendre. Le consensus de Fort-Lamy (de l'ancienne appellation de la capitale du Tchad, N'Djamena) est un accord conventionnel non écrit de l'ordre de la coutume,

²⁶¹ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, Yaoundé le 26 juillet 2016.

²⁶² CEEAC, Rapport du Conseil des Ministres de la CEEAC, N'Djamena, 21-22 novembre 2014.

²⁶³ LIBONG BADJAN Patrice, *Réformes institutionnelles de la CEMAC. Jeu des acteurs, intérêt des États*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 96.

rompu lors du sommet de Bangui en 2010. Par cette entente tacite, la répartition des postes au sein des institutions communautaires disposait que le Cameroun, abritant le siège de l'institut d'émission monétaire communautaire, ne pouvait pas aspirer à la direction de la BEAC, laquelle revenait à un gabonais pour un mandat de sept ans renouvelable. Un ressortissant congolais devrait présider aux destinées de la Banque de développement des États de l'Afrique centrale (BDEAC) qui vit le jour cette même année. Le Secrétariat Exécutif de l'UDEAC (devenu la Commission en 2007) revenait à un camerounais, tandis que le siège se trouverait à Bangui en RCA. Le poste de secrétaire général de la BEAC était occupé par un ressortissant tchadien²⁶⁴.

La Guinée Équatoriale qui n'entre dans l'UDEAC qu'en 1983 sera marginalisée dans l'occupation des positions dominantes des institutions et va d'ailleurs en 2005 financer les réformes au sein de la CEMAC. Ces réformes aboutiront en 2010 à la rupture du consensus de Fort-Lamy et à l'instauration de la rotation des postes de responsabilité à la tête des institutions et à l'équilibre entre les États membres au sein des exécutifs des grandes institutions. Le communiqué final de la Conférence des Chefs d'État tenue à Bangui en 2010 fait apparaître les noms des pays à la tête des institutions, organes et institutions spécialisées sans pour autant révéler les noms des occupants des postes. Il nous fait aussi savoir que la Conférence a décidé du principe d'un mandat unique non renouvelable à tous les postes, ce qui rime au mieux avec l'optique du principe de « Rotation ». Cette répartition objective, voire visionnaire des Chefs d'État de la CEMAC concernant la rotation des postes au sein des institutions communautaires a aussi connu une innovation sans précédent : le « non cumul » du siège et du poste de premier responsable. Ce qui veut dire que désormais, un pays qui abrite le siège d'une institution, d'un organe tout comme d'une institution spécialisée de la CEMAC ne peut occuper le poste de premier responsable.

C'est suivant cette logique qu'à la sortie de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC tenue à Brazzaville, le 25 juillet 2012, et conformément au dit principe

²⁶⁴ Entretien avec un responsable de l'Ambassade du Tchad à Yaoundé, le 27 juillet 2016.

de rotation, la configuration des positions dominantes au sein de la CEMAC se présente dans le tableau n° 2 de la manière suivante :

Tableau n° 2 : Configuration des positions dominantes au sein de la CEMAC au 25 juillet 2012

Postes	Pays
Président de la Commission de la CEMAC	Congo
Vice-Président de la Commission de la CEMAC	Guinée Équatoriale
Vice-Président de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale	RCA
Secrétaire Général de la Commission Bancaire d'Afrique Centrale	Tchad
Secrétaire Général Adjoint COBAC	Cameroun
Président de la Commission de Surveillance des Marchés Financiers (COSUMAF)	Guinée Équatoriale
Secrétaire Permanent du Groupe d'Actions contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale	Cameroun
Directeur Général de la Communauté Économique du Bétail, de la Viande et de Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA)	Gabon
Directeur Général Adjoint du CEBEVIRHA	Congo
Secrétaire Général de l'Organisation pour la Coordination de la Lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)	Gabon
Directeur Général de l'Institut Sous régional Multisectoriel de Technologies Appliquées, de Planification et d'Évaluation des Projets (ISTA)	Guinée Équatoriale
Directeur Général Adjoint de l'ISTA	Tchad
Directeur Général de l'École d'Hôtellerie et de Tourisme de la CEMAC	RCA
Directeur Général de l'École Inter-États des Douanes (EIED)	Gabon
Directeur Général du Pôle Régional de Recherche Appliquée au Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC)	RCA
Directeur Général de l'Institut Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA)	Tchad
Directeur Général de l'Institut de l'Économie et des Finances (IEF-Pôle Régional)	Guinée Équatoriale
Directeur Général d'Air CEMAC	RCA
Directeur Général de l'Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC)	Cameroun
Directeur Général du Comité Inter-États des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC)	RCA

Source : Communiqué finale de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, tenue à Brazzaville, le 25 juillet 2012

De ce tableau, il ressort que sur 20 positions dominantes réparties entre 06 pays, la RCA vient en tête avec 05, suivie de la Guinée Équatoriale avec 04, le Cameroun, le Gabon et le Tchad disposant chacun de 03, le Congo vient en dernier position avec 02.

Bien plus, à la sortie de la 12ème Session Ordinaire du Sommet des Chefs d'État de la CEMAC le 06 mai 2015 à Libreville, et respectant toujours la répartition rotative, la distribution des positions dominantes se présente de manière visible, cette fois ci avec les noms des responsables dans le Tableau n°3 ci-dessous.

Tableau n° 3 : Listes des responsables des institutions, organes, institutions spécialisées et agences d'exécution de la CEMAC au 6 mai 2015

Institutions	Fonction	Noms	Nationalité
	Président	M. Pierre MOUSSA	Congo
	Vice-Présidente	Mme Rosario MBASOGO KUNG NGUIDANG	Guinée Équatoriale
	Commissaire	M. Paul TASONG NJUKANG	Cameroun
	Commissaire	M. Jean Eudes TEYA	RCA
	Commissaire	M. Pascal YOUBI-LAGHA	
	Commissaire	M. Hassan Adoum BAKHIT	
BEAC	Gouverneur	M. TCHAMA	Guinée Équatoriale
Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC)	Président	M. ADANDE	Gabon
	Vice-Président	M. André NZAPAYEKE	RCA
Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC)	Secrétaire Général	M. ABBAS MAHAMAT Tolli	Tchad

		M. BOUBAKARY YERIMA HALILOU	
		M. Rafael TUNG NSUE	
Commission Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques (CEBEVIRHA)	Directeur Général	Professeur Toussaint BENGONE NDONG	Gabon
		M. Dieudonné KISSEKIAOUA	
Organisation pour la Coordination de la lutte contre les Endémies en Afrique Centrale (OCEAC)		M. Constant AYENENGOYE	
Institut Sous Régional Multisectoriel de Technologie Appliquée, de Planification et d'Évaluation de Projets (ISTA)		M. Pablo BEE TUNG	Guinée Équatoriale
	Directeur Général Adjoint	M. NDINTAMNAN PANINGAR	Tchad
École d'Hôtellerie et de Tourisme (EHT) de la CEMAC Centrafrique	Directeur Général	M. Séraphin MAMYLEDANE	RCA
École Inter-États des Douanes (EIED)	Directeur Général	M. Roger LEKA	Gabon
Pôle Régional de Développement des Systèmes Agricoles d'Afrique Centrale (PRASAC)	Directeur Général	Dr Salomon NAMKOSSERENA	RCA
Institut Sous Régional de Statistique et d'Économie Appliquée (ISSEA)	Directeur Général	M. Thierry MAMADOU ASNGAR	Tchad
Institut de l'Économie et des Finances (IEF-Pôle Régional)	Directeur Général	M. Leoncio-Feliciano ESONO NZE OYANA	Guinée Équatoriale

Air CEMAC	Directeur Général	M. Alfred BOUBADA-LAMBAYE	RCA
Agence de Supervision de la Sécurité Aérienne en Afrique Centrale (ASSA-AC)	Directeur Général	M. Paul Alain MENDOUGA	Cameroun
Comité Inter-États des Pesticides d'Afrique Centrale (CPAC)	Directrice Générale	Mme Catherine AZOUYANGUI	RCA
Groupe d'Action contre le Blanchiment d'Argent en Afrique Centrale (GABAC)		M. Désiré Geoffroy MBOCK	

Source : Direction de la Communication de la CEMAC, « 12^{ème} Sommet Ordinaire des Chefs d'État de la CEMAC », Libreville, le 6 mai 2015

De ce tableau, le Congo s'en sort avec 01 position, 02 pour le Cameroun, 04 pour la Guinée Équatoriale, 05 pour le Gabon, 05 pour le Tchad et 09 pour la RCA. Il s'agit des positions dominantes qui ne sont pas statiques, elles sont variables. Ainsi, un État minoritairement représenté au cours d'un mandat peut se retrouver majoritaire au prochain mandat à la faveur du principe de rotation par ordre alphabétique.

En définitive, en plus des postes rotatifs qui sont généralement politiques, les États dans la construction de l'intégration en Afrique Centrale, militent pour une diplomatie de présence de leurs nationaux au sein des institutions. Ils procèdent par la sensibilisation de leurs citoyens lorsque des postes sont ouverts au sein desdites institutions, ils contribuent également au soutien des candidatures de leurs citoyens en recherchant des alliances avec les autres États amis²⁶⁵, une sorte de mise en œuvre de l'anarchie kantienne où les États se perçoivent comme amis les uns les autres²⁶⁶. Toutefois, l'organisation s'assure presque de l'équilibre dans les recrutements des

²⁶⁵ Entretien avec un responsable du Ministère camerounais des Relations Extérieures à Yaoundé, le 04 aout 2016.

²⁶⁶ BATTISTELLA (D), « L'intérêt national. Une notion trois discours », dans CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, (dir.), Paris, PFNSP, 2002, P. 158.

cadres fonctionnaires internationaux. Une étude menée au sein de la CEEAC relève que le mode de recrutement répond au critère politique pour le Secrétaire Général et les adjoints, au quota associé au critère professionnel pour les autres fonctionnaires²⁶⁷. Seul le recrutement des agents n'obéit pas à ce principe de l'équilibre puisqu'ils sont généralement recrutés dans le pays qui abrite le siège de l'institution²⁶⁸. C'est cet avantage qui motive aussi les États à abriter les sièges des institutions afin de contribuer à la restructuration desdites institutions.

B- La participation des États à la restructuration par l'obtention des sièges et la transformation des institutions

1- L'obtention des sièges des institutions

Les États contribuent à la restructuration des institutions d'intégration régionale en offrant des sièges aux dites institutions. Ils sont des acteurs rationnels qui usent de leur pouvoir pour abriter ces sièges dont ils tirent les avantages. Pour atteindre leurs objectifs, ils usent des compromis, compte tenu des enjeux et des ressources en pouvoir²⁶⁹. En effet, en Afrique Centrale le consensus est la règle dans l'attribution des sièges des institutions. Du fait des avantages que ces sièges procurent aux États, ces derniers s'investissent pour les abriter. La répartition des sièges des institutions n'est pas équilibrée et rotative comme celles des positions dominantes. Les États en fonction de leurs enjeux et de leurs ressources en pouvoir usent des compromis pour les obtenir. Non seulement les sièges des institutions dotent le pays en infrastructures de qualité (grands immeubles, voies de communication), mais aussi, ils constituent une opportunité d'emploi pour les nationaux. En effet, la pratique des recrutements des fonctionnaires de catégorie d'agents (secrétaires, agents de bureau, agents d'entretien, chauffeurs, ménagères,

²⁶⁷ SY Sams Dine, « Étude sur les besoins en capacités des CERs : CEEAC », consulté en ligne sur www.samsdinesy.org, le 3 août 2016 à 15 heures 30 minutes.

²⁶⁸ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, Yaoundé le 26 juillet 2016.

²⁶⁹ ROJOT (J), op. cit., p. 230.

etc.) voudrait que les nationaux soient prioritaires. La répartition des sièges des institutions diffère ainsi d'une organisation à l'autre.

a- La répartition des sièges au sein de la CEPGL

L'architecture institutionnelle de la CEPGL présente la grille de répartition suivante : le secrétariat exécutif permanent est basé à Gisenyi au Rwanda, la Banque pour le Développement des États des Grands Lacs (BDEGL) a son siège à Goma, à l'Est de la RDC, la Société Internationale de l'Énergie des Grands Lacs (SINELAC) est basée à Bukavu à l'Est la RDC, l'Institut de Recherche Agronomique et Zoologique (IRAZ) est situé à Gitega au Burundi, l'organisation de l'Énergie des Pays de Grands Lacs (EGL) siège à Bujumbura au Burundi et enfin, la Société Commerciale et Industrielle de Gaz (SOCIGAZ) loge à Lubumbashi en RDC²⁷⁰. Il ressort de ce recensement que la RDC dispose de 3 sièges d'organisation, le Burundi de 2 sièges et le Rwanda d'un siège.

b- La distribution des sièges au sein de la CEEAC

Le dynamisme d'un Chef d'État à la création d'une institution peut permettre à cet État d'exiger le siège de l'institution comme ce fut le cas d'Omar BONGO qui a négocié et obtenu le siège du Secrétariat Général de la CEEAC à Libreville²⁷¹. En effet, dès le XVIIe sommet de l'UDEAC tenu à Libreville du 17 au 19 décembre 1981, Omar BONGO va financer toutes les réunions de la commission ad hoc chargée de mener la réflexion sur la création de la CEEAC, et fera de la capitale gabonaise le siège des discussions²⁷². C'est donc naturellement à titre de récompense que le siège de l'organisation est resté à Libreville. Les autres institutions sont ainsi réparties : le Pool Énergétique de l'Afrique Centrale (PEAC) est à Brazzaville au Congo, la Commission Régionale des Pêches du Golfe de Guinée (COREP) est logée

²⁷⁰ BWENGE MWAKA Arsène, « D'une CEPGL à une autre : quelles alternatives dans les stratégies actuelles d'intégration et de coopération pour le développement ? », dans *Repenser le développement en Afrique : au-delà des impasses, quelles alternatives*, Dakar, Codesria, 2006, p. 2.

²⁷¹ Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé, le 4 août 2016.

²⁷² MBEGA MESSE Christian, *La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) : quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique ?*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 157.

à Libreville au Gabon et la Commission des Forêts de l'Afrique Centrale (COMIFAC) est située à Yaoundé au Cameroun. Le Gabon dispose ainsi de 2 sièges, le Cameroun et le Congo d'un siège chacun, les autres huit États de la CEEAC n'abritant pas de sièges des institutions de l'organisation.

c- La répartition des sièges au sein de la CEMAC

Le pouvoir économique du Cameroun et sa démographie lui ont servi d'arguments pour obtenir en 1973 à Fort-Lamy, le siège de la BEAC. L'obtention du siège est aussi souvent la résultante d'un jeu de compensation ; en 1964 certains États dont le Cameroun ayant exigé des postes stratégiques au sein du Secrétariat Général, la RCA a demandé et obtenu son siège en compensation²⁷³. Par la suite, plusieurs autres institutions de la CEMAC ont été créées et la grille de distribution des sièges se présente dans le tableau n° 4 ainsi qu'il suit :

Tableau n° 4 : Répartitions des sièges des institutions au sein de la CEMAC

INSTITUTION ou ORGANE	SIEGE
Commission	RCA
BEAC	Cameroun
COBAC	Gabon
Cour de justice communautaire	Tchad
Cour des comptes communautaire	Tchad
Parlement communautaire	Guinée Équatoriale
École Inter-États des Douanes	RCA
Institution Économique et de Finance	Gabon
Institution Sous-régional Multisectoriel de Technologies Appliquée, de planification et d'évaluation des projets	Gabon
Institution Sous-régional de Statistique et d'Économie Appliqué	Cameroun
Communauté Économique du Bétail, de la Viande et des Ressources Halieutiques	Tchad
École d'Hôtellerie et de Tourisme de CEMAC	Cameroun
Carte Internationale d'Assurance, de Responsabilité civile automobile CEMAC	RCA
Comité Inter-États des Pesticides d'Afrique Centrale	Cameroun
Organisation de la Coordination pour la lutte contre les endémies en Afrique Centrale	Cameroun

²⁷³ Entretien mené avec M. OBASSELIKI Lambert, Conseiller à l'Ambassade du Congo à Yaoundé, le 13 juillet 2016.

Pôle Régional de recherche l'appliquée du développement des savants d'Afrique Centrale	Tchad
BDEAC	Congo
Groupement de lutte contre le blanchiment en Afrique centrale	RCA
Commission de Surveillance Financier de l'Afrique Centrale	Gabon

Source : Yanic KENHOUNG à l'aide de documents et sites internet des institutions

À l'analyse du tableau ci-haut, le Cameroun apparait comme la figure de proue en matière de sièges des institutions de la CEMAC avec 5 sièges. Il est suivi du Gabon, de la RCA et du Tchad qui abritent chacun 4 sièges, de la Guinée Équatoriale et du Congo qui disposent d'un siège chacun.

En Afrique Centrale, autant les États participent à la structuration des institutions d'intégration par l'obtention des sièges, autant ils sont capables de provoquer leur transformation lorsque les rapports de force changent.

2- L'apport des États dans la transformation des institutions : cas de la Guinée Équatoriale au sein de l'UDEAC et de la CEMAC

Récusant la vision réaliste selon laquelle « *le monde étant ce qu'il est* », il faut se contenter de l'étudier « *tel qu'il est* », le projet constructiviste postule que le monde « *n'est pas* », mais se construit socialement, c'est-à-dire, « *un processus en devenir, qui change, se transforme en permanence, au gré des pratiques sociales les plus diverses* »²⁷⁴. Dans cette perspective, ce sont des acteurs « *bien placés* » qui peuvent influencer leur environnement, car possédant les capacités nécessaires, ils peuvent répandre leurs convictions et les placer dans le contexte institutionnel. Ils les rendent alors compréhensibles et donc opérationnelles²⁷⁵. C'est à l'image de ce postulat constructiviste que les transformations des institutions d'intégration régionale ont cours en Afrique Centrale. L'exemple de la Guinée Équatoriale au sein de l'UDEAC et de la CEMAC fait sens.

²⁷⁴ BATTISTELLA (D), « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », dans *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol.10, n° 4, 2003, p. 580.

²⁷⁵ WILGA Maciej, « Le constructivisme dans le domaine de l'intégration européenne », dans *L'Europe en formation*, n°322, automne 2001, pp. 73-74.

L'approche constructiviste repose aussi sur le concept de « *fenêtre d'opportunités* » (Windows of opportunities), qui postule que les normes fixées sont remises en cause de sorte qu'elles soient susceptibles de changer²⁷⁶. La Guinée Équatoriale depuis son adhésion au sein de l'UDEAC l'a très tôt compris. En effet, avant 1982, la Guinée Équatoriale était isolée géographiquement et linguistiquement en Afrique Centrale. Cet isolement ne lui permettait pas de décoller économiquement ; ses relations étant tendues avec l'Espagne. Or, avec l'avancée du monde, aucun pays ne peut s'en sortir s'il vit en autarcie. La Guinée Équatoriale constitue « une enclave²⁷⁷ » en Afrique Centrale et dans les relations internationales contemporaines, les États voisins forment régulièrement des communautés économiques pour assurer leur prospérité. Étant donc limitrophe du Cameroun et du Gabon, son adhésion à l'UDEAC était une occasion à saisir.

Par son adhésion matérialisée en ces termes : « *Après avoir entendu la déclaration de son excellence Teodoro Obiang NGUEMA MBASOGO qui a tenu à se rendre personnellement à Yaoundé pour présenter la candidature de son pays à l'UDEAC et aux organismes communautaires de l'Afrique Centrale, le conseil des chefs d'État a approuvé le principe d'adhésion de la république sœur de Guinée Équatoriale à l'UDEAC et aux organismes communautaires de l'Afrique Centrale. Le Conseil a recommandé aux organismes concernés d'entreprendre les procédures conformes à leurs statuts respectifs pour concrétiser cette adhésion* »²⁷⁸, la Guinée Équatoriale a saisi cette fenêtre d'opportunités pour consolider ses intérêts.

Cette adhésion plutôt attendue et accueillie favorablement par les autres membres de l'organisation a réjoui plus d'un Chef d'État. En effet, dès 1970, le Président AHIDJO du Cameroun déclara que : « *L'Union est le meilleur chemin pour l'Afrique centrale (...) S'il s'agit d'un chemin escarpé, nous avons la certitude qu'il ne fera que s'élargir grâce à notre volonté commune de persévérer et de réussir.*

²⁷⁶ Ibid. p. 74.

²⁷⁷ Ici le terme enclave est utilisé dans un sens figuré. Il signifie que la Guinée Équatoriale était isolée entre le Cameroun et le Gabon.

²⁷⁸ Communiqué final du 18^{ème} sommet de l'UDEAC cité dans *Cameroon tribune* numéro des 19 et 20 décembre 1982.

Nous savons que cette voie est également celle qui s'offre à l'unité africaine, à laquelle nous sommes tous attachés, le fondement le plus solide en tissant notre solidarité autour d'intérêts et immédiatement perceptibles à nos populations »²⁷⁹. Il sera rejoint par le Président centrafricain André KOLIMBA qui exprima sa satisfaction à l'intégration de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC en ces mots : « *La Guinée Équatoriale a brisé le carcan d'isolement qui la séparait du reste des pays de la sous-région* »²⁸⁰.

L'une des raisons qui aurait amené la Guinée Équatoriale à adhérer à l'UDEAC est l'emprise du voisinage. Dans un ouvrage publié en 1985, Obiang NGUEMA reconnaît que « *compte tenu de notre situation géographique qui nous impose un voisinage commun, nous avons décidé de développer la coopération et les échanges avec les États de la sous-région, en dépit des obstacles artificiels ou factices, conscients qu'un déséquilibre dans la sous-région nous affecterait* »²⁸¹.

L'autre raison pour laquelle la Guinée Équatoriale adhère à l'UDEAC est la peur d'annexion de son territoire par ses deux voisins francophones. En effet, le Cameroun et le Gabon ont eu à un moment des idées irrédentistes sur la Guinée Espagnole. Depuis la période coloniale, le territoire qui allait devenir la Guinée Équatoriale d'aujourd'hui a fait l'objet de plusieurs conflits de paternité. Les puissances colonisatrices du Cameroun ont convoité ce territoire cédé à l'Espagne par le Portugal en 1778 lors du Traité du Pardo. L'Espagne s'étant désintéressée de sa possession, ces puissances « *grignotèrent ces terres, au point qu'à la conférence de Berlin, en 1884-1885, on ne reconnut à l'Espagne que 180 000 km² dont elle ne sauva, à la conférence de Paris, entre la France et l'Espagne (1900), que la portion la plus congrue : 26 000 km²* »²⁸². Le Cameroun indépendant pensa à l'annexion du

²⁷⁹ AHIDJO Ahmadou, *Discours de la séance d'ouverture du Conseil des Chefs d'États de l'UDEAC*, Yaoundé, 18 décembre 1970.

²⁸⁰ KOLIMBA André, Bangui, décembre 1983 cité par OBONO Eneme, L'entrée de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC, un exemple de coopération Sud-Sud, Rapport de Stage diplomatique, Institut des Relations Internationales du Cameroun, Yaoundé, 1986, p. 32.

²⁸¹ NGUÉMA MBASOGO Theodoro Obiang, *Guinea ecuatorial: un pais joven*, Malabo, Ediciones Guinea, 1985, p. 321.

²⁸² LINIGER-GOUMAZ Max, *La Guinée Équatoriale : un pays méconnu*, Paris, L'Harmattan, 1979, p. 12.

territoire de la Guinée Équatoriale. Cette idée fut soutenue par des nationalistes camerounais et des partis politiques équato-guinéens, pour la plupart fonctionnant au Cameroun.

Ces acteurs trouvaient leur inspiration dans l'accent irrédentiste de la loi fondamentale camerounaise du 21 février 1960 dont le préambule invitait à « *Tout mettre en œuvre pour répondre aux aspirations des camerounais qui habitent les territoires séparés de la mère-patrie, afin de leur permettre de rentrer dans la communauté nationale et de vivre fraternellement dans un Cameroun réuni* »²⁸³. Comme le note Jean KOUFAN, le législateur camerounais faisait ainsi subtilement allusion non seulement à la récupération des territoires du Northern-Cameroons et ceux rétrocédés à l'AEF après la défaite allemande de 1916, mais aussi au territoire contigu du Rio Muni. À n'en point douter, c'est l'enclavement de la Guinée-Équatoriale dans le Neu Kamerun entre 1911 et 1916 qui avait parfois fait croire aux Camerounais que cette possession espagnole faisait partie intégrante du Cameroun²⁸⁴.

Sous des formes différentes et avec des positions souvent tranchées, l'idée d'annexion de la Guinée Équatoriale était partagée par de nombreux Camerounais²⁸⁵. L'UPC fait partie des partis politiques camerounais qui revendiquaient avec force ladite annexion, au côté de l'Union Camerounaise (UC) et du Mouvement d'Action Nationale (MANC) de SOPPO PRISO et Charles ASSALE²⁸⁶. Ces derniers considéraient la Guinée Équatoriale comme « *le prolongement naturel et ethnique du Cameroun* »²⁸⁷. Cette idée irrédentiste fut cependant vouée à l'échec. Le Gabon

²⁸³ Conférence de presse d'Ahmadou AHIDJO du 2 juillet 1963 à Yaoundé, *La Presse du Cameroun*, 4 juillet 1963, p. 3.

²⁸⁴ KOUFAN Jean, TCHUDJING Casimir, « Sur la voie de l'intégration sous-régionale : les facteurs d'adhésion de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Jean Marie, NJEUMA Martin, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 Avril 2000 Tl, Yaoundé, PUY, 2001, p. 223.

²⁸⁵ NJOYA NDAM Adamou, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ, 1976, p. 215.

²⁸⁶ KOUFAN (J), TCHUDJING (C), op. cit., p. 223.

²⁸⁷ Ibid.

lui aussi, réclama et tenta l'annexion des îles Mbanié, Conga, Cocotiers et la zone de Kyè Ossi.

Comme le note Paul Gérard NSAH-VOUNDY, « *pour échapper à l'annexion, un petit État peut adhérer à des institutions d'intégration fonctionnelle car l'appartenance à des institutions communes atténue les conditions d'antagonisme dans une sous-région ; les États étant liés par les règles de coopération en vigueur dans les institutions* »²⁸⁸.

La Guinée Équatoriale était aussi isolée sur le plan linguistique en Afrique Centrale. Elle est le seul pays hispanophone de la sous-région. Sa langue et sa culture ne lui permettent pas de collaborer franchement avec ses voisins francophones. C'est l'une des raisons pour lesquelles le pays s'est battu pour adhérer à l'UDEAC et adopter le français comme deuxième langue officielle. Elle intègre l'UDEAC en 1982 afin d'y adhérer définitivement en 1983.

L'adhésion de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC a eu des incidences politiques et économiques. Le pays jadis excentré, isolé de son environnement immédiat par la langue officielle, la monnaie, le régime politique, les alliances extérieures, tire des avantages de son entrée à l'UDEAC. La Guinée Équatoriale, soucieuse de maîtriser cet environnement qui, à la veille de son indépendance lui paraissait hostile créa des conditions de coopération dans la sous-région. Elle mit fin à son isolement politico-culturel, et traduisit par son adhésion à l'institution, une rupture avec la politique isolationniste de Macías NGUEMA. NKOU Anatole, en envisageant en 1976 l'entrée de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC affirme que l'adhésion à l'institution permettait « *d'écarter le spectre de l'isolationnisme qui plane sur lui ; pris comme il l'aurait été entre deux blocs d'inégales puissances, il est vrai le Nigéria d'un côté et les pays francophones de l'autre* »²⁸⁹.

²⁸⁸ NSAH-VOUNDY Paul Gérard, Le petit État dans les Relations internationales : la Guinée Équatoriale et ses voisins, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1990, p. 291.

²⁸⁹ NKOU Anatole Marie Fabien, Le Cameroun et ses voisins, Thèse de doctorat troisième cycle en Relations internationales, IRIC, Yaoundé, juin 1996, p. 118.

L'adhésion à l'UDEAC a conféré une visibilité politique à la Guinée Équatoriale. Elle lui a permis d'échapper à l'« insignification » car on pourrait appliquer spécialement à ce pays les caractéristiques dégagées par Georges NGANGO sur les États de la région : « *non viabilité économique des espaces, potentialités limitées en ressources humaines ; pouvoir de négociation limité entre l'État et les conglomérats étrangers opérant dans plusieurs nations prises dans leur globalité (...)* Le salut réside, pour échapper à l'isolement et à l'exploitation, dans l'intégration »²⁹⁰.

Devenue membre de l'UDEAC, la Guinée Équatoriale était dépourvue des postes de responsabilité dans la sous-région. Avec la découverte du pétrole sur son territoire, elle s'est développée d'une manière exponentielle et a commencé à revendiquer des postes de responsabilité au sein des institutions, organes et institutions spécialisées de la CEMAC. Cette quête de leadership l'a amenée à revendiquer et obtenir la fin du Consensus de Fort-Lamy, ce qui a permis aux autres États de la CEMAC d'accéder aux postes de responsabilité.

Le consensus de Fort-Lamy (de l'ancienne appellation de la capitale du Tchad, N'Djamena) est un accord conventionnel non écrit de l'ordre de la coutume, rompu lors du sommet de Bangui en 2010. Par cette entente tacite, la répartition des postes au sein des institutions communautaires disposait que le Cameroun, abritant le siège de l'institut d'émission monétaire communautaire, ne pouvait pas aspirer à la direction de la BEAC, laquelle revenait à un gabonais pour un mandat de sept ans renouvelable. Un ressortissant congolais devait présider aux destinées de la Banque de Développement des États de l'Afrique Centrale (BDEAC) qui vit le jour cette même année. Le secrétariat exécutif de l'UDEAC (devenu la Commission en 2007 avec l'avènement de la CEMAC) revenait à un camerounais, tandis que le siège se trouverait à Bangui en RCA. Le poste de Secrétaire Général de la BEAC était occupé par un ressortissant tchadien. Lors du sommet de janvier 2010 en République

²⁹⁰ CHUNGONG AYAFOR, The political dimension of regional economic integration in Africa : the UDEAC case, Thèse de doctorat troisième cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1976, p. 22.

centrafricaine, les Chefs d'État des pays membres de la CEMAC ont remis en cause le consensus de Fort-Lamy.

Ce changement du rapport de force est le fruit de l'activité de la Guinée Équatoriale qui, du fait de son enrichissement, a travaillé à imprimer sa marque et ses préférences au sein de la CEMAC en finançant son programme des réformes²⁹¹. Ici, on est en présence du postulat gilpinien de l'enrichissement qui induit le changement d'hégémonie dans un système donné²⁹². Le consensus de Fort-Lamy est semblable aux accords tacites de Bretton Woods à la suite desquels, c'est un américain qui préside toujours aux destinées de la Banque mondiale, tandis que le FMI est dirigé par un européen. Il rappelle également celui qui prévaut aux Nations Unies et qui fait que le Secrétariat Général est dirigé par un État non membre permanent du Conseil de Sécurité.

Les acteurs, pense GILPIN, ont tendance à considérer que leurs intérêts seront mieux servis par un nouveau type d'arrangement institutionnel, car les institutions reflètent en général les intérêts de l'acteur le plus puissant d'un système. C'est ce qui explique que les changements d'ordre économique, technologique, etc. affectent le comportement des États au sein de certains systèmes internationaux. Nous pouvons penser que, sur la foi de cette conviction, la Guinée Équatoriale, ayant acquis une puissance économique relative du fait de ses hydrocarbures, aura eu le souci de modifier un ordre qui lui était défavorable depuis ses origines. *Ipsa facto*, elle a contesté l'ordre établi, financé majoritairement le programme des réformes de la CEMAC, toute chose qui a instauré un arrangement institutionnel allant dans le sens de la préservation de ses intérêts. Ainsi, ce qui se joue au sein de la CEMAC depuis 2006 est la traduction des changements induits par le fait des avancées économiques de la Guinée Équatoriale. On assiste alors à un « *changement systémique* »²⁹³, c'est-à-dire à une redistribution des rôles au sein du système CEMAC, causée par

²⁹¹ BATCHOM Paul Elvic, « La rupture du consensus de Fort-Lamy et le changement du rapport de force dans l'espace CEMAC », dans *Études internationales*, volume XLIII, n° 2, juin 2012, pp. 147-167.

²⁹² GILPIN Robert, *War and Change World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981, p. 41.

²⁹³ Ibid. pp. 42-43.

l'influence d'un État qui connaît un certain succès dans la redéfinition de la configuration du pouvoir dans l'institution communautaire. Aussi la description de la situation, en obéissant au souci de répondre à l'interrogation relative au pourquoi de la condescendance et de l'activisme observés dans le comportement de la Guinée Équatoriale, permet-elle de lire son enrichissement important comme le déclencheur fondamental des réformes institutionnelles et l'élément explicatif de la posture et des positions adoptées par cet État à certains moments de l'histoire communautaire.

À l'analyse, les États créent et reproduisent les organisations d'intégration régionale dont ils concourent naturellement à leur fonctionnement.

Section III- La participation des acteurs étatiques au fonctionnement des structures d'intégration régionale

Dans leur participation au fonctionnement des institutions d'intégration régionale, les États contribuent à la réalisation de leurs objectifs notamment par leurs apports en ressources financières et en réalisation des objectifs de paix et de sécurité (A). Ils concourent aussi à l'assainissement de ces institutions (B).

A- La contribution des États à la réalisation des objectifs des institutions

Les institutions d'intégration régionale sont avant tout des organisations intergouvernementales, c'est-à-dire des ensembles structurés où différents pays coordonnent leurs actions en vue d'atteindre des objectifs communs²⁹⁴. C'est dans cette logique que les États apportent leur concours en ressources financières (1), et s'activent dans la réalisation des objectifs de paix, de sécurité et de solidarité de ces organisations(2).

1- L'apport des États en ressources financières

Les institutions d'intégration régionale en Afrique Centrale n'ont pas encore développé les mécanismes d'autofinancement efficaces. Les États membres restent

²⁹⁴ SMOUTS Marie Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts doctrines*, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2006, p. 404.

et demeurent encore les principaux pourvoyeurs des ressources financières desdites organisations²⁹⁵. En effet, le financement des activités d'intégration régionale, plus précisément du fonctionnement des secrétariats des CER et des institutions spécialisées, a pendant longtemps reposé sur le système de contributions à partir des budgets des États membres, ce qui expose les ressources financières des institutions à la volatilité et à la crise des finances publiques de ces États membres. Qu'il s'agisse de la CEGPL (a), de la CEMAC (b) ou de la CEEAC (c), leurs financements s'adossent principalement sur les États membres, même si les mécanismes diffèrent.

a- Les contributions financières au sein de la CEGPL

Le financement de la CEGPL s'effectue par les budgets des États membres. Il repose sur une répartition proportionnelle en fonction du poids économique et démographique des États²⁹⁶. C'est ainsi qu'avant les crises qui ont mis en hibernation la CEGPL, la RDC contribuait à hauteur de 50%, le Rwanda et Burundi pour 25% chacun pour le budget de cette institution²⁹⁷.

b- Les contributions financières au sein de l'UDEAC et de la CEMAC

Sous l'égide de l'UDEAC, les États budgétisaient les dépenses au titre de fonctionnement des institutions communautaires et le versement de leurs contributions se faisaient essentiellement via leur Trésor Public respectif²⁹⁸. Pour pallier cette dépendance, les institutions ont adopté d'autres mécanismes de financement, même s'ils reposent toujours sur les capacités contributives des États. Il s'agit de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI), adoptée le 14 décembre 2000 à N'Djamena, par l'Acte additionnel n°03/00-CEMAC/ 045-CM-05 instituant un mécanisme autonome de financement dénommé TCI. Elle sera re-précisée par un

²⁹⁵ Entretien mené avec KENHAGO TAZO Olivier, Sous-Directeur Afrique Centrale au Ministère camerounais des Relations Extérieures, Yaoundé, 25 juillet 2016.

²⁹⁶ Entretien avec un responsable du Ministère camerounais des Relations Extérieures, op. cit.

²⁹⁷ Ibid.

²⁹⁸ PENDE SOMMO Archille, L'intégration sous-régionale en CEMAC à l'épreuve de la circulation des personnes et des biens, Mémoire de Master en Gouvernance et Politiques Publiques, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, 2010, p. 31.

autre Acte le 8 décembre 2001 à Yaoundé, avant d'être consolidée par un texte de même nature le 28 janvier 2004 à Brazzaville. La TCI repose sur le principe selon lequel, toutes les importations de produits en provenance des pays tiers n'ayant pas conclu des accords privilégiés avec un membre de la communauté ou ne faisant pas l'objet d'une disposition fiscale spéciale, sont soumises à une taxe dont le taux est de 1%²⁹⁹. Le produit annuel de cette taxe est entièrement versé dans un compte spécial ouvert à la BEAC comme le dispose l'article 8 de l'Acte Additionnel instituant le mécanisme : « *Les titres de paiement de la TCI/P sont déposés quotidiennement pour encaissement par les Administrations Nationales des Douanes dans les comptes ouverts au nom de la CEMAC dans les Agences Nationales de la BEAC* ». Il s'agit d'un mécanisme qui instaure l'équité entre les États membres, équité ne signifiant pas l'égalité mathématique, mais une égalité relative, fondée sur la capacité de contribution de chaque État.

c- Les contributions financières au sein de la CEEAC

Les États membres de la CEEAC contribuent à la réalisation des objectifs de l'organisation en apportant leur contribution financière par le mécanisme de la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI). À l'image de la TCI de la CEMAC, la CCI est assise sur un cordon douanier ou un prélèvement dont le taux est 0.4% de la valeur en douane des importations hors Communauté. À titre d'illustration, le projet de budget général de la CEEAC pour l'exercice 2015, prévoit la contribution des États pour un montant de Dix milliards cinq millions six cent cinquante-six mille cent six Francs CFA (10 005 656 106) au titre de la CCI. Cette contribution est générée par la CCI, conformément aux Décisions n° 05/CEEAC/CCEG/XI/04 du 27 janvier 2004 de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, modifiées par les Décisions n° 29/CEEAC/CCEG/XIII/07 et n° 30/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007³⁰⁰. D'après ce projet, les

²⁹⁹ PENDE SOMMO (A), op. cit., p. 28. Lire aussi l'article 5 de l'Acte additionnel N° 03/00-CEMAC 045-CM-05 du 14 décembre 2000, portant mécanisme autonome de financement de la Communauté.

³⁰⁰ CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant projet de budget général de la CEEAC pour l'exercice 2015, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, pp. 2-3.

contributions des États sont déterminées par une clé de répartition fixée par les États membres ainsi qu'il suit :

Tableau n° 5 : Clé de répartition des contributions annuelles des pays de la CEEAC, exercice 2015

ÉTATS MEMBRES	POURCENTAGE
Angola	13%
Burundi	5%
Cameroun	13%
RCA	5%
Congo	13%
RDC	10%
Gabon	13%
Guinée Équatoriale	13%
Sao Tomé & Principe	5%
Tchad	10%

Source : CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant projet de budget général de la CEEAC pour l'exercice 2015, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, p. 3.

L'application de la clé de répartition détermine ainsi la contribution de chaque État membre en 2015, telle que reflétée dans le tableau n°6 ci- dessous.

Tableau n° 6 : Contributions attendues par État membre de la CEEAC en 2015

États membres	Total FCFA	Total \$
Angola	1 300 735 294	2 738 390
Burundi	500 282 805	1 053 227
Cameroun	1 300 735 294	2 738 390
RCA	500 282 805	1 053 227
Congo	1 300 735 294	2 738 390
RDC	1 000 565 611	2 106 454
Gabon	1 300 735 294	2 738 390
Guinée Équatoriale	1 300 735 294	2 738 390
Sao Tomé & Principe	500 282 805	1 053 227
Tchad	1 000 565 611	2 106 454
Total	10 005 656 106	21 064 539

Source : CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant projet de budget général de la CEEAC pour l'exercice 2015, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, p. 4.

En somme, les États en Afrique Centrale concourent à la construction des institutions d'intégration régionale en mettant à la disposition desdites institutions des ressources financières. Ils participent également à la réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité.

2- La contribution des États à la réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité

Les objectifs de solidarité, de paix et de sécurité sont fondamentaux aux organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale. Les préambules des traités de la CEMAC, de la CEPGL et de la CEEAC inscrivent ces objectifs au rang de leur priorité. Les États, acteurs de la construction de ces institutions, concourent chacun en fonction de ses potentialités à la réalisation de ces objectifs.

C'est ainsi qu'en Afrique Centrale, les États participent à la promotion de la paix, définit dans l'agenda de paix des Nations Unies comme une action visant à empêcher l'éruption ou la reprise de la violence. Elle se limite donc à la fin des hostilités. Dans la pratique, la paix est atteinte lorsqu'un pays offre suffisamment de sécurité à la population. Le but général de la promotion de la paix est d'empêcher les éruptions de la violence dans les conflits ou de transformer durablement les conflits armés en des formes pacifiques et constructives de résolutions des différends. L'intervention des États dans un pays en instabilité est une marque de solidarité à l'endroit de ce dernier ; solidarité défendue par les organisations d'intégration qui, selon Joseph NYE ont contribué « à la création d'îlots de paix au sein du système international »³⁰¹. Dans la pratique, la CEPGL étant en hibernation, les États membres de la CEEAC (a) et de la CEMAC (b) s'attellent à la réalisation de leurs objectifs de solidarité, de paix et de sécurité.

³⁰¹ NYE Joseph, *Peace in parts. Integration and conflict in regional organizations*, Boston, Little Brown, 1971, p. 182.

a- La réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité par les États membres de la CEEAC

La FOMAC, force non permanente, constituée par des contingents nationaux interarmées, des polices et des modules civils des États membres de la CEEAC, en vue d'accomplir des missions de paix, de sécurité et d'assistance humanitaire, dispose en terme de contingents de 10 Compagnies d'infanterie de 1080 hommes (soit 2 de 240 hommes pour le Burundi, 2 de 240 hommes pour le Gabon, 1 de 120 hommes pour la Guinée Équatoriale, 2 de 240 hommes pour la RCA et 2 de 240 également pour le Tchad), Bataillons d'infanterie de 1 130 soit 565 hommes chacune (fournis par la RDC et l'Angola), 1 Bataillon d'appui de 326 hommes (provenant du Congo). Une composante Police Civile de 55 éléments soit 5 éléments par pays est prévue de même qu'une composante de 110 observateurs militaires et chaque État devrait mettre à la disposition de la Brigade 10 observateurs, ce qui donne un total de 3 665 hommes. En termes de matériel et de logistique, la FOMAC dispose de 2 hélicoptères de transport (que devrait fournir l'Angola), 6 avions, soit 3 avions Hercules de type C130 (fournis respectivement par le Cameroun, le Gabon et le Tchad) et 1 avion de type DC8 (fourni par la RDC), 2 avions de type Iliouchine 76 et l'Hôpital Médical Chirurgical de Campagne de 56 éléments (HMCC) fourni par le Gabon. Selon le même texte, une Compagnie de Soutien Logistique (CSL) de 141 éléments a été prévue. Elle se compose d'une Section de Commandement de 23 éléments que devrait fournir l'Angola, une Section technique de 37 éléments fournis par le Tchad, un Poste médical de secours de 25 éléments fourni par le Cameroun, une Section intendance de 25 éléments et une section de protection de 34 éléments fournis par le Congo³⁰².

En 2012, la CEEAC sous la bannière de la MICOPAX1 disposait d'un contingent de 680 hommes dans le cadre du maintien de la paix en RCA. Les contributions les plus importantes venaient du Cameroun avec 144 personnels dont 125 policiers, et le Gabon avec 143 militaires. La RDC, le Tchad et la République

³⁰² CEEAC, Document cadre sur la Brigade Régionale en Attente de l'Afrique centrale, 2010.

du Congo ont fourni également plus d'une centaine de militaires chacun. Les autres contributeurs sont le Burundi et la Guinée Équatoriale. En 2013, au regard de l'ampleur de la violence en RCA, 1050 militaires ont été ajoutés aux effectifs de la MICOPAX2 (soit, 450 militaires fournis par le Burundi, 300 fournis par le Congo et 300 autres par le Cameroun) et 480 gendarmes et policiers (soit 140 pour la RDC, 140 pour le Gabon et 200 pour le Tchad)³⁰³. Dans le cadre des Fonds Spéciaux MISCA/MICOPAX/RC, en 2014 les chefs d'État de la CEEAC ont offert 50 milliards de Francs CFA, soit 100 millions de dollars, pour soutenir la République Centrafricaine et les forces sous-régionales des missions de paix et de sécurité en RCA³⁰⁴.

Bien plus, le 16 février 2015 lors du sommet extraordinaire de la CEEAC, les États membres se sont engagés aux côtés du Tchad et du Cameroun dans la lutte contre la secte islamique Boko Haram, en décidant du déblocage d'une somme de 50 milliards en urgence, de la création d'un fond de soutien et du renforcement des contrôles. Le point 15 du communiqué final de cette conférence le dispose clairement : « *Les Chefs d'État ont réaffirmé leur ferme volonté de soutenir le Cameroun et le Tchad, dans le cadre des mécanismes prévus par le Protocole relatif au COPAX et le Pacte d'Assistance Mutuelle entre les États membres de la CEEAC, par une aide d'urgence en ressources financières d'un montant de 50 (cinquante) milliards de Francs CFA, en troupes, en soutien de l'homme, en soutien génie, en soutien santé, en équipements militaires divers et en appui aérien* »³⁰⁵. C'est ce devoir de solidarité qui a conforté à l'occasion cette adresse d'Ali BONGO à l'endroit des populations du Cameroun et du Tchad : « *Je dis à nos frères camerounais et tchadiens, vous n'êtes pas seuls !* »³⁰⁶.

³⁰³ MBEGA MESSE (C), op. cit., pp. 290-300.

³⁰⁴ CEEAC, Rapport des travaux du Conseil des Ministres de la CEEAC, N'Djamena, 21-22 novembre 2014.

³⁰⁵ Communiqué final de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale, consacrée à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, Yaoundé, 16 février 2015.

³⁰⁶ Discours à l'occasion de la Session Extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale, consacrée à la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram, Yaoundé, 16 février 2015.

b- La réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité par les États membres de la CEMAC

Lors de l'engagement de la CEMAC en Centrafrique en 2002 pour les opérations de maintien de la paix sous la bannière de la FOMUC, 303 soldats ont été engagés et répartis de la manière suivante : 146 pour le Gabon qui assumait le commandement de la force, 126 pour le Congo et 31 pour la Guinée-Équatoriale³⁰⁷. Dans le cadre des Fonds Spéciaux MISCA/MICOPAX/RC, en 2014 les Chefs d'État de la CEMAC ont offert 20 milliards de Francs CFA pour soutenir la République Centrafricaine et les forces sous-régionales des missions de paix et de sécurité en RCA³⁰⁸.

Aussi, face à la chute drastique des cours des matières premières depuis 2014, chute ayant mis en déroute les économies des pays de la CEMAC, le président Paul BIYA a initié le 23 décembre 2016, un sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC en vue de trouver des solutions à cette décroissance des économies. Il s'en suit que ce sommet a permis aux États, ensemble avec leurs partenaires d'écarter le spectre de la dévaluation du franc CFA³⁰⁹, de s'accorder sur une synergie d'action payante, déclinée en 21 résolutions dont la mise en œuvre individuelle et collective donnerait à la région les meilleures chances de renouer avec la croissance³¹⁰. C'est cette synergie gagnante, cette conjugaison étroite de moyens et d'actions qui amènera Paul BIYA à affirmer : « *Je disais ma conviction que si nous étions prêts, ensemble, à prendre la décision qu'exige la situation, nous pourrions, (...), retrouver le chemin de la croissance. Je pense qu'il convient de souligner cet élan de solidarité active, encouragé par nos amis traditionnels ; solidarité qui vise à sortir notre sous-région de ses difficultés actuelles. Nos échanges ont bien montré, me semble-t-il, que des*

³⁰⁷ Le communiqué final du sommet de Libreville du 2 octobre 2002 avait prévu 300 à 350 soldats, finalement, 303 ont été réellement déployés.

³⁰⁸ CEEAC, Rapport des travaux du Conseil des Ministres de la CEEAC, N'Djamena, 21-22 novembre 2014.

³⁰⁹ *L'essentiel du Cameroun* n° 023, du mardi 27 décembre 2016, pp. 3-5.

³¹⁰ *Cameroun Tribune* n° 11251/7450, du mardi 27 décembre 2016, pp. 2-12.

actions conjuguées garantirait davantage d'efficacité dans le présent contexte »³¹¹.

Dans la même logique de la mise en œuvre de la solidarité au sein de la CEMAC, le président Denis SASSOU N'GUESSO à la fin dudit sommet, s'expliquait en ces termes : « (...) *ici nous avons non seulement reprécisé les choses, mais pris des décisions importantes qui vont d'abord dans le sens de la solidarité parce que nos peuples doivent être solidaires dans le bonheur comme dans les moments difficiles. Nous avons réaffirmé cette solidarité et cette volonté des gouvernements de prendre des mesures qui permettent de sortir de cette situation difficile »³¹².*

Il ressort ainsi de l'analyse que les acteurs étatiques sont des artisans de la solidarité, de la paix et de la sécurité que recherchent les institutions d'intégration régionale en Afrique Centrale. Autant les acteurs étatiques participent à l'atteinte des objectifs des institutions d'intégration, autant ils sont capables de dynamiser lesdites institutions.

B- La participation des États à la dynamisation des institutions : cas de la Guinée Équatoriale au sein de la CEMAC

Dans leur participation à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, les États participent aussi au progrès des structures, profitant soit de leur capacité, soit d'un renversement du rapport de force. L'exemple de la Guinée Équatoriale semble correspondre à cette situation.

Loin de penser que la mise en œuvre du programme de réformes institutionnelles de la CEMAC en 2006 est un prétexte, nous pouvons considérer à l'observation que la Guinée Équatoriale, à partir de cette année et à la faveur de ce programme, s'est illustrée par une « *prise de parole* » au sens de Michel de

³¹¹ Discours de clôture à l'occasion du Sommet Extraordinaire des Chefs d'États de la CEMAC sur la situation économique et monétaire de la sous-région, 23 décembre 2016.

³¹² Propos recueillis par BELIBI Jean Francis, dans Cameroun Tribune n° 11251/7450 du mardi 27 décembre 2016, p. 10.

CERTEAU, c'est-à-dire une somme de positions et de postures qui, par rapport à des questions fondamentales de la sous-région, frise une « *rupture instauratrice* »³¹³ ; une attitude qui, en rompant avec l'orthodoxie CEMAC, signifie en même temps l'avènement d'une période nouvelle où la Guinée Équatoriale entend affirmer son droit au chapitre et assainir les institutions. Son engagement multiforme à faire de la sous-région une communauté qui fonctionne, s'est traduit par la commission d'un audit institutionnel de la CEMAC.

Ainsi, en février 2006, la Guinée Équatoriale s'est attachée les services du cabinet international d'audit Performances Management Consulting auquel, elle aurait versé 2 milliards FCFA d'après un cadre de l'administration camerounaise fortement impliqué dans le processus d'intégration régionale ; même si les autorités guinéennes affirment n'avoir versé que 700 millions FCFA à ce cabinet³¹⁴. Quelle que soit la raison qui nourrit cette bataille de chiffres, le fait est que, sans concertation avec les autres États membres et sans leur demander une contribution pour cet audit, la Guinée Équatoriale a pris l'initiative de le commanditer dans le but de faire reposer son programme de réformes de la CEMAC sur un diagnostic concret et crédible.

Ce diagnostic qui a conduit à la mise sur pied du programme de réformes institutionnelles en zone CEMAC révèle trois domaines majeurs de dysfonctionnement : la gouvernance au sein des institutions communautaires, une intégration effective des populations qui passerait notamment par la libre circulation des biens et des personnes. Et le passeport CEMAC est de ce point de vue une solution au problème. Enfin, le décollage de la compagnie communautaire Air CEMAC constitue le troisième aspect.

Comme le disent SIKKINK et FINNEMORE³¹⁵, tout entrepreneur de norme a besoin d'une plateforme, c'est-à-dire, d'une instance institutionnelle où l'on débat

³¹³ CERTEAU De Michel, *La faiblesse de croire*, Paris, Seuil, coll. « Esprit », 1987, chapitre : « La rupture instauratrice ».

³¹⁴ Entretien avec un responsable de l'Ambassade de Guinée Équatoriale à Yaoundé, le 28 juillet 2016.

³¹⁵ SIKKINK Kathryn, FINNEMORE Martha, « International Norms Dynamics and Political Change », in *International Organization*, vol. 52, n° 4, 1998, pp. 887-917.

légitimement d'une norme. Si nous considérons le programme de réformes comme la plateforme où la Guinée Équatoriale fait montre d'entreprise de normes, il convient de considérer plus abondamment la posture de cet État qui, en prenant cette initiative, s'affirme comme un acteur sous-régional avec qui il faut désormais compter, c'est-à-dire, qui sort du silence longtemps imposé par son statut de « petit pays ».

Ainsi, la gouvernance des institutions CEMAC est devenue l'un des piliers de la bataille au point que, dès la mise sur pied du comité de pilotage des réformes institutionnelles, la Guinée en a pris le contrôle. Par un effet de coalition avec certains États faibles de la communauté, tels que le Tchad et la RCA, le président Obiang NGUEMA est devenu le président dédié au programme de réformes institutionnelles de la CEMAC. Grâce à ce statut qui autorise à la condescendance, sa position va gagner en autorité sur certains dossiers, tels que la circulation des biens et des personnes, le passeport et la compagnie aérienne communautaire « Air CEMAC », la gouvernance des institutions, etc. Ses prises de position véhémentes et son acharnement à mener à bout ce projet vont provoquer une prise de conscience des problèmes de la CEMAC et montrer sous un jour nouveau les différents scandales, notamment au bureau extérieur de Paris³¹⁶. Cependant, dès avril 2007, le comité de pilotage publie son premier rapport dans lequel, de façon explicite, il recommande le remplacement du secrétariat exécutif par une commission, la création de trois directions générales de la BEAC et de douze directions techniques.

À l'occasion du sommet tenu à N'Djamena, le comité, sous la houlette de la Guinée Équatoriale obtient que M. Jean-Félix MAMALEPOT soit relevé de ses fonctions de gouverneur et remplacé à titre intérimaire par M. Roger Rigobert ANDELY, de nationalité congolaise. La Guinée Équatoriale a donc ainsi tapé le pied dans la fourmilière en proposant la fin du consensus de Fort-Lamy. En effet, chose inimaginable jusque-là, le président Obiang NGUÉMA envisageait que la rotation

³¹⁶ Entre 2004 et 2008, il y a eu des détournements massifs de fonds au bureau extérieur de la BEAC à Paris, avec la complicité manifeste de certains hauts cadres des services de Yaoundé. L'interpellation d'Armand Brice NDZAMBA, ex-comptable au BEP, et de certains membres de sa famille en octobre 2009 a permis de découvrir la gravité d'une affaire qui va révéler au public le détournement de plus de 16,5 milliards de francs CFA.

par ordre alphabétique soit imposée à la tête des institutions communautaires, notamment à la Commission de la CEMAC pour un mandat de quatre ans renouvelable une fois et à la BEAC pour sept ans non renouvelables.

Dans une sous-région dont le Gabon et le Cameroun ont été pendant longtemps les maillons forts, le premier étant un État pétrolier important et le second étant considéré comme la locomotive économique, le ton et la position de la Guinée Équatoriale sur ces sujets et consensus gardés silencieux sont un signe d'irrévérence par rapport aux autres États³¹⁷. Cette analyse nous montre que la recherche de l'intérêt national de la Guinée Équatoriale a permis à la CEMAC de connaître des évolutions inattendues et inespérées. Cette quête de leadership a aussi profité aux autres États membres de la CEMAC qui n'avaient pas voix au chapitre en ce qui concerne certains postes de responsabilité. La CEMAC s'est ainsi complètement transformée du fait de la Guinée Équatoriale qui a ainsi provoqué l'évolution des institutions.

En définitive, l'Afrique Centrale se présente comme un complexe de structures d'intégration régionale aux réalités et à géométrie variables³¹⁸ construites par les États. L'analyse du processus de construction de ladite intégration par les acteurs étatiques nous a permis de percevoir qu'il existe une symbiose entre les acteurs étatiques et les institutions, car les États contribuent à leur création, à leur structuration, à leur restructuration et à leur fonctionnement. Cependant, la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale n'est pas seulement une affaire des acteurs étatiques, car à côté de la logique étatique, il s'est développé un autre processus de construction de l'intégration porté par les acteurs transnationaux.

³¹⁷ BATCHOM (P. E), op. cit., p. 158.

³¹⁸ EWANGUE Jean Lucien, « L'Afrique Centrale : un espace très convoité et au centre de plusieurs enjeux », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 21-34.

**CHAPITRE II : LE PROCESSUS DE
CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION
RÉGIONALE PAR LES ACTEURS TRANSNATIONAUX**

L'analyse du phénomène d'intégration régionale n'est pas détachable des dynamiques transnationales. En effet, les peuples d'Afrique Centrale ont toujours exprimé leur désir de vivre ensemble en dépit des affres de la colonisation. Cette volonté toujours réaffirmée de « cheminer ensemble » a entraîné le développement d'une logique transnationale de construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, à côté de la dynamique étatique.

La perspective transnationale se réfère à l'exploration du champ infra-étatique, à la restitution des dynamiques transnationales³¹⁹ et à l'investissement « *des acteurs privés et de la société civile* »³²⁰ dans le processus d'intégration régionale. Bien plus, l'action des flux transfrontaliers, la déstructuration de « *l'ordre territorial* », l'abandon de « *l'illusion cartographique* »³²¹ et « *la désinstitutionnalisation-déterritorialisation des États* »³²² confortent une telle perspective qui met conjointement l'État, l'individu et les groupes sociaux au centre de ladite intégration.

Il convient dans ce chapitre, de démontrer comment ces acteurs construisent et reconstruisent la perspective transnationale de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Cette logique est une action organisée, où les acteurs, à la fois étatiques et non étatiques sont stratégiques, chacun étant actif dans une direction qu'il suit dans l'atteinte de ses propres objectifs³²³. Cependant, il existe une « *interdépendance complexe* »³²⁴ et asymétrique entre eux, car, ils sont sensibles et vulnérables aux comportements d'autrui, tant le comportement de tout un chacun est affecté structurellement et réciproquement par celui de tout autre acteur³²⁵.

³¹⁹ BACH Daniel, « Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire saharo-sahélienne », dans MARFAING Laurence et WIPPEL Stephen (dir.), *Les relations transsahariennes à l'époque contemporaine. Un espace en constante mutation*, Paris, Karthala, pp. 457-479.

³²⁰ SMOUTS (M-C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), op. cit., p. 358.

³²¹ BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.

³²² BACH Daniel, « Régionalismes, régionalisation et globalisation », dans GAZIBO Mamoudou et THIRIOT Céline (dir.), *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, pp. 343-361.

³²³ ROJOT (J), op. cit., p. 217.

³²⁴ NYE Joseph, KEOHANE Robert, *Power and Interdependence*, Boston, Little Brown, 1977.

³²⁵ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 185.

Dans cet ordre d'idées, il convient alors de présenter la construction de la dynamique transnationale de l'intégration régionale par les peuples-frontières d'Afrique Centrale (Section I) avant celle de la récupération du projet par les acteurs étatiques (Section II).

Section I- La construction de l'intégration régionale par les peuples-frontières : cas des Mbémbe, des Ntoumou et des Gbaya

Après une brève présentation et justification de quelques peuples-frontières choisis dans le cadre de cette étude (A), nous démontrerons comment la transcendance des frontières internationales (B) et la pérennisation de la conscience communautaire chez les peuples-frontières d'Afrique Centrale (C) contribuent à la construction de la logique transnationale de l'intégration régionale.

A- Présentation et justification du choix des Mbémbe, Ntoumou et Gbaya

Le concept de « peuples-frontières » est compris comme un peuple à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs territoires étatiques. Cette définition des « peuples-frontières » reconnaît l'existence des lignes frontières entre les différents pays. Elle s'appuie sur une communauté dynamique, vivant les mêmes réalités socioéconomiques et culturelles. Ces peuples peuvent même appartenir à un même arbre généalogique. Les peuples-frontières sont des « *skilfull individual* » engagés directement dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, appartenant à la catégorie des « *sovereignty-free actors* »³²⁶, visant par leurs relations informelles à élargir leur autonomie par rapport aux États, à banaliser le contournement des territoires et à transcender des frontières.

L'Afrique Centrale regorge plusieurs peuples-frontières dont les Laka, les Moundang, les Massa, les Toupouri, les Hutus, les Tutsis, les Mbémbe, les Gbaya, les Ntoumou, etc. Le choix des Ntoumou (2), des Mbémbe (1) et des Gbaya (3) présente plusieurs intérêts pour notre analyse.

³²⁶ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 199.

1- Les Mbémbe

Les Mbémbe sont une ethnie transfrontalière se retrouvant dans l'arrondissement d'Ako et une petite parcelle de l'Arrondissement de Furu awa, département de Donga-Mantung, région du Nord-Ouest du Cameroun formant un continuum communautaire avec ceux localisés au Nigéria, notamment dans l'État de Taraba, Sardauna LGA, ville d'Abong, au Sud Est de Baissa.

À partir du 16^{ème} Siècle, le peuple Mbémbe a combattu avec les tribus du littoral qui venaient faire le commerce des esclaves. Les européens ont exploré les terres Mbémbe à partir de 1842. Le consul Beecroft a été le premier à explorer les abords du Cross river jusqu'à la frontière du Cameroun allemand. Mais, il n'a pas pu achever l'exploration de toute la région occupée par les Mbémbe. C'est ainsi qu'en 1842, le Consul Beecroft a élaboré la carte de Cross river. Entre 1900 et 1902, le Consul MacDonald établit l'administration britannique sur les terres Mbémbe, ce peuple devait désormais payer leurs impôts et taxes à Enugu au Nigéria.

L'Allemagne ayant perdu la Première Guerre mondiale, l'administration britannique va s'étendre sur le Northern Cameroon et le Southern Cameroon. Avec les vagues des indépendances des années 60, le Cameroun britannique a été appelé par un plébiscite organisé par les Nations Unies à choisir son rattachement soit au Nigéria, soit au Cameroun³²⁷ : c'est l'avènement de la « transfrontièrité »³²⁸ internationale du peuple Mbémbe.

Vivant essentiellement de la chasse et de la cueillette, les Mbémbe en provenance du Nigéria étaient à la recherche de terres promises et se sont installés aux abords du fleuve Donga. Les affres de la colonisation ont ainsi occasionné leur dissémination entre deux États notamment le Cameroun et le Nigéria³²⁹. Le territoire

³²⁷ ONANA MFEGUE André-Hubert, *Cameroun, Nigéria, ONU. Entre la force de la palabre et la primauté du droit*, Paris, L'Harmattan, 2011, p. 20.

³²⁸ Transfrontièrité vient du concept de frontièrité forgé par Anne-Laure AMILHAT SZARY dans son ouvrage intitulé *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, PUF, 2015.

³²⁹ Entretien mené avec FIMAFE Powa et NJI Stephen, respectivement chef et notable du village Abuenshe, le 20 février 2016. Entretien mené avec YARAFAH Thimoty Toby, chef du village Abong, le 21 février 2016.

Mbémbé qui s'étendait sur une partie du Southern Cameroon jusqu'à l'intérieur du Nigéria a été segmenté, les Mbémbe qui vivaient dans le Southern Cameroon ont acquis la nationalité camerounaise et les autres la nationalité nigériane. La limite du Cameroun allemand était à environ 40 kilomètre de la frontière actuelle, au lieu-dit Tatindro au Nigéria. Construite en béton armé par les allemands, la plaque matérialisant cette limite avec comme inscription « good bye Kamerun, good bye Nigeria », est toujours en place. Le fleuve Donga divise désormais internationalement ce peuple. Il s'agit de la déchirure dans la douleur d'un groupe ethnique, ce qui participe de l'extrême segmentation des espaces politiques en Afrique³³⁰.

L'étude des dynamiques transfrontalières de ce peuple situé à la frontière de l'Afrique Centrale, permet de démontrer comment les interactions entre eux sont un catalyseur d'intégration non seulement entre le Cameroun et le Nigéria, mais relie l'Afrique Centrale à l'Afrique de l'Ouest, ou encore servent de point d'articulation entre deux CER reconnues par l'UA, en l'occurrence la CEEAC et la CEDEAO.

2- Les Ntougou

Les Ntougou sont un sous-groupe ethnique Fang-Béti, vivant principalement dans le Département de la Vallée-du-Ntem, Région du Sud au Cameroun, au Gabon, dans la province de Woleu-Ntem, département du Ntem, et disséminer à travers la Guinée Équatoriale. Notre observation s'est essentiellement focalisée sur les Ntougou, particulièrement le clan Eba'a vivant à Abang minko'o dans le l'Arrondissement d'Ambam, ceux vivant à Meyo-kyé au Gabon. Ils y sont installés depuis 1819. Ils viennent du Gabon et étaient à la recherche du sel de cuisine, se sont installés aux abords du Ntem, avant d'être divisés par la colonisation³³¹. D'après Jean Marie EGUÉMA, chef de 3^{ème} degré à Abang Minko'o II, les Ntougou (du clan Eba'a) se seraient installés au Cameroun pour pouvoir avoir un accès facile au sel.

³³⁰ BACH Daniel, « Afrique subsaharienne : appréhender les coûts de la désintégration », dans *Économie prospective internationale*, n° 48 (4), 1991, pp. 118-135.

³³¹ Entretien mené avec sa majesté ESSONO, Chef d'Abang Minko'o I (chef de 3^{ème} degré) le 26 mars 2016.

Cette installation serait encouragée par le fait que ces populations trouvaient un territoire inoccupé et favorable aux activités humaines. En effet, affirme-t-il : « (...) *les hommes quittaient du Gabon, famille par famille, pour s'installer ici à la recherche du sel. C'est le sel qui attirait nos parents, nos grands-parents ici. Donc chacun quittait avec sa famille. Quand l'un quittait avec sa famille, après un ou deux ans, son frère le rejoignait à son tour avec toute sa famille aussi. C'est ainsi que plusieurs familles sont venues s'installer ici* »³³².

L'intérêt du choix des Ntoumou réside dans le fait que ce peuple qui présente une homogénéité incontestable se situe à cheval entre trois pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Guinée Équatoriale et Gabon), et la dynamique transnationale qu'il impulse est à même de se propager dans toute la région. Il s'agit d'un véritable « peuple-carrefour ».

3- Les Gbaya

Les Gbaya sont une population disséminée au Cameroun, au Nigéria, en RCA, en RDC, au Soudan et au Tchad³³³. La plus grande communauté Gbaya est concentrée entre le Cameroun (Est et Adamaoua) et la RCA (Ouest). En RDC, elle est localisée à l'Extrême-Nord-Est³³⁴. Leur origine suscite la controverse. La communauté Gbaya est un groupe dont les origines puisent à diverses hypothèses.

Selon David MONKAM, les Gbaya seraient originaires de l'Égypte. En effet, ils prirent le chemin de la migration suite à la décadence de l'Égypte, et ont migré de la RCA vers le Cameroun et le Congo³³⁵. Une idée que conteste François-Joseph CLOZEL pour qui, les Gbaya ne sont pas originaires du pays qu'ils occupent de nos jours et ont dû obéir à une époque indéterminée, à un grand mouvement de migration de l'Est vers l'Ouest. Pour ce dernier, les Gbaya auraient chassé les Pandé de ce

³³² Entretien mené avec sa majesté Jean Marie EGUÉMA, Chef d'Abang Minko'o II (chef de 3^{ème} degré) le 26 mars 2016.

³³³ MOKAM David, « Les peuples trait d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Moundang et des Gbaya », dans ABWA (D), ESSOMBA (J-M), NJEUMA (M), RONCIERE (C) (dir.), op. cit. p. 127.

³³⁴ Ibid.

³³⁵ Ibid. p. 128.

territoire afin de s'y installer³³⁶. Ce que ne semble pas consentir Paulette ROULON-DOKO pour qui, les gbaya seraient autochtones des régions qu'ils occupent aujourd'hui³³⁷. Quoiqu'il en soit, les Gbaya sont un peuple-frontière installé depuis longtemps, divisé par la colonisation et dont certains se retrouvent dans l'hinterland des États du fait des phénomènes migratoires.

Le choix des Gbaya dans cette analyse réside dans le fait que la conscience communautaire de ce peuple partagé par les frontières et disséminé à l'intérieur des pays parfois hors de l'Afrique Centrale comme le Nigéria et le Soudan, est à mesure d'entraîner par effet « spill-over » l'intégration régionale. Ce peuple, à l'instar des autres peuples-frontières est un véritable dispositif ethnique de la dynamique transnationale de l'intégration régionale qui procède de la transcendance des frontières internationales et de la pérennisation de la conscience communautaire.

B- La transcendance des frontières internationales par les peuples-frontières

Un panorama de la transcendance des frontières internationales en Afrique Centrale (1), permet de bien cerner l'attitude des Mbémbe, des Ntoumou et des Gbaya vis-à-vis de celles-ci (2).

1- Panorama sur la transcendance des frontières : radioscopie et trajectoire historique d'une pratique récurrente chez tous les peuples-frontières

La conscience communautaire en Afrique Centrale remonte depuis l'époque médiévale. Elle se comprend aisément en référence à l'histoire et à l'évolution politique de la région. Ces dernières mettent en évidence la profondeur historique des réseaux de relations, d'échanges et d'intégration pré-coloniale déjà réalisée et dont la colonisation avait déstructuré. Avant le début de l'ère coloniale, l'Afrique

³³⁶ CLOZEL Joseph-François, *Les Gbaya : note ethnographique et linguistique*, Paris, Librairie Africaine et Coloniale, 1896, p. 6.

³³⁷ ROULON-DOKO Paulette, « La notion de 'migration' dans l'aire gbaya », dans TOURNEUX Henry, WOÏN Noé (dir.) *Migrations et mobilité dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, IRD Éditions, 2009, pp. 543-553.

Centrale connaît un mouvement d'intégration de ses populations³³⁸. Il existait principalement deux types de sociétés politiques constituées des empires et des royaumes³³⁹. Les activités et le mobilisme des grands royaumes et empires laissent entrevoir les traits d'une conscience communautaire, certes embryonnaire, mais digne d'intérêt. L'Afrique Centrale a abrité des royaumes et empires qui ont regroupé une mosaïque de clans, d'ethnies et de tribus. Il en est ainsi par exemple du royaume du Congo fondé au début du XIV^e siècle, qui couvrit toute la région du bas Congo, du royaume de Rouanda, près du lac Kivu, du royaume de Ndongo (Angola), de l'empire du Kanem-Bornou³⁴⁰, etc.

Dans la partie occidentale de l'Afrique Centrale, on retrouvait le Royaume du Kongo au Sud de la forêt équatoriale et qui était habité par des peuples parlant la langue kongo et des langues étroitement apparentées. Cette unité linguistique était renforcée par une unité culturelle profonde. Ce groupe ethnolinguistique occupait un territoire allant du Gabon méridional au plateau de Benguela (Angola) et de l'Océan Atlantique jusque bien au-delà du fleuve Kwango (RDC). Les royaumes de Luba et Lunda quant à eux, occupaient la zone située entre le lac Tanganyika et le haut Lualaba (actuel fleuve Congo). À la fin du XVII^e siècle les Royaumes de Luba et de Lunda se partagent tout le sud de la savane. La population du nord, proche de la forêt équatoriale s'organise elle aussi en Royaumes. On dénombrait les Bolia, les Tyo et les Kuba³⁴¹.

Les Royaumes en Afrique Centrale renvoyaient à des aires d'expansion de groupes ethniques plutôt qu'à une organisation élaborée d'un cadre politique. Ces Royaumes n'étaient pas à proprement parler de cadres politiques si l'on s'en tient à

³³⁸ ROPIVIA Marc Louis, « Les contradictions du processus d'intégration en Afrique occidentale et centrale : une étude comparée », dans EWANGUE (J. L), op. cit., p. 39.

³³⁹ LEFEBVRE Maxime, *Le jeu du droit de la puissance, précis de relations internationales*, Paris, PUF, 1997, p. 4.

³⁴⁰ BAIN Oliver, *l'Afrique précoloniale : une période de l'histoire*, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/>, consulté le 15 juin 2016 à 6 heures 30 minutes.

³⁴¹ MBEGA MESSE Yann Christian, *La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) : quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique?*, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015, p. 137.

la définition de Stéphane ROSIÈRE³⁴². Les Royaumes d'Afrique Centrale ne disposaient pas des lignes politiques démarquées, ni de pôles ayant une réelle influence politique sur le reste du territoire. Ces derniers n'avaient pas de frontières, le pouvoir était une accumulation des liens sociaux, de biens symboliques, ils étaient des regroupements de cadres tribaux, ethniques et claniques au sein des empires dont les fondements ne résultaient pas des accords interétatiques. Malgré leur dissémination géographique et politique, ces peuples échangeaient et commerçaient entre eux par le « troc », ce qui pourrait ainsi justifier le sentiment d'appartenance à une même région et la volonté de coopérer³⁴³. Les sociétés d'Afrique Centrale s'organisaient ainsi autour de relations parentales. Elles étaient habitées par des peuples parlant des langues similaires.

Certes, avant la période coloniale, il n'existe pas d'État en Afrique Centrale tel que conçu par l'approche européoctriste. Mais, si l'État est la forme achevée de la société politique, et selon l'approche réaliste l'acteur principal des relations internationales, il n'en est pas la forme unique qui intègre aussi bien les royaumes, les cités et les empires³⁴⁴. Ceux-ci peuvent aussi être considérés comme acteurs des relations internationales (du moins selon que nous sommes situés dans la période pré-coloniale et dans le continent africain) et par conséquent comme des moteurs réels de l'intégration régionale pendant la période pré-coloniale³⁴⁵. Car, il est indéniable que « *l'antiquité connaissait des relations internationales* »³⁴⁶.

L'analyse d'une possible conscience communautaire pendant la période pré-coloniale envisagée ici se fonde sur deux approches des relations internationales en l'occurrence l'approche sociologique, qui considère la totalité des rapports internationaux dans leur complexité et partant des individus et des groupes ainsi que

³⁴² Un cadre politique est constitué de territoires délimités par des frontières reliées par des réseaux formant des lignes politiques fondamentales et commandées par les pôles, souvent les capitales politiques des États. Les territoires, les lignes et les pôles forment une géométrie de l'espace politique. Lire ROSIÈRE Stéphane, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008, p. 19.

³⁴³ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 139.

³⁴⁴ L'empire est un ensemble formé de plusieurs royaumes.

³⁴⁵ JANAL LIBOM (Y.J), op. cit., p. 21.

³⁴⁶ LEFEBVRE (M), op. cit., p. 4.

leurs représentations collectives et l'approche stato-centrée qui fait de l'État l'acteur principal des relations internationales. L'intégration régionale « *peut présenter une forme institutionnalisée ou non* »³⁴⁷. L'application de ces théories dans les rapports entre les entités politiques pendant la période pré-coloniale révèle que la formation des empires et royaumes (forme traditionnelle de l'État), leur expansion, leurs activités et leurs relations dévoilent les traits caractéristiques d'une vie en harmonie, en communauté. Ces rapports constituent une préfiguration de la volonté des peuples de dépasser le cadre de leurs frontières considérées comme étroites.

Pendant cette période, l'esprit communautaire s'est consolidé entre les sociétés traditionnelles par le biais des mariages. Dans la société bantou, il n'existe pas de mariage entre les partenaires de la même tribu du fait de la pratique de l'exogamie³⁴⁸. En Afrique Centrale, les mariages étaient encouragés entre les partenaires des royaumes différents. Dès lors, par les liens de mariage, deux familles de royaumes distincts devenaient une seule famille. Dans le royaume Kongo par exemple, un fils du Kongo pouvait contracter un mariage dans une famille du Ndongo, du Loango et même du Ngoyo³⁴⁹. Le mariage apparaît comme un processus social de formation des sociétés politiques qui rassemble les peuples, mieux l'un des facteurs de l'intégration. Il assure la formation de l'unité familiale et détermine également l'alliance des groupes auxquels appartiennent les conjoints. Ainsi, les rapports sociaux définis par la parenté ont véritablement rassemblé les peuples et ont contribué à la formation de la conscience communautaire³⁵⁰. En consolidant les relations entre les différents groupes et Royaumes, les alliances ont aussi favorisé directement ou indirectement les échanges entre eux.

³⁴⁷ HUGON Philippe, « L'intégration régionale africaine : un processus contradictoire », dans COUSSEY Jean HUGON Philippe (dir.), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, collection études et documents, CERED/LARÉA, ministère de la coopération et du développement, 1991, p. 32.

³⁴⁸ Pratique selon laquelle les époux ne doivent pas appartenir à un même groupe social.

³⁴⁹ DESCHAMPS Hubert, *Histoire générale de l'Afrique Noire, tome 1 : des origines à 1800*, Paris, PUF, 1970, p. 96.

³⁵⁰ Ibid.

Les rapports commerciaux ont considérablement contribué au rapprochement des peuples, des empires et royaumes de l’Afrique Centrale. Ils ont été le catalyseur de la naissance de ces royaumes. En effet, les métaux et le sel de cette région favorisèrent le commerce et l’émergence des agglomérations³⁵¹. Les échanges commerciaux constituent à la fois un facteur de consolidation des relations et un catalyseur de formation des groupes sociaux qui transcendent les cadres restreints de clans, tribus, et ethnies. Tout comme en Afrique de l’Ouest, l’Afrique Centrale avait constitué « *un seul marché où ne se posait guère le problème de l’espace économique, de la complémentarité des ressources, de l’harmonisation des tarifs douaniers, de la circulation des biens et des personnes, encore moins du mode de paiement* »³⁵². Le commerce était bien organisé et reposait très largement sur la complémentarité en matière des produits échangés. Il se pratiquait à l’échelon villageois et à l’échelon régional à travers un important réseau de routes caravanières ayant deux grandes directions Nord-Sud et Est-Ouest, à partir desquelles d’importants axes de circulation, par leur densité et leur longueur, dépassaient de très loin le réseau routier actuel. Sans contraintes majeures, ces échanges ont contribué à asseoir la conscience communautaire des peuples d’Afrique Centrale. Entre communautés marchandes et populations autochtones vivant pour la plupart du travail de la terre, régnait une parfaite entente³⁵³.

Abdou SAHKO voit dans les regroupements des empires précoloniaux, des préfigurations de la volonté des africains de dépasser le cadre étatique perçu comme un carcan. Pour lui, dans le passé comme à l’époque contemporaine, « *toutes ces initiatives partagent l’objectif essentiel d’organiser le voisinage entre les peuples sur la base de la solidarité et de la complémentarité* »³⁵⁴. Joseph KI-ZERBO pour sa part, pense que les grands empires des siècles passés constituent des encrages

³⁵¹ JANAL LIBOM (Y.J), op. cit., p. 26.

³⁵² IGUE John, « L’officiel, le parallèle et le clandestin : commerces et intégration en Afrique de l’Ouest », dans *Politique africaine* n° 9, Paris, Karthala, 1983, pp. 29-51.

³⁵³ Ibid.

³⁵⁴ SAKHO Abdou, *L’intégration économique en Afrique de l’Ouest : analyse et perspectives*, Paris, Economica, 2011, p. 6.

d'intégration de par leur vastitude, la cohabitation entre les peuples et l'intensité des échanges. Par exemple, les empires du Mali, du Songhaï, du Kanem-Bornou et du Ghana étaient très vastes. L'empire du Songhaï, pour ne citer que celui-ci, couvrait une région qui aujourd'hui, correspondrait à l'ensemble qui va des confins du Lac Tchad à l'Atlantique, soit le Niger, le Nord du Burkina, le Mali, le Sénégal, et le Sud de la Mauritanie³⁵⁵.

Les royautes se caractérisaient par la jonction de trois éléments : « *un profond enracinement religieux marqué par des rituels périodiques, des croyances populaires, des symboles, une compétence territoriale précise, mais articulée de façon extrêmement complexe à la périphérie des enclos des capitales, enfin une structuration socio-lignagère privilégiant une dynastie et les groupes lignagers qui lui sont alliés et entretenant dans le reste du pays des cloisonnements héréditaires qui prennent la forme de clans ou de castes* »³⁵⁶. Il s'agissait d'un espace sans barrière³⁵⁷, car pas plus la forêt que le désert n'a constitué une barrière infranchissable³⁵⁸.

La traite négrière est venue détourner le cours des rapports entre les différentes formes d'organisations sociétales de l'Afrique Centrale³⁵⁹. L'Afrique Centrale n'était certes pas unie en un seul ensemble étatique, mais la traite négrière et le découpage colonial sont venus entraver les dynamiques économiques, politiques et

³⁵⁵ KI-ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.

³⁵⁶ CHRÉTIEN Jean-Pierre, « L'Afrique des Grands Lacs existe-elle ? », dans *Revue Tiers Monde*, tome 27, n° 106, Avril-juin 1986, pp. 253-270.

³⁵⁷ MBAYE Mame Aissatou, Logiques institutionnelles de découpage territorial et espaces de vie. Pour une perspective d'un développement viable des territoires en Afrique de l'Ouest, mémoire de Master en Aménagement du Territoire, Décentralisation et Développement Local, Université CHEIKH ANTA DIOP, Dakar, 2014, p. 42.

³⁵⁸ NIANE Djibril Tamsir, « Les relations entre les différentes régions : échanges entre les régions », dans NIANE Djibril Tamsir (dir.), *Histoire générale de l'Afrique tome IV : l'Afrique du XIIe au XVIe siècle*, UNESCO/NEA, 1985, p. 680.

³⁵⁹ La traite des esclaves qui s'intensifie entre les XVIe et le XVIIe siècle n'est pas sans conséquences néfastes pour les royaumes de la région. Elle va transformer les relations entre les différents peuples faisant des royaumes, les îlots de razzia d'esclaves. Un processus de désintégration commença à se manifester dans les royaumes affectés par la traite en l'occurrence, le Kongo, le Loango, le Ndongo et le domaine de Mokoko. Les vassaux vont faire sécession, les chefs et les gouverneurs de province ne dépendent plus d'un gouvernement central ; progressivement, ces royaumes vont disparaître.

sociales qui ne connaissaient pas de limites³⁶⁰. Les espaces d'Afrique Centrale ont été morcelés et restructurés par le colonisateur, il y a eu donc la balkanisation de l'Afrique³⁶¹. Cette division n'a pas altéré la volonté de vivre ensemble et d'être uni des peuples. À l'observation, les peuples d'Afrique Centrale ont gardé leur esprit communautaire. Ce qui a amené Jean Pierre RAISON à démontrer que les entités transfrontalières (d'Afrique Centrale) échappent à la gestion des frontières³⁶². Les peuples-frontières sont toujours liés à leurs familles se trouvant de l'autre côté de la frontière. D'après André-Hubert ONANA MFEGUE³⁶³, la pratique quotidienne des peuples-frontières ignore les frontières. Ces peuples développent ainsi l'esprit d'appartenance à la même communauté. Cet esprit procède de la transgression de la frontière internationale définie par Michel FOUCHER comme « *une discontinuité territoriale entre deux États à fonction de marquages politiques* »³⁶⁴.

Bien plus, Daniel BACH explique que les flux transfrontaliers en Afrique s'inscrivent dans une spirale de contestation de l'assise territoriale et de déstructuration des États pénétrés³⁶⁵. Plus globalisante est aussi la pensée véhiculée dans l'article de François CONSTANTIN intitulé « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité » et qui traite du thème évocateur de « l'informel transnational ou la négation du territoire »³⁶⁶. John IGUE quant à lui, pense que l'immigration interafricaine peut être interprétée comme « *la plus formidable expression du refus de la logique territoriale d'origine coloniale par les populations africaines* ». En effet, le déploiement des réseaux commerciaux « *informels* » est

³⁶⁰ Rapport de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Région Afrique, op.cit., p. 20.

³⁶¹ Le partage de l'Afrique démarre véritablement avec la conférence de Berlin, convoquée par le chancelier Allemand Otto Von BISMARCK, du 15 novembre 1884 au 26 février 1885. Son objectif ultime était de mettre fin aux rivalités entre les puissances européennes dans la conquête des colonies et le partage de l'Afrique en sphères d'influences.

³⁶² DUBRESSON Alain et RAISON Jean-Pierre, *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, 1998, p. 193.

³⁶³ ONANA MFEGUE André-Hubert, *Le Cameroun et ses frontières. Une étude géopolitique complexe*, Paris, L'Harmattan, 2005.

³⁶⁴ FOUCHER Michel, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007, p. 21.

³⁶⁵ BACH Daniel, « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu », dans *Revue Française de Science Politique*, 45^e année, n° 6, 1995, pp. 1023-1038.

³⁶⁶ CONSTANTIN François, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », dans *Cultures & Conflits* 21-22 printemps-été 1996, mis en ligne le 15 mars 2006, <http://conflits.revues.org/245>, consulté le 18 juin 2016 à 17 heures 43 minutes.

l'expression d'une négation ou d'une contestation des cadres spatiaux hérités de la colonisation. Pour ce dernier, « *l'exceptionnelle solidarité ethnique des populations victimes du partage colonial* », solidarité ethnique sur laquelle se fondent les « *périphéries nationales* », constitue une riposte à la mise en place de frontières iniques³⁶⁷.

À partir de l'époque coloniale, l'Afrique s'est trouvée compartimentée par l'édification des frontières. En surimposant des frontières arbitraires sur un continent considéré comme une terre vacante et sans maîtres sur laquelle il était possible de faire table rase³⁶⁸, les colons ont procédé au kaléidoscope d'identités ethniques en Afrique³⁶⁹. C'est ainsi que des groupes ethniques homogènes ont été divisés et repartis entre différents pays d'Afrique Centrale. Cette situation a entraîné la recrudescence des va-et-vient plus ou moins contrôlés aux frontières des États, une manière de nier ou de contester ces territoires incongrus³⁷⁰. En effet, ni cette division, ni le poids de l'administration centrale n'ont modifié en profondeur la cohésion, la solidarité et le commerce entre populations homogènes, situées par le hasard de la politique coloniale de part et d'autre d'une frontière³⁷¹. Ainsi, les mouvements transfrontaliers s'apparentent à des déplacements naturels de personnes appartenant à une communauté transnationale. Les flux migratoires transfrontaliers mettent à nu les limites des entités politiques à contrôler leurs frontières³⁷². Ces flux sont des éléments de subversion des entités étatiques à travers la « *revanche historique* » des sociétés traditionnelles sur la territorialité importée³⁷³.

³⁶⁷ IGUE John, *Le Territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995, pp. 17-19.

³⁶⁸ LAMBERT Agnès, « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », dans *Autrepart*, n° 6, 1998, pp. 27-38.

³⁶⁹ BACH Daniel, « Afrique subsaharienne : appréhender les coûts de la désintégration », dans *Économie prospective internationale*, n° 48 (4), 1991, pp. 118-135.

³⁷⁰ BENNAFLA Karine, « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », dans *Politique africaine* n° 73, 1999, pp. 25-49.

³⁷¹ RICCA Sergio, *Les migrations internationales en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1990, p. 97.

³⁷² YEBEGA NDJANA Nicolas Jr., « La mobilité transfrontalière, vectrice de l'instabilité en Afrique Centrale : de la marginalité au rejet du monopole étatique de l'allégeance citoyenne. Le cas du Cameroun », dans *Revue Africaine de Droit et de Science Politique*, Vol.2, n° 03, 2014, pp. 237-265.

³⁷³ BADIE Bertrand, « De la souveraineté à la capacité de l'État », dans SMOUTS Marie-Claude, (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales. Pratiques et théories*, PFNSP, 1998, pp. 46 et 50.

La culture de l'espace chez les peuples-frontières d'Afrique Centrale transcende les frontières étatiques. Le transnationalisme ethnique ou communautaire entendu comme la répartition des membres d'une même communauté entre plusieurs États est une réalité³⁷⁴. Les identités tribales, ethniques ou communautaires transcendent le partage artificiel des territoires³⁷⁵. Les peuples-frontières traversent sans formalités la frontière terrestre séparant les États dans le cadre de leurs déplacements naturels pour effectuer des visites naturelles, des travaux champêtres et des achats. Si la condition de passage à la frontière est la présentation du passeport ou d'un laissez-passer délivré à la frontière par les autorités policières, ces dernières qui exercent dans la région finissent par fixer l'image et les attitudes des autochtones à qui rien n'est demandé et dont les faits, les gestes et les rapports sociaux marquent une véritable continuité communautaire. Bien plus, le passage de la frontière par les populations frontalières ne s'effectue pas nécessairement au niveau des points officiels, car il existe plusieurs points de la traversée de la frontière que les frontaliers empruntent pour se rendre visite, pour aller dans leurs champs, aller à la chasse, à la pêche et se rendre dans les marchés transfrontaliers se trouvant de part et d'autre de la frontière sans avoir conscience de la violer. Lorsqu'ils traversent la frontière, ils s'expriment en langue locale³⁷⁶, comme pour marquer leur appartenance communautaire et la légitimité de leurs déplacements.

Dans les « régions frontières », les idées de terre et de territoire se confondent et s'assimilent aux biens des ancêtres et ensuite, au support spirituel et nourricier de la communauté³⁷⁷. La terre apparaît ici comme un lieu commun de mémoire, un héritage des aïeux que se partagent tous les membres de la communauté bordière³⁷⁸. Les peuples-frontières perçoivent la frontière comme un cercle de communion, de

³⁷⁴ SINDJOUN (L), op. cit., p. 63.

³⁷⁵ BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, (dir.), *L'international sans territoire*, Paris, L'Harmattan, 1992, p. 35.

³⁷⁶ YEBEGA NDJANA (N. Jr), op. cit., pp. 237-265

³⁷⁷ BADIE Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992, p. 93.

³⁷⁸ YEBEGA NDJANA (N. Jr), op. cit., pp. 237-265.

contacts et d'échanges économiques. Pour eux, la notion de zonalité est plus en vigueur que celle de la linéarité.

2- Mbémbe, Ntoumou et Gbaya face aux frontières internationales en Afrique Centrale

Comme nous les avons présentés supra, les Mbémbe, les Ntoumou et les Gbaya sont des peuples-frontières dont la pratique de la transcendance des frontières entraîne la liaison entre les territoires, la vie et les activités des peuples, représentant aux dires de David MONKAM « *une passerelle nécessaire pour l'intégration régionale en Afrique Centrale* »³⁷⁹.

Malgré la présence des structures étatiques matérialisant la frontière, les peuples-frontières transgressent celles-ci. Ces structures qui matérialisent la présence de l'État sont généralement constituées des postes de police, de gendarmerie, de douane, des marchés, des bâtiments administratifs comme la Sous-Préfecture, la Mairie, écoles, dispensaires, églises, etc. Mais la face la plus visible et la plus crainte de l'État est l'existence d'une barrière sur la route frontalière (généralement un long bâton comme représenté par la photo n° 1 en annexes), aux bords de laquelle se trouvent quelques « hommes en tenue »³⁸⁰. Ce marquage frontalier est contourné au quotidien par les peuples-frontières comme l'illustre la figure n°1 en annexe.

Les enquêtes menées dans les localités d'Abuenshie au Cameroun et Abong au Nigéria ont permis de constater que la culture de l'espace chez les peuples Mbémbe transcende les frontières étatiques. Dans l'aire Mbémbe, le fleuve Donga divise désormais internationalement ce peuple. Il s'agit de la déchirure dans la douleur d'un groupe ethnique, et qui participe de l'extrême segmentation des espaces politiques en Afrique³⁸¹. Cette frontière qui s'apparente comme naturelle ou orohydrographique est exogène, car « *elle n'a de sens que par rapport à des normes*

³⁷⁹ MONKAM (D), op. cit., p. 135.

³⁸⁰ L'expression généralise toutes les forces de maintien de l'ordre, les douaniers et les forestiers.

³⁸¹ BACH (D), op. cit., pp. 118-135.

révolues de la stratégie militaire »³⁸², elle est issue du long processus d'étatisation de l'espace et le compartimentage du continent noir par de nouvelles barrières, cadre du contrôle et de la souveraineté de l'État³⁸³.

Malgré cette division internationale, ce peuple continue de mener une vie communautaire, ignore dans leurs pratiques cette frontière internationale et constitue une sorte de pont d'échanges entre les peuples de l'hinterland des deux pays. Les Mbémbe, ethnie qui peuple principalement la zone, traversent sans formalités la frontière terrestre séparant le Cameroun et le Nigéria dans le cadre de leurs déplacements naturels pour effectuer des visites familiales, des travaux champêtres et des achats. Si le principe de la traversée est celui de la présentation d'un document d'identification, les gardes frontaliers des deux États disent reconnaître l'image et les attitudes des autochtones à qui rien n'est demandé³⁸⁴. L'observation des peuples qui vivent autour de cette frontière qui se présente comme une zone d'intersection culturelle a amené Nixon KAHJUM TAKOR à affirmer que : « *Les populations de Abong et Abuenshie (Abongshie) (...) parlent la même langue (...) Elles sont très liées et les familles se retrouvent de part et d'autre des frontières naturelles et nationales. De Abong, un nigérian accompagnera un visiteur à Abuenshie et vice versa. Les mouvements sont relativement très faciles du fait que les frontières ici sont considérées en partie comme des zones d'intersection culturelle* »³⁸⁵.

Le passage de la frontière par les Mbémbe ne s'effectue pas nécessairement au niveau des points officiels, car il existe plusieurs points de la traversée du fleuve

³⁸² SAUTTER Gilles, « Quelques réflexions sur les frontières africaines », dans *Problèmes de frontière dans le Tiers Monde*, Publication issue des journées d'études des 20 et 21 mars 1981 organisées par le laboratoire Connaissance du Tiers-Monde de l'université Paris-VII, Paris, L'Harmattan, coll. « Pluriel-débat », pp. 41-50.

³⁸³ BENNAFLA Karine, « Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux (African frontiers : new significance, new stakes) », dans *Bulletin de l'Association de géographes français*, 79^{ème} année, Géopolitiques africaines, 2002-2 (juin), pp. 134-146.

³⁸⁴ Entretiens menés avec BOLOGO Jean Paul, Commissaire du poste frontière de l'émi-immigration d'Abuenshie et avec ASSI EVOZE Eric, chef de bureau secondaire des douanes d'Abuenshie, le 20 février 2016. Entretien mené avec Abdoulaye, agent des gardes frontaliers nigériens le 21 février 2016.

³⁸⁵ KAHJUM TAKOR Nixon, *Trading in a traffic island : the Cameroon-Nigeria 'bush trade'*, Research Masters Thesis in African Studies, University of Leiden African Studies Center, 2009, p. 37. (Traduction faite par nous).

Donga qui limite les deux territoires et que ces derniers empruntent pour se rendre visite, pour aller dans leurs champs, aller à la chasse, à la pêche et se rendre dans les marchés transfrontaliers, se trouvant de part et d'autre de la frontière, sans avoir conscience de la violer. Lorsqu'ils traversent la frontière, ils ne s'expriment pas en anglais mais en langue Mbémbe. Pour eux, la frontière n'existe pas. Il existe au moins cinq points de traversée de cette frontière, les douaniers et les policiers ne sont présents que sur un seul point, ceci sans compter plusieurs pistes qui existent à l'intérieur des forêts. S'il est vrai que la faiblesse des effectifs des gardes frontaliers³⁸⁶ ne favorise pas le contrôle d'une telle frontière poreuse, les dynamiques contestatrices ne permettent aucun contrôle. Ils n'ont même pas conscience de violer une frontière internationale par leurs pratiques d'échanges, les autorités policières disent en avoir conscience. C'est ce que semble bien confirmer cette déclaration de Jean Paul BOLOGO, Commissaire du poste frontière de l'émi-immigration d'Abuenshie : *« nous les reconnaissons par leurs faits, leurs gestes et leur manière de s'habiller (...) et nous ne pouvons pas empêcher quelqu'un qui a sa famille ou ses activités à Abong ou à Abuenshie de traverser la frontière, (...) Même lorsque le Chef de l'État a ordonné la fermeture de la frontière ici, ces gens traversaient et lorsque nous avons tenté une opposition, ils nous ont promis la mort, ils disent que Abong et Abuenshie sont leur village, (...) »*³⁸⁷.

Il existe dans la région, une « Association sportive et culturelle Mbémbe », regroupant les Mbémbe du Cameroun et ceux du Nigéria, qui mène ses activités telles que les matchs de football et les soirées culturelles de part et d'autre des frontières. À l'occasion, les mouvements de personnes sont incontrôlables³⁸⁸. Les églises dites de réveil qui écument la ville de Abong au Nigéria sont convoitées par les Mbémbe du Cameroun, les Mbémbe du Nigéria officient comme pasteur dans les églises qui se trouvent à Abuenshie et à Ako. Les écoles publiques camerounaises tendent à se

³⁸⁶ Le commissariat de l'émi-immigration d'Abuenshie compte seulement deux éléments et le bureau secondaire de douane juste trois agents.

³⁸⁷ Entretien mené avec BOLOGO (J. P.), op. cit.

³⁸⁸ Ibid.

vider au profit de celle du Nigéria dont les parents jugent le système éducatif plus apte à favoriser l'intégration de leur progéniture au Nigéria. L'hôpital d'Ako est la référence pour les Mbémbe du Nigéria. Dans une telle situation de brassage, les autorités policières avouent leur incapacité à pouvoir contrôler les différents flux de populations aussi homogènes³⁸⁹.

L'esprit est le même chez les Ntoumou. En effet, ces derniers qui vivent de part et d'autre à la frontière entre le Cameroun et le Gabon, ignorent la frontière dite naturelle qui avait été établie sur le Ntem par le colonisateur. À longueur de journée, les pêcheurs et les paysans d'origine Ntoumou, traversent la frontière dans les deux directions sans être inquiétés par les autorités policières et douanières. Les autorités étatiques semblent même avoir compris que les Ntoumou sont un peuple sans frontière. Les policiers qui exercent dans les localités de Abang Minko'o au Cameroun et Meyo-Kyé au Gabon affirment que lorsque les Ntoumou traversent la frontière, ils sont facilement identifiables et certains refusent même de se soumettre au contrôle. L'habitude de la traversée permet aux gardes frontaliers de fixer le visage de l'autochtone. La majorité dit se rendre en famille, à une cérémonie ou au champ. Ils s'expriment généralement en langue Ntoumou. Par extension, lorsqu'un individu dispose d'une pièce d'identité établie à Bitam ou à Ambam, les autorités les considèrent comme des « gens qui ont la famille de l'autre côté ».

Dans la région, la figure d'un Ntoumou est facilement identifiable, contrairement à celle d'un migrant qui est soumis à un contrôle strict de règles de migrations qui y ont cours. Pour les Ntoumou, la frontière n'existe pas, le lien de sang est plus fort que la ligne de démarcation frontalière. D'ailleurs, le fleuve Ntem qui sert de frontière internationale entre les deux pays est une véritable ressource naturelle pour les Ntoumou du Cameroun et du Gabon. Ils s'y retrouvent régulièrement pour pratiquer la pêche, constituant ainsi leur support nourricier. Cette frontière ne divise pas ; non seulement elle est ignorée, mais elle est une opportunité

³⁸⁹ Entretiens menés avec BOLOGO (J. P), op. cit.

pour les Ntoumou. Le déni de la frontière dans la région est d'autant plus accentué qu'il est fréquent de voir les espaces champêtres des paysans s'étendre des deux côtés de la frontières. Les pistes nées des intrusions paysannes et des pêcheurs ont rendu cette frontière poreuse³⁹⁰.

Les Gbaya eux, continuent d'entretenir des relations intra-ethniques malgré l'existence des frontières. Pour eux, la frontière n'est qu'une fiction. Ils ne sont nullement pas conscients de l'existence d'une délimitation quelconque. Les Gbaya se déplacent de part et d'autre de la frontière en utilisant des sentiers et d'autres routes informelles. Le brassage des populations dans les zones frontalières ne permet pas de distinguer physiquement un Gbaya du Cameroun de celui de la RCA, de la RDC ou encore du Tchad. Leur espace est continu³⁹¹.

Au regard de ce qui précède, nous pouvons dire qu'en Afrique Centrale, les frontières forment plutôt des traits d'union et constituent les bases d'une intégration régionale. Cette conception qui présente la frontière comme une zone, la désigne par plusieurs vocables : « *périphérie nationale* »³⁹², « *région informelle* »³⁹³, « *frange frontalière* »³⁹⁴ ou « *région transfrontalière* ». D'une manière générale, l'intériorisation de la frontière dans l'exercice de leurs activités et la vie harmonieuse que mènent les peuples-frontières d'Afrique Centrale permettent l'actualisation de leur conscience communautaire.

C- La pérennisation de la conscience communautaire

Comme l'État « faible », l'unité principale d'analyse des constructivistes peut être les individus ou les groupes³⁹⁵ qui ne peuvent exister dans le monde de la vie

³⁹⁰ MBEGA MESSE Yann Christian, « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration socio spatiale de la population en Afrique Centrale », dans *Éthique Publique*, vol.17, n°1/2015, mise en ligne le 30 juin 2015, dans <http://ethiquepublique.revues.org>, consulté le 20 juin 2016 à 8 heures 31 minutes.

³⁹¹ MONKAM (D), op. cit., p. 136.

³⁹² IGUE (J), op. cit., pp. 17-19.

³⁹³ RAISON Jean-Pierre, « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », dans *Espaces africains en crise*, Travaux de l'Institut géographique de Reims, 1983-1984, pp. 5-18.

³⁹⁴ BENNAFLA (K), op. cit., pp. 25-49.

³⁹⁵ BRASPENNING Thierry, « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, (III), 2002, p. 329.

quotidienne sans interagir et communiquer avec les autres, car, l'humanité spécifique de l'homme et sa socialité sont jumelées de façon inextricable³⁹⁶. C'est ainsi que la réalité de la vie quotidienne se présente aux peuples-frontière d'Afrique Centrale comme un monde intersubjectif adossé à la fois sur la continuité socioculturelle, linguistique(1) et économique (2).

1- La continuité socioculturelle et linguistique

La communauté ethnique transfrontalière est pourvoyeuse d'allégeances à travers le jeu des solidarités communautaires et les réseaux d'obéissance qu'elles créent³⁹⁷. Épousant le visage de royaume transnational, la logique transnationale induit ici des contraintes réelles lors des cérémonies festives ou funéraires. Pour les peuples-frontières, les autorités policières et judiciaires ne sont qu'au second degré du règlement de leurs différends. Parce qu'il s'agit d'une même famille, lorsqu'il y a un différend entre leurs membres, c'est la justice traditionnelle constituée du chef et des notables qui prévaut. C'est l'attribut communautaire qui a cours dans la région, la nationalité étant reléguée au second rang. Dans leurs pratiques quotidiennes, la solidarité est de mise. Lorsque l'un d'eux est éprouvé, ils s'assistent mutuellement. Au cours des « événements heureux », ils s'assistent également par des cotisations, ils se marient dans la même tradition et parlent la même langue locale. Ils se rendent visite, il est facile de rencontrer des personnes qui ont leurs grands-parents de l'autre côté de la frontière. Il faut également relever que la continuité communautaire est aussi visible sur le plan alimentaire. Il s'agit d'un continuum ethnique et culturel qui favorise les échanges transfrontaliers entre les États divisés arbitrairement par la colonisation.

Notre séjour les 20 et 21 février 2016 dans les localités d'Abong au Nigéria et Abuenshie au Cameroun, nous a édifié sur la continuité communautaire Mbémbe. En effet, le chef Abong dont le royaume est plus ancien et est d'une notoriété certaine, situé du côté du Nigéria, influence celui d'Abuenshie au Cameroun. Ce dernier lui

³⁹⁶ BRASPENNING (T), op. cit., p. 329.

³⁹⁷ BADIE (B), op. cit., p. 86.

prête d'ailleurs allégeance. Les entretiens menés auprès des autorités administratives, policières, militaires, douanières, traditionnelles et des populations mentionnent les faits ci-après : les Mbémbe se trouvant dans la localité camerounaise d'Abuenshie font allégeance à la fois au chef de deuxième degré qui s'y trouve, mais également au chef Abong qui se trouve au Nigéria. Ce dernier est craint de tous et les instructions sont également exécutées par les Mbémbe du Cameroun. D'ailleurs, les Mbémbe du Cameroun répondent aux convocations de ce chef qui tranche les litiges entre ce peuple. Parce qu'il s'agit d'une même famille, lorsqu'il y a un problème entre les Mbémbe, c'est la justice traditionnelle constituée du chef et des notables qui prévaut. La pratique de l'envoi des messagers des chefs de part et d'autre de la frontière est récurrente. Ceux-ci sont chargés de transmettre les nouvelles aux chefs, qui s'occupent de la diffusion dans leur localité par le biais des notables³⁹⁸.

C'est l'attribut Mbémbe qui a cours dans la région, la nationalité étant reléguée au second rang. C'est dire que le chef d'Abuenshie peut convoquer un citoyen nigérian pour régler un litige ou pour le punir sans que la notion d'extraterritorialité ne soit brandie, et ce de façon réciproque. Dans leurs pratiques quotidiennes, le peuple Mbémbe est un exemple de la pratique de la solidarité africaine et de vie en communauté comme l'affirme si bien Verkijika FANSO : *« les groupes vivant de part et d'autre de la frontière entre le Cameroun et le Nigéria, du Golfe de Guinée au Lac Tchad, se sont formés comme des communautés culturelles, dans des aires où les interactions et les transactions ont fini par diffuser l'homogénéité de certaines pratiques et coutumes bien avant l'avènement de la colonisation. Les interactions à travers les relations diplomatiques, les cadeaux, le commerce, les mariages, les rites traditionnels, etc. ont scellé une certaine alliance entre les peuples de la région »*³⁹⁹.

³⁹⁸ Entretien mené avec FIMAFE Powa et NJI Stephen, respectivement chef et notable du village Abuenshie, le 20 février 2016.

³⁹⁹ FANSO Verkijika, « Interrelationships and movements in the border zone before and after the imposition of the Cameroon Nigéria boundary », dans DUBOIS Colette, MICHEL Marc, SOUMILLE Pierre, (dir.), *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 359-372. (Traduction faite par nous).

Lorsque l'un d'eux est éprouvé, ils s'assistent mutuellement. Par exemple, lorsqu'un membre de la communauté décède, ils portent la tenue traditionnelle, une lance équipée de gris-gris et un fusil artisanal qui constituent des indices de laisser passer à l'endroit des administrations policières des deux États (voir photo n°2 en annexe).

Au cours des « happy celebrations », ils s'assistent également par des cotisations, ils se marient entre eux dans la même tradition et parlent la même langue locale. Ils se rendent visite, certains ont leurs grands-parents de l'autre côté du fleuve. Ils ont une même danse traditionnelle appelée « Akwaram », qui consiste à danser en secouant tout le corps et ce, en tenant un bâton. Les bières camerounaises étant plus prisées dans la région, il n'est pas rare de voir les Mbémbe du Nigéria traverser le fleuve à des heures tardives pour venir les boire à Abuenshie.

Sur le plan social, les enfants Abuenshie sont scolarisés à Abong et ceux d'Abong à Ako. Les centres de santé d'Abuenshie et d'Ako étant un peu plus équipés que ceux d'Abong, les Mbémbe du Nigéria ont l'habitude d'y aller pour se faire soigner sans que cela ne s'apparente à une évacuation sanitaire. Les rencontres sportives sont de temps en temps organisées entre les membres de cette communauté. Il est fréquent de voir les Mbémbe d'Abuenshie jouer un match de football avec les Mbémbe de Abong. À l'occasion, presque tout le village se déporte d'un côté de la frontière pour vivre cet évènement sans aucune formalité de visa. Sur le plan religieux, la majorité des pasteurs d'Abuenshie et Ako viennent d'Abong au Nigéria. Les églises dites de réveil y ont pignon sur rue et les Mbémbe du Cameroun traversent fréquemment la frontière pour aller à Abong, disent-ils, louer Dieu de manière profonde. La continuité communautaire des Mbémbe est aussi visible sur le plan alimentaire. Que l'on se retrouve à Abong ou à Abuenshie, l'on retrouve les mêmes plats constitués de « Fufu corn et djamadjama », de « nguinecorn », du « cassava and beans », du « yam and meat » et du « cocoyam and ocroo ».

Il va sans dire que la vie communautaire des Mbémbe les rend interdépendants. C'est ce même constat qui fonde l'argumentaire de Mark Bolak

FUNTEH, lorsqu'il pense que : « *les Mbémbe de Abong (Nigéria) et ceux de Abongshie (Cameroun), vivant de part et d'autre des rives du fleuve sont tous les Mbémbe. Ils sont juste divisés par le fleuve qui représente la frontière internationale entre le Cameroun et le Nigéria, et ils sont interdépendants sur le plan politique, économique et social* »⁴⁰⁰.

Aussi, notre expérience dans les localités d'Abang Minko'o et de Meyo-kyé, nous a permis de vivre plusieurs réalités. Au cours des entretiens qui visaient à mesurer la conscience communautaire dans la région, les Ntoumou vivant de part et d'autre de la frontière, affirment que la conscience de partager les mêmes ancêtres et de parler la même langue transcende la frontière qui les divise. C'est ainsi que durant les cérémonies de malheurs et des réjouissances, cette communauté transfrontalière se soutient mutuellement. Les traditions alimentaires, les deuils et les mariages sont identiques. Il existe d'ailleurs des rencontres annuelles des Ntoumou qui se tiennent soit à Abang Minko'o ou à Ambam au Cameroun, soit à Meyo-kyé ou à Bitam au Gabon⁴⁰¹. Lorsqu'un conflit naît entre les Ntoumou, l'un des deux chefs traditionnels vivant de part et d'autre de la frontière convoque une assise, tranche et administre la sanction⁴⁰² ; les autorités administratives et judiciaires étant reléguées au second degré de juridiction.

Chez les Gbaya, les activités culturelles quotidiennes ignorent les frontières. Ils pratiquent des rites et les mariages intra ethniques sans distinction de nationalité. Les mariages entre Gbaya par exemple sont réguliers. La communauté Gbaya organise de façon périodique des rites et autres manifestations tels que les festivals du peuple Gbaya. Lors de manifestations telles que les funérailles et les deuils, les Gbaya exécutent leurs danses traditionnelles et il est presque impossible de distinguer un Gbaya du Cameroun de celui de la RCA ou du Tchad. Les rites du *labi*

⁴⁰⁰ FUNTEH Mark Bolak, « The paradox of Cameroon-Nigeria interactions : connecting between the edges of opportunity/benefit and quandary », in *International journal of peace and development studies*, Vol.6 (3), 2015, pp. 30-48. (Traduction faite par nous).

⁴⁰¹ Entretien mené avec sa majesté ESSONO, Chef d'Abang Minko'o I (chef de 3^{ème} degré) le 26 mars 2016.

⁴⁰² Ibid.

étaient autrefois pratiqués de la même façon chez tous les Gbaya⁴⁰³. Ce rite continue de nos jours à être pratiqué par les Gbaya⁴⁰⁴. De même, leurs appellations restent uniformes⁴⁰⁵.

À l'analyse, les récits de vie des Gbaya, des Ntoumou et des Mbémbe donnent une idée de la complexité des frontières en Afrique Centrale avec l'enchevêtrement populationnel de part et d'autre des frontières. Cette réalité n'est cependant pas spécifiquement africaine. La présence des basques et des catalans en France et en Espagne informe sur la vie communautaire des peuples-frontières⁴⁰⁶. La solidarité ethnique et culturelle est encrée et les populations peuvent se déplacer allègrement d'un État à un autre. Cet exemple anecdotique fait sens : à quelques encablures de la sous-préfecture de Kyé Ossi se trouve une belle villa qui appartient à un citoyen gabonais de l'ethnie Ntoumou qui y a bâti sa maison, car ce terrain appartiendrait à sa famille. Dans ces conditions, la frontière n'a de sens que pour les autres groupes ethniques et autres nationalités en transit. La continuité communautaire des peuples-frontières s'étend aussi dans le domaine économique.

2- La continuité économique

Dans la conduite de leurs affaires, les communautés transfrontalières recourent à une structure fortement hiérarchisée, même si par ailleurs, il existe autant de réseaux que d'opportunités du commerce. Le réseau peut être défini comme une série de connexions d'acteurs en termes de liens territoriaux, familiaux, historiques et culturels encadrés dans un système de hiérarchie, de dépendance et d'obligations. L'organisation en réseaux repose principalement sur des rapports sociaux et culturels structurés et très étroits. Les réseaux des commerçants comme

⁴⁰³ Les rites sont chargés de symboles renvoyant aux traditions et à la vie des Gbaya. L'importance du *labi* était telle que, dans l'ancienne société gbaya, une distinction fondamentale séparait les *Kpanglabi* (les anciens du *labi*) et les *dem* (ceux qui n'avaient pas subi l'initiation). Le *labi* n'était pas une récréation mais une véritable épreuve dont on gardait le souvenir toute sa vie. Lire MONKAM (D), op. cit., pp. 133-134.

⁴⁰⁴ MONKAM (D), op. cit., pp. 133-134.

⁴⁰⁵ SONGO Ninga, « Le 'labi' rite d'initiation des Gbaya », dans BOUTRAIS Jean (dir.), *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM, Ngaoundéré-Anthropos, 1993, p. 181-186.

⁴⁰⁶ BATCHOM Paul Elvic, « Le contrôle des frontières et la criminalité transfrontalière en Afrique », dans Les actes du colloque, *Les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique*, Yaoundé, ESIG, 2014, p. 71.

ceux des vendeurs de « zouzoua » qui se déploient dans les espaces frontaliers s'appuient sur les traditions anciennes pour mener leurs transactions commerciales. Ces derniers par exemple, forment une chaîne qui s'étend de Abong au Nigéria jusqu'à Bamenda au Cameroun en passant par Ako, Nkambe, etc. En effet, les rapports harmonieux entre les commerçants transfrontaliers en Afrique Centrale sont fondés sur leur appartenance aux groupes ethniques identiques et solidaires partageant un sentiment de communauté de destin, une religion commune, une identité culturelle et une confiance mutuelle⁴⁰⁷.

Ici, la logique subversive des frontières étatiques rentre dans un registre communautaire bien enraciné. Karine BENNAFLA remarque que « *Les zones bordières des territoires d'État sont l'objet d'une effervescence commerciale, qui se traduit par le développement et la forte animation de places marchandes frontalières. Celles-ci ne sont pas seulement le siège d'échanges transfrontaliers de proximité, mais elles servent également d'appui et de relais pour des flux lointains...Frontalier ne rime donc pas uniquement avec proximité et contiguïté* »⁴⁰⁸. Ainsi, au-delà du registre communautaire qui sous-tend les dynamiques économiques en zones frontalières, il faut noter le caractère transnational des dites dynamiques, car les flux de circulation des facteurs de production ne se confinent pas à l'intérieur des frontières nationales, mais vont plutôt au-delà et impliquent des acteurs non plus seulement apparentés mais qui viennent de l'hinterland des pays.

Le grouillement commercial observable aux frontières des États en Afrique Centrale est au préalable l'œuvre des peuples-frontières. On assiste à la propension des ethnies transfrontalières à manipuler et profiter des différentiels socio-économiques créés par les frontières étatiques. Ces communautés entretiennent un rapport utilitaire et manipulateur avec la grille des territoires avec laquelle ils ont vite

⁴⁰⁷ ABDO Hassan Maman, « Les échanges transfrontières : l'influence asymétrique du Nigéria sur le Niger dans le commerce des produits céréaliers », Communication au Colloque : Intégration des marchés et sécurité alimentaire dans les pays en développement, CERDI-Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand, France, 2008, p. 3.

⁴⁰⁸ BENNAFLA Karine, *Le commerce transfrontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002, p. 97.

su composer, l'entérinant du même coup. Ainsi, l'idée selon laquelle le commerce transfrontalier est le résultat de la solidarité ethnique des peuples partageant la même langue, civilisation, etc. afin de contourner l'arbitraire des frontières héritées du partage colonial est une sorte de « doxa » que l'on accepte sans discussion⁴⁰⁹. L'effervescence commerciale qui agite les espaces frontaliers en Afrique Centrale est l'œuvre des groupes ethniques transfrontalières dans le cadre du commerce capillaire des produits agricoles traditionnels. Le commerce capillaire de portée strictement locale porte sur les produits vivriers plus ou moins périssables. Le facteur déterminant de ces échanges est un ensemble de complémentarités productives agricoles ou un savoir-faire particulier.

Sans exigence de cartes d'identité ou de passeports, les membres de cette communauté transfrontalière traversent la frontière pour s'échanger les produits. Les autorités policières et douanières affirment reconnaître ces « commerçants communautaires » à qui aucune formalité administrative n'est exigée et qui procèdent à des va et vient au niveau des points de la traversée de la frontière. La frontière est ainsi une zone de fusion culturelle, de contacts et d'échanges économiques.

Les « border markets » constituent aussi des catalyseurs de cette vie communautaire. En effet, il existe un marché transfrontalier de part et d'autre des frontières. À Abuenshie, ce marché se tient tous les mercredis et tous les vendredis à Abong, les marchands traversent sans déboursier le moindre frais. Le petit commerce des produits agricoles est l'une des activités principales du peuple Mbémbe. Située à cheval sur le fleuve Donga, frontière entre le Cameroun et le Nigéria, cette ethnie divisée, commerce entre elle. Les abords du fleuve et les marchés transfrontaliers d'Abuenshie et d'Abong constituent les points névralgiques de ce commerce alimenté par les produits agricoles. Les enquêtes et les observations menées sur le terrain, notamment dans les localités de Ako, Abuenshie au Cameroun et Abong au

⁴⁰⁹ Rapport de l'observatoire OCISCA, Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigéria, Yaoundé, 1995, p. 33.

Nigéria ont permis de constater que les abords du fleuve qui sépare les deux États et servant de transbordement des marchandises constituent de véritables marchés transétatiques. Toujours grouillés de monde, ils constituent une véritable plaque tournante des échanges entre les Mbémbe du Cameroun et ceux du Nigéria. Les marchés frontaliers qui ouvrent tous les mercredis dans la localité d'Abuenshie⁴¹⁰ et tous les vendredis à Abong forment la plateforme d'échanges entre les Mbémbe. Sans aucune formalité administrative requise (cartes d'identité ou de passeports), les membres de cette communauté transfrontalière traversent la frontière pour s'échanger les produits tels que le bois, la viande de brousse, l'huile de palme et les vivres comme le tapioca, les poissons, les épices, le cacao, le cola, la banane, le macabo, etc. venant des Mbémbe du Cameroun contre des tissus, des houes, des machettes, des vêtements, des oranges, des ignames, du lait, etc. en provenance du Nigéria.

Le Naira et le franc CFA sont les monnaies usuelles, interchangeables et facilement convertibles dans la région. Certains jeunes de la région se sont engagés et spécialisés dans le marché noir de change de devises, créant ainsi une institution financière mobile où le Naira et le Franc CFA sont convertibles à un taux relativement proche des cours mondiaux (photo n°3 en annexe).

Dans la localité d'Abang Minko'o, le « marché mondial » est une véritable plaque tournante des échanges commerciaux entre les communautés bordières. Il a lieu tous les samedis, mais les jeudis soir, les commerçants y sont nombreux. Même si ce marché est plus connu comme un marché sous-régional en raison de sa situation et des produits échangés, il constitue le lieu où les Ntoumou de Abang Minko'o au Cameroun et les Ntoumou de Meyo-kyé au Gabon se retrouvent dans le cadre du commerce capillaire pour s'échanger les produits vivriers cultivés sur place ou en provenance de l'hinterland du Cameroun, ou les poissons issus du Ntem et approvisionnés en majorité par les pêcheurs gabonais. Plus précisément, pendant que

⁴¹⁰ Ce marché est précisément situé au lieudit Akweto, entre la ville d'Ako et la localité d'Abuenshie. Il a été construit sur financement du FEICOM en 2011.

les Ntoumou du Cameroun alimentent le marché en produits vivriers et en bière bon marché, ceux du Gabon l'approvisionnent en « pain de Bitam », en produits laitiers, en ressources halieutiques, en riz, etc.

Tableau n° 7 : Les principaux produits du marché d'Aban Minko'o

Produits	Origine	Destination	Prix d'achat en FCFA	Prix de vente en FCFA	Volume
Piment	Andom, Cameroun	Libreville, Gabon	35 000 /sac 60 kg	40 000 /sac 60kg	Non défini (ND)
Oignons	Maroua	Gabon	60 000 /sac 50 kg	675000 /sac de 50 kg	ND
Tomates	Foumbot Abang Minko'o	Libreville Gabon	3 000/cageot	4000/cageot	ND
Plantains	Abang Minko'o, producteurs du Sud	Libreville Gabon	300 000/ tonne	400 000/tonne	+ 20 t /semaine
Œufs	Yaoundé	Bitam, Gabon	1 600 /alvéole	3000 /alvéole	1 000/jour
Poissons fumés	Libreville	Ambam Yaoundé	40 000 /carton	60 000 le carton	ND

Source : Organisme de Développement d'Étude, de formation et de Conseils (ODECO), 2013, p. 16.

La conscience communautaire des peuples-frontières est permanente et très vivace en Afrique Centrale. Les populations ont obéi à des logiques éloignées de celles de leurs gouvernants en s'adaptant aux besoins actuels d'anciens réseaux commerciaux pré-coloniaux cassés par les frontières issues de la colonisation-réseaux encore très vivants en Afrique Centrale. Ces populations répondent ainsi aux signaux engendrés par les évolutions contemporaines et créent des zones d'intégration transfrontalière, réalisant entre les pays des échanges intenses que ne reflètent pas toujours les statistiques officielles.

L'homogénéité des systèmes socioculturels de certaines populations a également créé des zones de solidarité. Elles ont rapidement compris que

l'intégration est une chose très sérieuse pour être laissée aux seules mains du politique. Les activités et le mode de vie des peuples-frontières montrent qu'il existe des valeurs communes partagées qui transgressent les frontières⁴¹¹. Pour ces peuples, les liens culturels sont sacrés. Ils sont d'autant plus sacrés que les frontières juridiquement définies ne peuvent constituer des facteurs de séparation. Ces populations ignorent souvent, ou font plutôt abstraction de la réalité moderne qui fait de la territorialité une dimension fragmentaire, inhérente au paradigme de l'État-nation. Ce qui vraisemblablement a amené Luc SINDJOUN à souligner entre autres que la crise de l'État en Afrique est une crise du territoire, car, « *la crise du principe de territorialité westphalienne comme seul régime légitime de vie en communauté ; elle se traduit concrètement par la persistance, d'une part, de certaines dynamiques de communautarisme transnational et transfrontalier en Afrique centrale et en Afrique de l'Ouest, d'autre part, de la résistance du mode de vie nomade des groupes* »⁴¹². Ainsi, les relents de déterritorialisation mis en œuvre par des groupes ethniques en raison d'une culture de mobilité ou d'un mode de vie, font des peuples-frontières des acteurs communautaires quelque fois hostiles à l'intégration nationale, mais plutôt poussées à l'intégration régionale.

À l'analyse, la logique transnationale de l'intégration régionale en Afrique Centrale repose sur une identification mutuelle entre les peuples-frontières, un fort degré d'intériorisation et une structure cognitive composée des idées, croyances, valeurs, normes partagées intersubjectivement par ces derniers. Les acteurs étatiques ne sont pas restés en marge de cette dynamique, c'est pourquoi on assiste à la fois à l'implication des États dans les dynamiques transfrontalières et à la prise en compte des aspirations des peuples dans les constructions institutionnelles.

⁴¹¹ SCHNAPPER Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 32.

⁴¹² SINDJOUN Luc, « L'Afrique au prisme des relations internationales », dans GAZIBO Mamadou, THIRIOT Céline (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, p. 322.

Section II- L'appropriation de la dynamique transfrontalière de l'intégration régionale par les États

L'appropriation de la dynamique transfrontalière par les États relève d'une stratégie savamment orchestrée pour atteindre l'objectif d'intégration régionale en mobilisant un certain nombre de ressources. Ainsi, par le marquage administratif, infrastructurel et commercial des régions frontalières (A), la transposition des aspirations des peuples-frontières au sein des organisations d'intégration régionale (B), les acteurs étatiques contribuent pour leur part à la construction de la perspective transnationale de l'intégration régionale.

A- Le marquage administratif, infrastructurel et commercial des régions frontalières

L'un des postulats de l'interaction stratégique est la rationalité des acteurs qui saisissent toujours les opportunités qui se présentent à eux pour conforter leurs intérêts⁴¹³. C'est sous ce prisme que l'on peut comprendre le marquage administratif, infrastructurel et commercial des régions frontalières par les États. En effet, afin de viabiliser la région frontalière et d'assurer sa rentabilité, les États se déploient par un régime d'investissement à la fois administratif et infrastructurel⁴¹⁴. C'est généralement par le biais de la déconcentration que le marquage spatial des États dans les zones frontalières s'exécute⁴¹⁵. En vue d'assurer le contrôle et la surveillance de ces périphéries, les États créent des circonscriptions administratives à la tête desquelles sont nommés des agents bureaucratiques qui répercutent à cet échelon l'idéologie nationale de l'espace. Cette idéologie s'articule entre l'homogénéité et l'indivisibilité des territoires étatiques. L'instauration des appareils administratifs (les postes de police, les brigades de gendarmerie, bureaux de douane, Sous-Préfectures, etc.) et des services publics déconcentrés (les Mairies) dans les régions

⁴¹³ ROJOT (J), op. cit., p. 223.

⁴¹⁴ POURTIER Roland, « Nommer l'espace. L'émergence de l'État territorial en Afrique noire », *L'espace géographique*, n°4, 1983. p. 293-304.

⁴¹⁵ POURTIER (R), « Encadrement territorial et production de la nation », TERRAY Emmanuel, (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, p. 341-358.

frontalières en Afrique Centrale, vise une quête permanente d'une assise stabilisatrice du pouvoir de l'État sur les frontières et les peuples-frontières. Elle se traduit par l'injection des idées, des valeurs et des normes qui résultent directement du vocabulaire de l'État ou de ses agents locaux⁴¹⁶, elle conduit à la dissémination spatiale des services et des infrastructures de l'État comme les hôpitaux, les écoles, les marchés, les adductions d'eau et les routes.

Dans les régions frontalières, les États s'investissent dans les infrastructures à caractère social et économique telles que la santé, l'éducation, les logements, les routes, l'équipement touristique, artistique, etc. Les États y disposent des postes de douanes, de police ou de brigade de gendarmerie. L'administration y est également représentée par ses services démembrés au niveau local (santé, éducation, cadastre, agriculture, environnement, etc). Les États sont ici en position « d'ubiquité »⁴¹⁷ sur l'ensemble de leur territoire national. Ils exploitent leur positionnement dans les espaces frontalières pour participer au commerce transfrontalier, pour engranger des recettes tout en facilitant l'intégration régionale. C'est cette activation de l'État qui fonde sa participation à la construction de la logique communautaire de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

En effet, La plateforme du commerce intra ethnique constitue la brèche sur laquelle, les grands commerçants de l'hinterland s'accrochent en se fondant dans cette communauté pour, soit procéder au transbordement de leurs cargaisons, soit pour contourner la réglementation, soit encore pour obtenir les facilités de commerce. Et parce que les États ne peuvent pas entraver les dynamiques transfrontalières du fait de la singularité des liens socioculturel, linguistique et économique entre les populations transfrontalières, ils interviennent dans ces dynamiques tout au moins comme acteurs du commerce transfrontalier.

La dynamique transnationale de l'intégration régionale est au-delà des aspects socioculturels et linguistiques, actualisée par le commerce transfrontalier. Ce

⁴¹⁶ SINDJOUN Luc, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002, p. 29.

⁴¹⁷ Ibid. p. 54.

commerce bénéficie d'une rente de situation notamment la convergence des cultures, et épouse l'assentiment de certains États. Quoique qualifié de régulier ou d'irrégulier, ce commerce porte les peuples et les États aux échanges. Daniel BACH à cet effet, estime que « *la capacité à convertir des relations inter-étatiques en capital social fait que les échanges transfrontaliers sont à même de relever, simultanément, de registres propres aux relations trans-nationales et inter-étatiques dès lors qu'ils acquièrent une capacité à pénétrer et traverser tout à la fois le territoire (déterritorialisation) et les institutions (désinstitutionalisation) de l'État* »⁴¹⁸. Le commerce transfrontalier participe ainsi à l'unification des territoires même s'il est à la fois encouragé par un État et traité de clandestin par un autre. Ce qui a fait dire que « *les flux transétatiques recouvrent une réalité hybride et polymorphe : il est fréquent que les échanges soient décriminalisés et traités avec bienveillance d'un côté de la frontière, tout en étant considérés comme clandestins de l'autre ; loin d'être informels, les réseaux véhiculent des flux de plus ou moins grande intensité, avec pour conséquence une structuration tout à la fois réticulaire et hiérarchique ; enfin et surtout, les flux témoignent à l'égard des circuits officiels d'une autonomie qui n'exclut pas l'existence de relations fortes avec les acteurs et de structures politico-bureaucratiques* »⁴¹⁹.

Face à cette ambivalence du commerce transfrontalier, les interventions des États dans les zones frontalières ne se réduisent pas à des mesures de limitation ou d'interdiction du trafic, ni au bouclage des frontières. Il arrive que les États contribuent à la promotion commerciale des franges territoriales en aidant à la construction d'infrastructures de communication, en créant des marchés frontaliers, voire en tant qu'acteur du commerce transfrontalier⁴²⁰. L'aménagement du tronçon routier Nkambe- Abuenshe et la construction du marché frontalier d'Ako par l'État du Cameroun participent de cette logique.

⁴¹⁸ BACH (D), op. cit., p. 471.

⁴¹⁹ Ibid.

⁴²⁰ BENNAFLA (K), op. cit., pp. 25-49.

K. BENNAFLA au sujet de l'intervention des États dans le commerce transfrontalier en Afrique Centrale, affirme que « *l'intercession étatique la plus répandue passe par le biais d'une politique de réfection routière qui assure le désenclavement du site frontalier et favorise son essor* »⁴²¹. Ce qui marque l'investissement des États dans des politiques commerciales incitatives dans les zones frontalières. C'est cette logique qui a fait dire Christian MBEGA MESSE que la construction des voies de circulation et des infrastructures commerciales dans les régions transfrontalières en Afrique Centrale peut « *faire passer une périphérie bornée, délaissée, convoitée ou contestée à un territoire décloisonné, ouvert fréquemment repositionné et requalifié, où la frontière devient une ressource* ». Et du coup, « *le système territorial de clôture de la frontière par les États s'y trouve dépassé tant sur le plan spatial, économique que dans le domaine sociologique* », favorisant ainsi la libre circulation des facteurs de production⁴²².

En Afrique Centrale, les États interviennent à des degrés divers dans la gestion des espaces frontaliers⁴²³. Certes, ils sont souvent pris au dépourvu par l'éclosion des marchés frontaliers, mais leurs interventions sont promptes⁴²⁴, car les postes de police et de douane sont ouverts dans ces lieux et permettent aux États de collecter les impôts et taxes.

Prenons pour exemple, le marché d'Abang Minko'o qui a été construit en 1993 suite à une convention entre le Gabon et le Cameroun avec l'appui financier du Fonds Européen pour le Développement (FED), dans le cadre du plan de sécurité alimentaire. Il a été totalement rénové grâce à un financement de la Banque Africaine de Développement en 2004 et inauguré en Novembre 2005 par le Premier Ministre du Cameroun (voir photo n°4 en annexe).

Ce marché était essentiellement un marché de vivres mais il est devenu un marché où l'on trouve un peu de tout si bien que les populations l'ont baptisé

⁴²¹ BENNAFLA (K), op. cit., pp. 25-49.

⁴²² MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 186.

⁴²³ BENNAFLA (K), op. cit., pp. 25-49.

⁴²⁴ Ibid.

« marché mondial »⁴²⁵. L'État intervient dans sa gestion via le Système National d'Alerte Rapide et d'information sur les marchés frontaliers (SNAR), un service dépendant du Ministère de l'Agriculture, et via le Conseil National des Chargeurs du Cameroun (CNCC), rattaché au Ministère des Transports. La convention de gestion du marché fut signée en 1992 entre le Ministère camerounais de l'Agriculture et la Mairie d'Ambam. Cette dernière, qui est le gestionnaire officiel du marché, est épaulée par un « comité de suivi et de dynamisation des activités » créé par le Préfet d'Ambam. Le SNAR, qui possède des bureaux à Abang Minko'o, est chargé de relever les prix et les quantités de vivres vendues ; il liste sur des fiches d'inscription les opérateurs économiques intervenant sur le marché (acheteurs gabonais et vendeurs camerounais) et joue ponctuellement le rôle d'intermédiaire entre clients et commerçants. Le CNCC a entrepris en 1996 la construction d'un immense entrepôt pour les vivres périssables destinés au Gabon ; à la demande de la mairie d'Ambam, le CNCC a également mis à disposition quatre pirogues à moteur entre Eboro et Eking pour pallier à la panne du bac frontalier d'Eboro. Sous l'action conjointe de la Mairie d'Ambam, du CNCC et du SNAR⁴²⁶, des foires promotionnelles sont régulièrement organisées.

La Mairie, démembrement de l'État collecte dans ce marché les frais suivants : ticket de quai, 750 FCFA /jour, déchargement, 4 000 FCFA /chargement, droit de place, 250 FCFA /jour, taxe phytosanitaire, 5 000 FCFA/déchargement, 500 à 1 000 FCFA/ stockage des marchandises⁴²⁷. Les services de la police eux, collectent 2000 FCFA pour délivrer un cachet d'entrée au Cameroun et permet de parcourir la vallée du Ntem, 31 500 FCFA pour octroyer un visa pour les détenteurs de passeport souhaitant aller plus loin à l'intérieur du Cameroun⁴²⁸.

⁴²⁵ BENNAFLA (K), op. cit., pp. 25-49.

⁴²⁶ Ibid.

⁴²⁷ Rapport de l'Organisme de Développement, d'Étude, de formation et de Conseils (ODECO), Les circuits de commercialisation et méthodes de mise en marche des produits agricoles au niveau des marchés frontaliers avec les pays de la Guinée Équatoriale et le Gabon, Yaoundé, ODECO, 2013, p. 15.

⁴²⁸ Entretiens menés auprès des commerçants, des policiers et agents municipaux travaillant exerçant dans la localité, le 27 mars 2016.

Les marchés frontaliers d'Abong et d'Abuenshie (voir photo n°5 en annexe) s'inscrivent dans la même logique. En effet, le marché frontalier d'Abong au Nigéria connaît une constante réhabilitation des voies de communications qui desservent ledit marché par l'État nigérian⁴²⁹. Le marché frontalier d'Abuenshie lui, situé au lieu-dit Akweto, entre la ville de Ako et le fleuve Donga, limite naturelle entre le Cameroun et le Nigéria a été construit par l'État du Cameroun, plus précisément sur financement du Fonds d'Équipement Intercommunal du Cameroun (FEICOM) en 2011. Ces marchés ont lieu tous les mercredis à Abuenshie et tous les vendredis à Abong, les agents desdits États (particulièrement les agents communaux) y collectent les impôts et taxes.

Un autre cliché remarquable de l'intervention et du gain des États dans la construction des dynamiques transfrontalières de l'intégration régionale en Afrique Centrale porte sur le marché frontalier de Kyé-Ossi. En effet, ce marché est camerounais et se situe à 1Km de la frontière avec la Guinée Équatoriale par le département de Kyé-Ntem et à 3 Km avec le département du Woleu Ntem du côté du Gabon. Il appartient à l'Arrondissement d'Olamzé. C'est un marché journalier qui connaît sa plus grande affluence le samedi, jour spécifique pour le commerce des produits vivriers. Il a été créé dans les années 80 et rénové en 2003 grâce à un financement du FEICOM. Le tableau n° 8 suivant permet de voir de par l'origine des produits, leur destination et le volume des transactions afin d'évaluer les intérêts que l'État a dans la construction et l'entretien de ce marché.

Tableau n° 8 : Les principaux produits du marché de Kyé-Ossi

Produits	Origine	Destination	Prix d'achat	Prix de vente	Volume
Macabo	Kyé-Ossi	Gabon	10 000/sac de 50 kg	15000	+ 16 t/semaine
Gombo	Foumbot	Guinée Équatoriale	4000-7500/panier	7 000-10 000	Non défini (ND)
Oignons	Maroua	Gabon	52 000/sac de 100 kg	56 000	+ 15 t/ semaine
Ail	Maroua	Gabon, Oyem, Bitam	9 000/sac de 10 kg	12 000	+ de 2 t/semaine
Tomates	Foumbot	Guinée Équatoriale, Bata	4 000/cageot	6 000	+ de 4 t/semaine

⁴²⁹ Entretien mené avec Thimoty Toby YARAFAH, chef du village Abong au Nigéria, le 21 février 2016.

Plantains	Kyé-Ossi, producteurs du Sud	Gabon	2000-2500	5 000/régime	ND
Bœuf	Yaoundé, Douala	Guinée Équatoriale	25000Fcfa/tête (moy.)	350000 Fcfa/tête (moy.)	ND
Œufs	Bafoussam	Gabon	1 600/alvéole	3 000/alvéole	1 000/jour
Safou	Yaoundé	Gabon	10 000/sac de 50 kg	18 000	ND
Vins	Guinée Équatoriale, Bata	Cameroun (Douala, Yaoundé, Ebolowa)	4 800/cartons de 12 briques d'un litre	5500 le carton	ND
lait de toilette	Guinée Équatoriale, Bata	Cameroun (Douala, Yaoundé, Ebolowa)	14 000 le carton de 12	16000 le carton	ND

Source : Organisme de Développement d'Étude, de formation et de Conseils (ODECO), 2013, p. 14.

Ce marché est géré par la mairie. Les principaux frais à payer sont : ticket de quai, 750 FCFA/jour, déchargement, 5 000 FCFA/chargement, droit de place, 100 FCFA/jour, taxe phytosanitaire, 1 500 FCFA/déchargement, espace de stockage, 10000 FCFA⁴³⁰. Le volume ci-haut indiqué de transactions permet au service de douane, de réaliser des recettes importantes au profit de l'État.

Bien plus, on peut noter comme autre exemple, l'implication autrefois du Rwanda dans la dynamisation du commerce transfrontalier dans la région des grands lacs. Ce pays a doté la ville frontalière de Cyangudi d'équipements pour mieux commercer avec l'Est de la RDC et le Burundi, même si les rapports sociopolitiques qu'entretiennent ces trois États aujourd'hui ne permettent pas d'analyser objectivement la fréquence et la dynamique des échanges dans cette partie de l'Afrique Centrale⁴³¹.

Par le marquage administratif, infrastructurel et commercial, les États se présentent comme des acteurs rationnels, mais surtout structurants de la dynamique transnationale de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Ils favorisent ainsi les interactions entre les populations transfrontalières. Pour les constructivistes, ces pratiques sociales reproduisent l'acteur à travers son identité, jouent également un rôle de réducteur des écarts et des horizons d'incertitude permettant ainsi la

⁴³⁰ ODECO, op. cit., p. 13.

⁴³¹ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 187.

prédictibilité à l'intérieur d'une communauté socialement structurée⁴³². Ces avantages ont amené les États à prendre en considération les aspirations des peuples dans la construction institutionnelle, favorisant ainsi l'imbrication du transnational et de l'institutionnel.

B- La transposition par les acteurs étatiques des aspirations des peuples-frontières au sein des organisations d'intégration régionale

L'intégration régionale en Afrique Centrale, matrice d'un avenir organisé, maîtrisé et conduit par les peuples d'Afrique est plus qu'un ensemble de relations seulement économiques ou politiques. Elle traduit des relations multiples et interactives. L'objectif de l'intégration est de promouvoir un « nous » inédit au niveau régional, capable d'enrichir, voire de dépasser, l'héritage matériel et culturel des générations anciennes pour des identités communes. En effet, les institutions, même les plus efficacement organisées, ne sont rien si le peuple - qu'elles organisent et qui se définit par des liens multiples - n'adhère pas à leurs actions et n'est pas pris en compte. C'est dire aussi que si l'intégration régionale à une certaine époque se frottait à un contexte économique et historique déterminé, celui de la lutte contre le colonialisme puis, du développement économique, cette intégration engendre avec elle aujourd'hui des préoccupations communautaires. C'est dans cette perspective que l'approche de l'intégration par le bas tend de plus en plus à se développer et le peuple se présente désormais comme la matrice. Les États tentent de saisir la brèche tendue par les peuples-frontières pour légitimer les institutions.

Les aspirations d'une vie de partage, en communauté trouvent ainsi l'écho chez les acteurs étatiques qui, de plus en plus exploitent les potentialités des flux transfrontaliers, traitent des préoccupations sociales dans les constructions étatiques de l'intégration, impliquent les peuples dans les constructions institutionnelles pour les légitimer, de sorte que l'intégration régionale en Afrique Centrale, en se déployant à l'intérieur des cadres formels, tient compte désormais des contacts et des

⁴³² BRASPENNING (T), op. cit., p. 324.

échanges entre les peuples. Elle est désormais réinventée, restructurée et reconfigurée en tenant compte des aspirations des populations, qui ont finalement imposé leur reconnaissance aux acteurs gouvernementaux. Ces derniers leur ont octroyé un statut et même des instances de participation à la vie officielle des institutions d'intégration régionale. Il s'agit ainsi des organes de consultation qui infléchissent le système des souverainetés qui caractérise ces organisations et qui créent un universel relationnel, pluriel et concurrent. Mieux il s'agit de la prise en compte des acteurs hors souveraineté dans les constructions institutionnelles dans le processus d'intégration régionale.

Dans la région, toutes les organisations d'intégration se sont fixées pour objectifs, la promotion de l'unité, la solidarité, la cohésion et la coopération entre les peuples et entre les États. Elles visent à renforcer la solidarité et la cohésion entre les peuples, de promouvoir et de protéger les droits de l'homme et des peuples⁴³³. Par la fixation de ces objectifs, le peuple se présente ainsi comme la matrice des institutions d'intégration régionale.

La libre circulation des personnes et leurs droits de séjour et d'établissement au-delà des frontières font partie des principes fondateurs des organisations d'intégration africaines⁴³⁴. L'Afrique Centrale l'a rapidement pris à son compte. Marc Louis ROPIVIA, fait remarquer à ce sujet que la libre circulation des personnes est un principe contenu dans les préambules de toutes les chartes des organisations communautaires⁴³⁵. Reconnue dans la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et dans le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la liberté de circulation des personnes permet aux citoyens de résider dans tout État membre autre que leur pays d'origine et en définitive de s'établir dans un pays et d'y exercer un emploi ou d'y entreprendre des activités commerciales et industrielles. Les traités

⁴³³ La CEMAC affirme, par le préambule de sa convention révisée, l'attachement aux principes de liberté, de la démocratie et de respect des droits fondamentaux des personnes et de l'État de droit. Elle affirme être en général au service du bien-être du peuple de la région et assurer la solidarité entre ces peuples. Lire également le préambule et article 2 du traité instituant la CEPGL, le préambule et article 4 du Traité instituant la CEEAC.

⁴³⁴ Voir chapitre 6 du Traité d'Abuja instituant la CEA.

⁴³⁵ ROPIVIA (L.M), op. cit., pp. 37-43.

communautaires reconnaissent ainsi aux populations le droit de déménager d'un État à un autre, un véritable « droit de déplacement interétatique »⁴³⁶.

Dans la CEMAC, la Convention régissant l'Union Économique de l'Afrique Centrale (UEAC) en son article 5, institue la libre circulation des personnes au sein de la Communauté. Un Acte additionnel n° 08/CEMAC-CCE-05 du 29 juin 2005 a institué la libre circulation des personnes dans la région, et en mars 2008, par un Règlement n° 01/08-UEAC-042-CM-17, modifiant le Règlement n°1/00-CEMAC-042-CM-04 portant institution et conditions de gestion et de délivrance du Passeport CEMAC, la Communauté a fixé les conditions de gestion et de délivrance du passeport de la CEMAC. Le Traité de la CEMAC prévoit aussi les droits de résidence et d'établissement. Aujourd'hui, seuls quatre⁴³⁷ des six États de la communauté ont supprimé le visa d'entrée à leurs ressortissants. Au sommet extraordinaire des Chefs d'États de la CEMAC tenu à Libreville au Gabon en juin 2013⁴³⁸, les deux autres Chefs d'États (Gabon et Guinée Équatoriale) ont décidé d'ouvrir leurs frontières aux ressortissants de la communauté à partir du 1^{er} janvier 2014, ouverture qui n'a pas été effective. L'Acte Additionnel n°01/13-CEMAC-070 U-CCE.SE portant suppression du visa pour tous les ressortissants de la CEMAC circulant dans l'espace communautaire, dispose en son article 1^{er} : « *La circulation des ressortissants des États membres de la CEMAC est libre sur l'ensemble de l'espace communautaire à partir du 1^{er} janvier 2014, sous réserve de la présentation d'une Carte Nationale d'Identité ou d'un Passeport délivré par un État membre et en cours de validité* ».

Aussi, les articles 4 et 40 du Traité de 1983 instituant la CEEAC et son annexe VII portant protocole relatif à la circulation et au droit d'établissement des ressortissants des États membres de la CEEAC, disposent que les ressortissants de tout État membre peuvent librement et à tout moment entrer dans le territoire d'un

⁴³⁶ NEUMAN Gerald, « Fédéralisme et citoyenneté aux États-Unis et dans l'Union européenne », dans *Critique internationale*, n°4, 2003/4, pp. 151-169.

⁴³⁷ Il s'agit du Cameroun, du Tchad, de la RCA et de la République populaire du Congo.

⁴³⁸ Communiqué final de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, Libreville, 14 juin 2013.

autre État membre, se rendre dans cet autre pays membre, s'y établir et en sortir⁴³⁹. Le droit d'établissement donne aux autres ressortissants des États membres de la CEEAC accès aux activités non rémunérées et aux activités traditionnelles de même qu'aux métiers, ainsi que la possibilité de créer et de gérer une entreprise conformément à la charte des investissements du pays hôte. Aussi, la Convention de 1976 instituant la CEPGL postule la libre circulation et dispose en son article 2 que la Communauté a pour objectifs « (...) de promouvoir et d'intensifier les échanges commerciaux et la circulation des personnes et des biens ». L'institutionnalisation de la libre circulation des facteurs de production peut être interprétée à certains égards comme l'officialisation de la négation des frontières qui a cours aux confins des États en Afrique Centrale.

Bien plus, en vue d'assurer la pleine participation des peuples au développement et à l'intégration, la CEMAC s'est dotée d'un Parlement Communautaire qui assure le contrôle démocratique des institutions, organes et institutions spécialisées participant au processus décisionnel de la Communauté⁴⁴⁰. En effet, la Convention régissant le Parlement Communautaire dispose en son préambule que le Parlement Communautaire représente l'ensemble des populations des États membres de la communauté, il constitue un instrument d'intégration, de promotion de la démocratie, de l'État de droit, des libertés et des droits fondamentaux. Entre temps, il est institué une Commission Interparlementaire composée de cinq membres par État désignés par l'organe législatif de chaque État membre ; le but de cette Commission est de contribuer par le dialogue et le débat, aux efforts d'intégration de la Communauté dans les domaines couverts par le Traité

⁴³⁹ Il faut cependant noter que la liberté de circulation dans la CEEAC ne s'applique qu'à certaines catégories de ressortissants : touristes, professionnels (fonctionnaires gouvernementaux et ceux de la CEEAC, hommes d'affaires, artistes, athlètes), chercheurs, enseignants, étudiants et stagiaires, et frontaliers. Certains pays de la CEEAC - Angola, Gabon, Guinée Équatoriale et Sao Tomé-et-Principe-imposent toujours le visa aux citoyens de la communauté. La libre circulation n'est pratiquée qu'entre 4 des 11 pays membres – Cameroun, République centrafricaine, République du Congo et Tchad. Ces pays sont également ceux qui mettent en œuvre le protocole de la CEMAC sur la libre circulation.

⁴⁴⁰ Article 47 du Traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008. La Convention régissant le Parlement communautaire CEMAC a été adoptée le 25 juin 2008.

et les textes subséquents. La Commission exprime ses vues sous forme de résolutions ou de rapports.

À l'image du Parlement Panafricain, Cette institution de la CEMAC, dont le siège est fixé à Malabo, en Guinée Équatoriale est un organe statutaire dont l'idée qui a motivé sa création tient au souci d'accorder une grande participation des peuples et des organisations communautaires, à la réalisation de l'intégration régionale⁴⁴¹. Notons cependant que le rôle du Parlement Communautaire en tant qu'organe de représentation des peuples à ce stade du processus d'intégration régionale en Afrique Centrale est à relativiser, car les députés communautaires ne sont pas encore élus par le peuple, mais ce sont des députés des parlements nationaux qui y siègent. Par conséquent, les objectifs ne peuvent pas être la défense des intérêts des peuples de la communauté, mais plutôt ceux de leurs États ; et du coup, cette situation donne au Parlement Communautaire l'image d'une « institution d'apparat », qui ne dispose que d'un rôle consultatif et facultatif, gardant ainsi un rôle symbolique. C'est ainsi que, parlant du Parlement Panafricain, Guy MVELLE suggère qu'« *il semble donc avoir urgence pour le passage à un organe véritablement législatif, non seulement pour faire avancer la production normative sur un continent qui en a besoin, mais également et surtout pour donner de la légitimité à l'action de l'Union Africaine* »⁴⁴². On pourrait procéder à la même recommandation pour le cas du Parlement de la CEMAC.

En somme, la libre circulation des personnes, l'application des droits de résidence et d'établissement, la création des parlements communautaires marquent la prise en compte des aspirations des peuples dans le processus de construction institutionnelle de l'intégration régionale en Afrique Centrale. On pourrait outre mesure interpréter la transformation de l'UDEAC en CEMAC comme une prise en compte de l'homogénéité qui caractérise les peuples desdites communautés et leur propension aux échanges, la communauté prenant plus en compte les peuples qu'une

⁴⁴¹ MVELLE (G), *L'Union Africaine face aux contraintes de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 76-77.

⁴⁴² Ibid.

simple Union Douanière. Même si les dispositions qui visent la centralisation des peuples au sein des organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale procèdent à bien d'égards d'un « *camouflage juridique* »⁴⁴³, le mérite est de les avoir instituées en espérant qu'elles seront progressivement mises en application. En Afrique Centrale, en dehors d'un Conseil Économique, Social et Culturel comme celui de l'UA⁴⁴⁴, les institutions ont placé les peuples au centre de leurs préoccupations majeures. Il reste aussi dans la région la prise en compte de la diaspora dans le processus d'intégration comme au sein de l'UA⁴⁴⁵.

À l'analyse, la dynamique transnationale de l'intégration régionale en Afrique Centrale procède de la transcendance des frontières internationales par les peuples frontières, de la pérennisation de leur conscience communautaire et enfin du double mouvement d'appropriation et d'intériorisation des aspirations de ces peuples par les acteurs étatiques. Elle procède donc de l'hybridité des acteurs constitués à la fois des acteurs étatiques et non étatiques, cherchant chacun pour sa part à profiter des rentes de situation. Les peuples-frontières et les frontières internationales en Afrique Centrale sont ainsi des ressources et des veaux d'or de l'intégration par le « bas ». Sans remettre en cause la dynamique étatique de canalisation et d'encadrement de l'intégration régionale en Afrique Centrale, la logique transnationale se forme en marge et complète les cadres institutionnels.

⁴⁴³ CHOUALA Yves Alexandre, « Éthique et politique internationale africaine du XXI^e siècle : les normes de civilité à l'épreuve du jeu réaliste des États », dans *Politique et Sociétés*, vol. 25, n°2-3, 2006, pp. 183-217.

⁴⁴⁴ Le Conseil Économique, Social et Culturel de l'UA est d'après l'article 3 de son statut, l'organe consultatif de l'UA composé de différents groupes sociaux et professionnels des États membres. Il a comme missions : promouvoir un dialogue permanent entre toutes les composantes de la population africaine sur des questions concernant l'avenir de l'Afrique ; établir un partenariat solide entre les gouvernements et toutes les composantes de la société civile, en particulier les femmes, les jeunes, les enfants, la diaspora, les syndicats, le secteur privé et les groupes professionnels ; promouvoir la participation de la société civile africaine à la mise en œuvre des politiques et programmes de l'Union ; soutenir les politiques et programmes permettant de promouvoir la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, et d'encourager l'intégration du continent ; promouvoir et défendre une culture de la bonne gouvernance, les principes et les institutions démocratiques, la participation populaire, les libertés et les droits humains et la justice sociale ; promouvoir, prôner et défendre une culture de l'égalité entre l'homme et la femme.

⁴⁴⁵ L'UA considère la diaspora comme la sixième région africaine.

Le processus d'intégration régionale construit par les acteurs transnationaux appartient aux deux premiers degrés de l'échelle proposée par Andrew HURRELL, notamment les degrés d'intégration souple ou informelle et la conscience d'une identité régionale partagée⁴⁴⁶. La transcendance des frontières par les peuples-frontière semble une subversion de l'ordre international consacré depuis Westphalie en 1648. Les réseaux transfrontaliers contribuent à relativiser les souverainetés des États et pourraient être tenus pour responsable de la « *socialisation de l'intégration régionale* »⁴⁴⁷.

Tout compte fait, les processus d'intégration régionale en Afrique Centrale sont construits par les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques. Ils sont des acteurs empiriques, car leur comportement contribue à structurer les processus d'intégration régionale. Les États, leurs représentants et les peuples-frontières sont ainsi les acteurs de la dynamique desdits processus, ils sont des « *existants culturels ayant la capacité et la volonté d'adopter les attitudes délibérées à l'égard du monde et de lui donner sens* »⁴⁴⁸. Leur mobilisation dans cette construction est loin d'être désintéressée et neutre, car les processus d'intégration régionale en Afrique Centrale sont structurés par des stratégies de ses acteurs et les relations de pouvoir : « *si l'on sert et se sert des organisations, c'est aussi pour se servir* »⁴⁴⁹. Bien plus, plusieurs contraintes structurent le jeu des acteurs de la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Il s'agit au sens de Jacques ROJOT de tout ce qui se dresse contre elle et qu'elle doit affronter⁴⁵⁰.

⁴⁴⁶ HURRELL Andrew, « Regionalism in theoretical perspective », dans FAWCETT Louise et HURRELL Andrew (dir), *Regionalism and international order*, Oxford, Oxford University Press, 1995. Cité par CHARILLON Frédéric, « Vers la régionalisation de la politique étrangère ? », dans CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, p. 399. L'auteur distingue par ordre croissant, 5 différents degrés dans la définition de l'intégration régionale : « 1) le régionalisme souple, ou l'intégration informelle ; 2) la conscience d'une identité régionale partagée ; 3) la mise en œuvre d'une coopération inter-étatique ; 4) une intégration régionale promue par la politique volontariste des États ; 5) une cohésion régionale plus poussée, lorsque la région forme la base principale d'action et lorsque l'interdépendance rend même coûteuse toute sortie des politiques communes existantes ».

⁴⁴⁷ CHOUALA (Y. A), thèse, p. 359.

⁴⁴⁸ BRASPENNING (T), op. cit., p. 317.

⁴⁴⁹ DEVIN (G), SMOUTS (M-C), op. cit., p. 16.

⁴⁵⁰ ROJOT (J), op. cit., p. 220.

**DEUXIÈME PARTIE : LES ENJEUX ET LES CONTRAINTES
STRUCTURANT LES JEUX DES ACTEURS DE
L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE**

Le débat sur l'intégration est ancien et ne laisse plus personne indifférent⁴⁵¹. Pour certains, les ressorts de cette propension des pays africains à refuser l'autarcie, et à vouloir s'intégrer sont à rechercher dans la légendaire solidarité africaine et le sens de l'entraide si répandue sur le continent⁴⁵². Ainsi, s'intégrer après les indépendances viserait aussi à refaire la Conférence de Berlin à l'envers, c'est-à-dire démanteler les frontières artificielles imposées par le partage de l'Afrique au 19^{ème} siècle.

Le NEPAD, aujourd'hui bien intégré à l'UA reconnaît que les pays d'Afrique ont besoin de mettre leurs ressources en commun et de favoriser l'intégration régionale pour améliorer leur compétitivité sur le plan international⁴⁵³. S'il existe un concept à la popularité constante en Afrique Centrale, c'est bien celui d'intégration régionale. Il est presque un truisme tant le concept a été analysé sous plusieurs angles. Il charrie des sentiments et des perceptions contradictoires où la ferveur et l'espoir côtoient les déceptions et les désillusions. C'est ainsi que plusieurs enjeux et contraintes structurent la construction de l'intégration régionale.

Cette partie présentera l'intégration régionale en Afrique Centrale comme une entreprise indissociable de l'aiguillon des intérêts. Elle explique comment l'intégration régionale en Afrique Centrale façonne les identités et les intérêts des acteurs étatiques et transnationaux (Chapitre III). Elle met en exergue tout ce qui se dresse contre ladite intégration et qu'elle doit affronter, et ressort les pratiques et les facteurs concrets qui entravent l'atteinte de l'objectif d'intégration régionale en Afrique Centrale (Chapitre IV).

⁴⁵¹ AWOUNOU Damien Georges, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 27.

⁴⁵² SAKHO (A), op. cit., pp. 4-6.

⁴⁵³ NEPAD, UA, *Le plan d'action pour l'Afrique de l'UA/ NEPAD 2010-2015 : promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique*, Addis-Abeba, NEPAD, UA, 2009.

**CHAPITRE III : LES ENJEUX DES ACTEURS DE LA
CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION
RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE**

L'intégration est vécue comme un fétiche qui permettrait d'exorciser la balkanisation intervenue à l'issue du partage de l'Afrique et qui constitue un facteur de vulnérabilité extérieure, entrave les possibilités de croissance interne et réduit son poids dans les négociations internationales⁴⁵⁴. Les organisations d'intégration régionale à l'instar de celles d'Afrique Centrale sont une traduction du panafricanisme et le passage obligé vers l'unité africaine⁴⁵⁵.

Les acteurs du processus d'intégration régionale en Afrique Centrale, mus par des enjeux, cherchent à le contrôler. L'intégration régionale est ainsi indissociable de l'aiguillon des intérêts⁴⁵⁶, car les acteurs pensent et agissent à l'intérieur d'un réseau préexistant de significations. Leurs actions et interactions leur confèrent une identité et reconstruisent leurs rapports avec l'extérieur⁴⁵⁷. Dans cette logique, l'intégration régionale en Afrique Centrale façonne les identités et les intérêts des acteurs étatiques (Section I), ainsi que ceux des acteurs transnationaux (Section II).

Section I : La construction des identités et des intérêts des acteurs étatiques

Alexander WENDT, affirme que « *les intérêts des États dépendent non pas de la configuration objective des rapports de force matériels, mais des identités des États, c'est-à-dire des représentations que les États se font d'eux-mêmes et d'autrui, du système international, et de leur propre place ainsi que de celle des autres au sein de ce système international : les identités se réfèrent à ce que les acteurs sont, les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent* »⁴⁵⁸.

Les représentations communes peuvent évoluer et faire évoluer l'identité d'un acteur. Les identités sont le fruit de la culture partagée, d'interactions

⁴⁵⁴ BACONNIER Émilie, « Le régionalisme en Afrique », dans *inter-réseaux*, consulté dans www.inter-reseaux.com, le 05 juillet 2016 à 9 heures 33 minutes.

⁴⁵⁵ DECRAENE Philippe, « Indépendance et regroupements politiques en Afrique au Sud du Sahara », dans *Revue Française de Science Politique*, 10^{ème} année, n°4, 1960, pp. 850-879.

⁴⁵⁶ DEVIN (G), « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », dans BADIE (B) et DEVIN (G) (dir.), op. cit., p. 151.

⁴⁵⁷ KLOTZ (A) et LYNCH(C), op. cit., pp. 56-59.

⁴⁵⁸ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 333.

intersubjectives⁴⁵⁹. Les intérêts nationaux eux, guident le comportement d'un État sur la scène internationale⁴⁶⁰. En effet, A. WENDT pense que tout État poursuit sur la scène internationale quatre types d'intérêts nationaux objectifs, c'est-à-dire indépendants des perceptions des décideurs. Il s'agit de la survie physique, de l'autonomie, du bien-être économique et de l'auto-estime collective⁴⁶¹.

L'intégration régionale en Afrique Centrale est un cadre de partage de la culture, de socialisation des États à l'intérieur duquel se déploient leurs attentes, leurs rôles et leurs perceptions. Elle constitue un champ de déploiement à l'intérieur duquel se structurent et se construisent leurs identités qui sont à l'origine de leurs intérêts. L'intégration régionale en Afrique Centrale construit ainsi les identités (A) et les intérêts (B) des États et leurs représentants.

A- La construction des identités des États

D'après les constructivistes, les identités sont elles-mêmes de nature non pas subjectives mais intersubjectives, dans la mesure où l'idée qu'un État se fait de lui-même dépend non seulement de lui, mais aussi des idées que les autres États se font de lui, ainsi que les réactions des autres États à cette idée⁴⁶². L'identité, en dehors de sa spécificité intrinsèque remplit deux fonctions nécessaires : elle permet à l'ego de savoir qui est l'alter et inversement, elle précise un stock d'intérêts et de préférences eu égard aux choix d'actions dans un domaine particulier et aux acteurs spécifiques⁴⁶³.

Selon Peter Joachim KATZENSTEIN, l'identité est perçue comme une « étiquette » comprenant diverses constructions des acteurs sur la scène internationale⁴⁶⁴. Elle « *fournit une image de l'autre en même temps qu'elle projette*

⁴⁵⁹ BATTISTELLA Dario, « L'intérêt national : une notion, trois discours », dans CHARILLON Frédéric (dir), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, pp. 154-155.

⁴⁶⁰ WENDT (A), op. cit., pp. 398-401.

⁴⁶¹ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 156.

⁴⁶² WENDT Alexander, cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 157.

⁴⁶³ BRASPENNING (T), op. cit., p. 320.

⁴⁶⁴ KATZENSTEIN Peter Joachim (dir.), *The culture of National Security : Norms and Identity in World politics*, Columbiz University Press, New York, 1996, p. 24.

le soi. Par son identité, l'acteur ouvre un espace de prédictibilité. C'est parce que tel acteur a telle identité qu'il se comporte de telle façon et non de telle autre »⁴⁶⁵. L'identité permet de distinguer les différents acteurs : soit « nous », soit les autres « eux ». Il s'agit de l'identité de rôle, de l'identité collective, de l'identité corporative et de l'identité de type⁴⁶⁶. Ces différentes identités des États émergent de leurs interactions avec différents environnements sociaux, intérieurs et internationaux⁴⁶⁷.

Dès lors, dans son processus de socialisation des États, l'intégration régionale en Afrique Centrale construit l'identité de rôle, l'identité collective, l'identité corporative et l'identité de type. Il s'agit plus précisément de l'identité de rôle par la promotion des « pôles fédérateurs » d'intégration, entendus comme des puissances hégémoniques au sein d'une région, chargées de par leur statut (économique, démographique, géopolitique, etc.) de dynamiser le processus d'intégration (1). Il est question aussi de l'identité collective par l'institution d'une culture de l'anarchie kantienne (2), de l'identité corporative par la défense du principe de la souveraineté des États (3) et de l'identité de type par la consécration de la démocratie et l'économie libérale (4).

1- La construction de l'identité de rôle par la promotion des « pôles fédérateurs » d'intégration

L'identité de rôle (role identity) concerne « *les propriétés qui caractérisent les relations d'un État avec les autres, qui le perçoivent comme une puissance hégémonique ou comme un État satellite, comme un État partisan du statu quo ou une puissance insatisfaite, etc.* »⁴⁶⁸. L'identité de rôle est construite par l'intégration régionale en ce sens que cette dernière procède par la construction des structures d'intégration autour des « pôles fédérateurs », qui se voient ainsi conférer le rôle de puissance hégémonique, les autres États étant des pays satellites. La notion de « pôles

⁴⁶⁵ BRASPENNING (T), op. cit., p. 320.

⁴⁶⁶ Alexander WENDT distingue quatre identités à l'origine de la constitution des intérêts nationaux : l'identité corporative (corporative identity), de l'identité de type (type identity), de l'identité de rôle (role identity) et de l'identité collective (collective identity). Cité par BATTISTELLA (D), op. cit., pp : 334-335.

⁴⁶⁷ KATZENSTEIN (P. J), op. cit., p. 24.

⁴⁶⁸ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 334.

fédérateurs » a été proposée par l'ancien Secrétaire Général de l'OUA, Edem KODJO qui suggérait la construction de l'intégration régionale autour de pays locomotive⁴⁶⁹ ou puissance hégémonique. Ce dernier s'entend comme un pays leader incontesté, susceptible d'être le vecteur de l'intégration de la région, et d'animer la promotion et la défense des intérêts de ladite région⁴⁷⁰.

Pendant longtemps, le couple Cameroun-Gabon a été considéré comme la locomotive de l'intégration régionale en Afrique Centrale⁴⁷¹. En effet, le Cameroun est le « leader naturel » de la CEMAC à travers ses potentialités économiques, sa position stratégique au cœur de la sous-région ainsi que son poids démographique. Un leadership que la Centrafrique, le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad ne sauraient contester, puisque même réunis, ces États atteignent difficilement le poids économique du Cameroun qui représente à lui seul environ 52 % du PIB de la CEMAC. Le Cameroun abrite en effet plus de la moitié de la population de la CEMAC⁴⁷².

Sur le plan commercial, le Cameroun fait office de locomotive. Il est de loin, pour ne pas dire quasiment le seul pays de la zone qui exporte vers tous les autres pays d'Afrique Centrale⁴⁷³. Certains pays comme la Centrafrique et le Tchad, dépendent à 80 % pour leurs échanges commerciaux, du Cameroun. Ce ravitaillement des pays de la région par le Cameroun est une mise en évidence du principe de solidarité communautaire prévu par la CEMAC et la CEEAC.

Malgré l'explosion de l'exploitation pétrolière en Guinée Équatoriale et au Tchad, le Cameroun continue de manifester sa suprématie. C'est par exemple par

⁴⁶⁹ Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, le 22 juillet 2016. D'après ce dernier, Edem KODJO, ancien Secrétaire Général de l'OUA, proposait la RDC pour conduire l'intégration régionale en Afrique Centrale, la RSA pour l'Afrique Australe, du Nigéria pour l'Afrique Occidentale et l'Éthiopie pour l'Afrique de l'Est.

⁴⁷⁰ Lire AWOUMOU Côte Damien Georges, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », dans *Enjeux*, n°17, Octobre - Décembre 2003, pp. 29 et 31.

⁴⁷¹ AWOUMOU Damien Georges, « Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique Centrale ? », dans *Enjeux*, n°17, Octobre - Décembre 2003, p. 6.

⁴⁷² Institut National de la Statistique, *Annuaire statistique du Cameroun*, Chapitre 27 : Le Cameroun dans la zone CEMAC, Yaoundé, INS, p. 381.

⁴⁷³ MBOG PIBASSO Achille, « La place du Cameroun dans la région CEMAC », en ligne sur le site Internet www.investiraucameroun.com, consulté le 19 juillet 2016.

Kribi au Sud du Cameroun que passe l'oléoduc d'exportation du pétrole tchadien depuis les champs pétrolifères de Doba. C'est également au port de Douala que se font la plupart des opérations du commerce extérieur de la RCA et du Tchad. Le Cameroun reste, pour ainsi dire, la plaque tournante de l'économie de la CEMAC. Une bonne partie des produits en direction du Nord du Congo transite par le Cameroun, tandis que le Gabon et la Guinée Équatoriale se ravitaillent essentiellement en vivres à partir du Cameroun. Cette soutenabilité des économies de la région par le Cameroun bien que tirant sa source du principe de la solidarité communautaire, est une manifestation de son leadership commercial.

Pour ce qui est des infrastructures, les corridors Douala-N'Djamena et Douala-Bangui constituent un exemple patent du leadership camerounais. La route Douala-Yaoundé-Sangmélina (Cameroun)-Ouesso (Congo), dont les travaux sont en cours, entre autres, grâce à un financement de la Banque africaine de développement (BAD) et de la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique (BADEA), permettra de faire une jonction entre les deux pays. Il s'agit des infrastructures prévues par le Plan Directeur Consensuel de Transport en Afrique Centrale de la CEEAC, et dont les États membres en ont conscience d'être aussi au service de leurs économies.

Le Gabon et la Guinée Équatoriale peuvent également être atteints depuis le Cameroun par route, ce qui en fait ainsi le seul pays de la région frontalier de tous les autres. De même, sur le plan humain, au moins une ethnie camerounaise se retrouve dans chaque pays de la zone⁴⁷⁴, ce qui constitue un avantage que les États peuvent exploiter pour dynamiser l'intégration par le bas. L'exploitation de cette homogénéité ethnique, linguistique et culturelle pourrait servir de levier de l'intégration régionale.

⁴⁷⁴ Les Fang et les Ntumou qui peuplent le Cameroun se trouvent disséminés dans plusieurs États de la sous-région comme, le Congo, la Guinée Équatoriale et le Gabon ; les Sango qui peuplent l'Est du Cameroun, vivent également en RCA, au Nord du Congo ; les Kotoko vivent de part et d'autre de la frontière camerouno-tchadienne ; etc.

Le Gabon pour sa part, était au cœur du fonctionnement de la précédente UDEAC, il avait réussi à obtenir l'exclusivité du poste de gouverneur de la BEAC à l'issue du consensus de Fort-Lamy. L'exploitation pétrolière fournissait au Président BONGO les moyens de sa politique. Ses relations privilégiées avec la classe politique française lui permettaient d'être le relais privilégié des stratégies françaises dans le Golfe de Guinée⁴⁷⁵. Doyen, riche et allié indéfectible de la France⁴⁷⁶, Omar BONGO jouait les premiers rôles au sein de l'UDEAC et de la CEMAC. Sa personnalité et ses contacts français suffisaient pour dissuader les autres Chefs d'État⁴⁷⁷.

En 1997, le Cameroun et le Gabon au sein de la CEMAC représentaient 82,1% du total des exportations avec 69,4% pour le seul pétrole. Le Cameroun et le Gabon considérés comme locomotives de l'économie de la sous-région, bénéficiaient des pourcentages respectifs de 41,5% et 79,4% pour le pétrole, 10,5% et 13,1% pour le bois et cumulativement soit 52% en valeur relative du montant total de ces exportations pour le Cameroun et 92,5% pour le Gabon. Par ailleurs, pour un chiffre global en valeur absolue des exportations de la CEMAC de l'ordre 3321,4 milliards de FCFA pour cette période, 2674,8 milliards provenaient de la vente du bois et du pétrole. La résultante en est que 78% des ressources monétaires d'exportation de « l'or noir et de l'or vert » de la zone proviennent du Gabon et du Cameroun et la seule part du Gabon représentant 41,17% de l'ensemble des exportations des six pays de la zone⁴⁷⁸. La CEMAC offre ainsi à ces pays un espace de la mesure de leur suprématie économique par rapport aux autres États de la région, car en les situant dans le cadre de la CEEAC ou de l'UA, ce leadership se relativise et se concurrence.

S'appuyant ainsi sur leurs atouts et les motivations propres à chacun, le Cameroun et le Gabon ont œuvré pour l'intégration de l'Afrique Centrale. C'est ainsi

⁴⁷⁵ POKAM Hilaire De Prince, *Le multilatéralisme franco-africain à l'épreuve des puissances*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 314-316.

⁴⁷⁶ Ibid.

⁴⁷⁷ Ibid.

⁴⁷⁸ ABISSAMA ONANA, « Régionalisation des marchés financiers en Afrique centrale et transformation systémique du cadre des affaires », dans *Enjeux*, n°17, Octobre - Décembre 2003, p. 26.

que durant les dix premières années d'indépendance, ils ont conjointement mené une double action visant la consolidation de la coopération bilatérale, en vue d'exercer efficacement leur influence sur les négociations ayant abouti à la création et au démarrage de l'UDEAC⁴⁷⁹. Le rôle majeur assumé jusqu'alors par le Gabon dans le lancement du processus d'intégration a servi de rampe de lancement au leadership du couple.

En effet, de l'AEF à l'UDEAC, on a pu observer une mobilisation du Gabon et du Cameroun dans la prise des initiatives. Si le Gabon s'est déployé par l'accueil des réunions sous-régionales, le Cameroun lui, s'est mobilisé pendant les négociations de l'acte constitutif. C'est ainsi que le couple a mis sous sa « tutelle » le Conseil des Chefs d'État et le Secrétariat Général de l'UDEAC. Pour Damien Georges AWOUMOU, chaque fois qu'une circonstance bilatérale, sous-régionale ou internationale l'exigeait, le Cameroun et le Gabon confrontaient au préalable leur lecture et arrêtaient une position commune. Ils s'organisaient ensuite pour gagner l'adhésion de leurs partenaires de l'UDEAC⁴⁸⁰. Trois mois à peine après l'entrée en vigueur du Traité de Brazzaville du 08 décembre 1964, l'UDEAC a fait face à une secousse qui a failli la conduire vers sa disparition : il s'agit de la crise consécutive au retrait du Tchad et à la suspension de la participation de la RCA. Ces incidents ont permis au couple Cameroun-Gabon de confirmer qu'il constitue l'axe autour duquel se construit l'intégration de l'Afrique Centrale. D'après Damien Georges AWOUMOU, c'est parce que cette colonne a tenu que l'édifice ne s'est pas écroulé⁴⁸¹. En effet, malgré ce retrait et cette suspension, les deux pays ont continué à soutenir l'organisation.

Quant aux positions dominantes, la désignation du Secrétaire Général a été reconnue comme une compétence discrétionnaire du Cameroun, le gouvernorat de la BEAC, comme la propriété exclusive du Gabon. En effet, le rôle prépondérant du couple s'est encore manifesté au terme des mutations monétaires de 1972 qui ont

⁴⁷⁹ AWOUMOU (D.G), op. cit., p. 8.

⁴⁸⁰ Ibid.

⁴⁸¹ Ibid.

conduit à la création de la BEAC. Le Cameroun a pu conforter sa prééminence statutaire au sein des différents organes de direction de la Banque centrale (Conseil d'administration, Collège des censeurs), en plus de la forte présence de ses nationaux parmi les membres du personnel et du siège de cette institution qui a été fixé dans sa capitale politique Yaoundé. Quant au Gabon, il a pu obtenir que le poste de gouverneur de la BEAC soit exclusivement destiné à ses nationaux.

Une telle autorité tirait sa légitimité de ce que le Cameroun et le Gabon se sont affirmés comme les principaux bailleurs de fonds de l'Union, grâce à un versement régulier et intégral de leurs quotes-parts de contributions et à un renflouement constant du Fonds de solidarité de l'UDEAC. Mises ensemble, les participations du Cameroun et du Gabon équivalaient à 70% du montant total du Fonds, car, jusqu'en 1974, le Cameroun était le pays de l'UDEAC qui avait le plus contribué au Fonds de solidarité à hauteur de plus de 2 milliards de francs CFA.

Cette hégémonie du Cameroun et du Gabon au sein de la région leur a ainsi permis de construire leur identité de rôle, considérés par les autres États de l'UDEAC, puis de la CEMAC comme deux puissances hégémoniques pourvoyeuses de ressources financières et des biens communs de la communauté, les autres États étant ainsi considérés comme des États satellites. Cette construction de l'identité de rôle des États par l'intégration régionale n'est pas d'ailleurs statique, car selon les constructivistes, les identités sont changeantes.

Pour Thierry BRASPENNING, « *Les identités sont variables, elles dépendent en grande partie des contextes historico-culturels et socio-politiques. L'identité de l'acteur s'inscrit dans une temporalité fondamentale. Elle est loin d'être immuable. Cette « variabilité » est aussi la possibilité de dépassement du modèle de la présomption de la souveraineté de l'acteur sur soi, de la fierté de l'acteur fort. Ainsi, le risque subjectif, c'est que l'État a perdu ses qualités classiques de sûreté, de*

maîtrise de soi et de son image, de soi et de son destin. L'acteur acquiert un nouveau statut paradoxal »⁴⁸². C'est ce qui semble avoir cours en Afrique Centrale.

La mort d'Omar BONGO en juin 2009 a diminué la côte d'influence du Gabon au sein de la CEMAC. Doyen des Chefs d'État depuis la mise en place de la CEMAC en 1994, Omar BONGO était le dépositaire du leadership historique de l'organisation⁴⁸³. L'arrivée à la tête de l'État gabonais de son fils Ali BONGO ONDIMBA et le déclin pétrolier du Gabon ont diminué l'influence gabonaise au sein de l'organisation sous-régionale au moins pour deux raisons : l'émergence d'un nouveau « riche » qui est la Guinée Équatoriale au sein de la CEMAC et la jeunesse du nouveau Président gabonais qui, selon les coutumes africaines, doit « respect » aux autres Présidents de la CEMAC. Bien plus, le laxisme du leadership camerounais au sein de la sous-région et la crise pétrolière à laquelle l'État gabonais fait face, ont permis à la Guinée Équatoriale de se positionner comme étant la nouvelle locomotive de la zone CEMAC. Comme le dit si bien Frédéric CHARILLON, une politique régionalisée permet également aux « petits » pays d'éviter la domination des hégémons locaux ou de sortir d'un tête-à-tête que l'histoire avait rendu difficile⁴⁸⁴.

Depuis 2006 en effet, l'enrichissement de la Guinée Équatoriale lui a permis de renverser les rapports de force au sein de la CEMAC. Elle a procédé à l'ébranlement du consensus de Fort-Lamy par la réforme des institutions, l'amélioration de la gouvernance au sein de l'organisation et à l'instauration du principe de rotation⁴⁸⁵. La Guinée Équatoriale a assumé les coûts de l'hégémonie en finançant et en conduisant les réformes au sein de la CEMAC⁴⁸⁶, elle a contesté le *statu quo ante* et s'est saisie de la posture hégémonique dans l'espace institutionnel et sur les grandes questions de la région. Les informations sur le financement des réformes institutionnelles de la CEMAC sont contradictoires. Les uns parlent d'un financement de sept (07) milliards par la Guinée Équatoriale et les autres de trois

⁴⁸² BRASPENNING (T), op. cit., pp. 320-321.

⁴⁸³ Entretien mené avec un responsable de l'ambassade du Gabon à Yaoundé, op. cit.

⁴⁸⁴ CHARILLON (F), op. cit., p. 402.

⁴⁸⁵ BATCHOM (P. E), op. cit., p. 178.

⁴⁸⁶ Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade de Guinée Équatoriale à Yaoundé, op. cit.

(03) milliards. Les responsables institutionnels refusent de se livrer à cette bataille des chiffres, mais affirment néanmoins que la Guinée Équatoriale a majoritairement financé lesdites réformes⁴⁸⁷.

Pour Paul Elvic BATCHOM, « *l'enrichissement aura donc constitué un facteur décisif dans cette entreprise d'« adaptation hégémonique » tardive de la Guinée Équatoriale* »⁴⁸⁸. L'« adaptation hégémonique » traduisant le comportement d'un État qui adhère à une organisation régionale avec du retard et qui manœuvre pour s'adapter à une configuration qui peut favoriser son hégémonie. L'intégration régionale a ainsi contribué à la construction de l'identité de rôle de la Guinée Équatoriale, perçue désormais comme le nouvel hégémon de la région par les autres États, eux-mêmes perçus comme jouant les seconds rôles et donc, des États satellites. Ainsi, l'intégration régionale qui entraîne la régionalisation d'une politique étrangère induit des avantages pour les « petits » pays. Elle leur donne une visibilité qu'ils n'obtiendraient pas seuls⁴⁸⁹ ; ce qui amène Frédéric CHARILLON à affirmer que « *la concertation, lorsqu'elle est institutionnalisée, donne la parole à des États que l'on écouterait peu autrement* »⁴⁹⁰.

La variabilité des identités est entrain de suivre son cours au sein de la CEMAC ces deux dernières années. En effet, face à la chute des cours du prix du baril du pétrole qui a mis en déliquescence les économies des pays de la CEMAC et surtout celles du Tchad et de la Guinée Équatoriale, le Cameroun ayant une base économique diversifié et dont une relative capacité de résilience face aux chocs exogènes, vient de saisir cette fenêtre d'opportunité pour affirmer son leadership, ce en initiant un sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC le 23 décembre 2016 à Yaoundé, pour s'accorder sur une synergie d'action. A l'occasion de son adresse à la nation le 31 décembre 2016, le président Paul BIYA affirmera à cet effet : « (...), *j'ai jugé utile de réunir récemment à Yaoundé l'ensemble des Chefs*

⁴⁸⁷ Entretiens menés avec certains responsables des Ambassades des pays d'Afrique Centrale à Yaoundé.

⁴⁸⁸ Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade de Guinée Équatoriale à Yaoundé, op. cit.

⁴⁸⁹ CHARILLON (F), op. cit., p. 401.

⁴⁹⁰ Ibid. p. 402.

d'État de la CEMAC. Cette rencontre nous a permis de prendre des mesures destinées à redynamiser la croissance dans notre zone, tout en accélérant l'intégration de nos économies et la libre circulation des personnes et des biens. Le Cameroun fera son devoir à cet effet »⁴⁹¹.

Les organisations d'intégration offrent ainsi aux États, qu'ils soient grands ou petits, un cadre d'expression de leur hégémonie, et partant, de construction de leur identité de rôle.

Aussi, la construction de la CEPGL autour de la RDC qui compte une superficie de 2.345.09Km² regroupant environ 60.000.000 d'habitants, fait d'elle l'hégémon de cette organisation. En effet, le leadership naturel de par sa vastitude, ses richesses naturelles, le leadership de MOBUTU et sa contribution à hauteur de 50% au fonctionnement de l'organisation, ont conféré à la RDC les propriétés de puissance hégémonique au sein de la CEPGL, le Rwanda et le Burundi gardant les propriétés d'États satellites⁴⁹². Les interactions entre les États au sein de la CEPGL ont ainsi contribué à l'édification de l'identité de rôle de la RDC, du Burundi et du Rwanda faisant de la RDC l'hégémon et du Burundi et du Rwanda, des pays satellites.

Au sein de la CEEAC, la RDC devrait jouer le rôle de « l'État pilote » en raison de sa vocation africaine, de sa grandeur et ses potentialités naturelles, faisant d'elle l'un des trois pôles de croissance de l'Afrique avec le Nigéria et la RSA. Malheureusement, elle a sombré dans des guerres géopolitiques fratricides, perdant ainsi son rôle au profit de « petits pays » comme le Cameroun (tête de proue du comité de pilotage de la rationalisation des CER en Afrique Centrale), du Tchad (chef de file des opérations de maintien de la paix au sein de la CEEAC), du Gabon, de

⁴⁹¹ Message du Chef de l'État à la nation à l'occasion de la fin d'année 2016 et du nouvel an 2017, Yaoundé, le 31 décembre 2016.

⁴⁹² Il s'agit d'une posture qui est vérifiable avant la guerre qui a contribué à la mise en hibernation de la CEPGL.

l'Angola et de la Guinée Équatoriale (parmi les grands contributeurs financiers au fonctionnement de la CEEAC). Chaque État de par sa posture y tient un rôle.

L'intégration régionale permet ainsi aux États d'Afrique Centrale de connaître leur posture, de se positionner en tenant compte de leur rôle réel ou perçu au sein de la région. Elle est une tribune de construction de leur identité de rôle des États au même titre que leur identité collective.

2- La construction de l'identité collective par la promotion d'une anarchie kantienne

Pour Alexander WENDT, « *l'identité collective (collective identity) a trait à l'identification qui existe entre deux ou plusieurs États, lorsque ego ne considère plus alter comme autrui, mais comme une part de lui-même, et à l'égard de qui il se comporte non plus de façon égoïste mais altruiste* »⁴⁹³. Frédéric CHARILLON dans la même perspective pense que l'intérêt de la régionalisation repose aussi sur la « dilution » dans l'origine floue d'une politique étrangère commune, de certaines prises de position que l'on partage avec ses voisins, mais que l'on hésite à assumer seul et clairement vis-à-vis d'autres puissances ou d'autres régions du monde⁴⁹⁴. En effet, agir dans un cadre commun offre naturellement un levier considérable, si l'on peut garder la même politique étrangère mais lui donner un label collectif qui lui assurera plus de poids, plus de visibilité, de crédibilité et des moyens financiers⁴⁹⁵.

C'est ainsi que les organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale permettent aux États de mettre en commun certaines compétences pour atteindre des objectifs communs. C'est dire que l'identité collective des États ne provient pas uniquement de l'intérieur, elle s'affirme et se construit au sein des grands ensembles, à partir de l'identité des autres États. Ce qui a fait dire Alex MCLEOD que l'« *identité et sens de l'altérité vont de pair* »⁴⁹⁶. L'identité collective débouche ainsi

⁴⁹³ WENDT Alexander cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 334.

⁴⁹⁴ CHARILLON (F), op. cit., p. 403.

⁴⁹⁵ Ibid. p. 404.

⁴⁹⁶ MCLEOD Alex, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », dans CHARILLON (F), op. cit., p. 72.

sur la formation d'une communauté d'intérêt et aboutit à un rapprochement entre sujets⁴⁹⁷.

Les constructivistes s'intéressent à ce que les agents pensent pouvoir et souhaitent accomplir sur la base de leur appréhension du contexte politique et social : d'où l'importance de l'intentionnalité. En effet, « *le comportement des agents ne doit pas être considéré comme simplement instrumental, ni pour autant comme utopique ou altruiste. Parce que le comportement doit être analysé en relation avec la « signification sociale » et non avec ce qui passe pour rationnel ou réaliste, on ne peut plus dire à priori de tel ou tel comportement qu'il est dépourvu de raison, donc « irrationnel »* »⁴⁹⁸.

L'analyse des objectifs fixés et des actions menées par les organisations d'intégration régionale d'Afrique Centrale comme la CEMAC, la CEEAC et la CEPGL permet de bien appréhender les comportements des États au sein de la région. Ces comportements correspondent à l'intentionnalité d'une anarchie kantienne fixée par lesdites organisations.

La CEMAC se donne pour mission « *de promouvoir un développement harmonieux des États membres dans le cadre de l'institution de deux Unions : une Union Économique et une Union Monétaire. Dans chacun de ces deux domaines, les États membres entendent passer d'une situation de coopération, qui existe déjà entre eux, à une situation, susceptible de parachever le processus d'intégration économique et monétaire* »⁴⁹⁹. Mieux, la CEMAC s'est dotée du principe de solidarité afin que les États de la région se conçoivent les uns les autres comme des parties intégrantes d'eux-mêmes.

Cette institution de l'anarchie kantienne s'est matérialisée à plusieurs reprises. En effet, depuis l'adhésion de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC en 1984, le Gabon

⁴⁹⁷ HERAULT Paul, Penser l'intérêt européen. Du compromis entre intérêts nationaux à l'intérêt général européen, mémoire de Master recherche en Science politique, IEP Paris, Paris, Septembre 2009. p. 25.

⁴⁹⁸ KLOTZ Audie, LYNCH Cecelia, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », dans *Revue Critique Internationale* n°2-hiver, 1999. p. 59.

⁴⁹⁹ Article 2 du traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008.

et la Guinée Équatoriale ont renoncé au recours à la violence dans le règlement du litige frontalier et territorial qui les oppose au sujet des îles Mbanié, Conga, Cocotiers et la zone de Kyè Ossi. Recherchant une issue pacifique, ce litige a été soumis à la compétence de la Cour Internationale de justice le 15 novembre 2016⁵⁰⁰.

Dans la même logique du respect des principes édictés par la communauté, le Cameroun et la Guinée Équatoriale ont résolu leur différend frontalier de manière pacifique. Bien plus, les gestes de solidarité et de soutien des pays de la CEMAC lors des conflits au Tchad et en RCA ainsi que la coordination des pays membres de la CEMAC dans la lutte contre la piraterie maritime et le terrorisme montrent à suffisance que l'organisation a contribué à encren l'identité collective des États qui se conçoivent comme un tout indissociable.

L'engagement renouvelé des Chefs d'État de la CEMAC à œuvrer résolument en faveur de « *la solidarité communautaire face aux chocs économiques et sécuritaires actuels et futurs* »⁵⁰¹ participe de la construction de l'identité collective des États. En effet, les uns et les autres ne pourront plus nourrir l'illusion de pouvoir s'en sortir seul, sans tenir compte de l'impératif de solidarité qui s'impose à tous du fait de l'histoire et de la géographie. Les États de la CEMAC sont désormais conscients de la communauté de destin à laquelle nul ne saurait raisonnablement échapper, ni se soustraire⁵⁰².

La CEEAC elle, s'est fixée pour but « *de promouvoir et de renforcer une coopération harmonieuse et un développement équilibré et auto-entretenu dans tous les domaines de l'activité économique et sociale, (...) en vue de réaliser l'autonomie collective, d'élever le niveau de vie des populations, d'accroître et de maintenir la*

⁵⁰⁰ Le 15 novembre 2016 à Marrakech, en marge de la 22^{ème} conférence des Parties (COP22) à la convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les Présidents gabonais et équato-guinéen ont, au cours d'une cérémonie présidée par le Secrétaire général de l'ONU (Ban Ki-moon), procédé à la signature d'un Accord soumettant à la Cours Internationale de Justice (CIJ), le différend frontalier opposant les deux pays au sujet de la souveraineté sur l'île de Mbanié et les ilots voisins

⁵⁰¹ Résolution n° 4 du sommet extraordinaire des Chefs d'États de la CEMAC sur la situation économique et monétaire, Yaoundé, 23 décembre 2016.

⁵⁰² PONDJI Ma Makon, « L'impératif de solidarité », dans *Cameroun Tribune* n° 11251/7450 du mardi 27 décembre 2016, p. 12.

stabilité économique, de renforcer les étroites relations pacifiques entre ses États membres et de contribuer au progrès et au-développement du continent africain »⁵⁰³. La CEEAC en résumé se propose d'établir une union de plus en plus étroite entre les peuples des États membres pour raffiner leurs solidarités géographique et humaine.

Postulant ces principes, la CEEAC contribue à fixer dans la mémoire collective des États les germes d'une anarchie kantienne leur permettant de compatir aux malheurs des uns et des autres. La crise centrafricaine débutée en 2013 a été une expérience de la mobilisation des pays membres de la CEEAC autour du malheur d'un des leurs. La mobilisation de certains pays membres de la CEEAC dans la lutte contre Boko Haram à l'Extrême-Nord du Cameroun et au Tchad participe également de cette logique.

Née pour apaiser la conflictualité entre ses membres, la CEPGL pour sa part, a pour missions de promouvoir et d'intensifier les échanges commerciaux et la circulation des biens et des personnes, la coopération de façon étroite dans le domaine social, économique, commercial, de développer les activités d'intérêts communs (...) ⁵⁰⁴. Ces objectifs se matérialisent concrètement dans le domaine énergétique afin d'induire le développement harmonieux de pays membres de la CEPGL. Cette convergence des objectifs s'est également matérialisée dans la réduction des conflits dans la région, même si l'entrée en hibernation et le génocide rwandais de 1994 sont venus anéantir ces efforts.

Au total, les objectifs des organisations d'intégration régionale et les actions des États membres dévoilent l'intentionnalité collective et reposent sur un certain nombre de normes, définies par Zaki LAÏDI comme « *des standards de comportement admis par les acteurs d'un jeu* »⁵⁰⁵. Par le jeu de la socialisation, de la négociation et de la concertation, les institutions d'intégration régionale produisent

⁵⁰³ Article 4 du traité instituant la CEEAC.

⁵⁰⁴ N'KODIA (C), op. cit., pp. 45 et 46. Lire l'article 2 de la convention de Gisenyi du 20 septembre 1976 portant création de la CEPGL.

⁵⁰⁵ LAÏDI Zaki, *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, PFNSP, 2005, p. 53.

des normes, des règles et des procédures qui contraignent la conduite des États pour les faire converger⁵⁰⁶.

Bien que les traités portant création des organisations d'intégration de l'Afrique Centrale (UDEAC, CEMAC, CEEAC, CEPGL) aient été établis à des périodes différentes, leurs objectifs sont tous bâtis autour d'un même principe directeur, celui de la convergence des politiques et de l'harmonisation des programmes de développement, qui lui-même s'appuie sur le principe du développement endogène et autocentré contenu dans le Plan d'Action de Lagos. On observe également des similitudes au niveau des domaines prioritaires d'intervention, faisant l'objet de coopération entre les États membres. Ainsi les trois groupements revendiquent des activités dans les secteurs de l'agriculture et de l'industrie, des transports et communications, des ressources naturelles et de l'énergie, du commerce et des douanes. Elles s'intéressent aussi aux questions monétaires et financières⁵⁰⁷.

Par ces objectifs et normes de conduite, les organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale se présentent comme des lieux de partage de la culture d'anarchie kantienne qui structure leur comportement, les États se concevant les uns les autres comme amis⁵⁰⁸. L'identité collective des États au sein des organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale découle du fait que ces dernières répondent aux besoins naturels comme la sécurité et la paix des États, car l'intégration permet d'adopter des positions convergentes et de construire une « *communauté de sécurité* »⁵⁰⁹.

Ainsi, le dispositif sécuritaire de l'Afrique Centrale (MARAC, COPAX, FOMAC, etc.), les interventions des États dans les théâtres, d'opérations de maintien de la paix, les gestes de solidarité des États à l'égard des pays amis en conflit comme ce fut récemment le cas de la RCA en 2014, etc. participent à bien d'égards de la

⁵⁰⁶ LAÏDI (Z), op. cit., p. 51.

⁵⁰⁷ AWOUMOU (D.G), op. cit., p. 33.

⁵⁰⁸ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 335.

⁵⁰⁹ DEUTSCH Karl cité par BATTISTELLA (D), *Théories des relations internationales*, op. cit., p. 443.

construction de l'identité collective des États. En effet, dans le cadre des Fonds Spéciaux MISCA/MICOPAX/RC, les Chefs d'État de la CEMAC ont offert 20 milliards de Francs CFA, soit 40 millions de dollars et ceux de la CEEAC, 50 milliards de Francs CFA, soit 100 millions de dollars, pour soutenir la République Centrafricaine et les forces sous-régionales des missions de paix et de sécurité en RCA. L'intégration régionale est marquée par la volonté de partager un avenir pacifique fondé sur des valeurs communes.

À l'analyse, l'intégration régionale en Afrique Centrale est le cadre de structuration d'une synergie en vue de la relève collective des défis communs. Dans cette lancée, elle s'inscrit dans le processus de construction d'une *communauté de sens* aux plans politique, économique et sécuritaire⁵¹⁰. Au sens de Zaki LAÏDI, la CEMAC, la CEPGL et la CEEAC peuvent ainsi être considérées comme des espaces « *aux frontières incertaines mais désireux d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, de rationalisation économique, voire de légitimation politique* »⁵¹¹. Ces organisations impliquent « *l'existence d'un multilatéralisme* », marqué par une concertation permanente. Elles favorisent ensuite une « *mise en commun par plusieurs États de leurs visions coordonnées* » du monde, la « *compatibilité de leurs intérêts nationaux* », l'installation de certaines « *habitudes de coopération* » et l'émergence d'un « *agenda politique négocié* »⁵¹². Toutes choses qui permettent aux États, même souverains, de se percevoir comme des amis et d'entreprendre des actions collectives.

3- La construction de l'identité corporative par la promotion de la souveraineté des États

L'identité corporative « *corporate identity* » renvoie aux éléments spécifiques de l'État comme entité sociale permettant de le différencier des autres structures

⁵¹⁰ CHOUALA (Y.A), op. cit., pp. 37-57.

⁵¹¹ LAÏDI Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998, p. 9.

⁵¹² CHARILLON (F), op. cit., p. 400.

sociales⁵¹³. Elle façonne l'unité d'un acteur et constitue le socle commun, la conscience partagée par les différents membres d'être un tout pluriel mais cohérent. Cette identité corporative définit plus ou moins précisément le sentiment d'appartenance commune : le « nous » en le distinguant des autres. La langue, le territoire, l'histoire sont des éléments de cette identité si l'on s'intéresse particulièrement aux États-nations⁵¹⁴.

L'intégration régionale en Afrique Centrale construit l'identité corporative des États du fait de son attachement, mais aussi et surtout de la sauvegarde de la souveraineté des États membres. Il est un élément qui singularise un État par rapport à d'autres. L'intégration donne ainsi la possibilité aux États de continuer d'exister en tant qu'État tout en continuant d'affirmer leur souveraineté. C'est ainsi que l'attachement des États fondateurs de la CEEAC à la souveraineté apparaît dès le préambule du Traité. Les États signataires indiquent en effet qu'ils ont à l'esprit « *les principes du droit international qui régissent les relations entre les États, notamment les principes de souveraineté, d'égalité et d'indépendance de tous les États, de non-ingérence dans les affaires intérieures et le principe de la prééminence du droit dans les rapports mutuels* ».

La défense jalouse de la souveraineté absolue qu'implique l'interétatisme et à laquelle les États membres semblent profondément attachés, l'application rigoureuse de son corollaire, ainsi que l'égalité formelle et absolue des États, sont profondément marquées au sein de la CEEAC. Cette disposition est doublement réitérée à l'article 3 du traité de la CEEAC qui dispose que « *Les Hautes Parties Contractantes s'engagent à respecter les principes du droit international qui régissent les relations entre les États, notamment les principes de souveraineté, d'égalité et d'indépendance de tous les États (...)* ».

Aussi, cette exclusivité étatique est consacrée par l'article 8 du traité qui fait des Chefs d'État et de Gouvernement les seuls membres de son organe suprême. La

⁵¹³ WENDT Alexander cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 334.

⁵¹⁴ HERAULT (P), op. cit., p. 25.

CEEAC s'inscrit en droite ligne du respect du principe de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation prôné par l'acte fondateur de l'OUA (*l'utis possidetis juris*)⁵¹⁵. D'après Georges SCELLE, les organisations internationales qui tendent à une intégration régionale en se substituant aux États dans l'exercice de certaines compétences connaissent un mode de fonctionnement et de distribution du pouvoir qui relève du fédéralisme⁵¹⁶. La CEEAC ne semble pas correspondre à ce schéma, car le « souverainisme » imprègne très fortement sa base structurante⁵¹⁷. L'indépendance et la souveraineté durement conquises, ainsi que l'intégrité territoriale sont les principes qui guident le fonctionnement de la CEEAC et qui concourent à façonner l'identité corporative des États.

À l'image de la CEEAC, la CEMAC et la CEGPL s'attèlent au respect des mêmes principes. En effet autant le préambule du traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008 que celui de la convention du 20 septembre 1976, affirme que les États s'engagent à respecter les principes de l'OUA et le respect de leurs identités nationales respectives. En disposant ainsi, ces organisations permettent aux États de ne pas fondre dans l'organisation, ce qui leur permet de garder leur identité corporative. Certes les organisations d'intégration en Afrique Centrale permettent aux États d'être un tout cohérent, mais chacun conserve son indépendance, son territoire. Dans le cadre de leur participation au processus d'intégration régionale, les États ont procédé à la ratification des prescriptions édictées par l'ONU et l'OUA en ce qui concerne le respect de l'intangibilité et de l'inviolabilité des frontières nationales.

C'est en suivant cette logique que la CEMAC a décidé, à Libreville en octobre 2002, du déploiement d'une force multinationale d'environ 350 hommes en RCA en vue de sécuriser la frontière tchado-centrafricaine, et d'assurer à Bangui la protection

⁵¹⁵ Principe de droit international qui consiste à fixer les frontières en fonction des anciennes limites administratives internes à un État préexistant dont les États nouveaux accédant à l'indépendance sont issus.

⁵¹⁶ SCELLE George, *Manuel de droit international public*, Paris, Domat-Montchrestien, 1948, p. 250.

⁵¹⁷ MOUELLE KOMBI Narcisse, « L'intégration régionale en Afrique Centrale. Entre inter-étatisme et supranationalisme », dans HAMMOUDA (H B), BEKOLO EBE (B) et MAMA (T) (dir.), op. cit., pp. 205-229.

du Chef de l'État centrafricain d'alors, Ange-Félix PATASSE⁵¹⁸. L'on a également vu en 2015 la CEEAC et la CEMAC s'engager au côté de la RCA dont l'intégrité territoriale avait été menacée par la rébellion Seleka. Certains États de la CEEAC dont le Tchad se sont engagés au côté du Cameroun pour défendre l'intégrité de son territoire atteinte par la secte Boko Haram. En effet, comme l'affirme si bien Philippe MOREAU DEFARGES, les frontières contribuent à ce que chaque État se perçoive comme un tout, distinct des autres États⁵¹⁹.

C'est toujours en application de ces principes souverainistes des États que les organisations d'intégration régionale comme la CEMAC et la CEEAC se refusent de s'ingérer dans les affaires intérieures des États membres, notamment le refus des prises de position dans les affaires politiques des pays membres, ou encore le refus de prendre fait et cause pour un candidat lors des compétitions politiques dans les États⁵²⁰.

En consacrant et en mettant en application ce principe, les organisations d'intégration défendent un élément spécifique de l'État comme entité sociale permettant de le différencier des autres, contribuant ainsi à la construction de leur identité corporative. Elles participent également à la construction de l'identité de type des États par l'institution des principes démocratiques et de l'économie libérale.

4- L'identité de type par l'instauration des principes de la démocratie et de l'économie libérale

L'identité de type (*type identity*) renvoie aux éléments qui, au-delà des éléments corporatifs sont relatifs au régime politique et au système économique d'un pays. Ces éléments sont de nature partiellement sociale, le régime politique et le système économique d'un État étant définis par rapport à ceux d'un autre État⁵²¹. Pour Paul HERAULT, l'identité de type insiste moins sur la singularité de l'acteur

⁵¹⁸ AWOUMOU (D.G), op. cit., p. 35.

⁵¹⁹ DEFARGES MOREAU Philippe, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 2005, p. 33.

⁵²⁰ Entretiens menés avec un responsable du Secrétariat Exécutif de la CEEAC et un responsable de la Commission de la CEMAC, op. cit.

⁵²¹ WENDT Alexander cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 334.

que sur des caractéristiques communes à d'autres : nature du régime politique, ou du système économique par exemple. Un État peut ainsi définir ses intérêts au regard de sa conformité au « modèle démocratique occidental », aux principes de l'économie de marché ou sur une base plus culturelle (francophonie, Commonwealth par exemple)⁵²². C'est ainsi qu'en consacrant le libéralisme politique et économique dans leur traité constitutif, les organisations d'intégration régionale comme la CEMAC, la CEEAC et la CEPGL concourent à la construction de l'identité de type des États membres.

La CEMAC par exemple prescrit le libéralisme politique. Elle prévoit dans le préambule de sa convention révisée l'attachement aux principes de liberté, de la démocratie et du respect des droits fondamentaux des personnes ainsi que l'érection de l'État de droit. Elle proclame son attachement au bien-être du peuple et assurer la solidarité entre ses peuples. Le traité instituant la CEEAC pour sa part, et son protocole relatif au Conseil de Paix et de Sécurité de l'Afrique Centrale (COPAX) s'attachent également aux principes de la protection des droits et libertés fondamentaux de la personne, de « *la promotion et de la consolidation des institutions démocratiques et de la légalité constitutionnelle dans chaque État* »⁵²³. Ces institutions militent pour l'adoption du libéralisme politique par les États membres.

En outre, la CEEAC, la CEMAC et la CEPGL s'inscrivent dans une dynamique de l'économie libérale. Ces organisations ont pour objectifs originaires d'établir des unions économiques comme le démontre si bien leur dénomination⁵²⁴. L'article 2 de la convention du 20 septembre 1976 instituant la CEPGL invite les États membres à intensifier la libre circulation des personnes et des biens, à promouvoir les échanges commerciaux. L'article 27 du traité du 18 octobre 1983 instituant la CEEAC invite les États à la création d'une Union Douanière par l'harmonisation entre les États membres des droits de douane, des contingentements,

⁵²² HERAULT (P), op. cit., p. 25.

⁵²³ Article 3 (e) et (f) du protocole relatif au conseil de paix et de sécurité en Afrique Centrale.

⁵²⁴ Toutes sont d'abord des communautés économiques.

restrictions ou prohibitions ainsi que les obstacles d'ordre administratif au commerce et enfin l'adoption par les États membres d'un tarif douanier extérieur commun. À terme la CEEAC se propose de promouvoir les marchés et l'élimination des entraves aux échanges intracommunautaires, à la coordination des programmes de développement, l'harmonisation des projets industriels, le développement de la solidarité des pays membres au profit des pays et régions défavorisés, bref la création d'un véritable marché commun africain.

Les organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale sont engagées dans la construction du marché commun. Pour ce qui est de la CEMAC, l'Union Douanière est avec la monnaie commune, le domaine d'intégration le plus avancé. Elle dispose d'un Code des douanes communautaire dont la dernière révision a été adoptée en août 2001 et qui intègre les principes de l'Accord de l'OMC sur l'évaluation en douane⁵²⁵. La zone de libre-échange CEEAC a été lancée le 1^{er} juillet 2004, et se met en place progressivement malgré les difficultés rencontrées. En effet, la présence au sein de la CEEAC de plusieurs monnaies ne facilite pas les échanges commerciaux. Par ailleurs, la zone géographique couverte par la CEEAC se superpose avec celles d'autres zones de libre-échange. L'approche de la CEEAC est de capitaliser les acquis de la CEMAC, avec laquelle un processus d'harmonisation des instruments de la politique commerciale est en cours (TEC, règles d'origine, transit, droits compensatoires et documents d'accompagnement des marchandises), notamment en ce qui concerne la RDC et São Tomé et Príncipe, qui ne sont pas membres de la CEMAC.

La libre circulation des personnes et des biens participe également de la libéralisation des économies et de la mise en place du marché commun. En Afrique Centrale, le protocole sur la libre circulation des personnes au sein de la CEMAC a fait l'objet du Traité du 16 mars 1994 et révisé le 25 juin 2008. Une loi de 2005 a été votée sur la libre circulation des personnes dans la région CEMAC. En mars 2010,

⁵²⁵ Les distorsions subsistent, notamment l'application de valeurs de référence pour des raisons liées aux pertes de recettes et à la non maîtrise des règles de l'OMC sur l'évaluation en douane par les agents des douanes et les opérateurs économiques.

une réglementation a fixé les conditions de gestion et de délivrance du passeport CEMAC. Aujourd'hui, quatre⁵²⁶ des six États de la communauté ont supprimé le visa d'entrée à leurs ressortissants. Au sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC tenu à Libreville au Gabon en juin 2013, les deux autres Chefs d'États (Gabon et Guinée Équatoriale) ont décidé d'ouvrir leurs frontières aux citoyens communautaires d'Afrique Centrale à partir du 1^{er} janvier 2014 ; même si cette mesure n'a pas eu lieu et ne l'est pas encore, elle est une prise de conscience de l'importance de la libre circulation des facteurs de production et de création des richesses. Les articles 4 et 40 du Traité de 1983 de la CEEAC et le protocole déclarent que les ressortissants de tout État membre peuvent librement et à tout moment entrer dans le territoire d'un autre État membre, se rendre dans cet autre pays membre, s'y établir et en sortir.

Le droit d'établissement donne aux autres ressortissants des États membres de la CEEAC accès aux activités non rémunérées et aux activités traditionnelles de même qu'aux métiers, ainsi que la possibilité de créer et de gérer une entreprise conformément à la charte des investissements du pays hôte.

Ainsi, en Afrique Centrale, la CEEAC, la CEMAC et la CEPGL qui instaurent les principes de la démocratie de marché, contribuent à façonner l'identité de type des États membres, car en se conformant aux dits principes, les États membres sont perçus comme étant démocratiques et pratiquant l'économie libérale.

Au total, les identités permettent aux États de savoir ce qu'ils représentent. Elles impliquent un ensemble particulier d'intérêts et de préférences eu égard aux choix d'actions dans des domaines particuliers⁵²⁷. Les États perçoivent leur posture par l'adoption d'un certain nombre de comportements au sein du système régional. L'intégration régionale contribue à la construction des identités des acteurs, car, « *il y a bien dans la régionalisation de la politique étrangère, l'idée d'une redéfinition*

⁵²⁶ Il s'agit du Cameroun, du Tchad, de la RCA et de la République populaire du Congo.

⁵²⁷ HOPF Ted, « The promise of constructivism in international relation theory », in *International Security*, 23 (1), p. 185.

progressive du Nous et de l'Autre »⁵²⁸. En agissant à l'intérieur du système comme des hégémons ou des États satellites, les acteurs étatiques affirment leur identité de rôle ; en adoptant une culture kantienne et en se montrant solidaires les uns envers les autres, les États révèlent leur identité collective ; en militant pour l'intégrité territoriale, les organisations d'intégration régionale garantissent l'identité corporative des États membres ; en se conformant aux principes de la démocratie libérale et de l'économie de marché tels que disposés par les organisations d'intégration, les États dévoilent leur identité de type.

Si les identités se réfèrent à ce que les acteurs sont, les intérêts se réfèrent à ce que les acteurs veulent⁵²⁹. Il existe un processus de rétroaction entre identité et intérêt, car « *intérêt et identité jouent un rôle mutuellement constitutif l'un de l'autre* »⁵³⁰, « *les intérêts présupposent les identités parce qu'un acteur ne peut savoir ce qu'il veut avant de savoir ce qu'il est* »⁵³¹. L'intégration régionale en Afrique Centrale est un foyer de ressources au service des États et leurs représentants, car leur participation est toujours intéressée⁵³² ; elle est un construit politique et culturel⁵³³, marquée par des relations de pouvoir, de l'influence, du marchandage, et du calcul stratégique⁵³⁴. Ladite intégration construit non seulement les identités des États, mais aussi les intérêts des acteurs. Car les intérêts et les identités se constituent mutuellement⁵³⁵, et les intérêts présupposent les identités⁵³⁶.

B- La construction des intérêts des États et de leurs dirigeants

Le comportement humain dans une action organisée est stratégique. Chacun est actif dans une direction qu'il suit vers ses propres objectifs⁵³⁷. La stratégie des

⁵²⁸ CHARILLON (F), « Vers la régionalisation de la politique étrangère ? », dans CHARILLON Frédéric (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, p. 395.

⁵²⁹ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 333.

⁵³⁰ MCLEOD (A), op. cit., p. 77.

⁵³¹ WENDT Alexander, cité par BATTISTELLA (D), op. cit., p. 333.

⁵³² DEVIN (G), SMOUTS (M-C.), op. cit., p. 109.

⁵³³ CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le Système*, Paris, Seuil, 1977, pp. 197-198.

⁵³⁴ Ibid. p. 45.

⁵³⁵ MCLEOD (A), op. cit., p. 77.

⁵³⁶ WENDT (A), op. cit., pp. 398-401.

⁵³⁷ ROJOT (J), op. cit., p. 217.

acteurs est fonction de leurs intérêts mais aussi de leurs ressources. Les acteurs utilisent leurs stratégies pour faire avancer leurs intérêts, pour gagner ou satisfaire leurs objectifs et défendre leurs ressources⁵³⁸. C'est ainsi que dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, autant les États (1) que leurs dirigeants (2) veulent satisfaire leurs intérêts.

1- La construction des intérêts des États

Les raisons qui poussent les États à l'intégration régionale sont diverses, mais deux tendances peuvent être distinguées : d'une part, les arguments à tendance économique, et d'autre part les raisons plutôt politiques, bien que les deux soient intimement liés. D'après les enquêtes menées dans les ambassades des pays d'Afrique Centrale à Yaoundé, tous les pays mettent en avant des raisons politico-stratégiques et économiques comme principales motivations de l'adhésion aux organisations d'intégration régionale⁵³⁹.

À partir de ce constat, on peut dire que l'intégration régionale en Afrique Centrale construit les intérêts des États et leurs représentants en établissant entre eux, des systèmes d'action concrets⁵⁴⁰ leur permettant d'atteindre leurs objectifs politico-stratégiques (b) et le bien-être économique (a). Les acteurs étatiques engagés dans la construction de cette intégration sont en interaction et cherchent à en profiter pour définir et interpréter leur rôle de la manière la plus conforme à ce qu'ils perçoivent comme étant leurs intérêts, car, « *il n'y a pas d'acte gratuit, le comportement de chacun dans une situation organisationnelle est toujours orienté vers des buts* »⁵⁴¹, servir une telle organisation, c'est aussi s'en servir⁵⁴².

⁵³⁸ ROJOT (J), op. cit., p. 223.

⁵³⁹ Enquêtes menées en juillet et août 2016.

⁵⁴⁰ Un système d'action concret est « *un ensemble humain structuré qui coordonne les actions de ses participants par des mécanismes de jeux relativement stables et qui maintient sa structure, c'est-à-dire la stabilité de ses jeux et les rapports entre ceux-ci, par des mécanismes de régulation qui constituent d'autres jeux* ». Lire CROZIER (M), FRIEDBERG (E), op. cit., p. 286.

⁵⁴¹ ROJOT (J), op. cit., p. 217.

⁵⁴² DEVIN (G), SMOUTS (M-C), op. cit., p. 16.

a- La construction des intérêts économiques des États

Il importe de faire l'état des lieux des économies des États de l'Afrique Centrale (i) avant de démontrer la recherche de leurs enjeux économiques dans leur participation à la construction de l'intégration régionale (ii).

i- L'état des lieux des économies des États de l'Afrique Centrale

Les économies des pays d'Afrique Centrale ont toujours été vulnérables, parce que très peu diversifiées et interconnectées, fortement concentrées autour des secteurs pétrolier, minier et agricole. Si l'embellie observée de manière sporadique sur les marchés mondiaux des matières premières a permis un sensible redressement des performances macroéconomiques de la région, ces économies n'en demeurent pas moins vulnérables à un moindre risque de retournement de la conjoncture internationale⁵⁴³. Ainsi, l'économie de la région demeure vulnérable aux chocs exogènes à cause notamment de sa forte dépendance de la production pétrolière. Les principaux obstacles à une diversification des économies des États d'Afrique Centrale sont connus : une base de production réduite et des infrastructures de transport insuffisantes ; une faible compétitivité et un niveau d'investissements insuffisants ; et une multiplicité de barrières tarifaires et non tarifaires au commerce dans la région. Les économies nationales restent très ouvertes sur le marché mondial, mais le commerce intra régional demeure faible⁵⁴⁴. Cette configuration ne permet pas aux États d'Afrique Centrale de confronter les économies compétitives dans un monde de plus en plus globalisé.

En outre, l'Afrique Centrale est caractérisée par de nombreuses fragmentations des politiques commerciales, fiscales et monétaires. Au bloc des pays de la CEMAC qui ont en commun une monnaie (le franc CFA) et une convergence des politiques macro-économiques s'opposent les politiques des autres pays (Angola,

⁵⁴³ FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, un changement de cap s'impose, FMI, Washington, D.C, Avril 2016, pp. 1-9.

⁵⁴⁴ BEAC, Diversification économique en Afrique centrale : État des lieux et enseignements, Libreville, 2007, p. 113.

RDC, Sao-Tomé et Príncipe, Rwanda, Burundi). À cette fragmentation, se superposent de nombreuses autres entraves aux échanges intracommunautaires dont le volume et la valeur sont inférieurs à 3% des transactions commerciales globales de l'ensemble des États de cette région⁵⁴⁵. Avec la forte dépendance des pays au secteur primaire et la faiblesse du commerce intra régional, l'intégration régionale se présente comme une nécessité pour les pays d'Afrique Centrale.

ii- les enjeux économiques des États

Tant que l'anarchie demeure le principe d'organisation du système international, les gains relatifs pèsent plus que les gains absolus aux yeux des États, et l'intégration régionale n'est intéressante pour eux que s'ils sont sûrs d'en tirer davantage profit que leurs partenaires. Les pays d'Afrique Centrale sont conscients qu'aucun pays pris individuellement ne peut se développer sans une intégration régionale⁵⁴⁶. En effet, les gains attendus par les États de cette intégration régionale qui implique l'ouverture des marchés sont nombreux et ont fait l'objet d'une analyse stratifiée par BELA BALASSA⁵⁴⁷.

En adhérant au processus d'intégration régionale en Afrique Centrale, les États recherchent une extension du marché leur permettant ainsi d'atteindre un taux de croissance élevé à un coût moindre que si l'effet avait été entrepris par chaque État individuellement⁵⁴⁸. Outre cet avantage de l'élargissement du marché, l'intégration

⁵⁴⁵ CEEAC, politique Agricole Commune (PAC), Libreville, 2013, p. 8.

⁵⁴⁶ AH TCHOU Stéphanie, « Intégration régionale et gouvernance mondiale, un nouveau regard. États des Lieux, Enjeux et Perspectives », Communication du Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, 2010-2011, p. 20, citant François MURANGIRA, directeur du Bureau sous-régional de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) pour le Sahel.

⁵⁴⁷ BELA BALASSA, *The theory of economic integration*, Homewood, Richard D. Irwin, 1961, p. 2. Cet économiste hongrois théorise les différentes étapes de l'intégration régionale économique. La première qu'il identifie est la zone de libre-échange, dont le but est l'abolition du protectionnisme tarifaire et donc la libéralisation des échanges entre les signataires. La seconde est l'union douanière qui, en plus de la zone de libre-échange, instaure une politique commerciale commune, celle du tarif extérieur commun. La troisième est le marché commun qui correspond à une union douanière avec une libre circulation des capitaux et des personnes. La quatrième étape est l'union économique qui au-delà du marché commun établit des politiques économiques communes avec une harmonisation des politiques économiques nationales. Enfin la cinquième étape est l'union économique et monétaire qui implique un transfert de souveraineté du niveau national à un niveau régional et la mise en place d'une monnaie commune.

⁵⁴⁸ TENIER Jacques, « Intégration régionale et mondialisation », dans *documentation française*, n° 70-71, mai-juin 2003, Paris, pp. 9-10.

permet la libre circulation des personnes, des biens et des services à l'intérieur de la zone ; cette dernière est un préalable au marché commun qui favorise la spécialisation des économies des pays membres par les avantages comparatifs impliquant une plus grande utilisation des ressources et l'accroissement des volumes des échanges⁵⁴⁹. Bien plus, l'intégration régionale favorise l'accroissement du pouvoir des États dans les négociations commerciales avec d'autres pays extracommunautaires⁵⁵⁰.

Enfin, l'autre avantage de l'intégration est celui lié à la mobilité des capitaux, des facteurs de production ainsi qu'à la redistribution du revenu qui pourrait être affecté par le mouvement des biens et des facteurs à l'intérieur du marché commun⁵⁵¹ ; car le libre commerce au sein du bloc permet l'exportation des biens et services qui sont produits à faible coût dans un pays vers un autre, ce qui par conséquent, augmente le rendement des États dans leur production⁵⁵², encourage l'investissement et crée les emplois⁵⁵³. Ainsi, « *la prolifération de blocs économiques régionaux s'explique par la volonté de créer des espaces économiques les plus larges possibles pour coordonner et harmoniser les politiques et stratégies nationales dans la sous-région et, à terme, dans l'ensemble de la région. Les pays membres pourraient bénéficier, individuellement et collectivement, d'une amélioration du taux de croissance économique. Cet argument semble avoir incité les petits pays à adhérer à plusieurs communautés économiques régionales à la fois pour profiter des avantages perceptibles ou non de chacune d'elles* »⁵⁵⁴.

Ainsi, les États d'Afrique Centrale sont conscients que la réussite du projet d'intégration régionale, qui devrait permettre à l'Afrique Centrale, marginalisée pendant des siècles, d'occuper la place qui lui revient dans le monde, dépend de

⁵⁴⁹ DIANGITUKWA Fweley, *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation. Plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2006, pp. 37-38.

⁵⁵⁰ Entretien mené avec un responsable du Ministère camerounais des relations extérieures, op. cit.

⁵⁵¹ Entretien mené avec M. KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁵⁵² KABENGELE Dibwe, *Les problèmes d'intégration économique*, Kinshasa, Sirius, 2008, pp. 339-341.

⁵⁵³ AH TCHOU (S), op. cit., p. 16.

⁵⁵⁴ ONU/CEA et UA, op. cit., p. 59.

l'avènement d'une économie régionale forte et compétitive, en ce moment où l'économie mondiale est soumise à une plus grande libéralisation et fait face à une compétitivité accrue avec l'avènement de « la globalisation ». En effet, les économies des pays d'Afrique Centrale présentent individuellement beaucoup de faiblesses et de handicaps ne leur permettant pas d'accéder à un développement rapide et autonome⁵⁵⁵.

Au-delà des avantages d'ordre général, les États cherchent à abriter les sièges des organisations d'intégration régionale afin de pouvoir placer leurs nationaux aux postes de fonctionnaires à régime local. En effet, les États qui abritent les sièges des institutions sont prioritaires dans le recrutement des chauffeurs, des agents de bureau, de maison et d'entretien, ce qui permet à l'État de résorber le chômage. En outre, l'organisation des sommets, des conseils des ministres, des comités ministériels, des réunions, etc. des organisations d'intégration dans un État membre permet aux entreprises des secteurs des transports et du tourisme de réaliser de bons chiffres d'affaires sur la période, ce qui augmente le volume des impôts et taxes à verser à l'État⁵⁵⁶.

Bien plus, l'adhésion des États aux organisations d'intégration est aussi souvent motivée par la recherche des intérêts économiques. Le cas de l'adhésion de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC nous semble édifiant. En effet, la pauvreté de la Guinée Équatoriale à la fin des années 70 et au début des années 80 est l'un, voire le principal facteur qui l'oblige à négocier son entrée dans l'UDEAC. Il s'agissait pour le régime d'Obiang NGUEMA d'échapper à l'isolement et aux difficultés économiques en cherchant la survie dans l'intégration régionale⁵⁵⁷. Les difficultés économiques de la Guinée Équatoriale pendant les années 70 sont dues en grande

⁵⁵⁵ NGOM NGOUDI, *La réussite de l'intégration économique en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1971, p. 9.

⁵⁵⁶ Entretien mené avec OBASSELIKI (L), op. cit.

⁵⁵⁷ KOUFAN Jean, TCHUDJING Casimir, « Un exemple de blocage du processus d'intégration en Afrique Centrale : la persistance des facteurs conflictuelles entre la Guinée Équatoriale et ses voisins francophones depuis 1979 », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Jean Marie, NJEUMA Martin, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 Avril 2000 Tl, Yaoundé, PUY, 2001, p. 327.

partie à la rupture des relations avec l'ex-métropole et l'isolement du « petit État » par ses voisins francophones.

La dictature nguémiste avait provoqué le départ des investisseurs espagnols et internationaux, le rapatriement de la main d'œuvre nigériane et l'exil des intellectuels. La baisse du niveau de la production due au départ des nigériens et à l'abandon des plantations coloniales espagnoles favorisa à partir de 1977 le recul des échanges commerciaux avec les voisins et l'Espagne. L'Espagne avait aussi négligé le marché équato-guinéen à cause de son adhésion à la Communauté Économique Européenne (CEE). La Guinée Équatoriale vivait désormais dans une dépendance financière de l'Espagne.

Le 12 mai 1969, des accords monétaires furent signés entre l'Espagne et la Guinée Équatoriale. Ces accords garantissaient la convertibilité de la *Peseta* équato-guinéenne sur une parité fixe avec la peseta espagnole. Ils stipulaient qu'en contrepartie, la Guinée Équatoriale devait vendre à l'Espagne au moins 50% de son cacao, 6 000 tonnes de café et 215 000 tonnes de bois. Avec ces accords, la balance commerciale équato-guinéenne restait déséquilibrée en faveur de l'Espagne⁵⁵⁸. Sur le plan financier, la Guinée Équatoriale souffrait de l'inconvertibilité de l'*Ekwélé* et de l'élévation des taxes douanières par les voisins francophones. À partir de 1973, la Guinée Équatoriale exige à l'Espagne le paiement de ses exportations en Dollars et crée sa propre monnaie en 1975, l'*Ekwélé*, abandonnant la parité avec la *peseta* espagnole. Mais cette monnaie n'était pas convertible. Les crises économiques et monétaires équato-guinéennes obligèrent le pays à se rapprocher de ses voisins francophones dès le début des années 80 et à adhérer à l'UDEAC en 1983⁵⁵⁹. La Guinée Équatoriale s'est ainsi comportée comme un acteur stratégique qui cherche à satisfaire ses intérêts économiques par le biais de l'intégration régionale. Une telle

⁵⁵⁸ NSAH-VOUNDY Paul Gérard, Le petit État dans les Relations internationales : la Guinée Équatoriale et ses voisins, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1990, pp. 136-137.

⁵⁵⁹ KENHOUNG Yanic, L'intérêt national dans le processus d'intégration régionale en Afrique, Mémoire de master en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 2014, p. 91.

attitude ne se limite pas seulement au domaine économique, mais elle s'étend aux domaines politique et stratégique.

b- La construction des intérêts politico-stratégiques des États

Une bonne appréhension des enjeux politico-stratégiques des États dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale (i) passe par la présentation de l'état des lieux des menaces sécuritaires et stratégiques en Afrique Centrale (ii).

i- L'état des lieux des menaces sécuritaires et stratégiques en Afrique Centrale

L'Afrique Centrale n'a pas échappé à la bipolarisation Est-Ouest. Elle a été une région privilégiée de projection de la puissance de la part des superpuissances. La région a subi des turbulences politiques du fait des profondes mutations internationales. Comme l'affirme Etanislav NGODI « *Le désordre politique, économique et stratégique brouille complètement les répertoires traditionnels de régulation et de sécurisation. Le bouleversement de la distribution régionale de la puissance, suite au désordre géopolitique et le déplacement des axes stratégiques tracés par la bipolarité seront au cœur de la reconfiguration de l'Afrique médiane* »⁵⁶⁰.

D'une manière générale, la fin de la guerre froide a conduit à la désaffection stratégique de l'Afrique Centrale et à la substitution de la rivalité stratégique Est-Ouest par une douce concurrence économique et commerciale entre puissances émergentes et puissances occidentales alors que la préoccupation générale était d'intégrer la région et ses immenses ressources naturelles dans les jeux planétaires de la mondialisation. Cette lutte est accentuée aujourd'hui au point où l'Afrique Centrale apparaît de plus en plus comme un espace géopolitique et stratégique où la

⁵⁶⁰ NGODI Etanislav, « L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXI^e siècle », communication de la 13^{ème} Assemblée Générale du CODESRIA, Rabat Maroc, 2011, p. 3.

configuration des enjeux se complexifie selon les visées hégémoniques des acteurs⁵⁶¹.

Cette situation place ainsi la région au centre des convoitises et des stratégies d'influences diverses de la part des puissances aux ambitions énormes. Au fil des années, la restructuration des positions stratégiques et géopolitiques entrainera la redéfinition des enjeux sécuritaires en vue de la maîtrise et du contrôle des matières premières et des espaces vitaux conquis dans le passé. Les conflits qui éclateront vont traduire les ambitions de conquête des territoires protégés ou zones tampons d'Afrique Centrale. Cette compétition à outrance pour la sécurisation des matières premières va placer l'Afrique Centrale au centre des enjeux mondiaux et entrainer plusieurs conflits⁵⁶².

L'Afrique Centrale a été ces dernières années non seulement le théâtre des conflits armés, des violences sociopolitiques ayant entraîné des déplacements massifs des populations. Cette dimension géopolitique et stratégique place l'Afrique Centrale au centre des contraintes sécuritaires. La dimension endogène de la crise de l'État ne saurait être occultée. Plusieurs menaces sécuritaires pèsent sur la gouvernance post-conflit de la plupart de ces États. La région a en effet été marquée par de nombreux conflits interétatiques ou intérieurs (Angola, RDC, Congo, RCA, Tchad, Burundi, Rwanda). Si certains de ces conflits paraissent aujourd'hui atténués, d'autres demeurent encore des foyers brûlants (RDC, RCA, Burundi).

Outre les conflits, le terrorisme, la piraterie maritime, le phénomène de coupeurs de routes, la pression sahélo-saharienne, les trafics de drogues et d'armes constituent les menaces sécuritaires et stratégiques en Afrique Centrale, menaces dont l'intégration régionale porterait aisément remède. Car l'intégration régionale permet aux peuples et aux États de vivre sans s'autodétruire, la paix étant à la fois la conséquence et le motif premier de ladite intégration.

⁵⁶¹ NGODI (E), *op.cit.*, p. 3.

⁵⁶² NGODI (E), *L'Afrique centrale face à la convoitise des puissances*, Paris, l'Harmattan, 2010, p. 7.

ii- Les enjeux politico-stratégiques des États dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale

Les États sont des acteurs rationnels en quête de leurs intérêts politico-stratégiques dans le processus d'intégration régionale. Ces intérêts dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale sont à la fois individuels et collectifs.

- Les intérêts politico-stratégiques individuels

Dans la construction de l'intégration régionale, les intérêts politico-stratégiques individuels des « petits États » diffèrent de ceux des grands États :

***Les « petits États »**

Selon Augustin KONTCHOU KOUOMEGNI, il n'existe pas d'étalon universel et unique de la mesure de la dimension collective des États⁵⁶³, mais il existe des caractéristiques démographiques, géographiques, économiques, diplomatico-stratégiques et même psychologiques qui permettent de définir le petit État⁵⁶⁴. Par ailleurs, l'existence des petits États est liée aux constructions politiques environnantes au milieu desquelles ils évoluent. Ainsi, en fonction de ces caractéristiques, un État peut être qualifié de petit par rapport à un autre.

Dans leurs interactions avec les autres, les petits États adoptent des stratégies qui tiennent compte des relations de pouvoir et qui majorent leurs gains personnels. Leur stratégie est rationnelle dans le sens où elle tend à obtenir des résultats, et elle est orientée en fonction des enjeux de la situation⁵⁶⁵. C'est ainsi que l'intégration régionale en Afrique Centrale est prisee comme une ressource diplomatique pour les petits États⁵⁶⁶, car, d'après Frédéric CHARILLON, l'intégration régionale est d'abord un instrument de stratégies individuelles pour les petits États, c'est-à-dire

⁵⁶³ KONTCHOU KOUOMEGNI Augustin, *Le système diplomatique africain*, Paris, Pedone, 1977, p. 181.

⁵⁶⁴ NSAH-VOUNDY (P. G), *op. cit.*, p. 10.

⁵⁶⁵ CROZIER (M), FRIEDBERG (E), *op. cit.*, pp. 29- 56.

⁵⁶⁶ CHARILLON (F), *op. cit.*, p. 401.

l'instrument de politique étrangère qui leur permet d'accéder à l'information, à la visibilité et d'éviter la domination des hégémons locaux⁵⁶⁷.

De cette analyse, il ressort que la participation des petits États d'Afrique Centrale à la construction de l'intégration régionale leur permet d'abord de se concerter avec les autres États et de pallier ainsi leur déficit en ressources diplomatiques afin de bénéficier d'éléments de connaissance qu'ils n'obtiendraient pas autrement⁵⁶⁸. Ainsi, l'obtention des sièges des organisations d'intégration, le système de représentation de la commission ou du Secrétariat Général et le système de correspondants du MARAC dans les États permettent par exemple aux petits États comme Sao-Tomé & Príncipe, la RCA, etc. d'accéder aux informations, bien que certains de ces pays n'aient pas les ressources diplomatiques nécessaires pour couvrir plusieurs autres États⁵⁶⁹.

Ensuite, l'une des motivations des petits États à la participation à la construction de l'intégration régionale est l'accès à la visibilité internationale qu'ils n'obtiendraient pas seuls. En effet, « *la concertation, lorsqu'elle est institutionnalisée, donne la parole à des États que l'on écouterait peu autrement* »⁵⁷⁰. En Afrique Centrale, cet intérêt est construit par le mécanisme de la présidence tournante de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement des organisations d'intégration régionale, des conseils des ministres et des comités ministériels. Cette visibilité est également rendue possible par le principe de rotation institué ou tacite au directoire des institutions d'intégration régionale. Ce qui permet à un petit État comme la Guinée Équatoriale d'assurer la présidence de la CEEAC, au Tchad d'occuper le Secrétariat Général de cette organisation ou le gouvernorat de la BEAC, etc.

⁵⁶⁷ CHARILLON (F), op. cit., pp. 401-402.

⁵⁶⁸ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁵⁶⁹ Entretien avec ZINAÏ Jean Baptiste, Conseiller Culturel à l'Ambassade de la République Centrafricaine au Cameroun et à Sao-Tomé et Príncipe, le 27 juillet 2016.

⁵⁷⁰ CHARILLON (F), op. cit., p. 402.

L'intégration régionale permet enfin aux petits pays d'éviter la domination des hégémons locaux. Elle favorise la coopération et donne la possibilité aux États faibles de la région de maîtriser la puissance de leur voisin par l'adoption de normes communes qui rendent prévisible son comportement⁵⁷¹. En instituant un cadre de concertation, elle institue la culture d'anarchie kantienne, permettant aux États faibles et à aux hégémons locaux de se percevoir comme des amis par le mécanisme de la solidarité et de la complémentarité.

De manière générale, l'intégration régionale est un moyen efficace de protection et de sécurisation des petits États. Considérées comme des îlots de paix, les organisations régionales ont un impact pacifique⁵⁷², car tout en permettant d'éviter consciemment le recours à la force dans ses relations avec les unités participantes⁵⁷³, elles sont un moyen de protection pour les États faibles. La participation des petits États est ainsi une stratégie de se mettre sous le couvert sécuritaire des grands États. Cette posture réaliste est fondée sur l'espoir d'une paix durable par l'institution d'une union permanente et perpétuelle dans laquelle les plus forts protègent les plus petits⁵⁷⁴. À titre illustratif, Sao Tomé & Príncipe adhérerait à la CEEAC pour profiter de l'expertise des pays comme le Cameroun et l'Angola afin de se prémunir de la piraterie maritime.

Les organisations d'intégration régionale donnent un coup de pouce aux petits États en quête du développement et de la sécurité, en raison de leur vulnérabilité, voire de leur pauvreté. La nécessité pour ces derniers d'avoir une visibilité afin d'exister, voire de survivre, devient primordiale et généralement leurs adhésions et leurs actions à la tête d'une institution ou d'une coalition internationales visent à faire

⁵⁷¹ SINDJOUN Luc et VENNESSON Pascal, « Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la renaissance africaine », dans *Revue Française de Science Politique*, vol. 50, no. 6, 2000, p. 925.

⁵⁷² BATTISTELLA (D), op. cit., p. 401.

⁵⁷³ HAAS Ernest, « The Study of Regional Integration. Reflections on the Joy and Anguish of Pretheorizing », *International Organization*, 24/4, 1970, pp. 607-646.

⁵⁷⁴ ABBE de Saint Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, Fayard, 1986, pp. 161-162.

prendre conscience à la communauté de la nécessité de problématiques souvent perçues par les grands États comme périphériques⁵⁷⁵.

***Les grands États**

La mobilisation des grands États dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale est loin d'être désintéressée et neutre, elle est motivée par leurs intérêts stratégiques⁵⁷⁶. D'après Frédéric CHARILLON, l'intégration régionale est un « *régime de politique étrangère* » qui permet aux grands États de consolider leurs intérêts stratégiques⁵⁷⁷. En effet, les grands pays d'Afrique Centrale cherchent à institutionnaliser leur domination au sein des institutions en occupant des positions dominantes. En Afrique Centrale, les mécanismes de financement de l'intégration légitiment la domination des hégémons en faisant des économies fortes, les plus grands contributeurs par le mécanisme de la TCI pour la CEMAC, la CCI pour la CEEAC et la répartition consensuelle pour la CEPGL. L'intégration régionale vise ainsi l'insertion d'une puissance hégémonique dans un cadre institutionnel favorable au renforcement de l'interdépendance. L'hégémon voit dans l'intégration la possibilité d'étendre son influence politique et économique par des moyens pacifiques. On dit alors qu'il s'agit d'une « *puissance bénigne* »⁵⁷⁸.

Aussi, l'intégration régionale offre un levier considérable à la politique étrangère des grands États⁵⁷⁹ en leur donnant un label collectif qui au sein de la région lui assure plus de poids, de visibilité, de crédibilité et de moyens financiers⁵⁸⁰. C'est ainsi que le Tchad et le Congo peuvent apparaître comme les inspireurs des réflexions menées autour du franc CFA aujourd'hui au sein de la CEMAC. En effet, Lors de la célébration des 55 ans de l'indépendance du Tchad en 2015, le Président Idriss DEBY ITNO affirmait : « *il y a des clauses qui sont dépassées. Ces clauses-*

⁵⁷⁵ EBANG MVE Bruno, « Le réalisme de la politique étrangère des petits États africains », dans *Dynamiques Internationales*, n°6, septembre 2015, p. 11.

⁵⁷⁶ DEVIN (G), SMOUTS (M-C), op. cit., p. 16.

⁵⁷⁷ CHARILLON (F), op. cit., p. 403.

⁵⁷⁸ SINDJOUN (L), VENNESSON (P), op. cit., p. 925.

⁵⁷⁹ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁵⁸⁰ CHARILLON (F), op. cit., p. 404.

là, il faudra les revoir dans l'intérêt de l'Afrique et dans l'intérêt de la France. Ces clauses tirent l'économie de l'Afrique vers le bas. Ces clauses empêchent l'Afrique de se développer, il ne faut pas chercher de midi à quatorze heures. Nous allons continuer de jouer le jeu avec la France, mais il faudra avoir le courage de dire le moment venu de couper ce cordon qui empêche l'Afrique de décoller. Aucun Chef d'État, aucun ministre, aucun africain ne doit faire tabou la question du Franc CFA, ce n'est pas un tabou. On se pose la question : est-ce que c'est notre monnaie ? Si c'est notre monnaie, pourquoi elle n'est pas convertible ? Pourquoi l'ensemble de nos échanges en exportation et en importation passe par la banque de France ? Pourquoi nous mettons nos ressources dans le compte des opérations ? Nous avons-nous-même la possibilité de frapper notre monnaie ». À sa suite, du 4 au 8 juillet 2016, le Président Denis SASSOU NGUESSO va effectuer un voyage en Chine pour négocier la convertibilité monétaire entre le yuan chinois et le franc CFA de la zone CEMAC. On peut alors en déduire que la question de l'avenir du franc CFA, sa convertibilité, etc. sont ainsi des options de politique étrangère monétaire des deux États auxquelles ils essaient de donner un label collectif en les insérant dans l'agenda de la CEMAC.

Bien plus, pour les grands États, l'intégration régionale permet la dilution, dans le cadre d'une politique étrangère commune de certaines prises de position que l'on partage avec ses voisins, mais que l'on hésite d'assumer seul et clairement vis-à-vis d'autres puissances ou d'autres régions⁵⁸¹. C'est ainsi que de peur de déplaire à l'Union Européenne dans le cadre des négociations des accords de partenariat UE-ACP, certains pays préfèrent les négocier collectivement dans le cadre de la CEMAC, même si le 4 août 2016, le Cameroun a décidé de faire cavalier seul en ratifiant lesdits accords. D'une manière générale, d'autres puissances de la région sont pour une négociation collective. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, lors de la dernière conférence des Chefs d'État de la CEMAC tenue à Malabo, le 30 juillet 2016, la conférence a exhorté « *le Parrain des négociations, Son Excellence Ali*

⁵⁸¹ CHARILLON (F), op. cit., p. 403.

*BONGO ONDIMBA, à entreprendre les démarches nécessaires auprès des Autorités du Cameroun, de concert avec la partie européenne, en vue de poursuivre les négociations dans un esprit de solidarité entre les États. Les conclusions de ces négociations devraient permettre d'aboutir à un Accord régional complet, équilibré et équitable au plan commercial et financier, capable d'accompagner le développement de la région »*⁵⁸².

À l'analyse, l'intégration régionale construit les intérêts politico-stratégiques individuels des petits et des grands États. Les économies de petite taille par ce moyen cherchent non seulement à attirer des investissements mais également à renforcer leur pouvoir de négociation sur la scène internationale. Pour les grandes économies, l'intégration est un moyen pour étendre leur zone d'influence. Ces États recherchent aussi collectivement leurs intérêts stratégiques.

- Les intérêts politico-stratégiques collectifs des États

Dans la construction de l'intégration régionale, les États visent « *la constitution collective d'un nouvel acteur diplomatique* » sur la scène internationale. Il ne s'agit plus alors d'instrumentaliser une labellisation commune pour renforcer une politique étrangère individuelle, mais de définir une stratégie collective visant à créer un « régime de décision », pour avoir plus de poids en tant qu'un tout indissociable⁵⁸³. Il s'agit de l'intégration des actions et des stratégies des États visant la constitution d'un acteur nouveau, l'intégration se caractérisant par le transfert de compétences à une nouvelle autorité. Ceci implique que « *l'État renonce définitivement à certaines de ses compétences qui sont attribuées à la Communauté* »⁵⁸⁴ qui jouit par ricochet des compétences exclusives. Toutefois, l'organisation dispose des autres compétences qui peuvent aussi être partagées ou

⁵⁸² Communiqué final de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, Malabo, 30 juillet 2016.

⁵⁸³ CHARILLON (F), op. cit., p. 406.

⁵⁸⁴ SIMON Denys, Les compétences de l'État en droit international, dans Société Française de Droit International (SFDI, Communication présentée au 39^{ème} colloque de l'Université de Rennes 1 du 2 au 4 juin 2005, p. 81.

complémentaires⁵⁸⁵. Émerge alors un autre acteur aux rôles précis et déterminés : la communauté. En effet, le transfert de souveraineté à une structure supranationale chargée de conduire à bon port le navire de l'intégration constitue la toile de fond de tout succès en matière d'intégration⁵⁸⁶.

Les États visent ainsi dans l'intégration régionale, la construction d'une puissance normative, définie par Zaki LAÏDI comme « *une puissance dont l'identité et la stratégie reposent sur une préférence pour la généralisation des règles comportementales applicables-largement mais non exclusivement-aux États et présentent trois caractéristiques essentielles : d'être négociées-et non imposées ; d'être également légitimées par des instances internationales représentatives ; enfin d'être opposables à tous les acteurs du système international indépendamment de leur position hiérarchique au sein de celle-ci* »⁵⁸⁷. La construction de cette puissance normative vise à son tour la constitution d'une communauté de sens, considérée comme un espace désireux d'exprimer une identité collective singulière à des fins de différenciation identitaire, de pesée politique, de rationalisation économique, et de légitimation politique⁵⁸⁸. Les États visent cet objectif dans leur participation à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

L'intégration régionale en Afrique Centrale peut également servir les objectifs politiques. Il s'agit par exemple de renforcer la sécurité du groupe d'États intégrés, que ce soit face à des menaces extérieures, ou au sein même du groupe. C'est le cas de la CEEAC qui a créé le COPAX pour éliminer les conflits, les réduire en Afrique Centrale ; c'est aussi le cas de la CEGPL dont la mission première était de juguler la conflictualité entre les pays des Grands Lacs. L'intégration régionale qui favorise le rapprochement entre les États membres assure ainsi les fonctions de paix, ce qui a

⁵⁸⁵ Les compétences exclusives : l'organisation agit seule ; les compétences partagées : les États agissent tant que la communauté ne le fait ; les compétences complémentaires : le pouvoir de décision appartient aux États, l'action de l'organisation sert juste à coordonner celle des États. Lire RIDEAU Joël, *Droit institutionnel de l'Union et des communautés européennes*, Paris, L.G.D. J, 2002, pp. 486-487.

⁵⁸⁶ N'GUETTIA KOUASSI René, « L'intégration en Afrique : pourquoi peine-t-on à l'accélérer ? », dans *Revue africaine de l'intégration*, Volume 5, n°1, 2011, pp. 68-69.

⁵⁸⁷ LADI (Z), *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, PFNSP, 2005, pp. 54-55.

⁵⁸⁸ LAÏDI (Z), *Géopolitique du sens*, op. cit., p. 9.

amené Joseph NYE à conclure que les organisations politiques régionales ont contribué « à la création d'îlots de paix au sein du système international »⁵⁸⁹. Les exemples de la CEMAC et de la CEEAC en RCA sont illustratifs.

L'intégration régionale peut aussi servir des intérêts de puissance et d'influence, répondant à l'adage « l'union fait la force ». Le but principal ici étant de constituer un bloc fort capable de résister à toutes tentatives de nuisances de la part des puissances extérieures à la communauté⁵⁹⁰. Pour Frédéric CHARILLON, les États dans un processus d'intégration développent la culture de travail commune dans le cadre des institutions ; ces rapprochements actualisent les concertations entre les États et permet d'éviter les dérives de certains d'entre eux⁵⁹¹, ce qui permet aux États de se projeter en termes de puissance et de faire le contrepoids aux autres hégémons du système international⁵⁹².

Autant l'intégration régionale en Afrique Centrale construit les intérêts des États, autant elle construit ceux de leurs dirigeants.

2- La construction des intérêts des représentants des États

L'intégration régionale est aussi une tribune de construction des intérêts économiques (a) et politico-stratégiques (b) des représentants des États.

a- Les intérêts économiques des représentants des États

Au-delà du prestige qu'offre la fonction publique internationale des organisations d'intégration régionale⁵⁹³, les représentants des États recherchent des avantages économiques. En effet, les emplois offerts par ces organisations sont généralement plus rémunérés que les emplois nationaux. Les représentants des États constitués des cadres occupant les postes rotatifs et des autres fonctionnaires recrutés

⁵⁸⁹ NYE Joseph, *Peace in parts. Integration and conflict in regional organizations*, Boston, Little Brown, 1971, p. 182.

⁵⁹⁰ AH TCHOU (S), op. cit., p. 16.

⁵⁹¹ CHARILLON (F), op. cit., p. 405.

⁵⁹² Entretien avec un responsable de l'Ambassade du Tchad à Yaoundé, op. cit.

⁵⁹³ Ce prestige est le corollaire des immunités, de l'indépendance et du principe d'exclusivité dont bénéficient les fonctionnaires internationaux dans l'exercice de leurs fonctions.

équitablement et ce sur la base de leurs compétences, s'activent à travailler dans ces organisations parce qu'elles offrent plus d'avantages financiers.

Par exemple, on estimerait le traitement mensuel salarial d'un commissaire travaillant pour le compte de la Commission de la CEMAC à environ 7 millions de Francs CFA⁵⁹⁴. A la CEEAC, les avantages économiques des fonctionnaires et agents semblent être encore plus significatifs comme nous le démontre le budget prévisionnel des salaires, traitements directs et assurances pour l'exercice 2015, présenté par le tableau n°9 suivant.

Tableau n° 9 : Budget prévisionnel des salaires, traitements directs et assurances de la CEEAC, exercice 2015

Chapitre 62 Salaires, traitements directs et assurances	Budget prévisionnel 2015
Salaires, traitements directs, solde tout compte	
Traitement fonctionnaires	3 176 939 240
Salaires agent service généraux	348 879 536
Solde tout compte	250 000 000
Indemnités d'ajustement aux postes	
Indemnités de fonction	251 847 937
Indemnités de sujétion	204 674 195
Indemnités de représentation	74 666 667
Indemnités de logement	557 145 927
Indemnités de transport	163 567 848
Indemnités de caisse	5 333 333
Indemnités d'intérim	35 935 657
Main d'œuvre occasionnelle	12 000 000
Indemnités de correspondant du MARAC	
Sous total Salaires, traitements directs& solde	5 080 990 340
Prestations sociales	
Allocations familiales	155 135 596
Indemnités pour conjoint en charge	235 713 576
Indemnité de scolarité	156 870 000
Sous total prestations sociales	547 719 172
Assurances	
Assurance maladie	245 476 425
Prévoyance (CNSS)	77 537 824
Part patronale	257 171 574
Sous total assurances	580 185 823
Total Salaires, traitements directs, solde tout compte	6 208 895 335

⁵⁹⁴ Entretien avec un responsable du Ministère camerounais des Relations Extérieures à Yaoundé, le 04 aout 2016.

Source : CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant projet de budget général de la CEEAC pour l'exercice 2015, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, annexe n°1.

De ce tableau, il ressort que la bureaucratie de la CEEAC constituée d'un peu moins de 100 personnels⁵⁹⁵, connaît un traitement financier annuel d'un montant de 6 208 895 335 Francs CFA, soit environ une moyenne salariale mensuelle de 5 174 079 Francs CFA par fonctionnaire, un salaire que ces fonctionnaires gagneraient difficilement en travaillant dans leur État.

À l'analyse, les États et leurs représentants sont des acteurs rationnels à la recherche des gains financiers importants, mais également des intérêts politico-stratégiques.

b- Les intérêts politico-stratégiques des représentants des États

L'intégration régionale est une sphère de construction du leadership des représentants des États (i) et de légitimation de leurs actions politiques (ii).

i- La légitimation collective des dirigeants

L'intégration régionale en Afrique Centrale concourt à la légitimation collective des représentants de l'État. En effet, en acceptant qu'un Président issu d'un coup d'État participe à la Conférence des Chefs d'État d'une organisation d'intégration, ses pairs contribuent ainsi à sa légitimation. C'est ainsi qu'au sommet de Libreville les 02 et 03 juin 2003, la CEMAC a reconnu le régime du Général François BOZIZE, pourtant issu d'un coup d'État perpétré le 15 mars 2003. Par cette décision, la CEMAC a légitimé ce régime et a brisé un tabou, à savoir la doctrine élaborée par l'OUA lors de son sommet d'Alger en 1999, et qui exclut la possibilité de reconnaître un régime ayant renversé un Chef d'État « démocratiquement élu ». Au cours de ce Sommet, la CEMAC a décidé d'octroyer une aide ponctuelle de 5

⁵⁹⁵ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, Yaoundé le 26 juillet 2016. Lire aussi SY Sams Dine, Étude sur les besoins en capacités des CERs : CEEAC, consulté en ligne sur www.samsdinesy.org, le 3 août 2016 à 15 heures 30 minutes.

milliards de Francs CFA en faveur de Bangui, tout en maintenant sa force de paix déployée en décembre 2002, afin « *d'accompagner le processus de transition pour la réconciliation nationale* »⁵⁹⁶.

En outre, les Chefs d'État de la CEMAC ont le 10 juillet 2003, convaincu l'ensemble des membres de l'UA de ne pas suspendre la RCA. Ce qui a amené une délégation centrafricaine conduite par son ministre des Affaires étrangères, Karim MECKASSOUA, à participer aux travaux du 3^{ème} sommet de l'UA à Maputo. Alors que jusqu'à ce cas, l'organisation avait systématiquement méconnu les régimes installés par la force⁵⁹⁷. Bien plus, Michel DJOTODIA, Président issu du coup de force du 24 mars 2013 contre François BOZIZE a été adoubé par ses pairs de la CEMAC au cours du Sommet du 14 juin 2013 à Libreville. Ils ont d'ailleurs décidé de maintenir le siège de la Commission à Bangui et de continuer à soutenir la RCA et ses nouvelles autorités⁵⁹⁸.

Ainsi, en admettant un dirigeant ou une délégation d'un pays membre issu d'un coup d'État au concert des Chefs d'État, l'organisation concourt à la légitimation collective de ce dirigeant ou de sa délégation. En effet, qu'il s'agit du cas de BOZIZE ou de DJOTODIA, leur admission aux sommets des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEMAC et de la CEEAC traduit leur reconnaissance comme des Chefs d'État et non plus comme des chefs de rebellions. Ce qui légitime leur régime.

Bien plus, le Sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC sur la situation économique et monétaire, tenu à Yaoundé le 23 décembre 2016, a subsidiairement été celui de la confirmation de la réélection d'Ali BONGO dont l'élection le 27 août 2016 avait été violemment contestée par les partisans de l'opposant Jean PING. En signant le Communiqué final dudit Sommet pour le compte du Gabon, Ali BONGO a donc été retenu par ses homologues de la CEMAC

⁵⁹⁶ GESLIN Jean-Dominique, « Centrafrique. BOZIZE adoubé par ses pairs », *Jeune Afrique/L'intelligent*, N°2213, du 8 au 14 juin 2003, P. 17.

⁵⁹⁷ AWOUMOU (D.G), op. cit., p. 36.

⁵⁹⁸ Communiqué final de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC du 14 juin 2013.

comme le Président légitime du Gabon, car avant cette date, l'organisation ne s'était jamais prononcée sur la situation politique délétère de ce pays. Ainsi, « *les choses sont claires : Jean PING aura du mal à convaincre qu'il est le président de la république du Gabon* »⁵⁹⁹.

L'intégration régionale offre d'une part, un espace de positionnement que les dirigeants utilisent pour se mobiliser et exploiter certaines ressources qu'elle offre pour améliorer leur situation dans l'arène politique interne ou internationale⁶⁰⁰. C'est ainsi que certaines conférences au sommet des organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale se sont vues informellement investies d'une fonction politique de reconnaissance et de légitimation de dirigeants et de gouvernements. Ces conférences constituent des espaces où existent de nouvelles formes de lutte pour le monopole de l'exercice de la compétence légitime, s'illustrant alors comme un « *rite d'institution* », car elles consacrent et légitiment certains représentants des États⁶⁰¹.

D'autre part, les organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale participent à la création des réseaux d'interconnaissance et d'inter-reconnaissance⁶⁰² entre représentants des États ; ceci par la construction et la légitimation au cours des rencontres et des sommets, des alliances interpersonnelles et diplomatico-stratégiques. En effet, lesdites organisations relèvent avant tout du multilatéralisme dont « *l'une des fonctions est de construire du sens commun : les réactions face à un évènement grave et imprévu ne devraient plus se faire de façon désordonnée selon la façon dont chacun apprécie la situation et les réponses à y apporter mais s'organiser selon des principes acceptés par tous, définis au préalable d'une*

⁵⁹⁹ ESSOMBA BENGONO Engelbert, « Zone CEMAC. Les leçons d'un sommet extraordinaire de Chefs d'État », dans *L'intégration* n° 256, du 28 décembre 2016, p. 2.

⁶⁰⁰ POKAM (H. P), op. cit., p. 263.

⁶⁰¹ Ibid. p. 264.

⁶⁰² « Dans sa définition du capital, Pierre BOURDIEU distingue deux formes de retombées du réseau de contacts : l'interconnaissance, c'est-à-dire les acteurs connus au premier niveau du réseau et l'inter-reconnaissance, en d'autres mots, les personnes se situant à l'extérieur du réseau premier, accessibles par un tiers appartenant à deux réseaux. Encore mieux, l'inter-reconnaissance se manifeste également dans les cas d'affinité de capital, sans que l'intervention d'une tierce personne soit nécessaire. Il suffit que l'acteur procède une forme de capital reconnue par un autre appartenant à un autre réseau, mais qui valorise ce capital ». POKAM (H. P), op. cit., p. 287.

manière collective »⁶⁰³. Dans cette logique, « *les objectifs communs viennent colorer les intérêts particuliers en transformant leur perception ; non pas en effaçant les intérêts propres, mais en les imprégnant de considérations plus générales de nature à les modifier* »⁶⁰⁴.

En résumé, les organisations d'intégration régionale sont des outils de « *de légitimation politique* »⁶⁰⁵ collective des dirigeants des États, mais aussi, de construction de leur leadership.

ii- La construction du leadership des représentants des États

L'intégration régionale participe à l'édification de la stature de leader de la région. En effet, les dirigeants des États qui sont comme des « *entrepreneurs de normes* »⁶⁰⁶ ont besoin d'une plate-forme d'intégration régionale pour exprimer ou pour conquérir un leadership, afin de devenir l'interlocuteur et porte-parole de la région. Ainsi, leurs interventions dans les affaires de la région, leurs prises de parole en faveur de l'intégration régionale, leurs interventions dans un pays de la région en crise, etc. finissent par faire d'un représentant de l'État le leader de la région. Les organisations d'intégration sont ainsi un tremplin qui permet aux représentants des États de construire leur leadership.

En effet, la CEPGL a par exemple servi de tribune à MOBUTU pour construire son leadership dans la région des grands lacs au point de devenir le principal interlocuteur de la région et de la gestion des crises. MOBUTU a travaillé dans le sens de la consolidation de la stabilité par la promotion d'une vision économique régionale intégrative en créant la CEPGL. Son objectif était de maîtriser les tensions

⁶⁰³ SMOUTS (M.C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), op. cit., p. 357.

⁶⁰⁴ DEVIN (G), op. cit., p. 154.

⁶⁰⁵ LAÏDI (Z), *Géopolitique du sens*, op. cit., p. 9.

⁶⁰⁶ SIKKINK Kathryn, FINNEMORE Martha, « International Norms Dynamics and Political Change », dans *International Organization*, vol. 52, n° 4, 1998, p. 899.

communautaires et ethniques en gestation dans la région, ce qui a contribué à la construction de son « *leadership stabilisateur* »⁶⁰⁷.

Aussi, le dynamisme et la mobilisation d'Omar BONGO dans la construction de l'UDEAC, de la CEMAC et de la CEEAC lui ont permis de consolider son autorité et de devenir le porte-parole de la région⁶⁰⁸, mieux le médiateur attitré de presque toutes les crises. L'on note par exemple ses bons offices dans le conflit qui a opposé le président Idris DEBY ITNO aux groupes rebelles au Tchad, son investissement dans le retour de la paix au Burundi sous la coupole de la CEEAC, ses efforts dans la pacification de l'enclave de Cabinda en Angola, sa médiation dans le conflit congolais, ses multiples contacts et visites hors de la région en sa qualité de Doyen des Chefs d'État d'Afrique Centrale. Vue sous ce prisme, l'intégration régionale a contribué à façonner sa posture de leader de l'Afrique Centrale.

Les organisations d'intégration régionale sont des lieux de socialisation des représentants des États, qui leur permettent de nouer plusieurs contacts personnels et de se « tutoyer ». Pour les Chefs d'États par exemple, l'organisation d'un sommet d'organisation d'intégration est une occasion de se faire plusieurs amis et sympathisants. Pour les fonctionnaires internationaux, travailler dans une organisation d'intégration leur offre la possibilité d'avoir un carnet d'adresse bien fourni dans la région, plusieurs facilités d'accès aux Chefs d'États et membres des gouvernements de la région, ainsi que des amis de plusieurs nationalités⁶⁰⁹. Ces organisations permettent également aux représentants des États de se construire des réseaux d'information, des réseaux de contacts et d'harmoniser leurs prises de position et action au sein du concert des nations, afin de parler d'une seule voix et adopter une position commune pour l'organisation ou pour la région⁶¹⁰.

⁶⁰⁷ WONDO Jean-Jacques, « L'Afrique est-elle orpheline de MOBUTU et KADHAFI ? (Destins croisés de deux tyrans qui se détestaient à distance) », dans www.ingeta.com, mis en ligne le 24 novembre 2013, consulté le 22 septembre 2016 à 08 heures 46 minutes.

⁶⁰⁸ MOUITY MOUNDOUNGA Patrice, *Le Gabon et le Nouveau partenariat africain au développement. Pour une sociologie politique des institutions en Afrique*, Paris, Publibook, 2009, p. 284.

⁶⁰⁹ Entretien mené avec un responsable de la Commission de la CEMAC, op. cit.

⁶¹⁰ Notre analyse découle des travaux de POKAM (H. P), op. cit., « Chapitre 8 : La construction des identités et des intérêts de certains représentants », pp. 263-331.

L'intégration régionale en Afrique Centrale participe à la construction des intérêts politico-stratégiques des représentants des États. Ils sont actifs dans une direction qu'ils suivent vers leurs propres objectifs⁶¹¹. Leur stratégie représente leur position, leur parti dans le jeu. Elle est fonction de leurs intérêts mais aussi de leurs ressources. Les États et leurs représentants utilisent diverses stratégies pour faire avancer leurs intérêts, pour gagner ou satisfaire leurs objectifs et défendre leurs ressources⁶¹².

En définitive, et comme l'affirme Jonathan COHEN « *la volonté politique d'un État de soutenir une organisation est à la mesure de l'utilité qu'elle représente pour la conduite de sa politique nationale. Et les États cherchent par leur stratégie de participation aux organisations, à maximiser le profit qu'ils peuvent en attendre, (...)* »⁶¹³. L'intégration régionale en Afrique Centrale est un foyer de ressources pour les États et leurs représentants. Elle leur permet de construire leurs identités et leurs intérêts. Cette intégration qui procède de l'hybridité des acteurs revêt aussi des enjeux pour les acteurs transnationaux.

Section II : la construction des intérêts des acteurs transnationaux

L'intégration régionale n'est pas seulement l'affaire des décideurs politiques et des appareils administratifs, pas simplement une affaire d'arrangements interétatiques. Il existe en Afrique Centrale de dynamiques d'intégration « par le bas » qui, de fait connectent et articulent par-delà les frontières et les territoires, les hommes et les activités⁶¹⁴. Ces dynamiques sont spontanément construites par des réseaux de solidarité communautaire entre peuples-frontières à l'intérieur des espaces partagés entre plusieurs constructions nationales, et qui constituent de véritables « *zones naturelles d'intégration* » ou « *pays-frontière* »⁶¹⁵.

⁶¹¹ ROJOT (J), op. cit., p. 217.

⁶¹² Ibid. p. 223.

⁶¹³ COHEN Jonathan, « L'État face à la prolifération des organisations internationales », contribution au colloque de Strasbourg (mai 1987) de la SFDI, *les organisations internationales contemporaines : crise, mutations. Développement*, Paris, Pedone, 1988, p. 386.

⁶¹⁴ ENDA DIAPOL, op. cit., p. 191.

⁶¹⁵ Ibid. p. 11.

Loin d'être des objets naturels, organiques ou matériels, les constructivistes considèrent de telles logiques d'intégration comme des constructions qui établissent des dynamiques d'interactions sociales⁶¹⁶. Ce qui pose le problème des enjeux pour les acteurs de ladite logique. Comme l'affirme Iver NEUMANN, « *l'existence d'une région (région transfrontalière) précède de l'existence des acteurs* »⁶¹⁷ qui ont des motivations aussi diverses que variées. Fredrik SÖDERBAUM et Ian TAYLOR reviennent à la charge et s'interrogent : « (...) *comment et pourquoi l'existence des micro-régions ? Qui les perpétuent et avec quelles intentions ?* (...) »⁶¹⁸.

En effet, les dynamiques d'intégration qui se développent aux confins des États en Afrique Centrale sont aussi animées par les peuples-frontières et les groupes transnationaux qui sont à l'image des acteurs étatiques, des acteurs rationnels. Ils sont des « *existants culturels ayant la capacité et la volonté d'adopter les attitudes délibérées à l'égard du monde et de lui donner sens* »⁶¹⁹. La mobilisation de ces acteurs transnationaux qu'il convient de présenter (A), nous permettra de percevoir comment leur participation à la construction de ladite intégration configure leurs intérêts (B).

A- Panorama sur les acteurs transnationaux de l'intégration régionale

La notion d'acteur en relation internationale a pendant longtemps été réduite au seul État. Dans le modèle « boule de billard » d'Arnold WOLFERS, les États incarnés dans le « soldat » et le « diplomate » sont considérés comme des unités fermées, imperméables et souveraines dont les interactions accaparent la scène internationale. L'approche transnationaliste quant à elle, remet en cause cette vision réaliste et souligne le rôle des acteurs non-étatiques ou sociétaux dans une « société mondiale » où des acteurs liés par la souveraineté (*sovereignty-bound actors*)

⁶¹⁶ SÖDERBAUM (F), TAYLOR (I), op. cit., pp. 20-21.

⁶¹⁷ NEUMANN Iver, « A Region-building Approach », dans SÖDERBAUM Fredrik, SHAW Timothy (eds), *Theories of New Regionalism. A Palgrave Reader, Basingstoke*, Palgrave, 2003, p. 161. Traduction faite par nous.

⁶¹⁸ SÖDERBAUM (F), TAYLOR (I), op. cit., p. 20, citant NEUMAN (I), op. cit., p. 162. (Traduction faite par nous).

⁶¹⁹ BRASPENNING (T), op. cit., p. 317.

côtoient des acteurs dégagés de la souveraineté (*sovereignty-free actors*)⁶²⁰. Ces acteurs infra-étatiques sont constitués des entreprises multinationales, des ONG, des groupes identitaires, des mafias, des migrants, des réfugiés, des diasporas et des individus⁶²¹. Les acteurs transnationaux de l'intégration régionale dont il est question dans ce chapitre s'inscrivent dans la même configuration et sont constitués des peuples-frontières, des groupes transfrontalières et des marchands transfrontaliers qui participent à l'institution d'une communauté « d'intersubjectivité » kantienne (2) et à l'animation des « zones de solidarité » (1).

1- Les acteurs transnationaux de l'intégration régionale : précurseurs des « zones de solidarité »

L'intégration régionale par le bas en Afrique Centrale se réalise en marge des institutions, à travers les solidarités socioculturelles et les réseaux marchands transfrontaliers, qui prennent pour une grande part appui sur « *un commerce d'opportunité* »⁶²², les activités des peuples-frontières et des groupes transnationaux. Ces acteurs transnationaux constituent la pierre angulaire de l'intégration dans la mesure où ils contribuent à l'animation et à l'exploitation des zones de solidarité⁶²³.

Encore appelées « *pays-frontières* », « *espaces de proximité* », « *couloir de développement* » ou encore « *zones naturelles d'intégration* »⁶²⁴, les zones de solidarité sont des espaces où les populations sont unies par de forts liens, partagent les mêmes infrastructures et vivent des problématiques de développement communes. Ces espaces sont des entités spatiales relevant du vécu des populations. Ils ont une empreinte historique et sociale et sont en conséquence des zones de cohésion sociale.

⁶²⁰ SMOUTS (M-C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), op. cit., p. 1.

⁶²¹ Ibid. pp. 1-2.

⁶²² EGG Johny, HERRERA Javier, *Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Saint-Étienne, les éditions de l'Aube, 1998, p. 13.

⁶²³ ENDA DIAPOL, op. cit., p. 191.

⁶²⁴ Ibid. p. 11.

Une zone de solidarité se définit comme un espace géographique à cheval sur les lignes de partage de deux ou plusieurs États limitrophes où vivent des populations liées par des rapports socio-économiques et culturels. Cette définition reconnaît l'existence des lignes frontières entre les différents pays et s'appuie sur une communauté dynamique vivant des mêmes réalités socioéconomiques et culturelles. La zone de solidarité n'est pas antinomique des frontières juridiquement reconnues. Elle est l'amorce du dépassement des frontières-barrières. Les zones de solidarité entre deux ou plusieurs pays sont constituées par les limites administratives intérieures des circonscriptions administratives ou collectivités locales des pays partageant un espace frontalier commun⁶²⁵. Ces zones participent à la création d'espaces vitaux homogènes, au renforcement des échanges, socio-économiques et culturels transfrontaliers, et la création de conditions visant à terme une meilleure circulation des personnes et des biens⁶²⁶.

Les peuples-frontières et les associations transfrontalières des peuples-frontières contribuent à faire de ces espaces non pas des lieux d'affrontement de deux « souverainetés » mais des zones de contact et d'échanges, des cadres pertinents pour la territorialisation des politiques publiques en Afrique Centrale. Ils contribuent à la mise en place de projets territoriaux communs mobilisant tous les acteurs de part et d'autre de la frontière dans le but d'impulser le processus d'intégration régionale. Ces rôles d'impulsion et d'animation des « pays-frontière » contribuent à faire des acteurs transnationaux « des boucliers », des acteurs de premier plan ou alors des locomotives de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Ils sont perçus par les autres acteurs comme des bâtisseurs d'harmonie sociale et culturelle que vise aussi le processus d'intégration.

Les peuples-frontières et les groupes transnationaux forment un pont entre les peuples de l'hinterland, constituant ainsi le catalyseur de l'intégration régionale. Les

⁶²⁵ DIARRAH Aguibou, « Le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous régionale ouest-africaine », Communication du séminaire sous le thème : Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest, Sikasso, 4-7 mars 2002, consulté dans www.afriquefrontieres.com, le 26 septembre 2016 à 09 heures 16 minutes.

⁶²⁶ Ibid.

constructivistes envisagent ce rôle comme devant aboutir à l'intégration accrue des sociétés. Pour ces derniers, la cohésion identitaire régionale est la base de l'intégration en ce sens que la construction d'une conscience régionale forte peut aboutir à un passage obligé vers l'érection des ensembles économiques ou politiques⁶²⁷. Les peuples-frontières participent ainsi à la construction et à l'animation des « espaces pertinents pour l'action »⁶²⁸ en Afrique Centrale.

Les « *peuples traits d'union* »⁶²⁹ d'Afrique Centrale sont perçus comme les précurseurs de l'intégration régionale par le bas. Pour s'en convaincre, il faut s'inscrire dans la logique de l'analyse de la création d'une communauté ou d'une société faite par Max WEBER, analyse à laquelle souscrit Norbert ELIAS dans sa théorie sociologique de l'interdépendance. En effet, d'après ce dernier « *il faut chercher au-delà de l'opposition entre la société et l'individu, une nouvelle conception de la manière dont les individus sont liés les uns aux autres au sein d'une multitude qui est la société* »⁶³⁰. Cette analyse permet de « *comprendre comment la multitude d'individus isolés forme quelque chose qui est quelque chose de plus et quelque chose d'autre que la réunion d'une multitude d'individus isolés* »⁶³¹.

À l'image du rôle que jouent les peuples-frontières dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, Norbert ELIAS démontre comment des individus isolés forment la société et pourquoi cette société pourrait se modifier de telle sorte que son histoire ne soit pas celle voulue, ni prévue ou projetée par ces individus⁶³². Dans cette logique, les zones de solidarité animées par ces peuples pourraient dans le futur s'agrandir et par effet d'engrenage-*spill-over*-, défini par Leon LINDBERG comme « *une situation dans laquelle une action donnée, en*

⁶²⁷ TAGLIONI François, « La régionalisation : un processus mondial », www.scribd.com/doc/54687495/2/, consulté le 27 septembre 2016 à 10 heures 51 minutes.

⁶²⁸ SMOUTS (M-C), cité par TAGLIONI (F), op. cit., p. 3.

⁶²⁹ MONKAM David, « Les peuples traits d'union et l'intégration régionale en Afrique Centrale : le cas des Gbaya et des Moundang », dans ABWA (D), ESSOMBA (J-M), NJEUMA (M), RONCIERE (C) (dir.), op. cit., p. 126. L'auteur définit les peuples traits d'union comme « *des peuples homogènes qui ont été sectionnés par la frontière entre des États* ». Ils peuvent « *grandement contribuer à l'intégration régionale de l'Afrique Centrale, mais les autorités politiques n'exploitent pas suffisamment cet atout* ».

⁶³⁰ ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991, p. 32.

⁶³¹ Ibid. p. 41.

⁶³² ELIAS (N), op. cit., p. 32.

rapport avec un but spécifique, crée une situation dans laquelle le but initial ne peut être atteint que par de nouvelles actions, qui à leur tour créent les conditions et les besoins d'autres actions encore, etc. »⁶³³, favorisant la dynamique ascendante de l'intégration de toute la région.

Cette hypothèse est réalisable dans le sens de Norbert ELIAS pour qui, l'histoire des civilisations se caractérise par une intégration des hommes toujours plus large et plus intense. L'action des peuples-frontières dans les « pays-frontières » peut être capitalisée et orientée vers l'intégration d'unités sans cesse plus grandes⁶³⁴. Cette perception et ce rôle contribuent à construire dans les zones frontalières d'Afrique Centrale des communautés de non-guerre.

2- Les acteurs transnationaux de l'intégration régionale : catalyseurs d'une communauté « d'intersubjectivité » kantienne

L'intégration régionale en Afrique Centrale établit entre des acteurs constitués des peuples-frontières et des groupes transfrontaliers, une vie en communauté. Il y a communauté « *lorsque les relations sociales entre membres d'un groupe sont fondées sur le sentiment subjectif, affectif, d'appartenir à une même collectivité* »⁶³⁵. Par exemple, la famille est une communauté, de même que le clan, la tribu parce que leurs membres sont liés par une solidarité naturelle, spontanée, mais aussi parce que leurs règles procèdent de la coutume, des mœurs et des valeurs culturelles, les relations entre les membres de ce groupe restant personnalisées. Pour Ferdinand TÖNNIES, « *la vie collective est une donnée de la nature* » et la communauté reste liée malgré toute séparation⁶³⁶.

TÖNNIES présente la communauté et la société, « *Gemeinschaft und Gesellschaft* », comme les deux formes ou même les deux idéaux-types de

⁶³³ LINDBERG Leon, *The political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963, p. 10.

⁶³⁴ ELIAS (N), *op. cit.*, p. 52.

⁶³⁵ TÖNNIES Ferdinand, cité par SMOUTS (M-C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), *op. cit.*, pp. 67-68.

⁶³⁶ *Ibid.*

cohabitation sociale. La communauté est un groupe social qui se fonde à la fois sur des liens de solidarité et un sentiment d'identité collective entre ses membres. Ceux-ci partageant en plus la croyance en une relation profonde qui existerait entre eux. Les principaux facteurs de liaison entre les membres d'une communauté sont par conséquent, le partage des mêmes valeurs, l'existence d'un sentiment d'affinité et une relative conformité des intérêts particuliers. Une communauté transnationale constituerait une construction ou une formation qui se fonde à la fois sur les transactions entre peuples de différents pays et sur le partage de normes et de valeurs communes⁶³⁷.

En effet, l'intégration régionale crée la confiance et mène au partage des mêmes valeurs et normes entre les acteurs. D'après Karl DEUTSCH, l'intensification de la communication, des échanges et des interactions entre acteurs contribue à ce que se crée une base de confiance et de respect mutuel qui les empêcherait de se faire la guerre entre eux. Leur interdépendance croissante constituerait le principal fondement de la « communauté de sécurité » qu'ils pourraient alors établir ensemble. Celle-ci prendrait ainsi la forme d'un groupe d'acteurs politiques, qui serait intégré à un tel point qu'il existe entre eux, « *une réelle assurance que les membres de la communauté ne se feront pas la guerre, mais qu'ils résoudront leurs différends par des moyens pacifiques* »⁶³⁸. Par conséquent, ces acteurs partageraient les mêmes valeurs et il existerait entre eux un sentiment important d'affinité. Ils interagiraient de façon solidaire, créant alors des communautés qui se présenteraient sous forme de réseaux sociaux et institutionnels étroits et dont les fondements seraient les échanges réguliers entre les différents acteurs impliqués.

Selon le degré d'intégration, l'auteur différencie deux formes de communautés. Dans le cas des communautés unifiées, « *amalgamated communities* », il y aurait fusion des membres et la création d'une nouvelle structure

⁶³⁷ MEYER (A), op. cit., p. 284.

⁶³⁸ DEUTSCH Karl, BURRELL Sidney, KANN Robert, *Political Community and the North Atlantic Area : International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, Princeton University Press, 1957, p. 35.

intégrée. Ceci suppose que des acteurs auparavant souverains et indépendants, se regrouperaient pour former ensemble une entité unique. Dans le cas des communautés pluralistes, « *pluralistic communities* », elles gardent par contre leur indépendance, mais consentent en revanche à partager les mêmes valeurs fondamentales. En outre, ils renoncent au recours à la violence pour régler leurs différends.

La communication ainsi établie, permet que se forme entre les membres d'une communauté un tissu social, que DEUTSCH appelle « *social fabric* ». C'est celui-ci qui permettrait à la communauté de consolider de façon durable la sécurité établie entre ses membres. L'intensité du tissu social est fonction de l'existence d'un système de valeurs homogène et de la profondeur de la confiance qui existe entre les acteurs. Sinon, DEUTSCH conçoit également une logique de réciprocité, qui se créerait entre les membres, et qui permettrait à chacun d'eux de prédire le comportement des autres⁶³⁹. L'intensification des transactions entre les membres d'une communauté créerait entre eux une sympathie et une solidarité transnationale profonde qui trouve son apogée sous forme d'un sentiment de « *we-feeling* »⁶⁴⁰. La communauté de sécurité repose alors sur « *la loyauté, la sympathie, le ressenti collectif, la confiance et la considération mutuelle ; sur une identification partielle en termes d'image de soi et d'intérêts, de prédiction de comportement, d'attention mutuelle, (...)* »⁶⁴¹

L'intégration légitime la vie communautaire des peuples-frontières en instaurant un espace de mobilité, de circulation et de mouvement qui participe largement à l'institution d'une vie commune dans une perspective de continuité, de convergence et non plus de rupture et de séparation tangible des territoires et des peuples. Par leurs systèmes de représentations et par leur transcendance frontalière, les peuples-frontières remettent en cause l'intangibilité acquise par les États.

⁶³⁹ ADLER Emmanuel, BARNETT Michael (eds), *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 7.

⁶⁴⁰ Ibid. pp. 29-65.

⁶⁴¹ Ibid. (Traduction faite par nous).

À l'observation, les peuples-frontières pensent leur identité comme une valeur commune, inséparable et insusceptible de segmentation et de fractionnement. L'intégration permet aux peuples-frontières de se considérer comme des membres d'une même communauté ethnique, linguistique et culturelle, car ce qui caractérise les peuples-frontières, c'est surtout leur capacité à garder une relation continue avec leurs sociétés parentales de départ, à garder des rapports réguliers et privilégiés avec leurs communautés d'origines installées de l'autre côté de la frontière⁶⁴².

Les peuples-frontières présentent une réelle homogénéité socioculturelle tirant profit de l'histoire commune des populations. Les liens de parenté sont forts et tendent à se renforcer au quotidien à la faveur des mariages intercommunautaires, des deuils et des fêtes. Les communautés frontalières se réfèrent aux mêmes symboles, partagent le même patrimoine culturel et historique, les ressources naturelles (eau de pêche, terres de cultures, zones de parcours, etc.) et les mêmes pratiques sociétales. Les équipements sociaux tels que les dispensaires, hôpitaux et écoles font l'objet d'une utilisation commune. Les populations se déplacent de part et d'autre des frontières pour se faire soigner et pour étudier. Ces pratiques spatiales transfrontalières, sont quotidiennes et répétitives. Elles aboutissent à la mise en relation de lieux donnant naissance à un ensemble continu, surplombant les frontières artificielles.

Vue sous ce prisme, l'intégration régionale en Afrique Centrale engendre une interdépendance entre les acteurs, une communauté de destin à laquelle ils sont liés et dont ils font partie à cause des défis globaux qu'ils doivent affronter en se comportant comme des amis, à faire preuve d'auto-restriction dans leur comportement à l'égard d'autrui. L'intégration est ainsi le champ de déploiement d'une « *communauté d'intersubjectivité* » kantienne⁶⁴³, pouvant provoquer

⁶⁴² Observations faites sur le terrain.

⁶⁴³ BATTISTELLA (D), op. cit., pp. 357-358.

l'avènement d'une « *communauté de non-guerre* »⁶⁴⁴ au service des intérêts des acteurs transnationaux.

B- Les intérêts des acteurs transnationaux dans la construction de l'intégration régionale

Les acteurs transnationaux sont des acteurs rationnels dont le comportement est toujours orienté vers des buts⁶⁴⁵. En effet, ils cherchent dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale à satisfaire leurs intérêts économiques (1), ainsi que leurs intérêts sociaux (2) et culturels (3).

1- La construction des intérêts économiques des acteurs transnationaux

À l'image des acteurs étatiques, les acteurs transnationaux à l'instar des peuples-frontières, poursuivent leur bien-être économique dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Ils sont des acteurs incontournables du commerce transfrontalier qui se déroule aux confins des États. Les peuples-frontières vivent essentiellement du commerce frontalier qui relève du domaine de la fraude, mais une fraude légitimée par les États. C'est d'ailleurs ce que pense Karine BENNAFLA lorsqu'elle affirme que : « *le commerce transfrontalier relève de la fraude ou d'un commerce de contournement au sens où les acteurs s'évertuent à contourner les normes, les taxes et les règlements. Mais ces « illégalités » sont plus ou moins graves et, par-dessus tout, très relatives : elles sont à juger à l'aune d'une norme économique définie par l'État et souvent elle-même innervée d'irrégularités liées à des pratiques de concussion et de corruption* »⁶⁴⁶. Quoiqu'il en soit, ce commerce est relatif, on ne peut le qualifier ni de « formel », ni « d'informel », tout est commerce, surtout pour les peuples-frontières.

Les peuples-frontières interviennent dans les différents types de commerce transfrontalier comme acteurs, mais surtout comme facilitateurs de ces variétés

⁶⁴⁴ ADLER (E), BARNETT (M), op. cit., pp. 69 et suivantes.

⁶⁴⁵ ROJOT (J), op. cit., p. 217.

⁶⁴⁶ BENNAFLA (K), op. cit., pp. 25-49.

d'échanges à la recherche des gains financiers. Ils sont à la fois présents sur la place du marché et dans les circuits formels et informels d'approvisionnement de l'intérieur des pays, notamment par leur rôle de garants des entrepôts de marchandises, de transbordement des commerçants et des marchandises, de passeurs et de contacts. L'exemple des peuples Mbémbe nous semble édifiant.

L'Arrondissement de Ako peuplé en majorité par les Mbémbe du Cameroun, partage une longue frontière avec le Nigéria. Elle compte cinq points de traversée de la frontière, notamment à Crosha, Abuenshe, Gida Jukum, Akwancha et Abafum. Seule la localité d'Abuenshe dispose d'un bureau secondaire de douane et le reste considéré comme des passages clandestins. Les commerçants des deux pays utilisent ces points réguliers et irréguliers de franchissement pour opérer des transactions commerciales comme nous pouvons le voir sur la photo n°5 en annexe, qui vont d'Onitsha et Takum à l'intérieur du Nigéria à Bafoussam ou Douala au Cameroun. La traversée du fleuve en saison pluvieuse et la présence des bandes armées du côté du Nigéria rendent ces activités difficiles. Mais les commerçants ne peuvent résister aux possibilités de gains que leur offrent les « marchés bon prix » d'Onitsha et de Takum au Nigéria.

Comme nous le voyons sur la photo n° 5 en annexe, des réseaux de passeurs frontaliers se sont développés dans la région, réseaux dont les acteurs principaux sont les populations frontalières. Ces réseaux de passage constitués des Mbémbe sont bien structurés. Dans la chaîne, on retrouve le « client », le « passeur » et le « contact ». Le client, commerçant doit se fondre dans la masse pour ne pas être dépouillé de son capital. Il doit être confondu à un ressortissant de la localité. Les contacts sont les populations constituées généralement des chauffeurs de voiture et de motocyclettes, le personnel des buvettes, ils se chargent de mettre le commerçant en contact avec le passeur. Ce dernier est généralement un ressortissant Mbémbe qui maîtrise toutes les pistes et les pratiques dans la localité et s'occupe de l'accompagnement du commerçant et de lui donner toutes les informations utiles contre des rétributions financières.

En effet, ce témoignage d'un passeur recueilli sur place explique l'ampleur du phénomène : « *Pendant nos réunions de concertation, nous donnons des informations sur la position des patrouilles de la douane, nous les suivons afin de donner la bonne information à nos partenaires* »⁶⁴⁷. N'ayant aucune formalité administrative à remplir, ces peuples alimentent le commerce transfrontalier. La fraude et la contrebande se dissipent dans les déplacements naturels de ces derniers. C'est dans cette logique que Nixon KAHJUM TAKOR révèle le témoignage d'un membre de la communauté : « *j'ai fait tellement de choses que le temps sera très court pour les raconter. (...) Il n'y a pas de naïve personne le long de cette frontière, durant les trois derniers mois, je cachais le carburant (zuazua) dans des bidons, les faisant passer pour du vin de palme depuis Abong au Nigéria. Du côté du Cameroun, je les faisais passer pour de l'eau, je driblais la vigilance même du douanier le plus intelligent. Au retour je transportais du vin de palme de Ako à Abong, (...)* »⁶⁴⁸.

L'efficacité des réseaux en termes de circulation d'information, d'anticipation des prix, de coalition et contournement des contraintes place le peuple Mbémbe au centre du commerce transfrontalier auquel il tire des avantages financiers.

Aussi, les populations Mbémbe vivant au bord du fleuve Donga, à Abuenshe et à Abong subsistent essentiellement du transbordement des personnes et des marchandises. Très peu de jeunes sont scolarisés dans les localités d'Abong et Abuenshe du fait des facilités de gain d'argent que leur offre le fleuve. En effet, à longueur de journées, les jeunes de tout âge et des deux sexes pratiquent des activités de transbordement d'une rive à l'autre comme nous le laisse entrevoir la photo n°6 en annexe. Ils déchargent et rechargent les véhicules pleins de marchandises en provenance de l'intérieur des deux pays, certains sont des pagailleurs.

Comme nous pouvons le constater, les jeunes Mbémbe figurant sur la photo n°6 en annexe vont d'une rive à l'autre en facilitant les possibilités de commerce par

⁶⁴⁷ Entretien avec un passeur le 21 février 2016, (traduction faite par nous).

⁶⁴⁸ KAHJUM TAKOR Nixon, Trading in a traffic island : the Cameroon-Nigeria 'bush trade', Research Masters Thesis in African Studies, University of Leiden African Studies Center, 2009, p. 39. (Traduit par nous).

les décharges de marchandises et leurs transbordements. En période d'intenses activités, ils peuvent réaliser un gain journalier variable entre 15 000 à 50 000 FCFA⁶⁴⁹.

Dans les localités de Abong et Abuenshe, les villages et les points de traversée du fleuve Donga, les cargaisons de marchandises généralement en provenance des grandes métropoles sont visibles (voir photo n°7 en annexe). Les commerçants camerounais par exemple traversent la frontière avec les produits comme, les oranges les arachides, le cacao, les ignames, les épices, etc. et reviennent avec les produits cosmétiques, les pagnes, les mèches, les matières plastiques, produits manufacturés pour l'alimentation, les produits de la quincaillerie, électroniques, les pièces détachées.

Dès que l'on y est, on s'aperçoit rapidement d'être dans une zone de transit. Du fait du mauvais état de la route reliant ces localités aux grandes métropoles, des cargaisons passent des mois sur place. Les autorités administratives, traditionnelles, douanières et policières témoignent que la sécurité de ces marchandises est assurée par des villageois contre paiement par les propriétaires qui, sont généralement des grands commerçants venus de l'hinterland⁶⁵⁰.

À Abang Minko'o, le scénario est le même, les populations frontalières servent l'intégration en consolidant leurs intérêts économiques. Elles bénéficient des rétributions financières du fait de leurs rôles d'acteurs, de passeurs, de contacts ou alors de gardien des cargaisons de marchandises des commerçants structurés en réseaux. Du fait de l'insuffisance des infrastructures hôtelières dans cette localité, certains n'hésitent pas à transformer leur résidence en case de passage pour les commerçants contre paiement.

⁶⁴⁹ Entretien avec un pagailleur le 20 février 2016.

⁶⁵⁰ Entretiens menés avec M. NOMBO David, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ako, le 20 février 2016 ; avec BOLOGO Jean Paul, Commissaire du poste frontière de l'émi-immigration d'Abuenshe, le 20 février 2016 ; avec ASSI EVOZE Eric, chef de bureau secondaire des douanes d'Abuenshe, le 20 février 2016 ; avec YARAFAH Thimoty Toby, chef du village Abong, le 21 février 2016.

Au total, les peuples-frontières servent la construction de l'intégration régionale en se servant, ils exploitent toutes les potentialités que leur offre le commerce transfrontalier, auquel ils tirent des avantages économiques. L'intégration régionale construit aussi des intérêts sociaux et culturels des acteurs transnationaux.

2- La construction des intérêts sociaux et culturels des acteurs transnationaux

L'intégration régionale en Afrique Centrale met aussi en relation les acteurs non étatiques qui ont des objectifs à atteindre. Pour CROZIER et FRIEDBERG, « *les objectifs, c'est ce que vise l'acteur dans la situation immédiate. Ils sont très largement les opportunités que l'acteur découvre dans la situation, ces opportunités sont-elles mêmes fonction de la capacité de l'acteur à les découvrir à l'état latent, à assumer et soutenir les risques associés à chaque stratégie et à établir des relations avec d'autres et donc des relations d'interdépendance* »⁶⁵¹. C'est ainsi que les objectifs des individus constitués des peuples-frontières (a), diffèrent de ceux des groupes transnationaux constitués en association des peuples-frontières (b).

2- La construction des intérêts sociaux des peuples-frontières

Les peuples-frontières ont des objectifs de solidarité et de vie commune dans leurs interventions dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale. En effet, ils cherchent à instituer un espace sans frontières où les membres de la communauté peuvent se mouvoir sans contraintes instituées par les agents des États. Ces peuples recherchent l'assouplissement des rigidités sociales par l'institution de la liberté de mouvement, le partage des valeurs communes. Car « *pour qu'une société soit intégrée, et que s'établissent les interactions nécessaires entre les individus, il importe qu'ils partagent un univers symbolique et normatif. Les règles de la vie collective doivent se refléter aux mêmes valeurs. La société est*

⁶⁵¹ CROZIER (M) et FRIEDBERG (E), op. cit., p. 218.

*intégrée quand ces valeurs communes sont institutionnalisées dans les éléments structurels du système social »*⁶⁵².

Les objectifs des peuples-frontières visent à pérenniser leur unité d'antan en transcendant les séquelles de leur division imposée par la colonisation. Par leur comportement de « transcendance des frontières », ils veulent mener une vie harmonieuse avec leurs frères de l'autre côté de la frontière, ce qui concourt à la restitution de leur espace naturel. D'après Dominique SCHNAPPER, les individus participent à la société globale par l'activité professionnelle, précisément, ils participent à la production des richesses pour subvenir à leurs besoins. Leurs actions sont menées aussi au profit de la société d'installation, par l'apprentissage des normes de consommation matérielle, l'adoption des comportements familiaux et culturels, les échanges avec les autres, la participation aux institutions communes⁶⁵³.

Au cours de notre séjour dans les localités de Abong et Abang Minko'o, les entretiens avec les peuples-frontières desdites localités nous ont permis de comprendre que ces derniers sont gênés par la présence des autorités policières et douanières qui les empêchent de se mouvoir librement dans leur espace naturel. Ils veulent un cadre de vie sans gêne et sans contrainte imposées⁶⁵⁴. C'est d'ailleurs la raison qui explique l'absence de collaboration étroite entre les populations et les autorités déconcentrées de l'État. Ces autorités sont même reléguées au second degré en cas de litige entre les peuples-frontières⁶⁵⁵. Leur unité sociale, un peu comme avant l'avènement du colonisateur motive ces populations qui vivent aux confins des États divisés anarchiquement.

À l'analyse, si la solidarité et les revendications du cadre de vie commune sans limite et sans contraintes motivent les individus, les groupes transnationaux formés

⁶⁵² SCHNAPPER Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007, p. 55.

⁶⁵³ Ibid. p. 56.

⁶⁵⁴ Entretiens menés avec les Mbémbe et les Ntoumou, respectivement le 21 février 2016 et le 26 mars 2016.

⁶⁵⁵ Entretiens menés avec BOLOGO Jean Paul, ASSI EVOZE Eric, Abdoulaye, op. cit.

des associations des peuples-frontières sont mus par la promotion des valeurs culturelles communes et d'une conscience communautaire.

3- La construction des intérêts culturels des groupes transnationaux

Les groupes transnationaux qui interviennent dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale sont les associations des peuples-frontières. Ces réseaux incarnent les « canalisations » de l'intégration régionale d'aujourd'hui et de demain. Véritables catalyseurs des flux humains, idéologiques et culturels pris en compte par les États dans les constructions institutionnelles, ces associations sont de véritables vecteurs de l'intégration culturelle des peuples, définie comme étant la cohésion des peuples qui ont en commun certaines caractéristiques telles que la langue, la culture et l'expérience historique commune⁶⁵⁶.

Les groupements des peuples-frontières visent l'acceptation et de la production de la culture, c'est-à-dire des valeurs et des pratiques communes de la formulation d'un but commun qui dépasse les intérêts immédiats des individus. La langue Ntoumou ou Mbémbe par exemple, les associations culturelles ou sportives sont des instruments de communication sociale qui permettent d'assurer la compréhension mutuelle, de favoriser le développement des solidarités et la formation d'un patrimoine de conceptions communes. L'intégration se construit à travers le développement des relations sociales, précisément, c'est « *un apprentissage continu, que l'individu intériorise progressivement les normes collectives et compense les effets possibles de la dissociation des différents éléments de la vie collective* »⁶⁵⁷.

Les groupes transnationaux cherchent non seulement à pérenniser leur culture, mais aussi à former une communauté inséparable. L'existence d'une communauté

⁶⁵⁶ SCHNAPPER (D), op. cit., p. 56.

⁶⁵⁷ Ibid.

est subordonnée au partage des croyances par les membres de celle-ci. Max WEBER observe que les intérêts unissent moins les hommes que les passions communes⁶⁵⁸. La constitution d'une communauté est subordonnée à l'existence d'un certain nombre de croyances et de pratiques communes de tous ses membres⁶⁵⁹. Un groupe social est dit intégré dans la mesure où ses membres « *possèdent une conscience commune, partageant les mêmes sentiments, croyances et pratiques ; sont en interaction les uns avec les autres et se sentent voués à des buts communs* »⁶⁶⁰.

En effet, « *si les sentiments collectifs ont une énergie particulière, c'est que la force avec laquelle chaque conscience individuelle les éprouve retentit dans toutes les autres et réciproquement ; l'intensité à laquelle ils atteignent dépend donc du nombre des consciences qui les ressentent en commun* »⁶⁶¹. Ainsi les regroupements transnationaux visent la pérennisation de la conscience communautaire, définie comme le sens moral et la volonté qu'ont les membres d'un groupe de partager entre eux des buts, des valeurs et des intérêts communs qu'ils cherchent à réaliser ensemble de manière solidaire. C'est la conviction ou l'esprit d'appartenance à une même communauté.

Par leur contribution à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, notamment par la transcendance des frontières étatiques et l'actualisation de la conscience communautaire, les regroupements des peuples-frontières comme l'Association des Ntoumou ou le groupe sportif Mbémbe sont motivés par le souci de pérenniser leur culture et leur conscience communautaire. Ce sont ces intérêts latents qui les amènent à investir le champ de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Au cours de nos descentes sur le terrain, les enquêtes menées nous ont donné de constater que les associations des peuples-frontières sont de véritables plates-

⁶⁵⁸ SCHNAPPER (D), op. cit., p. 29.

⁶⁵⁹ Ibid. p. 33.

⁶⁶⁰ BESNARD Philippe, *L'anatomie. Ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF, 1987, p. 99.

⁶⁶¹ DURKHEIM Émile *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, PUF, 1990, p. 213.

formes de promotion de la culture et de la conscience communautaire. Le festival Ntoundou qui se tient tous les ans dans une ville frontalière ou non de l'un des trois pays (Cameroun, Gabon et Guinée Équatoriale) où vivent les Ntoundou, est un véritable moment de communion, de partage et de pérennisation des valeurs et des richesses de la culture de ce peuple. Ce festival au cours duquel les Ntoundou discutent de leurs problèmes et vendent leur culture est un catalyseur de la conscience communautaire. Les danses traditionnelles, l'exposition des objets artisanaux et la pratique de certains rites traditionnels permettent aux Ntoundou vivant dans ces trois États de pérenniser leur unité⁶⁶².

Aussi, après l'organisation des rencontres sportives entre les Mbémbe à Abong ou à Ako, par « l'Association Sportive Mbémbe », les soirées sont toujours suivies des démonstrations culturelles comme les théâtres en langue locale, les chansons traditionnelles, les présentations d'arts culinaires, etc⁶⁶³. Ces rencontres sportives et culturelles sont des pratiques répétitives qui contribuent à pérenniser la culture de ce peuple qui se trouve de part et d'autre des frontières étatiques dans le socle de l'unité. Elles participent à l'actualisation constante de leur sentiment d'appartenir à une communauté aux valeurs communes et partagées.

L'intégration régionale, notamment celle par le bas, est ainsi un facteur de diffusion des valeurs sociales et culturelles qui construit les intérêts sociaux et culturels des acteurs transnationaux.

Il convient alors en définitive d'affirmer que l'intégration régionale en Afrique Centrale est un processus qui structure les identités et les intérêts des acteurs. Les acteurs construisent cette intégration tout en se construisant. Ce qui conforte le principe de l'ambivalence de l'engagement multilatéral posé par Guillaume DEVIN selon lequel, servir le multilatéralisme, c'est aussi s'attendre à ce qu'il puisse servir⁶⁶⁴. L'intégration régionale en Afrique Centrale est un phénomène multilatéral

⁶⁶² Entretien mené avec sa majesté ESSONO, Chef d'Abang Minko'o I (chef de 3^{ème} degré) le 26 mars 2016.

⁶⁶³ Entretiens avec les populations Mbémbe. Nous avons également participé à un match de football entre Mbémbe, ainsi qu'à une soirée culturelle Mbémbe à Ako, le 21 février 2016.

⁶⁶⁴ DEVIN (G), op. cit., p. 151.

structuré par les stratégies des acteurs et les relations de pouvoir qu'il traduit⁶⁶⁵. Dans leurs interactions avec les autres, les acteurs adoptent des stratégies qui tiennent compte des relations de pouvoir et qui majorent leurs gains personnels. Leur stratégie est rationnelle, dans le sens où elle tend à obtenir des résultats et elle est orientée en fonction des enjeux de la situation⁶⁶⁶. L'intégration permet aux acteurs de savoir ce qu'ils représentent. Lesdits acteurs sont rationnels, utilisant leurs ressources⁶⁶⁷ pour obtenir des avantages économiques, politico-stratégiques et socio-culturels en leur faveur. Cependant, cette intégration fait face à plusieurs contraintes, c'est-à-dire au sens de Jacques ROJOT, tout ce qui se dresse contre elle et qu'elle doit affronter⁶⁶⁸.

⁶⁶⁵ DEVIN (G), SMOUTS (M-C), op. cit., p. 16.

⁶⁶⁶ CROZIER (M), FRIEDBERG (É), op. cit., pp. 29- 56.

⁶⁶⁷ ROULEAU (L), op. cit., p. 122.

⁶⁶⁸ ROJOT (J), op. cit., p. 220.

**CHAPITRE IV : LES CONTRAINTES STRUCTURANT LES JEUX
DES ACTEURS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE
CENTRALE**

L'intégration régionale bouscule l'ordre établi, bouge les lignes de puissance et instaure de nouvelles règles et normes. Les acteurs, qu'ils soient réticents ou enthousiastes, ne peuvent donc pas y rester indifférents. Leur position est ambiguë, certains sont dans une attitude d'ouverture et d'autres au contraire de résistance, ce en fonction de leurs intérêts en jeu. Certains acteurs voient le verre à moitié vide en se focalisant sur la perte de souveraineté que peut impliquer l'approfondissement de l'intégration régionale, d'autres au contraire à moitié plein, en envisageant les nouvelles opportunités qui s'offrent à eux à travers elle⁶⁶⁹.

Cette attitude ambivalente est source de contraintes, entendues au sens de Jacques ROJOT comme « *des éléments de fait et de données qui sont défavorables à l'atteinte des objectifs des acteurs* »⁶⁷⁰. Ces contraintes peuvent être intrinsèques ou externes aux acteurs⁶⁷¹. Ce chapitre met en relief tout ce qui se dresse contre l'intégration régionale en Afrique Centrale et qu'elle doit surmonter. Il démontre qu'autant les contraintes intrinsèques (Section I) que les contraintes extérieures aux acteurs (Section II) entravent l'atteinte des objectifs de ladite intégration.

Section I : Les contraintes intrinsèques aux acteurs

Une organisation ou une action organisée, par elle-même peut expliquer par ses contraintes, les apparentes irrationalités du comportement de l'acteur⁶⁷². Les contraintes n'existent pas en elles-mêmes. Elles ne sont pertinentes qu'en fonction des objectifs et ne sont jamais abstraites mais toujours très concrètes⁶⁷³. Selon Jacques ROJOT, les contraintes intrinsèques aux acteurs proviennent de leurs caractéristiques individuelles, de leurs capacités psychologiques, intellectuelles, culturelles ou encore de leurs capacités sociales de mobilisation⁶⁷⁴. Ces contraintes sont inhérentes aux acteurs et à ce qu'ils sont⁶⁷⁵. L'intégration régionale en Afrique

⁶⁶⁹ AH TCHOU (S), op. cit., p. 48.

⁶⁷⁰ ROJOT (J), op. cit., pp. 219-220.

⁶⁷¹ Ibid. p. 220.

⁶⁷² CROZIER (M) et FRIEDBERG (E), op. cit., p. 230.

⁶⁷³ ROJOT (J), op. cit., pp. 221.

⁶⁷⁴ Ibid. p. 220.

⁶⁷⁵ Ibid.

Centrale est fortement marquée par de telles contraintes dont les unes sont inhérentes aux acteurs étatiques (A) et les autres inhérentes aux acteurs transnationaux (B).

A- Les contraintes inhérentes aux acteurs étatiques

La multipositionnalité des États, les chevauchements institutionnels, l'insuffisance des voies de communication (1), l'intérêt national égoïste, l'instabilité politique des États (2), l'inadéquation des mécanismes de financement et de recrutement de la ressource humaine (3) constituent les contraintes intrinsèques aux acteurs étatiques du processus de ladite intégration.

1- La multipositionnalité des États, les chevauchements institutionnels et l'insuffisance des voies de communication

a- La multipositionnalité des États et les chevauchements institutionnels

L'intégration régionale s'inscrit en droite ligne du principe du multilatéralisme en tant que théorie, qui prône la complexité du système multilatéral. En effet, l'intégration régionale en Afrique Centrale est destinée à servir toujours plus, et de manière de plus en plus complexe⁶⁷⁶. La multipositionnalité des États et les chevauchements des institutions d'intégration (i) s'inscrivent dans cette logique et entravent l'intégration régionale (ii).

i- La multipositionnalité des États et les chevauchements institutionnels en Afrique Centrale

Face à une Afrique Centrale balkanisée et aux contraintes économiques, politiques et stratégiques du monde moderne, l'unité apparaît comme une impérieuse nécessité⁶⁷⁷. C'est ce qui justifie la création et la légitimation des regroupements régionaux comme des instruments quasi irremplaçables d'une insertion maîtrisée et bénéfique à l'Afrique Centrale dans le village planétaire. Seulement, les

⁶⁷⁶ DEVIN (G), op. cit., p. 157.

⁶⁷⁷ NGANDJEU Jean, *L'Afrique contre son indépendance économique ? Diagnostic de la crise actuelle*, Paris, L'Harmattan, 1988, p. 93.

organisations d'intégration régionale se sont développées à tel point qu'on a pu parler d'inflation. En effet, l'Afrique est le continent le plus fécond en organisations intergouvernementales de toutes sortes⁶⁷⁸. L'Afrique Centrale regroupe à elle seule trois organisations d'intégration régionale : la CEGPL, la CEEAC et la CEMAC.

Ces organisations d'intégration en Afrique Centrale se partagent les mêmes États membres et ont des objectifs quasiment identiques orientés vers l'intégration économique totale. Alors que les chevauchements se réfèrent à la cohabitation et aux programmes concurrents desdites organisations, la multipositionnalité elle, conçue dans les analyses stratégique et sociologique comme le fait pour un acteur d'occuper plusieurs positions dans les différents univers sociaux en même temps (capacité synchronique) et également sa mobilité entre ses différents univers sociaux (capacité diachronique)⁶⁷⁹, renvoie à l'adhésion multiple des États à ces organisations. L'intégration régionale en Afrique Centrale est une réalité institutionnelle plurielle, c'est-à-dire une organisation et une répartition politique de l'espace régional en plusieurs institutions. Elle s'apparente alors comme essentiellement politico-institutionnelle, volontariste, dessinée et décidée par les dirigeants politiques⁶⁸⁰. Il en résulte que l'Afrique Centrale se présente comme une « région-plan », c'est-à-dire, en « *science régionale* »⁶⁸¹, à la région désignée par une intervention politique dans le cadre d'un processus d'aménagement du territoire à des fins essentiellement économiques⁶⁸². Ainsi, l'Afrique Centrale détient plusieurs institutions qui s'intègrent les unes dans les autres et renvoient à plusieurs configurations intégrationnelles.

⁶⁷⁸ LEFEBVRE Maxime, *Le jeu du droit et de la puissance, précis de relations internationales*, Paris, PUF, 1997, p. 518.

⁶⁷⁹ BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitude de classe », dans *Revue Française de Sociologie*, 14 (14), 1973, p. 3. Lire également LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel*, Paris, Armand Colin, 2005.

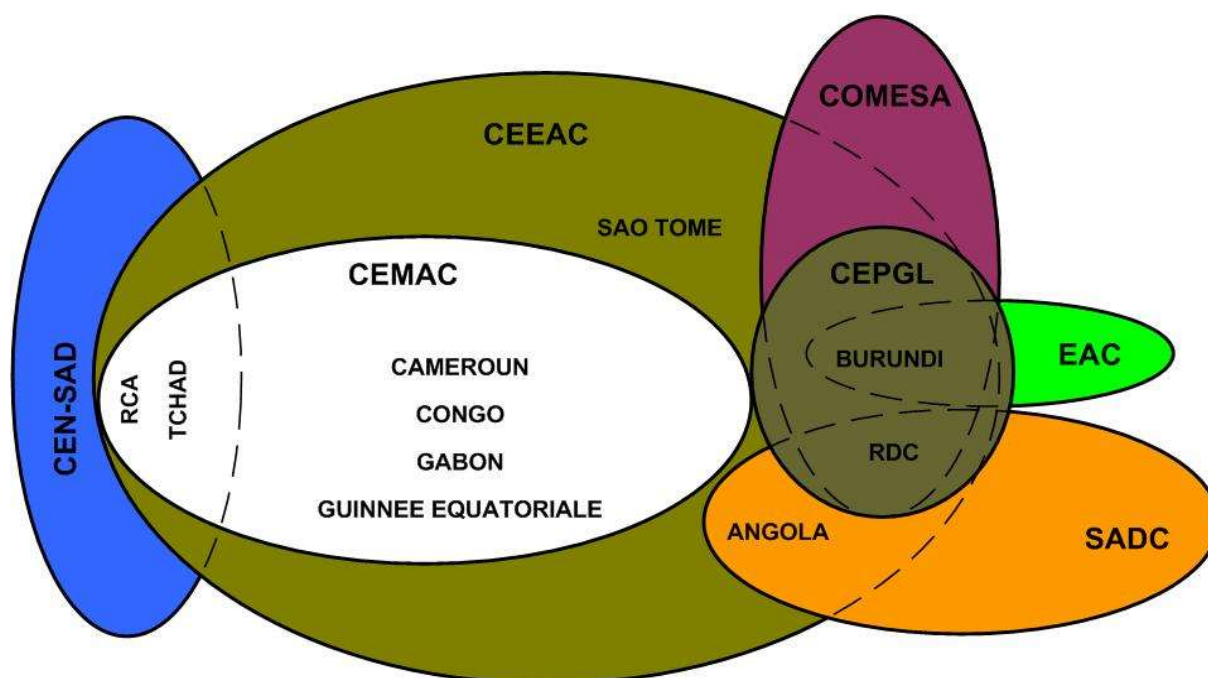
⁶⁸⁰ CHOUALA (Y.A), op. cit., pp. 37-57.

⁶⁸¹ La science régionale est définie comme « *une discipline qui examine les interactions humaines sur le territoire* ». Lire BENKO Georges, *La science régionale*, Paris, PUF, 1998, p. 1.

⁶⁸² COFFY William, « Géographie, économie et science régionale », dans *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992, pp. 159-172.

Les chevauchements traduisent la cohabitation de plusieurs organisations d'intégration dans un même espace régional ou sous-régional. Ils désignent également le fait pour une organisation d'intégration régionale d'étendre ses limites géographiques au-delà des limites officielles établies par l'OUA à travers le Plan d'Action de Lagos. Ils conduisent à un enchevêtrement des organisations d'intégration qui s'emboîtent les unes dans les autres à l'image des poupées russes. Ce phénomène est mieux illustré par la métaphore du « bol de spaghettis » représentée par la figure n°2 ci-dessous.

Figure n°2 : Bol de spaghettis des adhésions multiples en Afrique Centrale



Source : Archives de la CEA-BSR/AC, communication d'Abdoul KANE sur « les enjeux de la rationalisation en Afrique Centrale », Yaoundé, 11 Mai 2011, p. 8.

La métaphore du bol de spaghettis illustre parfaitement l'engrenage complexe de la coexistence des organisations d'intégration en Afrique Centrale. En effet, la CEEAC y coexiste avec la CEMAC et la CEPGL. Par ailleurs, la CEN-SAD et le COMESA, qui sont des CER transrégionales traversent cette région, de même que la SADC à laquelle adhèrent l'Angola et la RDC⁶⁸³.

⁶⁸³ CHOUALA (Y. A), op. cit., p. 46.

Les chevauchements renvoient également à la superposition et à la duplication des activités, des programmes et mandats des organisations d'une même région. Autrement dit, c'est la tendance des organisations d'une même région à s'adonner à la réalisation des mêmes activités et programmes⁶⁸⁴. En Afrique Centrale, les organisations ont des programmes d'intégration régionale presque identiques. Il existe des chevauchements de compétence entre la CEEAC, la CEMAC, la CEPGL à divers niveaux ; notamment en ce qui concerne la composition de leurs membres, leurs objectifs et missions, et même leurs structures et fonctionnement. Cette superposition de mandats fait des institutions d'intégration, des entités concurrentes, pourtant destinées à mener à bien le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale⁶⁸⁵.

La CEEAC, la CEMAC et la CEPGL ont une structure fonctionnelle similaire. Les trois CER ont pour organe suprême la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement. Cette conférence au sommet se réunit généralement une fois par an en session ordinaire, et a pour mission de définir la politique générale et les grandes orientations de la communauté. Les autres structures similaires sont les suivantes : le Conseil des Ministres, le Secrétariat Général (Commission pour la CEMAC). Les trois communautés disposent également des comités techniques spécialisés. L'analyse de la CEEAC, de la CEMAC de la CEPGL laisse penser au regard de leurs similitudes que nous sommes en réalité en présence des organisations d'intégration aux compétences dédoublées, « *qui s'emboitent, s'enchevêtrent, se chevauchent et se télescopent* »⁶⁸⁶. D'après Abdul KANE, les domaines potentiels de chevauchements en Afrique Centrale sont : les instruments des zones de libre-échange ; les instruments de l'union douanière (tarifs extérieurs, codifications des régimes douaniers, modèles de déclaration en douane) ; les instruments et étendue du droit à la libre circulation des personnes ; les programmes énergétiques ; les

⁶⁸⁴ CHOUALA (Y. A), op. cit., p. 46.

⁶⁸⁵ JANAL LIBOM Yanick Jacquinos, Le processus de rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale, Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 2013, p. 30.

⁶⁸⁶ Ibid. p. 31.

programmes de transport ; les programmes de sécurité alimentaire ; les stratégies de développement des TIC ; les paramètres d'application TCI pour la CEMAC et CCI pour la CEEAC⁶⁸⁷. Ces chevauchements sont intensifiés par la multipositionnalité des États au sein des organisations d'intégration.

La multipositionnalité des États elle, est le phénomène d'appartenance institutionnelle multiple qui renvoie tout simplement à l'adhésion d'un État à plusieurs organisations d'intégration. Ce phénomène n'est pas particulier à l'Afrique Centrale. Il englobe tout le continent. Tout comme les autres régions du continent, l'Afrique Centrale se caractérise par les adhésions croisées aux organisations et la dispersion des efforts de l'intégration. À l'exception de Sao Tomé et Príncipe, qui n'est membre que d'une seule organisation (CEEAC), tous les pays d'Afrique Centrale appartiennent au moins à deux communautés. Ils adhèrent même aux organisations qui n'appartiennent pas à l'Afrique Centrale (SADC, EAC) et aux communautés économiques transrégionales (COMESA, CEN-SAD) tel que le montre le tableau ci-dessous.

Tableau n° 10 : Synthèse des pluri appartenances des États en Afrique Centrale aux organisations d'intégration

organisations	CEEAC	CEMAC	CEGPL	COMESA	EAC	SEN-SAD	SADC	TOTAL
ÉTATS								
Angola	X			X			X	3
Burundi	X		X	X	X			4
Cameroun	X	X						2
Congo	X	X						2
Gabon	X	X						2
Guinée E.	X	X						2
RCA	X	X				X		3
RDC	X		X	X			X	4
Sao Tomé et Príncipe	X							1

⁶⁸⁷ KANE Abdul (expert de la CEA-BSR-AC), séminaire du 27 avril 2011 à l'IRIC sur la rationalisation des CER en Afrique Centrale.

Tchad	X	X				X		3
-------	---	---	--	--	--	---	--	---

Source : CEA/BSR-AC, assistance au MINEPAT/Cameroun, Document sur la rationalisation en Afrique centrale, 2010, p. 7.

Ce tableau révèle que les États d’Afrique Centrale adhèrent à sept (07) organisations : CEEAC, CEMAC, CEPGL, COMESA, EAC, CEN-SAD, SADC. Des dix pays de cette région⁶⁸⁸, quatre adhèrent à deux organisations, trois appartiennent à trois organisations, deux à quatre organisations et un seul pays appartient à une organisation. Ainsi, le Cameroun, le Congo, le Gabon et la Guinée Équatoriale appartiennent à deux organisations. L’Angola, la RCA et le Tchad sont membres de trois organisations. La RDC et le Burundi adhèrent à quatre organisations alors que seul Sao Tomé et Príncipe n’adhère qu’à une seule organisation⁶⁸⁹. En plus de leur adhésion aux organisations d’Afrique Centrale, le Tchad, l’Angola, la RDC, la RCA et le Burundi sont membres des organisations ne faisant pas partie de cette région.

En effet, l’Angola et la RDC sont membres de la SADC qui est une organisation de l’Afrique Australe. Le Burundi et le Rwanda sont membres de la EAC depuis 2007, année du retrait du Rwanda de la CEEAC, pendant que le Tchad et la RCA adhèrent à la CEN-SAD qui, en plus des États des autres régions, regroupe en grande partie les pays de l’Afrique du Nord. Les adhésions croisées ne sont pas neutres. En effet, l’Angola par exemple est de fait porté à s’impliquer en Afrique Centrale pour sécuriser sa production pétrolière. Quant à la RDC, son statut demeure flou, cet État ne se prononce pas beaucoup sur d’éventuelles ambitions régionales depuis la chute de MOBUTU⁶⁹⁰. De ce fait, la multipositionnalité des États et le chevauchement des mandats obèrent le processus d’intégration régionale.

⁶⁸⁸ Le 11^{ème} pays de la région qui est le Rwanda est sorti de la CEEAC en 2007 avant de la rejoindre officiellement le 108 août 2016.

⁶⁸⁹ Bien que n’appartenant qu’à la CEEAC, Sao Tomé et Príncipe a le statut de membre observateur au sein de la CEMAC.

⁶⁹⁰ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 159.

ii- Les effets pervers de la multipositionnalité des États et du chevauchement institutionnel sur l'intégration régionale en Afrique Centrale

Les chevauchements institutionnels et la multipositionnalité des États ne sont pas sans conséquences néfastes sur la région, quand on sait que le bilan de l'intégration en Afrique Centrale est mitigé malgré les performances de la CEMAC par rapport à la CEEAC et à la CEPGL⁶⁹¹. L'existence de plusieurs regroupements régionaux en Afrique Centrale ainsi que d'autres qui transgressent cette aire géographique⁶⁹² avec des missions similaires, limitent la capacité de ces institutions à générer et canaliser un effort collectif durable. Le phénomène d'appartenance multiple aux organisations d'intégration entrave le processus d'intégration régionale, ce qui engendre la concurrence entre elles. C'est un phénomène qui a un coût à la fois sur l'intégration régionale et sur les États.

En Afrique en général, et en Afrique Centrale en particulier, l'intégration est ralentie par plusieurs contraintes dont les moindres ne sont pas les chevauchements et adhésions multiples des États⁶⁹³. La prolifération des organisations provoque leur inutilité⁶⁹⁴. La multiplicité des regroupements en Afrique Centrale conduit à une duplication des activités et aux rivalités entre les organisations, de même qu'à une déperdition des ressources et des efforts⁶⁹⁵. La coexistence de la CEEAC avec la CEMAC et la CEPGL conduit au dédoublement des programmes d'intégration, à leur concurrence, voire à une querelle de légitimité⁶⁹⁶. On observe une similitude au niveau des mandats, objectifs, organes de décision, programmes et activités des trois organisations⁶⁹⁷ de la région. De même, le fait que la CEEAC regroupe

⁶⁹¹ CHOUALA (Y. A), op. cit., p. 49.

⁶⁹² La CEN-SAD et le COMESA transgressent l'Afrique Centrale.

⁶⁹³ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁶⁹⁴ MBARGA NYATTE Daniel, « La dynamique intégrative en Afrique centrale : perspectives et limites de la CEMAC », ABWA (D), ESSOMBA (J-M), NJEUMA (M), RONCIERE (C) (dir), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale...* op. cit., pp. 337-338.

⁶⁹⁵ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁶⁹⁶ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 162.

⁶⁹⁷ CDSR-AC, « Cadre stratégique pour l'intégration et la coopération régionales en Afrique centrale », dans HAMMOUDA (H. B), BEKOLO EBE (B) et MAMA (T) (dir), *L'intégration régionale en Afrique centrale...* op.cit., p. 61.

respectivement en son sein les pays membres de la CEMAC et de la CEPGL fragilise fortement cette communauté⁶⁹⁸.

L'Afrique Centrale se retrouve divisée en deux pôles d'intégration sous-régionale matérialisés par la CEMAC d'une part, et la CEPGL d'autre part. La CEEAC qui apparaît désormais comme l'union de ces deux pôles d'intégration se retrouve délaissée au profit de ces derniers⁶⁹⁹. Ainsi, bien que membres de la CEEAC, les États d'Afrique Centrale privilégient l'intégration au sein des sous-ensembles que sont la CEMAC et la CEPGL⁷⁰⁰. La CEEAC ne vient qu'au second plan. En effet, durant la décennie 1990, la persistance des conflits et de la crise économique a privé la CEEAC du soutien des États⁷⁰¹. Elle tomba en hibernation à partir de 1992, tandis que la CEPGL dont tous les membres étaient en conflit n'a été mise en veilleuse qu'à partir de 1994⁷⁰². Pendant ce temps, les membres de l'UDEAC ont fourni le maximum de leurs efforts pour assurer la survie de leur communauté. Il est donc évident que les pays d'Afrique Centrale accordent relativement moins d'importance à la CEEAC qu'à la CEMAC et à la CEPGL⁷⁰³.

La multipositionnalité et le chevauchement font à ce que la CEEAC s'apparente à une institution sans fonctionnalité réelle⁷⁰⁴, car comme l'affirme Yves Alexandre CHOUALA, l'organisation « *se laisse plutôt appréhender comme une simple orientation formelle des interactions interétatiques et un catalogue alléchant d'objectifs officiels qui ne se déclinent pas toujours en réalisations concrètes* »⁷⁰⁵.

En effet, malgré la bureaucratie constituée par son Secrétariat Général, la CEEAC s'inscrit dans la régularité des conférences et des sommets. De la sorte, elle présente son faible positionnement comme une institution où la délibération à

⁶⁹⁸ Entretien mené avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, Yaoundé le 26 juillet 2016.

⁶⁹⁹ Ibid.

⁷⁰⁰ JANAL LIBOM (Y. J), op. cit., p. 34.

⁷⁰¹ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, op. cit.

⁷⁰² JANAL LIBOM (Y. J), op. cit., p. 34.

⁷⁰³ Entretien mené avec un responsable de la Commission de la CEMAC, op. cit.

⁷⁰⁴ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, op. cit.

⁷⁰⁵ CHOUALA (Y. A), op. cit., pp. 37-57.

plusieurs, la régulation régionale⁷⁰⁶ et la participation à la définition de cadres communs ne sont pas toujours légion. Elle serait au regard de ces écueils une institution *fantôme* qui « *n'a pas de densité politique, économique et sociale avérée de même qu'une identité et une conscience régionale assignable* »⁷⁰⁷. Bien plus, la fluctuation des pays membres⁷⁰⁸ constitue un autre écueil qui ne permet pas à la CEEAC de se positionner comme la locomotive intégrative en Afrique Centrale. Contrairement à l'interaction entre la CEEAC, la CEA et l'UA marquée par la prise en considération de la première comme un organe technique des autres, la CEMAC et la CEPGL sont devenues des institutions autonomes voire concurrentes⁷⁰⁹.

La juxtaposition de plusieurs organisations et l'appartenance de certains pays à plusieurs institutions expliquent entre autres la lenteur du processus d'intégration ou le mauvais fonctionnement de regroupements régionaux qui comptent des membres qui ne devaient pas y appartenir⁷¹⁰. La Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC qui s'est tenue à Brazzaville en octobre 2007 entérina ce constat, en indiquant dans son communiqué final que « *l'existence dans l'espace Afrique Centrale de plusieurs institutions d'intégration régionale, notamment la CEEAC et la CEMAC, qui poursuivent les mêmes objectifs, entraîne ainsi des chevauchements des actions, la duplication des efforts, notamment financiers* ». Ce phénomène entraîne également la duplication des efforts et de la dispersion des ressources. Chaque État membre ayant l'obligation de s'acquitter de ses contributions et de participer aux réunions des CER auxquelles il appartient. Cette appartenance multiple entraîne une augmentation des coûts de participation aux institutions communautaires, avec comme conséquence les difficultés pour les pays concernés d'honorer leurs engagements financiers⁷¹¹. La multipositionnalité des

⁷⁰⁶ DEVIN (G), op. cit., pp. 147-165.

⁷⁰⁷ CHOUALA (Y.A), op. cit., pp. 37-57.

⁷⁰⁸ ESSAWE PRISO (J. S), op. cit., pp. 77-83.

⁷⁰⁹ N'KODIA (C), op. cit., p. 97.

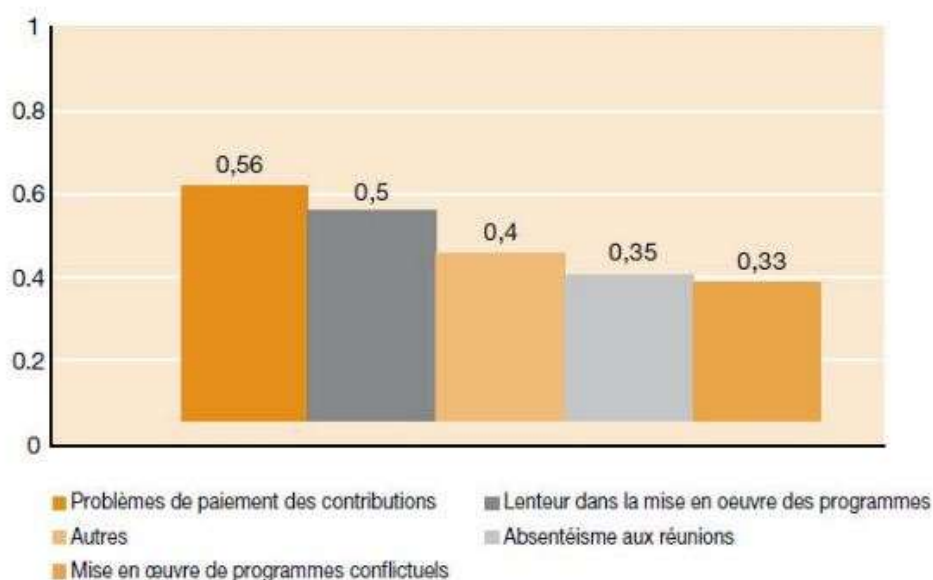
⁷¹⁰ FWELEY DIANGITUKWA, op. cit., p. 179.

⁷¹¹ CDSR-AC, op. cit., p. 62.

États engendre « *l'effritement de l'esprit communautaire, base d'une réelle intégration des peuples* »⁷¹².

Par ailleurs, l'on note l'absence répétée de certains Chefs d'État qui parfois se font représenter aux conférences au sommet des CER auxquelles leurs pays appartiennent. Cette absence est consécutive à la faible affirmation des pays aux CER du fait des coûts financiers que la multiplication de ces réunions implique⁷¹³. Il est difficile à un pays qui appartient à plusieurs CER de supporter les contraintes liées à des adhésions multiples. Les États participent financièrement à toutes les CER auxquelles ils adhèrent en s'acquittant de leurs contributions. Plus un État adhère à plusieurs CER, plus sa charge financière est élevée⁷¹⁴. À l'image de l'Afrique Centrale, le diagramme suivant récapitule le poids des adhésions multiples aux CER en Afrique.

Diagramme n° 1 : Conséquences des adhésions multiples des États aux CER au niveau national



Source : CEA /UA, *État de l'intégration en Afrique II. Rationalisation des communautés économiques régionales*, Addis-Abeba, CEA, 2006. p. 57.

⁷¹² CEA/BSR-AC, assistance au MINEPAT/Cameroun...op. cit., p. 5.

⁷¹³ JANAL LIBOM (Y. J), op. cit., p. 37.

⁷¹⁴ Ibid.

Bien plus, la CEEAC, la CEMAC et la CEPGL se situent à des niveaux différents d'intégration⁷¹⁵. De même, il n'existe pas une véritable harmonisation entre les organisations d'intégration régionale d'Afrique Centrale et les autres organisations auxquelles appartiennent les pays de la région, en l'occurrence la SADC, la EAC, la CEN-SAD et le COMESA. Ceci complique l'application des programmes des organisations d'intégration régionale de l'Afrique Centrale. Les agents de la douane doivent par exemple appliquer différentes normes en matière de réduction des droits de douane, de règles d'origine, de documentation commerciale et de nomenclature statistique⁷¹⁶. Cette multiplication des procédures et des formalités douanières est contraire à l'objectif de libéralisation du commerce.

Il n'est plus l'ombre d'aucun doute, les États d'Afrique Centrale sont conscients des méfaits de la multiplicité des CER. Raison pour laquelle ils ont initié leur rationalisation. Ainsi, la multipositionnalité des États et les chevauchements institutionnels constituent des contraintes à l'intégration régionale au même titre que l'insuffisance des voies de communication.

b- L'insuffisance des voies de communication

Il importe de faire un état de lieu des voies de communication en Afrique Centrale (i) avant de montrer leurs impacts sur l'intégration régionale (ii).

i- L'état des lieux sur les voies de communication en Afrique Centrale

Tout comme le reste du continent, les voies de communication sont encore embryonnaires en Afrique Centrale. Le réseau routier par exemple qui assure 80 à 90 % des transports de marchandises et 80 à 99 % des transports de personnes est très peu développé⁷¹⁷. Le réseau routier de l'Afrique Centrale en 2013 était de 142 000 km avec seulement 15% bitumé, la densité la plus faible du continent (2,2km/100

⁷¹⁵ La CEMAC a atteint le stade de l'union douanière ; la CEEAC vise à l'atteindre et la CEPGL est en phase de restructuration.

⁷¹⁶ CEA/ONU, *État de l'intégration régionale en Afrique*, Addis Abéba, 2004, p. 43.

⁷¹⁷ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 170.

km² pour le réseau principal et 0,3km/100 km² pour le réseau bitumé) et seulement deux paires de capitales reliées par des routes entièrement bitumées (Yaoundé-Libreville, Yaoundé-Bata)⁷¹⁸.

Pour ce qui est des infrastructures du transport ferroviaire, en Afrique Centrale, les voies ferrées ne sont pas interconnectées et répondent à des objectifs purement nationaux, n'existant qu'à l'intérieur des États, alors qu'il existe un réel besoin d'intégration sur ce plan. Ce réseau qui est vétuste, n'est pas pour l'intégration régionale mais juste pour évacuer les matières premières de l'hinterland vers les principaux ports⁷¹⁹. Seulement long de 10720 km, le réseau ferroviaire n'est présent que dans 5 pays d'Afrique Centrale : Angola, Cameroun, RDC, Congo et Gabon. Il est non interconnecté et présente différents écartements y compris dans le même pays⁷²⁰.

Sur le plan du transport aérien, l'Afrique Centrale dispose environ de 19 aéroports de classe internationale, aux infrastructures vétustes, aux services aériens non satisfaisants du fait de l'irrégularité des vols, des prix les plus élevés du monde, du taux d'accidents le plus élevé⁷²¹.

En ce qui concerne le réseau maritime, il est confronté aux problèmes suivants : vétusté des installations portuaires et inexistence des moyens modernes de manutention ; cherté des coûts de passage portuaire des marchandises ; défaillances du système de balisage ; et un manque de navires fiables pour le transport des passagers. En Afrique Centrale, sept (7) pays disposent d'une façade maritime, soit 1200 km de côtes⁷²². Bien que certains efforts soient faits au niveau de la modernisation et de la gestion des terminaux à conteneurs dans la région, beaucoup

⁷¹⁸ TAKODJOU Jonas, « le développement des infrastructures de transport - Perspective régionale », Communication de la Conférence régionale sur le thème : dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : réconcilier la croissance économique et la protection des forêts, Kinshasa (RDC), 15-16 mai 2013, p. 6.

⁷¹⁹ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 174.

⁷²⁰ TAKODJOU (J), op. cit., p. 6.

⁷²¹ Ibid. p. 7.

⁷²² Ibid.

reste à faire pour permettre d'atteindre un seuil de rentabilité minimum par rapport au reste du monde⁷²³.

Dans le but de pallier ces difficultés et faciliter son intégration sur le plan physique, l'Afrique Centrale s'est dotée d'un Plan Directeur Consensuel des Transports (PDCT-AC), adopté en janvier 2004 par les Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC. Ses objectifs sont de doter l'Afrique Centrale d'un système de transport multimodal pour appuyer le développement des échanges entre les pays en vue de contribuer à la réduction de la pauvreté et de promouvoir l'intégration économique, permettre de circuler sur une route bitumée d'une capitale à une autre à l'horizon 2010, bref, de participer à la création d'un véritable réseau routier intégrateur⁷²⁴. Le premier programme prioritaire du PDCT-AC adopté en juin 2007 à Libreville, est composé de 55 projets répartis comme suit : 44 projets routiers portant sur 5 906 km de route dont 3752 km de nouvelles constructions, 2154 km de réhabilitation / renforcement et 3 ponts majeurs ; 3 projets ferroviaires portant sur la construction d'environ 2 000 km de voie ferrée ; 6 projets portuaires et maritimes dont 3 projets de construction de port en eau profonde et 3 projets de réhabilitations d'infrastructures portuaires ; 1 projet fluvial et lacustre ; et 1 projet aérien⁷²⁵.

Cependant, l'absence d'études pour plusieurs projets, l'inexistence des comités nationaux qui devaient suivre la mise en œuvre et le non-paiement des contributions pour l'organisation de la table ronde du Comité Opérationnel de Suivi sont les contraintes qui pèsent sur la mise en œuvre du PDCT-AC⁷²⁶. À court terme, le PDCT-AC devait permettre de circuler sur une route entièrement bitumée d'une capitale à une autre à l'horizon 2010⁷²⁷. Malheureusement, plusieurs années après,

⁷²³ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 169.

⁷²⁴ LIBEBELE Jean-Paul, L'intégration régionale par les infrastructures de transport en zone CEEAC, CEEAC, Rapport de la réunion du comité de coordination des transports des CER, Kigali, Rwanda, 14-17 février 2011.

⁷²⁵ ONU/CEA-BS-AC, Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique Centrale Cas du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale, Brazzaville, Congo, 04-06 mars 2015, p. 9.

⁷²⁶ Ibid. p. 14.

⁷²⁷ CEA/BSR-AC, rapport sur le développement du réseau routier consensuel de l'Afrique centrale : état de réalisation des liaisons inter-capitales, février 2010, p. 6.

les résultats ne sont guère à la hauteur des attentes. Cette inefficacité opérationnelle semble résulter d'une vision politique limitée dont l'une des conséquences est la réduction de l'activité politique aux intérêts immédiats que peuvent générer la politique nationale⁷²⁸. Dès lors, les États se sont mobilisés dans l'aménagement des réseaux de transport routier nationaux, sans un réel intérêt pour le réseau transnational, comme l'indique par exemple le tableau suivant.

Tableau n° 11 : Réseau routier principal de l'Afrique Centrale en 2004 et en 2010

Pays	Réseau routier principal (km)		Réseau routier bitumé (km)		Taux de bitumage	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Angola	22 000	73 000	8 000	5 244	36	7
Burundi	7 520	5 000	1 365	1 230	18	25
Cameroun	21 156	24 884	4 725	5 196	22	21
RCA	9 307	9 307	692	882	7	9
Congo	5 047	5 450	1 000	1 262	20	23
RDC	58 305	58 129	2 801	3000	4,8	5
Gabon	9 170	9 170	937	1 245	10	14
Guinée Éq.	2 880	2 700	291	1 616	10	60
Sao Tomé et Príncipe	320	1 100	68	233	21	21
Tchad	6 200	6 200	537	990	9	16
Total	141 935	194 940	20 416	20 890	14	11

Source : CEA/BSR-AC, rapport sur le développement du réseau routier consensuel de l'Afrique Centrale : état de réalisation des liaisons inter-capitales, février 2010, p. 12.

Ce tableau ressort une augmentation du réseau routier bitumé de 480 km⁷²⁹, et par ailleurs, une régression du taux de bitumage de 3%. Cependant, cette augmentation ne relève que du niveau national au détriment du réseau routier transnational. C'est la preuve qu'en Afrique Centrale, l'intérêt national l'emporte sur l'esprit communautaire⁷³⁰. Certes, l'insuffisance des moyens financiers retarde la

⁷²⁸ TADADJEU Maurice, *Confédération des États-Unis d'Afrique*, Yaoundé, éditions Buma Kor, 1996, pp. 17-18.

⁷²⁹ L'Angola qui a connu une destruction quasi-totale de ses infrastructures routières a revu à la baisse la longueur des routes bitumées qui passe de 8 000 km à 5 144 km et son réseau principal actuel est évalué à 73 000 km alors que seuls 22 000 km étaient pris en compte en 2004. Ce qui diminue le taux de bitumage total du PDCT-AC de 2856. Lire JANAL LIBOM (Y. J), op. cit., p. 99.

⁷³⁰ JANAL LIBOM (Y. J), op. cit., p. 99.

réalisation du PDCT-AC. Mais la réalité du problème se situe dans l'insuffisance de la volonté politique et des égoïsmes nationaux qui privilégient le bitumage des réseaux routiers nationaux par rapport au réseau régional qui doit relier les dix capitales de l'espace CEEAC. On note par exemple une nette augmentation du taux de bitumage en Guinée Équatoriale qui est passé de 10 % à 60 % en six ans celui du Cameroun est passé de 18% à 25%, celui du Gabon de 10% à 14%. L'évolution du taux de bitumage des réseaux routiers nationaux révèle que la volonté politique transcende difficilement le cadre national, car le réseau transnational en date d'aujourd'hui connaît une timide amélioration, ce qui freine le processus d'intégration régionale.

ii- L'impact de l'insuffisance des voies de communication sur l'intégration régionale en Afrique Centrale

Les voies de communication occupent une place de choix dans le projet communautaire, car, elles facilitent le rapprochement entre les peuples d'Afrique Centrale et demeure un véritable vecteur du développement de l'économie de la région. En effet, les voies de communication représentent le principal outil au service de l'intégration physique des territoires. D'après André-Louis SANGUIN, l'accessibilité a une double dimension : elle est spatiale et politique⁷³¹.

L'accessibilité implique l'aménagement des infrastructures de communication favorables à la circulation des personnes et des biens dans un territoire donné. Les voies de communication dans une région créent un réseau reliant l'ensemble des activités économiques, culturelles et politiques d'un espace politique. Ainsi, dans un espace politique, le développement des voies de communication est à la fois un catalyseur du développement économique et un accélérateur des mouvements des personnes et des biens. Elles viabilisent les territoires, modifient les distances, transforment l'espace, et renforcent son homogénéité⁷³². Les infrastructures de

⁷³¹ SANGUIN André-Louis, *Géographie politique*, Paris, PUF, 1977, p. 35.

⁷³² BERION Pascal, « L'évaluation socio-économique des infrastructures de transport : enrichir les approches du développement territorial », dans *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, n°4, novembre 2007, p. 656.

transport traduisent la capacité des sociétés à utiliser, à exploiter et à valoriser leurs territoires. Elles participent à la mise en place de l'espace géographique⁷³³. Au niveau transnational, les voies de communication, qu'elles soient terrestres, maritimes, ferroviaires ou aériennes, facilitent la mobilité et la desserte des territoires pour la mise en œuvre de la politique d'intégration⁷³⁴.

La faiblesse des liaisons de communication constitue l'une des contraintes intrinsèques de l'intégration régionale en Afrique Centrale. En l'absence des voies de transport viables et reliées, les États commercent difficilement, n'utilisant pas ainsi le potentiel du marché régional, les peuples de la région se fréquentent peu⁷³⁵. Ainsi observe-t-on que les mouvements des populations entre le Gabon et l'Angola ou le Tchad et le Burundi sont d'un niveau négligeable. La région n'arrive pas à capitaliser le patrimoine historique de l'espace, car les peuples d'Afrique Centrale sont majoritairement des Bantous⁷³⁶, donc portés au commerce.

L'insuffisance des voies de communication impacte directement les capacités productives et la compétitivité de la région. C'est d'ailleurs ce qui explique l'extraversion des économies de la région et la faiblesse du commerce transfrontalier dans certaines régions-frontalières de l'Afrique Centrale⁷³⁷. En effet, les produits et les matières premières des pays d'Afrique Centrale sont dirigés vers les grandes métropoles puis vers les ports d'embarquement pour être exportés vers les pays industrialisés⁷³⁸. Ce qui a amené Philippe HUGON à affirmer que « *les économies africaines restent polarisées sur les économies européennes qui représentent plus de deux tiers de leurs zones d'échanges commerciaux* »⁷³⁹. C'est dans cet ordre d'idées que les exportations des pays d'Afrique Centrale restent essentiellement extracommunautaires, contribuant ainsi à certains égards à la marginalisation et à la

⁷³³ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 167.

⁷³⁴ Ibid.

⁷³⁵ Entretien mené avec M. OBASSELIKI (L), op. cit.

⁷³⁶ MOUISSI Mays, « CEEAC : l'état des routes - l'autre frein à l'intégration régionale », dans www.mays-mouissi.com, mis en ligne le 26 avril 2015, consulté le 30 août 2016 à 10 heures 58 minutes.

⁷³⁷ Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, op. cit.

⁷³⁸ Ibid.

⁷³⁹ HUGON Philippe, *Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 1993, p. 46.

« périphérisation » de certaines zones frontalières enclavées, pourtant riches en potentiel intégrateur⁷⁴⁰.

En définitive, les voies de communication en Afrique Centrale sont en mauvais état. La connexion entre les pays de la zone n'est pas effective. Le transport de personnes et de marchandises est assuré dans des conditions difficiles, peu favorables à l'intégration. Les services de transport sont très onéreux et de mauvaise qualité. Le transport de marchandises entre Douala et N'Djamena par exemple coute six fois plus cher qu'entre Shanghai, en Chine, et le port de Douala. Il dure également deux fois plus longtemps : soixante jours contre trente jours⁷⁴¹.

Malgré quelques progrès enregistrés ces dernières années en la matière, des efforts considérables sont encore nécessaires. L'ossature de l'analyse de l'impact de l'insuffisance des infrastructures de transport permet de conclure que, l'optimisation d'un réseau intégré de transport viable et durable, accessible à toutes les populations et capable de répondre à la demande économique renforce l'intégration régionale en Afrique Centrale. Or les États ne s'attèlent pas à développer un tel réseau, ce qui est en réalité une contrainte intrinsèque.

Il va sans dire qu'au-delà des adhésions croisées et de l'insuffisance des infrastructures de transport, l'intégration régionale en Afrique Centrale est aussi freinée par l'intérêt national égoïste et l'instabilité politique des États.

⁷⁴⁰ Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, op. cit.

⁷⁴¹ MFONKA Abdoulaye, « Gouvernance et intégration régionale en Afrique Centrale », dans MOUICHE Ibrahim, EWUSI Kale Samuel (dir), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015, p. 266.

2- L'intérêt national égoïste et l'instabilité politique des États

a- L'intérêt national égoïste : une entrave à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale

Il convient de faire un tour d'horizon sur la notion d'intérêt national égoïste (i) avant de ressortir ses manifestations dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale (ii).

i- La notion d'intérêt national égoïste

Dans la pratique politique, l'intérêt national est brandi par les responsables politiques lorsqu'ils exposent les raisons de leurs actions et de leurs décisions de politique étrangère : « *Je le fais parce que c'est dans l'intérêt de la France* »⁷⁴², a par exemple répondu François MITTERRAND lorsque des journalistes lui ont reproché l'accueil du général JARUZELSKI à l'Élysée en décembre 1985; quant à Jacques CHIRAC, à peine arrivé à l'Élysée en 1995, il justifie sa décision de reprendre les essais nucléaires français dans le Pacifique par les exigences de « *la sécurité et des intérêts supérieurs de la nation* »⁷⁴³. L'intérêt national est également invoqué par les conseillers des princes. Régis DEBRAY, membre de l'entourage de François MITTERRAND au début des années 1980, fait ainsi un plaidoyer en faveur de l'intérêt national dont il dit qu'il existe et qu'il est définissable⁷⁴⁴.

La notion est omniprésente dans le champ universitaire des relations internationales ; car de Hans MORGENTHAU à Alexander WENDT en passant par Raymond ARON, il n'y a qu'« *un seul impératif catégorique, un seul critère de raisonnement, un seul principe d'action : l'intérêt national* »⁷⁴⁵, qu'il faut gérer le commerce avec les autres États au mieux de l'intérêt national⁷⁴⁶, « *personne ne nie que les États agissent sur la base des intérêts tels qu'ils les perçoivent* »⁷⁴⁷. Déjà, en

⁷⁴² Propos tenus le 9 décembre 1985 sur Europe 1, cités par BATTISTELLA Dario, « L'intérêt national. Une notion trois discours », dans CHARILLON (F), op. cit., p. 142.

⁷⁴³ Propos tenus le 13 juin 1995.

⁷⁴⁴ DEBRAY Régis, *La puissance et les rêves*, Paris, Gallimard, 1984, p. 122.

⁷⁴⁵ MORGENTHAU Hans, *Defense of national interest*, New York, Knopf, 1952, p. 242.

⁷⁴⁶ ARON Raymond, *Paix et guerres entre les nations*, Paris, Calmant Levy, 1984, p. 37.

⁷⁴⁷ WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, 1999, p. 113.

1639, le Duc Henri de ROHAN a publié un essai intitulé : « De l'intérêt des princes et des États de la Chrétienté », dans lequel il plaide en faveur d'une politique étrangère menée sur la base de l'intérêt national. Depuis lors, cette idée a connu un succès qui est allé croissant ; citons pour mémoire l'aphorisme le plus célèbre du Britannique Lord PALMERSTON : « *L'Angleterre n'a ni amis, ni ennemis ; elle n'a que des intérêts* »⁷⁴⁸. La notion d'intérêt national est devenue très populaire en relations internationales, elle est omniprésente dans les discours des praticiens de la politique étrangère et dans les analyses savantes de la politique étrangère. Ainsi, tous les hommes politiques pensent et disent agir pour l'intérêt national. Il en est de même des diplomates qui se persuadent que : « *la diplomatie exprime, défend et développe l'intérêt national* »⁷⁴⁹.

L'ubiquité⁷⁵⁰ de l'intérêt national démontre que la notion peut faire l'objet d'une compréhension rationnelle, d'une définition concrète, d'un usage spécifique et ne saurait faire l'objet d'aucun doute sur la suprématie de l'intérêt national comme la balise de la politique extérieure d'un État⁷⁵¹. L'intérêt national est ce qui importe le plus à un État, ce qui constitue l'enjeu par excellence pour lui et guide son action politique⁷⁵². Il faut cependant noter que le consensus relatif au recours universel à la notion d'intérêt national n'implique aucune unanimité quant à sa signification substantielle⁷⁵³. En effet, en 1952, Arnold WOLFERS constatait que la popularité dont jouissaient certaines formules politiques telles que l'intérêt national ou la sécurité nationale dans les rangs d'hommes d'État et théoriciens réalistes, tendait plutôt à démontrer qu'elles peuvent ne pas avoir les mêmes significations. De plus en plus, le jugement sceptique à l'égard de la notion d'intérêt national est d'actualité

⁷⁴⁸ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 141.

⁷⁴⁹ PLANTEY Alain, *De la politique entre les États. Principe de diplomatie*, Paris, Pedone (2^e éd.), 1991, p. 96.

⁷⁵⁰ BATTISTELLA (D), op. cit. p. 141.

⁷⁵¹ BEARD Charles, *The idea of the National Interest. An Analytical Study in American Foreign Policy*, New York, MacMillan, 1934, pp. 22-26.

⁷⁵² SMOUTS (M-C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), op. cit., p. 298.

⁷⁵³ BATTISTELLA (D), op. cit., p. 142.

et à sa conception réaliste s'est ajoutée la conception libérale qui est stato-centrée et égoïste, mais aussi une approche constructiviste plutôt altruiste⁷⁵⁴.

La défense de l'intérêt national est traditionnellement classée parmi les fonctions régaliennes de l'État. Elle est la principale motivation de l'État sur la scène internationale. Selon l'approche réaliste des relations internationales, l'objectif de la politique extérieure d'un État est la défense des intérêts de l'État, compris en « *termes de puissance* »⁷⁵⁵. En effet, l'État est un acteur rationnel animé par un instinct de survie, la puissance militaire, démographique et économique qui lui permettent de garantir sa sécurité et guident son comportement vis-à-vis des autres États. Il en découle une unité de la défense de l'intérêt national quels que soient le moment historique et le lieu de son action, tous ses protagonistes s'inscrivant dans une quête de puissance. En fait, l'intérêt national égoïste a pour corollaires la consécration de l'autorité suprême d'un État sur un territoire et l'exclusion de toute ingérence d'un autre État sur ses décisions. Cette conception de l'intérêt national est profondément enracinée dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale. Elle a longtemps été considérée comme le rempart juridique permettant aux États faibles de résister à la volonté des plus puissants⁷⁵⁶. Cet intérêt national qui stipule un système de chacun pour soi signifie que sa satisfaction par un État ne saurait tenir compte des intérêts nationaux d'autres États⁷⁵⁷.

Il s'oppose à « l'intérêt national altruiste » qui postule le dépassement de la souveraineté de l'État au sens classique⁷⁵⁸ et l'acceptation de sa conception « *limitée et rassemblée* »⁷⁵⁹, prône la culture du compromis avec les partenaires du même bloc régional et une politique extérieure plus forte pour l'ensemble. Il s'agit d'un intérêt

⁷⁵⁴ KENHOUNG (Y), op. cit., p. 20.

⁷⁵⁵ MORGENTHAU (H), op. cit., p. 5.

⁷⁵⁶ LEONCINI Gianpiero, La formulation et la mise en œuvre de la Politique Extérieure Commune de la Communauté Andine, mémoire de master en administration publique, ENA, Paris, Mai 2007, p. 10.

⁷⁵⁷ SMOUTS (M-C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), op. cit., p. 299.

⁷⁵⁸ Celle-ci fait état d'une séparation étanche entre les sphères interne et externe de la vie d'une nation, où la consécration de l'autorité suprême d'un État sur un territoire (souveraineté interne) a pour corollaire l'exclusion de toute ingérence d'un autre État sur ses décisions (souveraineté externe).

⁷⁵⁹ KEOHANE Robert, « Ironies of Sovereignty: The European Union and the United States », in *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, 2002, p. 748.

national qui s'articule avec celui du bloc régional et peut s'analyser en un intérêt national construit par la culture internationale⁷⁶⁰. L'intérêt national altruiste qui vise la conduite d'une politique étrangère satisfaisant en même temps l'intérêt national des États amis⁷⁶¹, peut être un facteur de redynamisation de l'intégration régionale, alors que l'intérêt national égoïste en constitue une entrave de par ses manifestations.

ii- Les manifestations de l'intérêt national égoïste : entre querelles de leadership et les vellétés souverainistes

Dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale, les acteurs sont inscrits dans un système d'action concret où il existe un ensemble de jeux structurés, où ils sont interdépendants, mais également où il existe des intérêts qui peuvent être divergents, voire contradictoires. Les stratégies des acteurs sont non seulement fonction de leurs intérêts mais aussi de leurs ressources. Dans ce système, l'intérêt égoïste est l'unique justification de l'action des acteurs. On y observe des « *écarts, c'est-à-dire des comportements qui ne correspondent pas à l'idée initiale que l'on peut avoir des motifs des acteurs* »⁷⁶². Les acteurs sont rationnels et cherchent à faire en sorte que les échanges avec les autres leur soient plus profitables autant que possibles⁷⁶³. C'est ainsi que l'on y observe les querelles de leadership et les vellétés souverainistes de la part des États.

- Les querelles de leadership

La problématique du leadership dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale découle de la contestation du rôle de moteur de l'intégration d'un État par les autres. Le leadership peut être fondé sur une dimension « *historique* ».

⁷⁶⁰ D'après les constructivistes, l'intérêt national d'un pays est un construit social qui trouve son origine dans l'identité des États, c'est-à-dire de la représentation qu'ils se font d'eux-mêmes, d'autrui et du système international. En ce sens, l'intérêt national est donc moins construit par l'État qu'il n'est façonné par les normes et valeurs qui, partagées internationalement, structurent la vie politique internationale et lui donnent signification. Et lorsque ces valeurs évoluent, l'intérêt national est susceptible d'être re-généré et transformé avec pour conséquence l'émergence possible d'un intérêt national défini de façon altruiste.

⁷⁶¹ SMOUTS (M-C), BATTISTELLA (D), VENNESSON (P), op. cit., p. 303.

⁷⁶² FRIEDBERG Erhard, *Le pouvoir et la règle. Dynamique de l'action collective*, Paris, Le Seuil, 1993, p. 218.

⁷⁶³ DION Stéphane, « Erhard FRIEDBERG et l'analyse stratégique », dans *Revue française de science politique*, 43^{ème} année, n°6, 1993, p. 995.

Certains États n'hésitent pas à tirer de leur statut de membres fondateurs d'une organisation, la reconnaissance d'un rôle de « *dépositaire de l'ambition originare* », qui leur conférerait une autorité politique sur les autres. Mais le leadership historique peut aussi résulter d'un point de vue plus personnel de la participation du dirigeant politique d'un État à la création de l'organisation d'intégration. Le leadership peut également s'affirmer d'un point de vue « *militaire* ». L'État concerné se prévaudra alors soit de sa capacité à régler des conflits dans la zone, soit de son aptitude (non affirmée mais éprouvée) à « *déstabiliser* » potentiellement la zone ou une partie de celle-ci⁷⁶⁴. L'implication du Tchad dans les conflits de la RCA, l'érige en interlocuteur politique de premier ordre de la RCA, avec néanmoins des implications certaines sur sa position au sein de la CEMAC et de la CEEAC. Le critère démographique a en outre son importance dans certaines organisations d'intégration. Il revêt une dimension économique notable, mais peut aussi, dans certains cas, être un facteur de leadership politique institutionnalisé⁷⁶⁵. Il existe une hypothèse de leadership « démocratique », car l'émergence dans l'un des États de la région d'un pouvoir démocratique peut être un facteur d'influence au sein des institutions régionales⁷⁶⁶.

La quête du leadership est plus visible et affirmée dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale. C'est ainsi qu'au niveau de la CEMAC par exemple le rôle de moteur de l'intégration du Cameroun a été longtemps contesté par le Gabon, et l'est actuellement par la Guinée Équatoriale⁷⁶⁷. La rivalité la plus marquante oppose le Cameroun au Gabon. Malgré l'atout démographique et stratégique du Cameroun, Libreville n'a jamais considéré ce dernier comme un acteur capable d'incarner le leadership régional. Au contraire, grâce aux ressources pétrolières dont il dispose et son pouvoir financier, le Gabon s'octroie une certaine marge de manœuvre pour prétendre à ce statut. Cette quête du leadership aboutit à

⁷⁶⁴ ESSAWE-PRISO Jacques-Samuel, « L'intégration économique en Afrique Centrale est-elle otage des querelles de leadership ? », dans EWANGUE (J.L) (dir.), op. cit., pp. 78-79.

⁷⁶⁵ Ibid. p. 79.

⁷⁶⁶ Ibid.

⁷⁶⁷ OUAMBA-DIASSIVY (A), op. cit., p. 31.

une rivalité qui était restée latente jusqu'à ce qu'en novembre 1998, le Président Omar BONGO fit une déclaration fulgurante à *Jeune Afrique* à propos de ses relations avec le Président Paul BIYA : « *BIYA ? S'il y a un problème entre lui et moi, ce n'est pas en tout cas de mon fait. Paul BIYA, Abdou DIOUF et moi-même avons un parcours similaire (...) j'ai d'excellentes relations avec Abdou Diouf, que je considère vraiment comme un frère. Avec le Président BIYA aussi, je suppose. Je sais qu'on ne le voit guère ici, à Libreville, alors que moi, je me suis rendu à Yaoundé aux sommets de l'OUA et de l'UDEAC. Que faudrait-il faire ? Que je n'y aille plus, afin que nous soyons à armes égales ?* »⁷⁶⁸.

La querelle du leadership la plus manifeste fut celle de la création d'une Bourse régionale des Valeurs Mobilières de l'Afrique Centrale (BVMAC). En effet, l'idée de création de la BVMAC fut lancée le 21 novembre 1994 lors du conseil d'administration de la BEAC. C'est en 1996 que la nécessité et les options de cette institution vont prendre corps à l'issue de deux séminaires sur la question à Libreville. Cependant, le Cameroun avait auparavant, en mai 1995, lancé l'idée d'un marché financier. Lors de l'élection présidentielle au Cameroun en octobre 1997, le candidat Paul BIYA annonça, à Douala, la création d'une Bourse des Valeurs Mobilières (BVM) dont le siège social serait basé dans la capitale économique. Les initiatives gabonaises autour de l'organisation des séminaires et celle du Cameroun visaient l'obtention du siège de la bourse car celle-ci constitue un élément de prestige et de leadership. La bataille fut donc lancée autour de la domiciliation de la bourse entre le Cameroun et le Gabon.

La question du siège de la BVMAC a suscité beaucoup de débats au sein de la CEMAC. Les États firent donc appel aux experts mauriciens dont la bourse nationale est l'une des meilleures d'Afrique. Les experts mentionnèrent que le pays qui devait abriter la bourse devait d'abord avoir un secteur bancaire sain, puis un volume d'activités économiques satisfaisant, des entreprises dynamiques, un système de télécommunications performant et enfin, une stabilité sociopolitique reconnue, ce qui

⁷⁶⁸ *Jeune Afrique* n°1975, du 17 au 23 novembre 1998.

disqualifiait de ce point de vue le Gabon⁷⁶⁹. Le pays qui remplissait de tels critères n'était pas autre que le Cameroun. La ville de Douala au Cameroun fut donc mieux placée que la ville de Libreville aux yeux des experts pour abriter une telle institution. Le Gabon ne va pas se plier à ce choix. Le Président BONGO usa alors de son influence et son aura pour inverser la donne. Ce dernier avait une bonne connaissance des acteurs et des dossiers africains⁷⁷⁰, ce qui lui donna un ascendant sur ses homologues de la sous-région.

Lors de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC tenue à N'Djamena en décembre 2000, bien que le point du siège de la BVMAC ne fût pas inscrit à l'ordre du jour, le Président BONGO demanda à ses pairs, présents dans la capitale tchadienne, d'en décider⁷⁷¹. Absent, le Chef de l'État Camerounais s'était fait représenter à ce Sommet par le Premier Ministre de l'époque, Peter MAFANY MUSUNGE. N'étant pas Chef d'État, on le pria de quitter la salle lors du huis clos. Le mode de prise de décision de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC est le consensus entre les différents Chefs d'État. Au moment de la prise de décision, ce sont uniquement les Chefs d'État présents lors du Sommet qui participent au huis clos. Il s'agissait d'une stratégie du Président BONGO pour écarter le Cameroun dans la course au siège de la BVMAC. C'est ainsi que Libreville fut choisie comme siège social du Marché Financier Régional⁷⁷².

De retour au Cameroun, le Premier Ministre en fit part au Président BIYA qui rentra, à juste titre, dans une colère noire et décida de relancer le chantier de la Bourse des valeurs Mobilières du Cameroun. Le 18 décembre, seulement quatre jours après la tenue de la Conférence de N'Djamena, le Cameroun va créer sa propre bourse avec

⁷⁶⁹ TEDONGMO Nadège Ludvine, « Le conflit de leadership en Afrique Centrale », dans NORODOM KIARI Jean-Bedel (dir), *De l'intégration régionale en Afrique Centrale (1960-2010). Une analyse de cinquante années de pratique*, Paris, L'Harmattan, 2015, p. 48.

⁷⁷⁰ POKAM (H. P), op. cit., pp. 314-316.

⁷⁷¹ En effet, Les sommets organisés ou alors ceux où était impliqués le Chef de l'État gabonais obéissent plus au principe de l'opportunité politique ; ils ne s'inscrivent pas dans une régularité fixée par une convention ou tout autre texte réglementaire. En d'autres termes, ceux qui y participent s'y engagent souvent sans être informés de l'ordre du jour réel de la réunion. En fait, beaucoup effectuent le déplacement de Libreville pour d'autres motivations que celles officiellement annoncées. Lire AWOUMOU (D.G), op. cit., p. 6.

⁷⁷² DOUMBE EPEE Mathurin, « Cours de marchés financiers en zone CEMAC », Yaoundé, IRIC, filiale IRMIC, année académique 2012-2013, inédit.

pour siège Douala. À cet effet, une équipe constituant la cellule de démarrage fut recrutée. En novembre 2001, la Douala Stock Exchange (DSX) fut créée et son Directeur Général nommé, avec pour missions essentielles la conception et la mise en place de la DSX et le démarrage effectif de ses activités avant celle de Libreville⁷⁷³. En octobre 2003, les structures techniques étaient déjà opérationnelles. La première cotation intervint en juin 2006. Selon certains experts, l'absence du Cameroun fut un coup sérieux à l'opérationnalité de la bourse. Non seulement elle amoindrit la valeur juridique de la décision, mais aussi, soustrait une substance fondamentale à la BVMAC. Une décision comme telle, au sein de la CEMAC, devrait recueillir un consensus général sans exception. Le Cameroun s'étant détourné de cette décision, la bourse a été privée de ressources financières, avec moins d'entreprises cotées, décourageant ainsi les bailleurs de fonds. Cette situation a entraîné la bipolarisation du marché financier, freinant ainsi l'éclosion économique de l'ensemble⁷⁷⁴.

La création de la DSX raviva les tensions entre le Cameroun et le Gabon. Le Gabon eut dès cet instant une diplomatie agressive envers le Cameroun. À tous les niveaux, il contredit le Cameroun. Il commença à s'opposer au Cameroun dans presque tous les domaines. Selon Côte Damien AWOUMOU, le Gabon se cacha derrière les aphorismes tels que : « *le Cameroun veut tout avoir* », « *le Cameroun ne peut pas imposer sa loi à cinq pays aussi souverains et majeurs que lui* »⁷⁷⁵. Le Gabon identifie ainsi le Cameroun comme une puissance hégémonique. La fissure du couple Cameroun-Gabon provoquée par des querelles de leadership a favorisé la reconfiguration des alliances en Afrique Centrale⁷⁷⁶.

Au lieu de former le noyau dur de l'intégration en Afrique Centrale, la bataille pour le leadership qui oppose le Gabon au Cameroun amène à constater qu'il

⁷⁷³ DOUMBE EPEE (M), op. cit.

⁷⁷⁴ TEDONGMO (N. L), op. cit., p. 48.

⁷⁷⁵ AWOUMOU Côte Damien George, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2008, p. 300.

⁷⁷⁶ Il s'agit par exemple, pour reprendre Joseph-Vincent NTUDA EBODE, du couple septentrional composé du Cameroun et du Tchad et du couple méridional composé du Gabon et du Congo.

existe une nouvelle configuration des alliances au sein de la région à savoir un couple septentrional, Tchad-Cameroun-RCA basé sur le partage d'intérêts pétroliers communs et la lutte contre la criminalité transfrontalière notamment des coupeurs de routes et le terrorisme, et un couple dit méridional Congo-Gabon qui renvoie à une alliance de type matrimonial⁷⁷⁷. Le dernier couple RDC-Angola moins intéressé par cette lutte, est actuellement orienté vers la SADC⁷⁷⁸.

Le couple Gabon-Congo encore appelé l'axe du conservatisme n'est pas en mesure de s'imposer ou d'acquérir une quelconque crédibilité au niveau régional du fait que ces pays semblent être les plus récalcitrants en matière d'intégration régionale. Ces deux pays se montrent plus favorables à une simple coopération et s'emploient à enfreindre de temps en temps l'évolution du processus⁷⁷⁹. Pour ne pas être seul dans la balance de la réticence, le Gabon essaie de s'associer au Congo Brazzaville en vue de s'imposer comme moteur de la CEEAC et de la CEMAC pour faire prévaloir ses intérêts. Cette stratégie s'appuie sur les liens naturels et affectifs que nourrissent les peuples et les dirigeants de ces deux pays ayant une histoire commune et des connexions interethniques incontestables⁷⁸⁰. Ce qui explique par exemple que Libreville se présente comme l'arrière-cour naturelle des médiations congolaises sans qu'il soit besoin d'impliquer les organisations d'intégration régionale⁷⁸¹. Cependant, la dynamique de ce couple est limitée à la fois, par sa faible démographie (à peine 5 millions d'habitants pour les deux pays réunis, sur les 30 millions environ que compte la CEMAC seule et les 120 millions de la CEEAC) qui ne représente pas un enjeu commercial intéressant et par l'instabilité en leur sein⁷⁸².

Le Gabon est entré dans une récession économique depuis 1998 avec la chute de la production pétrolière et le climat politique actuel après le décès du président Omar BONGO en 2009 laisse bien de questionnements. Le Congo de son côté n'a

⁷⁷⁷ NTUDA EBODE (J-V), « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », dans EWANGUE (J. L) (dir.), op. cit., pp. 45-53.

⁷⁷⁸ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 164.

⁷⁷⁹ Ibid. p. 165.

⁷⁸⁰ NTUDA EBODE (J-V), op. cit., p. 48.

⁷⁸¹ Ibid. p. 49.

⁷⁸² MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 165.

pas réussi à panser ses propres plaies et reste un pays à reconstruire après la guerre civile qu'il a connue. Dès lors, l'axe Cameroun-Tchad peut-il devenir la locomotive de l'intégration régionale en Afrique centrale ?

Pilier économique, militaire et démographique (50 % de la population de la CEMAC), le Cameroun dispose d'atouts évidents pour prendre le leadership de la région. Il est cependant loin d'être un pilier politique car le régime du président Paul BIYA pratique « l'ubiquité diplomatique inoffensive ». Au cours de ces dernières années, le Cameroun semble prendre conscience de ses atouts et tente de trouver dans le Tchad, un allié objectif⁷⁸³. À eux seuls, les deux pays représentent plus de 25 millions d'habitants (4/5 de la CEMAC, 1/5 de la CEEAC). Tout comme Yaoundé, N'Djamena adhère à l'intégration et a démontré sa volonté à s'engager dans la région⁷⁸⁴. Du fait de son enclavement, le Tchad est contraint de compter sur sa porte océane la plus viable qu'est le Cameroun. À la différence du couple Gabon-Congo, celui-ci forme une alliance vivifiée par une coopération bilatérale dynamique qui se traduit par des projets communs concrets : libre circulation des personnes et des biens dans les deux sens, bitumage de la route Ngaoundéré-Toubooro, construction de l'oléoduc pétrolier Moundou-Kribi, le raccordement du réseau électrique tchadien au barrage hydroélectrique camerounais de Lagdo, l'inclusion du Tchad au projet international de câbles sous-marins de télécommunications, etc⁷⁸⁵.

L'ensemble de ces distensions, alliances et contre-alliance a un impact négatif sur l'intégration régionale en Afrique centrale. On a ainsi vu le Cameroun refuser d'envoyer des soldats en RCA en 2002, probablement parce que, ne voulant pas d'une part, mettre ceux-ci sous le commandement gabonais et d'autre part, indisposer l'allié tchadien que Yaoundé savait engager aux côtés des rebelles de l'ancien président centrafricain François BOZIZÉ⁷⁸⁶. Comment construire alors l'intégration régionale dans un espace aussi éclaté, où les acteurs sont dévoués substantiellement

⁷⁸³ Le Président Paul BIYA déclare à ce sujet que : « désormais, ce qui est bon pour le Cameroun l'est aussi pour le Tchad et vice-versa ».

⁷⁸⁴ NTUDA EBODE (J-V), op. cit., pp. 45-47.

⁷⁸⁵ Ibid. p. 47.

⁷⁸⁶ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 166.

à la quête du leadership, où les vellétés souverainistes l'emportent sur les projets régionaux ? En effet, ces luttes et contestations de leadership tantôt sourdes, tantôt ouvertes, jouent selon Jean-Lucien EWANGUE le rôle de frein que d'accélérateur de l'intégration en Afrique Centrale⁷⁸⁷.

- Les vellétés souverainistes des États

Les frontières contribuent à singulariser les États⁷⁸⁸, c'est un fait universel et l'Afrique Centrale n'est pas en reste. Les Chefs d'État s'y considèrent comme des « princes » à l'intérieur de leurs territoires. Ils sont jaloux de leur souveraineté, même au prix du sacrifice de l'intégration régionale⁷⁸⁹. L'État demeure en Afrique Centrale l'intelligence personnifiée de la collectivité, il reste omniprésent et n'est point contourné, encore moins remplacé par des entités fonctionnelles⁷⁹⁰. La présidence reste le seul lieu de vrai pouvoir⁷⁹¹. L'intégration régionale en Afrique Centrale est bâtie sous le primat de l'intergouvernementalisme, car une part importante des traités et des projets est soit le fait de « grands marchandages intersubjectifs » entre États au sens de l'État-nation Westphalien, soit le fait des administrations nationales qui les contrôlent⁷⁹². En effet, l'Afrique Centrale est l'une des régions dans laquelle l'histoire du pouvoir politique est celle de la confiscation, de la privatisation et de la sacralisation par un individu ou un groupe d'individus. Cet état de chose est de nature à renforcer un micro nationalisme latent, avec pour conséquence une prédominance des intérêts nationaux égoïstes sur l'esprit communautaire⁷⁹³. Cette prédominance des intérêts nationaux égoïstes est perceptible au niveau de l'intégration des marchés. Ici la crainte des États de perdre des recettes budgétaires du fait de la libéralisation des échanges et des inquiétudes

⁷⁸⁷ EWANGUE Jean-Lucien, « L'Afrique Centrale : un espace très convoité et au centre de plusieurs enjeux », dans EWANGUE (J. L.) (dir.), op. cit., p. 23.

⁷⁸⁸ MOREAU DEFARGES (P), op. cit., p. 33.

⁷⁸⁹ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, op. cit.

⁷⁹⁰ Parlant du cas spécifique de la CEMAC, lire MVELLE Guy, « La CEMAC à la recherche d'une nature théorique », dans *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*, UY II, FSJP, n°6, 2009, p. 73.

⁷⁹¹ CALVES Jean-Yves, *Tiers monde... un monde dans le monde*, Paris, les éditions ouvrières, 1989, p. 92.

⁷⁹² MVELLE (G), op. cit. p. 69.

⁷⁹³ JANAL LIBOM Yanick Jacquinos, *Harmonisation et rationalisation des Communautés Économiques Régionales (CER) en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (1991-2010)*, mémoire de master en histoire des Relations Internationales, UY I, FLSH, 2011, p. 128.

sur la libre circulation des personnes sont accentuées. L'exemple du slogan « *le Gabon ne sera pas la vache à lait* » prononcé par Léon MBA, lorsqu'il était question de décider de la formule par laquelle les colonies devaient accéder à l'indépendance est très illustratif⁷⁹⁴.

En Afrique Centrale, les expulsions massives des ressortissants des autres pays sont récurrentes en Guinée Équatoriale et au Gabon ces dernières années. Les craintes de la perte de souveraineté l'emportent sur l'intégration régionale⁷⁹⁵. C'est ainsi que la Guinée Équatoriale a évoqué l'envahissement de son territoire par ses voisins pour boycotter l'entrée en vigueur de la libre circulation des personnes, biens et services en zone CEMAC prévue pour le 1^{er} janvier 2014⁷⁹⁶. L'Afrique Centrale dans cette posture, renvoie à un collectif de princes aux stratégies et aux attentes spécifiques⁷⁹⁷. Ils ne souhaitent pas déléguer la moindre parcelle de leur souveraineté aux entités régionales⁷⁹⁸. Dans ce contexte, il est très difficile de créer « *un nouveau centre de pouvoir supplantant les États membres et reléguant leur nationalisme au rang des pièces de musée* »⁷⁹⁹. Le postulat selon lequel « *il n'y pas d'État sans souveraineté* »⁸⁰⁰ est dominant chez les dirigeants des États d'Afrique Centrale, certains ont à cœur l'intangibilité et la sacralité de la figure de l'État. L'intégration pour eux ne signifie pas l'union ou la fusion dans un creuset fédéral⁸⁰¹.

C'est ainsi par exemple que dans le processus de rationalisation des CER en Afrique Centrale, la forme choisie par les Chefs d'État au regard de la déclaration des Chefs d'État de la CEEAC en octobre 2007 est la forme forte qui préconise à

⁷⁹⁴ LOUMINGOU-SAMIBOU Régis Vanacio, « Le principe du respect de l'identité nationale des États membres de la CEMAC », dans *Ethnicité, identités et citoyenneté en Afrique centrale, études et documents de l'APDHAC, cahier africain des droits de l'Homme*, n°6-7, mars 2002, p. 148.

⁷⁹⁵ CEA /ONU, *État de l'intégration en Afrique II. Rationalisation des communautés économiques régionales*, 2006, p. 74.

⁷⁹⁶ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁷⁹⁷ CHOUALA (Y. A), *Désordre et ordre dans l'Afrique Centrale actuelle : démocratisation, conflictualisations et transitions géopolitiques régionales*, op. cit., p. 22.

⁷⁹⁸ DECRAENE Philippe, *Vieille Afrique, jeunes nations*, Paris, PUF, 1982, p. 262.

⁷⁹⁹ DIECKHOFF Alain, JAFFRELOT Christophe, « De l'État-nation au post nationalisme », dans Marie Claude SMOUTS (dir.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Paris, PFNSP, 1998, p. 70.

⁸⁰⁰ BEAUD Olivier, *La puissance de l'État*, Paris, PUF, 1994, p. 15.

⁸⁰¹ MOUELLE KOMBI (N), op. cit., p. 211.

terme une fusion entre la CEEAC et la CEMAC. Or les Actes constitutifs de ces deux regroupements dévoilent à travers la sacralisation de l'idée de souveraineté, un égoïsme national incompatible avec l'accélération du processus d'intégration régionale. Vue sous cet angle, la fusion de la CEEAC avec la CEMAC semble être une simple décoration juridique, car, elle se heurte aux velléités souverainistes.

Les égoïsmes nationaux divergents empêchent à l'Afrique Centrale de parvenir au « *résultat d'une convergence d'intérêts entre les élites transnationales et des institutions communautaires (...) possédant respectivement une forte marge d'autonomie par rapport aux États* »⁸⁰². Dès lors, il est très difficile pour les Chefs d'État de la CEMAC de laisser que leur regroupement soit envahi par la CEEAC⁸⁰³. Car au terme de la fusion des deux CER la CEMAC devra se fondre dans la CEEAC. Cette fusion ne peut se réaliser que si la CEMAC fait d'énormes concessions. Or plusieurs projets de cette communauté sont souvent bloqués à cause de certains États qui privilégient l'intérêt national au détriment de l'intérêt régional. À titre illustratif, le Gabon n'avait cessé de bloquer l'entrée en vigueur du passeport CEMAC en prétextant « *l'intégration de données biométriques dans le document de voyage* »⁸⁰⁴ ; la RCA et le Tchad se disputent le siège d'Air CEMAC⁸⁰⁵, etc. Par ailleurs, cette déclaration d'Ali BONGO lors du sommet de la CEMAC du 15 au 17 janvier 2010 tenu à Bangui en dit long : « *je ne vais pas céder sur tout* »⁸⁰⁶.

Ce répertoire de projets bloqués par les égoïsmes nationaux des Chefs d'État fait de l'Afrique Centrale le « *mauvais élève de l'intégration régionale* »⁸⁰⁷. Ici, chaque État se préoccupe a priori de ses problèmes internes au mépris de la formation du bloc régional. C'est à ce titre qu'Omar BONGO avait coutume de dire : « *Gabon*

⁸⁰² LEQUESME Christian, « Comment penser l'Union Européenne », dans SMOUTS (M-C) (dir.), *Les nouvelles relations internationales...* op. cit., p. 114.

⁸⁰³ JANAL LIBOM (Y. J), op. cit., p. 97.

⁸⁰⁴ DOUGUELI Georges, « A quand le passeport orange », dans *jeune Afrique* n° 2552, du 6 au 12 décembre 2009, p. 26.

⁸⁰⁵ Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade du Tchad à Yaoundé, le 03 août 2016.

⁸⁰⁶ MEYER Jean Michel, « grand ménage à la CEMAC », dans *jeune Afrique* n° 2559, du 24 au 30 janvier 2010, p. 65.

⁸⁰⁷ AIRAULT Pascal, « Le mauvais élève de l'intégration régionale », dans *jeune Afrique*, n° 2552, du 6 au 12 décembre 2009, p. 28.

d'abord ; le Gabon aux gabonais »⁸⁰⁸. Les Chefs d'État en Afrique Centrale se bornent à « décréter l'intégration qu'à la construire »⁸⁰⁹. Ladite intégration « souffre des contradictions de ses leaders qui adhèrent aux préceptes de l'intégration, mais se rebiffent dès qu'il y va de l'aliénation de leur pouvoir respectif »⁸¹⁰.

Dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale, l'intérêt national égoïste se manifestant par la sacralisation de la souveraineté de l'État et les luttes de leadership, constitue une contrainte intrinsèque aux acteurs étatiques.

b- L'instabilité politique des États

L'instabilité politique des États de l'Afrique Centrale réunit un potentiel de nuisance qui sape l'intégration régionale. Elle se traduit par les conflits (i), les contestations sociopolitiques (ii) et la corruption (iii).

i- Les conflits

La réussite d'un processus d'intégration régionale dépend fortement de la stabilité de ses acteurs. En Afrique Centrale, la majorité des États ont connu et font encore régulièrement face à des conflits. C'est le cas de l'Angola, du Burundi, du Cameroun, du Congo, de la Centrafrique, de la RDC, du Rwanda et du Tchad.

L'Angola a été confronté à une longue guerre civile de 1975 à 2002. Les forces de l'Union Nationale pour l'Indépendance Totale de l'Angola (UNITA) de Jonas SAVIMBI ont affronté les troupes du Mouvement Populaire de Libération de l'Angola (MPLA) d'Augusto NETO puis de José Eduardo DOS SANTOS au pouvoir depuis près de 25 ans⁸¹¹. Cette guerre est un héritage de la décolonisation et de la lutte pour le pouvoir qui eut lieu entre deux mouvements. Ce conflit a longtemps été alimenté par le contexte international lié à la guerre froide. En effet, durant cette

⁸⁰⁸ AWOUMOU (D.C), op. cit., p. 118.

⁸⁰⁹ ROPIVIA Marc Louis, « Les contradictions du processus d'intégration en Afrique occidentale et centrale : une étude comparée », dans EWANGUE (J-L) (dir.), op. cit., p. 43.

⁸¹⁰ BASSAMA Paul, « Pesanteurs autour de l'intégration », dans *Bébéla*, n° 061 du jeudi 10 décembre 2009, p. 4.

⁸¹¹ MALAQUIAS Assis, *Rebels and Robbers. Violence in Post-Colonial Angola*, Uppsala, The Nordic Africa Institute, 2007, p. 13.

guerre, le bloc de l'Est soutenait le MPLA communiste alors que celui de l'Ouest se rangeait du côté de l'UNITA⁸¹². D'ailleurs, le président américain Ronald REAGAN lors d'une visite de Jonas SAVIMBI à la maison blanche en 1984, l'a qualifié de combattant de la liberté. Le bilan en vies humaines de cette guerre civile est de plus de 100.000 morts⁸¹³.

Les Nations Unies se sont investies dans la résolution de ce conflit à partir de 1989, avec la série des missions de l'ONU, notamment la Mission de vérification de l'ONU en Angola (UNAVEM) I qui a duré de janvier 1989 au 25 mai 1991, l'UNIVEM II du 30 mai 1991 en février 1995, UNIVEM III de février 1995 au 30 juin 1997 et enfin la mission d'observation des Nations Unies en Angola (MONUA) depuis 1997 et les différents accords de paix non respectés⁸¹⁴. Toutefois, le conflit angolais semble avoir trouvé une solution depuis l'assassinat de Jonas SAVIMBI par les troupes de MPLA le 22 février 2002⁸¹⁵. C'est dire que la victoire militaire du MPLA est à l'origine de la fin de cette guerre civile⁸¹⁶. Le conflit reste latent dans ce pays au regard de la présence de plusieurs mouvements rebelles dans l'enclave de Cabinda.

Le Burundi pour sa part, a connu une guerre civile entre différentes factions et milices à configuration ethnique. C'est l'assassinat du président élu Melchior NDADAYE le 21 octobre 1993, appartenant à l'ethnie Hutu, qui a mis le feu aux poudres. Ce conflit d'ordre ethnique a opposé la majorité Hutu à la minorité Tutsi. Les combats, très violents ont opposé les différentes factions et ont duré dix ans, avec à l'actif plus de trois cent mille morts⁸¹⁷. Cette situation connaît une accalmie⁸¹⁸ depuis la conclusion sous la médiation de l'ancien président sud-africain Nelson

⁸¹² MALAQUIAS (A), op. cit., p. 68.

⁸¹³ www.wikipédia.fr/histoire-de-Angola, consulté le 09 septembre 2016 à 07 heures 06 minutes.

⁸¹⁴ MALAQUIAS (A), op. cit., pp. 88-90.

⁸¹⁵ Ibid. p. 112.

⁸¹⁶ TSHITENGUE LUBABU, « Fin de la guerre civile en Angola », dans www.jeuneAfrique.com, 2002, mis en ligne le 31 mars 2008 à 12 heures 18 minutes, consulté le 09 septembre 2016 à 07 heures 50 minutes.

⁸¹⁷ www.wikipédia.org/wiki/Guerre-civile-burundaise, consulté le 09 septembre 2016 à 09 heures 35 minutes.

⁸¹⁸ Même si les rebelles du FNL refusent de signer les accords de paix et de participer au gouvernement de réconciliation nationale.

MANDELA, des accords de paix d'Arusha le 28 août 2000 et de l'accord sur le partage du pouvoir du 16 novembre 2003 entre le gouvernement et les rebelles hutus des Forces pour la Défense et la Démocratie (FDD) sous l'égide de l'Afrique du Sud.

Le Cameroun quant à lui, a connu un conflit qui l'opposait au Nigéria au sujet de la presqu'île de Bakassi. Ce conflit est à ce jour le conflit le plus violent entre deux États appartenant à deux aires régionales différentes. L'un, (le Cameroun) appartenant à la CEEAC et l'autre (le Nigéria) à la CEDEAO. Ce différend a impliqué aussi bien l'hinterland que le domaine maritime, a occasionné des milliers de pertes en vies humaines et faisait courir des risques d'embrasement à l'ensemble des États du Golfe de Guinée.

En effet, le Cameroun et le Nigéria partagent une frontière longue de plus de 1500 km. Ces deux États ont eu plusieurs différends concernant la démarcation des limites frontalières, avec comme point de crispation le plus important et le plus médiatique : la péninsule de Bakassi. Ce bout de terre parsemée de mangroves est réputé riche en ressources halieutiques et en pétrole, ce qui a exacerbé les appétits des deux États. Le 21 décembre 1993, Au mépris de la Charte de l'OUA, notamment des principes du respect des frontières héritées de la colonisation et du règlement pacifique des différends et au mépris de tous les accords conclus entre les deux pays depuis 1961, les forces armées nigérianes franchissent la frontière et s'installent dans la péninsule de Bakassi, précisément dans les localités de Jabane et Diamond, à la consternation de la communauté internationale.

L'armée camerounaise riposte en effectuant une reconquête partielle de Bakassi. Les deux armées occupent chacune un bout de la péninsule au terme de violents combats. Depuis lors, la situation militaire sur le terrain est gelée avec des concessions de période de tension, d'affrontement et de calme. La mort du président nigérian Sani ABACHA en juin 1998 a facilité un relâchement de la tension entre les deux États. La cour internationale de justice (CIJ), saisie par le Cameroun le 29 mars 1994 par une requête introductive, demandant de reconnaître sa souveraineté sur la presqu'île de Bakassi, a rendu en 2002 un arrêt qui a attribué Bakassi au

Cameroun⁸¹⁹. En dépit d'une accalmie relative, les exactions d'un groupe qui se dénommerait « Bakassi Freedom Fighters » continuent de troubler la quiétude du Cameroun sur ce territoire immensément riche en ressources pétrolières et halieutiques.

En Centrafrique, la violence et l'insécurité tirent leurs origines de la pluralité et la succession des mutineries militaires. L'instabilité politique dans ce pays remonte à la dictature de l'empereur BOKASSA et les coups d'État de David DACKO avec l'aide des parachutistes français le 20 septembre 1979 et d'André KOLINGBA le 1^{er} septembre 1981⁸²⁰. Après le renversement d'Ange-Félix PATASSE (président élu, 1993-2003) par François BOZIZE (2003-2013), la RCA sombre dans un long cycle de violence et d'insécurité du fait des groupes armés et des rebellions. Le coup de force de Michel DJOTODIA du 24 mars 2013 contre François BOZIZE est venu accentuer la violence entre les confessions religieuses en Centrafrique. Les affrontements entre musulmans et chrétiens représentés respectivement par les Séléka et les Anti-Balaka ont occasionné la fracture des communautés qui avaient l'habitude de vivre paisiblement ensemble⁸²¹, ont fait des milliers de morts et de déplacés, embrasant ainsi la région. Malgré l'élection de Faustin Archange TOUADERA le 30 mars 2016, la Centrafrique reste en proie aux mouvements rebelles, à la violence et aux conflits. En dépit de la présence de la MINUSCA qui dispose d'un effectif de 10000 casques bleus, les attaques sporadiques perpétrées par les Séléka et les Anti-Balaka, occasionnent la flambée de violences et causent quotidiennement des morts, des déplacés et des blessés⁸²².

⁸¹⁹ www.icj-cij.org, Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, mis en ligne le 10 octobre 2002, consulté le 10 septembre 2016 à 08 heures 45 minutes.

⁸²⁰ WAWAYE DOUI Augustin Jérémie, *La sécurité, la fondation de l'État centrafricain : contribution à la recherche de l'état de droit*, Thèse de doctorat en droit public, Université de Bourgogne, 2012, pp. 8-9.

⁸²¹ ABABA Alexis Maïna, « La récente crise en Centrafrique : conflit religieux ou la conséquence du déficit d'aménagement du territoire ? », dans MOUCHE Ibrahim, EWUSI Kale Samuel (dir), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015, p. 90.

⁸²² ETOUNDI Simon Pierre, « Centrafrique : vigilance », dans *Cameroun tribune* n° 11181/7380/42^{ème} année, lundi 19 septembre 2016, p. 32.

Au Congo Brazzaville, avec le vent démocratique des années 1990, le pays a connu une alternance politique, notamment avec l'élection de Pascal LISSOUBA à la présidence de la République le 16 août 1992. À partir de 1997, à l'approche de l'élection présidentielle, les rivalités entre les principaux acteurs politiques ont dégénéré en affrontements armés de haute intensité entre les milices de Denis SASSOU NGUESSO (les Cobras) et celles du président Pascal LISSOUBA (Ninjas) et de l'ancien Premier ministre Bernard KOLELAS (Cocoyes). Ces combats qui ont duré trois mois ont fait des milliers de victimes et se sont soldés par la victoire des milices de Denis SASSOU NGUESSO⁸²³. C'est d'ailleurs ce dernier qui sera investi président en octobre 1997 et il y est resté jusqu'à présent, mais est aussi sporadiquement confronté aux groupes rebelles.

Dans ce pays, l'éclatement des conflits armés en période électorale révèle dans une certaine mesure une préférence pour les armes aux dépens des urnes⁸²⁴. En outre, ce pays a connu l'intervention directe des forces extérieures. Ainsi, le conflit angolais y a débordé avec la participation des forces de l'UNITA aux combats du côté des forces gouvernementales de Pascal LISSOUBA, alors que l'armée angolaise volait de manière décisive sur l'issue des affrontements au secours des hommes de Denis SASSOU NGUESSO⁸²⁵. La paix est fragile dans ce pays malgré l'accord de cessation des hostilités signé le 29 décembre 1999 entre le gouvernement de Brazzaville et les rebelles du Conseil National de Résistance (CNR) de François BITSINGOU alias pasteur Ntoumi. Les mouvements rebelles sont encore en faction, notamment dans la région du pool. L'équilibre actuel du pouvoir a été dessiné par les armes⁸²⁶.

En RDC, la diversité et la multiplicité des acteurs qui s'affrontent rendent les conflits complexes. Les conflits dans ce pays impliquent l'articulation des formes de

⁸²³ www.wikipedia.org/wiki/Guerre-Civile-du_Congo-Brazzaville, consulté le 13 septembre 2016 à 06 heures 52 minutes.

⁸²⁴ SINDJOUN Luc, *État, individu et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 1997, p. 12.

⁸²⁵ Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité (GRIP), *La posture régionale de l'Angola : entre politique d'influence et affirmation de puissance*, Note d'information N° 18, 2015, p. 12.

⁸²⁶ MBEGA MESSE (Y. C), *op. cit.*, p. 242.

rébellions internes contre le pouvoir central et l'intervention armée de pays voisins⁸²⁷. Historiquement, la RDC, autrefois appelée le Congo puis Zaïre est l'un des pays les plus instables au monde. Pendant la colonisation et ce jusqu'en 1971, le pays s'appelait Congo, puis a porté le nom de Zaïre de 1971 à 1997.

Depuis 1960, le Congo vit dans une situation conflictuelle permanente. Le pays a connu tour à tour les troubles nés des désaccords entre le président Joseph KASA-VUBU et son premier ministre Patrice LUMUMBA dès les premières heures de son indépendance, de la tentative de sécession du Katanga, ancien nom de la province du Shaba, et de l'assassinat de Patrice LUMUMBA en 1961. Le coup d'État de MOBUTU SESE SEKO en 1965 et l'instauration par la suite d'un régime autoritaire pratiquant le culte du chef⁸²⁸, n'étouffent que temporairement les tensions politiques dans ce pays immensément riche en ressources naturelles. Entre 1977 et 1978 le Congo est à deux reprises envahi par des ex-gendarmes katangais venus d'Angola et le régime MOBUTU ne doit son salut qu'à l'intervention répétée des troupes marocaines et des légionnaires français⁸²⁹.

Le processus de démocratisation enclenché à contrecœur par MOBUTU en 1990 et la Conférence Nationale Souveraine (CNS) de janvier 1991, ravivent les tensions et plongent de nouveau le pays dans la spirale des affrontements violents entre les différents acteurs de la scène politique zaïroise. L'échec de la transition né du refus par le camp présidentiel de mettre en œuvre les résolutions de la CNS laisse le pays dans un profond blocage de la situation politique. En 1994, subissant le contrecoup du génocide rwandais, l'Est de la RDC est envahi par près de deux millions de réfugiés Hutus rwandais fuyant la conquête du Rwanda par le Front Patriotique Rwandais (FPR). Parmi eux se trouvent de nombreux responsables du génocide des Tutsis rwandais. Ces derniers s'organisent dans des camps autour des

⁸²⁷ DE VILLERS Gauthier, « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », *Afrique contemporaine*, 2005/3 n° 215, pp. 48.

⁸²⁸ BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard, 1992, p. 58.

⁸²⁹ GRIP, op. cit., pp. 12-13.

ex-forces armées rwandaises et des milices constituées des Hutus ayant participé au génocide rwandais en 1994 pour mener des raids meurtriers au Rwanda⁸³⁰.

En septembre 1996, Laurent Désiré KABILA, un ancien rebelle qui a combattu au côté de Pierre MULELE contre MOBUTU et depuis toujours hostile au régime de MOBUTU, lance une rébellion armée avec le soutien de l'Angola, du Rwanda et de l'Ouganda dans la région du Kivu. L'objectif clairement affiché par la rébellion était de renverser le pouvoir en place à Kinshasa. Très rapidement la rébellion progresse dans l'Est du pays et dans le haut Zaïre sans rencontrer de véritable résistance. Le 15 mars 1997, les rebelles s'emparent de Kisangani, troisième ville du pays et base arrière de l'armée qui a abandonné ses positions sans combattre. Le 9 avril, c'est au tour de Lubumbashi de tomber aux mains des rebelles. Toutes les mesures prises par MOBUTU pour enrayer l'avancée de la rébellion, notamment le remplacement du chef d'État-Major des forces armées zaïroises et le recrutement des mercenaires ont échoué⁸³¹.

Le 17 avril, Nelson MANDELA invite officiellement le président MOBUTU et le chef de l'AFDL à se rencontrer dans son pays. Cependant, alors que le chef de l'État zaïrois évoque un processus de transition, KABILA n'envisage qu'une simple passation des pouvoirs, la négociation entre les deux hommes échoue. Le 17 mai, les rebelles de l'AFDL entrent à Kinshasa, la ville est abandonnée par MOBUTU. KABILA se proclame Chef de l'État de la RDC. Très vite, des mésententes au sujet de la gestion de l'armée congolaise surviennent entre le président KABILA et ses alliés rwandais et ougandais. En juillet, KABILA ordonne le retrait de toutes les forces étrangères de la RDC, consommant ainsi le divorce avec ses anciens alliés.

Le 2 août, dans la province du Kivu, des soldats congolais Tutsis d'origine rwandaise, aidés par les troupes rwandaises se soulèvent contre le régime de KABILA. Plusieurs rebellions sont formées à l'intérieur du territoire congolais avec l'appui de l'Ouganda, du Rwanda et du Burundi. Menacé de chute, KABILA fait

⁸³⁰ DE VILLERS (G), op. cit., p. 56.

⁸³¹ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 249.

aussi appel aux forces armées tchadiennes, angolaises namibiennes et zimbabwéennes. Les combats se généralisent dans le pays. L'accord de cesser le feu et le partage du pouvoir signé le 10 juillet 1999 reste sans effet⁸³².

En plein dans la guerre, plusieurs groupes armés s'affrontaient simultanément dans le pays ; ce qui a amené Alpha Omar KONARE à qualifier ce conflit de première grande guerre africaine⁸³³. Le 16 janvier 2001, KABILA est assassiné par un élément de sa garde rapprochée. Son fils Joseph KABILA lui succède. Le déploiement de la Mission d'Observation des Nations Unies au Congo (MONUC) à partir de mars 2001 et la signature le 2 avril 2003 des accords de paix à Sun City en Afrique du Sud, après une médiation très énergique de ce pays, suscite un réel espoir de paix pour la RDC. Toutefois, la paix reste fragile dans ce pays et plusieurs groupes rebelles, prêts à entrer en conflit, pullulent l'Est de la RDC.

En 100 jours, entre le 7 avril et le 4 juillet 1994, près d'un million d'hommes, de femmes et d'enfants ont été tués au Rwanda, un pays de 7 millions d'habitants. Le 6 avril 1994, la mort des présidents Juvénal HABYARIMANA du Rwanda et Cyprien NTARYAMIRA du Burundi, de suite d'un accident d'avion (toujours inexplicable), près de la capitale Kigali, est le prétexte à un coup d'État des extrémistes hutus. C'est le point de départ d'un génocide contre la population tutsi et les modérés hutus⁸³⁴. Avec la prise du pouvoir par Paul KAGAME, le Rwanda retrouve peu à peu la paix, mais les séquelles du génocide influencent encore le quotidien des citoyens.

Pour sa part, le Tchad indépendant en 1960, est désigné comme le pays des coups d'État. Tout commence en 1975 par le renversement de François TOMBALBAYE. En 1979, GOUKOUNI OUEDDEI devient président de la même manière et est ensuite chassé du pouvoir par HISSENE HABRE le 7 juin 1982. L'armée française y intervient à de nombreuses reprises, tantôt pour soutenir telle ou telle faction en conflit, ou pour protéger le pays des visées expansionnistes de la

⁸³² DE VILLERS (G), op. cit., pp. 59-61.

⁸³³ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 248.

⁸³⁴ CHRETIEN Jean-Pierre, « Le génocide des Tutsi du Rwanda », dans www.lacomediuedeclermont.com, mis en ligne en mai 2016, consulté le 13 septembre 2016 à 13 heures 42 minutes.

Libye⁸³⁵. Depuis 1990, Idriss DEBY est le nouvel homme fort du pays après la rébellion victorieuse qu'il a conduite contre HISSENE HABRE dont il fut le chef d'État-major. Ce dernier, fuyant l'avancée des troupes de DEBY, a été contraint à l'exil au Cameroun puis au Sénégal. Malgré une certaine accalmie observée depuis la prise du pouvoir par Idriss DEBY et le début de l'exploitation des ressources pétrolières de Doba, le Tchad reste sous tension avec les groupes rebelles.

Ce panorama de la conflictualité, auquel s'ajoute la pression sahélo-saharienne alimentée par les hordes djihadistes⁸³⁶, montre que l'Afrique Centrale est une région dans laquelle ont proliféré les conflits armés. Ces conflits sont pour l'essentiel des guerres civiles qui débordent la sphère interne en ayant des répercussions importantes à l'échelle régionale notamment des catastrophes humanitaires liées à la détresse des personnes déplacées et des réfugiées qui, souvent marchent des mois durant dans la forêt, tenaillés par la faim, la soif et les maladies, fuyant ainsi les zones de combats. Les conflits observés en Afrique Centrale s'accompagnent de fortes contestations sociopolitiques qui ne laissent aucune chance aux États de participer sereinement à la construction de l'intégration régionale.

ii- Les contestations sociopolitiques

Bien plus que les conflits armés qui caractérisent leur environnement sécuritaire, les États de l'Afrique Centrale connaissent également des contestations sociopolitiques qui sont parfois sources de crises politiques, particulièrement pendant les périodes électorales.

Au Gabon par exemple, ce sont les élections présidentielles fortement contestées de 2009 et 2016 qui semblent être à l'origine du climat politique délétère observable aujourd'hui. Ce climat de tensions se dégrade d'avantage d'autant plus qu'en 2011, André MBA OBAME a prêté serment en s'autoproclamant vainqueur

⁸³⁵ COT Jean-Pierre, *A l'épreuve du pouvoir : le tiers mondisme pour quoi faire ?*, Paris, Le Seuil, 1983, p. 25.

⁸³⁶ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

des élections de 2009⁸³⁷. Il a formé un gouvernement parallèle, remarquant qu'il aurait obtenu 42 % de suffrages contre 26 % pour Ali BONGO⁸³⁸. La situation s'est encore dégradée lors de la marche des opposants au régime d'Ali BONGO en 2014, qui réclamaient entre autres sa démission suite aux révélations du journaliste français Pierre PEAN, accusant Ali BONGO d'être un fils adoptif d'Omar BONGO et d'avoir fourni un faux acte de naissance pour sa candidature de 2009. Les contestations sociopolitiques ont connu leur pic à l'issue de l'élection présidentielle du 27 août 2016. En effet, l'annonce des résultats le 31 août donnant Ali BONGO gagnant contre Jean PING, a occasionné l'incendie de plusieurs édifices (publics et privés) et des morts. Dans ce pays où l'opposition politique est mal structurée et versatile, les compétitions politiques sont prédisposées aux contestations⁸³⁹.

Au Congo, Denis SASSOU-NGUESSO qui renversa militairement Pascal LISSOUBA en 1997 fut encore réélu en 2004, 2009 et récemment en 2016 dans la violence. C'est en République Centrafricaine et au Tchad que le phénomène est plus connu. En effet, les successions politiques ne s'y font que par coups d'État. Aujourd'hui encore la RCA connaît une instabilité dont les causes immédiates s'enracinent dans le renversement de François BOZIZE en mars 2013 qui, lui-même arriva par un coup d'État contre Ange-Félix PATASSE. Le départ forcé de Michel DJOTODIA et l'institution d'une transition conduite par Catherine SAMBA PANZA, semblent ne pas être une solution pour l'heure dans un pays où la modalité coutumière d'accès au pouvoir est le coup d'État et où s'entre-déchirent les clans ethnico-religieux.

En Afrique Centrale, l'accession au pouvoir serait une question de vie ou de mort, car les dirigeants de cette partie préfèrent quitter le pouvoir mort comme ce

⁸³⁷ ANKOUSSOU Élise Michelle, « Pluralisme et compétition politique au Gabon », dans MOUCHE (I), EWUSI (K. S) (dir.), p. 127.

⁸³⁸ Groupe de Recherche et d'information sur la paix et la sécurité, Les élections au service du présidentielisme : les cas du Cameroun, Gabon, République du Congo et Guinée Équatoriale, Note d'information n°30, 2016, p. 12.

⁸³⁹ ANKOUSSOU (E. M), op. cit., p. 129.

fut le cas en RDC avec Laurent Désiré KABILA, Omar BONGO au Gabon, Macias NGUEMA en Guinée Équatoriale.

Au regard d'un tel enivrement politique et social, on pourrait s'interroger sur les valeurs que défendent concrètement les organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale⁸⁴⁰. Les coups d'État de François BOZIZE et celui de DJOTODIA en RCA, acceptés et légitimés par la CEEAC et la CEMAC, avaient laissé plus d'un observateur perplexe sur les slogans de démocratie que proclament ces organisations. L'empressement avec lequel certains leaders de la région ont reconnu le nouveau régime, en lui accordant au passage une aide financière, en accueillant l'auteur du coup d'État lors de leur conférence au sommet, alors que celui-ci venait de renverser un président démocratiquement élu, a contribué à discréditer ces institutions, tout en les mettant en porte à faux avec l'UA qui n'admet plus en son sein les régimes putschistes depuis le sommet d'Alger de 1999.

Bien plus, sur les onze présidents en exercice en Afrique Centrale, rare sont ceux arrivés démocratiquement au pouvoir. Idriss Deby, Denis SASSOU NGUESSO, Theodoro OBIANG NGUEMA, Paul KAGAME, José Eduardo DOS SANTOS sont arrivés au pouvoir au terme de processus de violences, coups d'État ou guerres civiles. Paul BIYA (Cameroun), Joseph KABILA (RDC) et Ali BONGO (Gabon) ont pris le pouvoir par une succession préalablement voulue et planifiée par leurs prédécesseurs sur un modèle quasiment monarchique.

En plus des conflits et des contestations sociopolitiques, la corruption n'est pas en réserve des contraintes intrinsèques qui minent l'intégration régionale en Afrique Centrale.

iii- La corruption

L'intégration régionale n'est pas uniquement un simple acte de construction d'un espace politique ou économique, mais un profond processus de modification et de transformation structurelle qui s'opère au sein d'un espace régional constitué de

⁸⁴⁰ Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé, op. cit.

plusieurs pays, et qui est à mesure de déclencher le développement social et économique durable⁸⁴¹. Ce qui exige un climat sécuritaire, économique et politique propice et par-dessus tout la bonne gouvernance. La CEA-AC affirme que « *pour réussir, les initiatives d'intégration régionale doivent s'accompagner d'une gestion publique de qualité et de mesures d'application au niveau national* »⁸⁴².

En Afrique Centrale, la corruption est l'un des phénomènes socioculturels observés dans les pays et leurs administrations publiques (police, impôts, santé, transport, douane, justice, etc.) et qui entrave l'intégration régionale. En effet, la corruption tire sa source du mauvais traitement du personnel administratif à la suite de l'implémentation des Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) et la dévaluation monétaire du milieu des années 1990. Elle réduit les ressources financières des États, amoindrit les revenus des populations, nuit au climat des affaires, entrave la libre circulation des facteurs de production. Les pays d'Afrique Centrale partagent les dernières places du classement de l'indice de perception de la corruption⁸⁴³.

Selon l'indice de perception de la corruption 2015 établi par l'ONG Transparency International et qui évalue 167 pays sur une échelle de 0 points (perçus comme très corrompus) à 100 points (perçus comme très intègres), les pays d'Afrique Centrale apparaissent comme très corrompus et figurent au bas du classement tant africain que mondial. Le tableau ci-dessous nous permet de le constater.

Tableau n°12 : Classement des pays d'Afrique Centrale dans l'indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International

Pays	Classement africain	Classement mondial
Angola	49è	163è
Burundi	44è	150è
Cameroun	34è	130è
Congo	41è	146è

⁸⁴¹ MFONKA Abdoulaye, « Gouvernance et intégration régionale en Afrique Centrale », dans MOUICHE (I), EWUSI (K. S), op. cit., p. 267.

⁸⁴² CEA-AC, Prospectus intégration régionale, 25^{ème} session du comité inter-État, Libreville, 2007, p. 1.

⁸⁴³ MFONKA (A), op. cit., p. 271.

Gabon	22 ^e	99 ^e
Guinée Équatoriale	37 ^e	139 ^e
RCA	40 ^e	145 ^e
RDC	43 ^e	147 ^e
Rwanda	4 ^e	44 ^e
Sao Tomé-et-Principe	11 ^e	66 ^e
Tchad	42 ^e	147 ^e

Source : Rapport sur l'indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International, consulté sur www.agenceecofin.com, le 13 octobre 2016 à 19 heures 33 minutes.

Lors de nos enquêtes de terrain effectuées en février et mars 2016, dans les localités d'Abuenshie, d'Abong, d'Abang Minko'o, de Meyo-kyé et de Kye-ossi, nous avons pu observer le phénomène de la corruption dans les postes de contrôle de douane, de gendarmerie ou de police. En effet, les routes qui mènent à ces localités frontalières sont jonchées de multiples barrières de contrôles où les agents des États exigent des pots de vin aux passagers commerçants ou non et aux chauffeurs des cars de transport. Même en règle c'est-à-dire disposant d'un visa dument établi, les passagers gabonais sur le trajet Ebolowa-Kye-ossi étaient contraints de verser 2000 francs de « dessous de table » sur une route juste longue de 200km et où il existe plus d'une dizaine de barrières. Les commerçants camerounais nous ont fait comprendre que ces pots de vin sont un peu plus élevés du côté du Gabon et de la Guinée Équatoriale, soit 5000 francs pour le simple citoyen et 20000 francs pour les commerçants⁸⁴⁴. La pratique est la même dans la localité d'Abuenshie où le passager commerçant ou non paye 2000 francs auprès des agents de l'État avant la traversée du fleuve et 5000 francs à Abong au Nigéria juste après la traversée. Ces sommes payées par les citoyens n'ont pas de contrepartie et encore moins perçues contre la délivrance d'une quittance.

La corruption impacte ainsi les dynamiques transfrontalières d'intégration régionale en Afrique Centrale, elle entrave le commerce transfrontalier⁸⁴⁵, limite les

⁸⁴⁴ Entretien mené avec des commerçants dans la localité d'Abang Minko'o le 26, 27 et 28 mars 2016.

⁸⁴⁵ Entretien mené avec NOMBO David, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ako, le 20 février 2016.

dynamiques de communautarisation de la vie des peuples-frontières et ravive les tensions entre les populations frontalières, les commerçants et les agents des États⁸⁴⁶.

Dans un tel contexte, l'intégration régionale ne peut prospérer. Comment l'Afrique Centrale peut-elle devenir alors une communauté de sécurité dans un environnement agité par les conflits, les crises sociopolitiques, la corruption, les égoïsmes et les voies de communication peu propices au commerce ? Au rang de ces contraintes, il faut ajouter l'inadéquation des mécanismes de financement et de recrutement de la ressource humaine.

3- L'inadéquation des mécanismes de financement et de recrutement de la ressource humaine

L'intégration régionale en Afrique Centrale fait face d'une part au problème de financement (a), d'autre part, à la contrainte de la ressource humaine de qualité (b).

a- L'inadéquation des mécanismes de financement

Il convient de décrire les sources de financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale (i), avant de relever leurs tares (ii).

i- Les sources de financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale

Le financement des activités d'intégration régionale en Afrique Centrale, a pendant longtemps reposé sur le système de contributions à partir des budgets des États membres, ce qui exposait les ressources financières des institutions à la volatilité des finances publiques des États membres. Par exemple, avant les crises qui ont mis en hibernation la CEPGL, la RDC contribuait à hauteur de 50%, le Rwanda et Burundi pour 25% chacun pour le budget de cette institution. Aussi, sous l'égide de l'UDEAC, les États budgétisaient les dépenses de fonctionnement des

⁸⁴⁶ Entretien mené avec NOMBO (D), op. cit.

institutions communautaires et le versement de leurs contributions se faisait via leur Trésor public⁸⁴⁷.

Pour pallier cette dépendance, les institutions ont adopté d'autres mécanismes de financement, même s'ils reposent toujours sur les capacités contributives des États. Il s'agit pour la CEMAC de la Taxe Communautaire d'Intégration (TCI). La TCI a été adoptée le 14 décembre 2000 à N'Djamena par un Acte Additionnel, elle sera reprecisée par un autre Acte le 8 décembre 2001 à Yaoundé, avant d'être consolidée par un texte de même nature le 28 janvier 2004 à Brazzaville. La TCI repose sur le principe selon lequel toutes les importations de produits en provenance des pays tiers, n'ayant pas conclu des accords privilégiés avec un membre de la communauté ou ne faisant pas l'objet d'une disposition fiscale spéciale, sont soumis à une taxe dont le taux est de 1%⁸⁴⁸. Le produit annuel de cette taxe est entièrement versé dans un compte spécial ouvert à la BEAC⁸⁴⁹. Pour la CEEAC, le mécanisme de financement de la communauté repose sur la Contribution Communautaire d'Intégration (CCI). À l'image de la TCI de la CEMAC, la CCI est assise sur un cordon douanier ou un prélèvement dont le taux est 0.4% de la valeur en douane des importations hors Communauté. La CCI tire sa source des Décisions n° 05/CEEAC/CCEG/XI/04 du 27 janvier 2004 de la Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement, modifiées par les Décisions n° 29/CEEAC/CCEG/XIII/07 et n° 30/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 portant respectivement révision du mécanisme de financement autonome de la CEEAC et fixant la clé de répartition des contributions annuelles.

Cette contribution des États membres couvrant à peine les activités d'intégration régionale, et plus précisément du fonctionnement des secrétariats

⁸⁴⁷ PENDE SOMMO Archille, L'intégration sous-régionale en CEMAC à l'épreuve de la circulation des personnes et des biens, Mémoire de Master en Gouvernance et Politiques Publiques, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, 2010, p. 31.

⁸⁴⁸ Ibid. p. 28. Lire aussi l'article 5 de l'Acte additionnel n° 03/00-CEMAC 045-CM-05 du 14 décembre 2000, portant mécanisme autonome de financement de la Communauté.

⁸⁴⁹ L'article 8 de l'Acte additionnel N° 03/00-CEMAC 045-CM-05 du 14 décembre 2000 stipule que : « *Les titres de paiement de la TCI/P sont déposés quotidiennement pour encaissement par les Administrations Nationales des Douanes dans les comptes ouverts au nom de la CEMAC dans les Agences Nationales de la BEAC* ».

des institutions et des organisations spécialisées, oblige la plupart d'entre elles à dépendre de l'aide extérieure. C'est ainsi que l'intégration régionale en Afrique Centrale connaît des appuis extérieurs des partenaires multilatéraux et bilatéraux destinés au financement des projets et programmes sous forme de dons et legs. Il s'agit par exemple de l'Union Européenne, la BAD, la Banque Mondiale, la GIZ, le FAO, etc. Le tableau ci-dessous présentant les différentes sources de financement du Programme d'Action 2015 de la CEEAC, permet de se rendre compte.

Tableau n° 13 : Les différentes sources de financement du programme d'action 2015 de la CEEAC

N° ordre	Sources de financement
1	États membres de la CEEAC (CCI)
2	Union Européenne (10 ^{ème} FED)
3	BAD
4	Banque Mondiale
5	GIZ
6	FAO
7	NEPAD
8	PNUD
9	OIBT/ITTO

Source : CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant projet de programme d'action de la CEEAC pour l'exercice 2015, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, p. 27.

À l'analyse, les sources de financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale sont ainsi constituées majoritairement des contributions des États membres et des apports des partenaires. Le tableau suivant présentant la structure du budget prévisionnel de la CEEAC pour l'exercice 2014 nous le démontre.

Tableau n°14 : Structure du budget prévisionnel de la CEEAC, exercice 2014

Rubrique	Budget en FCFA
Contributions des États membres	10 005 656 106
Arriérés	7 968 999 496
Apports des partenaires	31 943 150 285
Total	49 917 805 887

Source : CEEAC, Rapport de la Commission Consultative sur l'exécution du budget de la CEEAC, exercice 2014, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, p. 13.

De ce tableau, il ressort que l'intégration régionale en Afrique Centrale est majoritairement financée par les partenaires bilatéraux et multilatéraux. Les États membres n'apportent qu'une piètre contribution et cumulent des arriérés. Toute chose qui pose le problème de l'adéquation des mécanismes de financement de ladite intégration. En effet, l'insuffisance, la faiblesse et l'irrégularité des financements ont toujours été le maillon faible du processus d'intégration. Les ressources financières des CER sont restées en deçà des besoins budgétisés et des contributions escomptées⁸⁵⁰. Ces dernières années, le non-versement des contributions dues par les États membres a été identifié comme l'un des facteurs ayant grandement contribué à la fragilisation du processus d'intégration régionale. Bien plus, les contraintes liées aux engagements financiers internationaux des États membres ont grandement limité la capacité financière de ces derniers à faire face à leurs obligations financières vis-à-vis des institutions qu'ils ont mises en place⁸⁵¹. Cette situation a conduit à une détérioration de la capacité financière des secrétariats des CER à assurer leurs charges de fonctionnement et à mener correctement leurs activités. Du reste, il convient de relever que les contributions acquittées ont décliné au fil du temps et l'aide extérieure fait parfois défaut ou ne suffit pas pour répondre aux besoins des CER.

ii- Les tares des mécanismes de financement

L'inadéquation entre les moyens financiers et les objectifs de l'intégration régionale en Afrique Centrale demeure l'un des obstacles, si ce n'est l'obstacle majeur à l'intégration. En effet la CEA/BSR-AC observe que « *toutes les institutions d'intégration d'Afrique centrale continuent d'être confrontées à la problématique d'un financement régulier et surtout sécurisé des programmes et projets communautaires* »⁸⁵². Par ailleurs, les mécanismes de financement endogènes, en l'occurrence la contribution budgétaire directe par pays et les mécanismes d'auto-

⁸⁵⁰ CEA et Centre Africain pour la Politique Commerciale (CAPC), « Financement de l'intégration régionale », Note d'informations n°2, novembre 2004.

⁸⁵¹ Ibid.

⁸⁵² CEA/BSR-AC, Rapport sur l'État d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale, 2011, P. 26.

financement de la CEMAC et de la CEEAC ne servent pas efficacement de compléments et de relais à l'aide financière de l'extérieur⁸⁵³. De fait, plusieurs pays ne parviennent pas à s'acquitter de leurs contributions financières obligatoires. De même, les mécanismes d'auto-financement que sont la TCI et la CCI ne fonctionnent pas normalement⁸⁵⁴. Ces mécanismes ne couvrent pas les frais de fonctionnement des institutions et organes, on assiste à de nombreux retards de paiements et d'arriérés⁸⁵⁵. Le budget général de la CEEAC pour l'exercice 2014 présenté dans le tableau suivant ressort par exemple cette situation criarde.

Tableau n° 15 : Situation cumulée des arriérés des États membres de la CEEAC (1985-2013) en FCFA

États membres	Situation actualisée des arriérés 2013 au 10/10/2014
Angola	5 024 878 676
Burundi	5 868 065 112
Cameroun	3 076 876 280
RCA	2 657 013 093
Congo	
RDC	6 243 719 563
Gabon	
Guinée Équatoriale	
Sao Tomé & Principe	6 777 008 420
Tchad	
Total	29 647 561 144

Source : CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant exécution du budget de la CEEAC pour l'exercice 2014 au 30 septembre 2014, N'Djamena, 24-25 novembre 2014, annexe n°3 produit par l'agence comptable du Secrétariat Général de la CEEAC le 10/10/2014.

Il ressort de ce tableau que le stock des arriérés de contributions des États membres de la CEEAC se situe à 29 647 561 144 FCFA. Il est cumulé par 6 États sur les 10 que comptait l'organisation à cette période ; le Congo, le Gabon, la Guinée Équatoriale et le Tchad n'ayant pas des arriérés. Aussi, le Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant état de mise en œuvre de la CCI relève qu'aucun

⁸⁵³ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, op. cit.

⁸⁵⁴ Entretien avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

⁸⁵⁵ Ibid.

État membre n'a soumis un moratoire pour éponger ses arriérés de contribution à échéance ; ces derniers n'ayant pas encore intégré la CCI dans leur corpus législatif, réglementaire et administratif ; ils continuent à recourir au système classique des contributions sur budgets nationaux, aux conditions aléatoires⁸⁵⁶. Toute chose qui a amené Achille BASSILEKIN à affirmer que « *la contribution communautaire d'intégration dans le cas de la CEEAC avait été retenue par le 13ème Sommet comme la priorité des priorités. Mais elle n'a connu ni d'application concrète et reste difficile à mobiliser. Certains États n'ont même jamais pris de texte pour la transposition nationale de cette ressource alors tous les Chefs d'État s'étaient accordés pour indiquer que cette mesure était un préalable stratégique à la réalisation des objectifs de la CEEAC* »⁸⁵⁷.

Les retards et les cumuls d'arriérés sont liés aux failles contenues dans les mécanismes de financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale. En effet, lesdits mécanismes connaissent des dysfonctionnements qui sont de trois ordres, notamment : le système de collecte inadapté, le problème lié au maintien d'une clé de contribution égalitaire et le manque de fiabilité du système statistique et fiscal⁸⁵⁸.

Pour ce qui est du système de collecte inadapté, le rapport du conseil extraordinaire des ministres de la CEMAC tenu en juin 2005 relève le non-respect des dispositions sur l'encaissement de la TCI privant ainsi l'organisation des moyens de son fonctionnement et oblige le Secrétariat Exécutif à engager souvent de lourdes et infructueuses manœuvres auprès des trésors nationaux. En effet, malgré les dispositions énoncées à l'article 8 de l'Acte additionnel N° 03/00-CEMAC/ 045-CM-05 du 14 décembre 2000, un mécanisme autonome de financement dénommé Taxe Communautaire d'Intégration (TCI) qui stipule que : « *les titres de paiement de la TCI/P sont déposés quotidiennement pour encaissement par les*

⁸⁵⁶ CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant état de mise en œuvre de la CCI N'Djamena, 24-25 novembre 2014, p. 4.

⁸⁵⁷ BASSILEKIN Achille, « Les Enjeux et intérêts d'une politique d'intégration en Afrique Centrale », communication à l'occasion de la Conférence Débat sur le thème de l'Intégration en Afrique Centrale, Université Libre de Bruxelles, Samedi 17 mars 2012, pp. 9-10.

⁸⁵⁸ MODO Elise, « La taxe communautaire d'intégration : entre avancées et reculs », dans www.muntoo.e-monsite.com, consulté la 1^{er} septembre 2016 à 11 heures 13 minutes, p. 3.

Administrations Nationales des Douanes dans les comptes ouverts au nom de la CEMAC dans les Agences Nationales de la BEAC », les États de la CEMAC, dans leur grande majorité, procèdent à l'encaissement de la TCI par le biais du Trésor, plaçant ainsi les ressources communautaires sous l'emprise des normes et conditions spécifiques de gestion des ressources des budgets nationaux. L'une des conséquences de ce mode de recouvrement et de mise à disposition des fonds est la forte rétention des recettes par les administrations nationales, donc le non-respect de la clause de transfert automatique. Certes, certains États membres font des efforts afin d'apurer ces dettes, mais ces versements interviennent généralement à la veille des Sommets, le plus souvent dans le but d'éviter les sanctions prévues par le Traité constitutif⁸⁵⁹.

Au sujet de la clé de répartition des contributions, si la CEEAC a résolu ce problème par la Décision n° 30/CEEAC/CCEG/XIII/07 du 30 octobre 2007 fixant la clé de répartition des contributions annuelles (voir tableau n° 3), la CEMAC traîne encore le pas. La CEEAC a basé la répartition sur l'équité alors que la CEMAC maintient la clé de contribution égalitaire. En effet, « *la viabilité de toute coopération interétatique repose sur le principe d'une mutualisation des intérêts et d'une répartition équitable du coût de la coopération* »⁸⁶⁰. Contrairement à l'UEMOA où les contributions sont soumises au principe de « *solidarité financière entre les États membres* »⁸⁶¹, le maintien d'une clé égalitaire à la contribution des ressources de la CEMAC a pour conséquence l'impossibilité pour certains États enclavés, notamment la RCA et Tchad d'honorer leurs obligations par le biais de la seule TCI, d'où un recours obligé à leurs budgets nationaux et par conséquent l'accumulation d'arriérés de paiement⁸⁶².

Concernant le manque de fiabilité du système statistique, plusieurs disparités existent dans la région. La liquidation correcte des mécanismes de financement comme la CCI et la TCI repose essentiellement sur l'évaluation exacte des

⁸⁵⁹ MODO (E), op. cit., p. 4.

⁸⁶⁰ Ibid.

⁸⁶¹ Article 49 du Traité constitutif de l'UEMOA.

⁸⁶² MODO (E), op. cit., p. 5.

importations des États membres puisque celles-ci constituent la base taxable. Les pays d'Afrique Centrale comme la grande majorité des pays africains se caractérisent par une production tardive des données chiffrées, ce qui pose le problème de la fiabilité des données fournies par les États membres. Aussi, les disparités sur les méthodes d'évaluation de la valeur transactionnelle des marchandises d'origine tierce constituent des handicaps à la CCI ou à la TCI. La multi-appartenance des États aux CER, l'absence de définition des « règles d'origine » mettent en difficulté l'application efficace de ces mécanismes.

Les tares énumérées précédemment empêchent le financement et la réussite de l'intégration. Il y'a alors nécessité de repenser les mécanismes innovants de financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale⁸⁶³, car toute organisation d'intégration doit avoir une certaine indépendance vis-à-vis des États afin de pouvoir agir dans l'intérêt commun plutôt que dans le sens des intérêts nationaux dispersés.

En somme, l'inadéquation des mécanismes de financement contribue fortement à l'altération du processus d'intégration régionale en Afrique Centrale au même titre que la mauvaise politique de recrutement de la ressource humaine. Ces mécanismes sont volatiles et regorgent plusieurs manquements. L'absence des ressources financières entrave ainsi la réalisation des infrastructures diverses d'interconnexion notamment routières, aériennes, fluviales, ferroviaires, d'énergie, etc... Elle prive les Secrétariats des organisations d'intégration des ressources dont elles ont besoin, obligeant les organisations à mendier des fonds pour mettre en œuvre leur politique d'intégration.

b- L'inadéquation des mécanismes de recrutement des ressources humaines

Une ressource humaine compétente constitue le socle de toute organisation humaine ambitieuse. En effet, si rien n'est durable sans les institutions, l'action

⁸⁶³ Entretien mené avec KENHAGO TAZO (O), op. cit.

organisée n'est possible sans les hommes compétents⁸⁶⁴. L'intégration régionale est un processus technique qui ne peut être abandonnée aux mains des incompetents. Elle doit être gérée par une ressource humaine habile, formée et spécialisée. Les États d'Afrique Centrale ne semblent pas respecter ces fondamentaux.

L'une des contraintes à l'intégration régionale en Afrique Centrale réside dans les mécanismes de recrutement des ressources humaines travaillant pour le compte des institutions et organes. Ces recrutements obéissent aux principes de quota et de rotation. Ils sont fortement sous l'emprise du politique qui utilise les postes rotatifs à des fins de politique interne ou pour servir les intérêts égoïstes des dirigeants⁸⁶⁵. C'est ainsi que s'agissant des postes à mandat, l'on retrouvera des proches de Chefs d'État, des anciens membres de gouvernements, des opposants nommés à titre de compensations politiques ou encore pour les éloigner des sphères du pouvoir⁸⁶⁶. Pour ces postes, la pratique en Afrique Centrale consiste pour la conférence au sommet, à désigner juste le pays devant désormais occuper le poste. Cette pratique laisse ainsi le libre choix à l'État attributaire du poste, de choisir son citoyen devant l'occuper. Ce choix, souvent opéré sans critère de compétence requis et non-respect du profil de l'emploi constitue une entrave à l'intégration régionale, car les institutions ne peuvent être bien gérées que si elles ont à leur tête des dirigeants choisis sur la base du profil de l'emploi.

Les deux clichés de la 15^{ème} Conférence des Chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC tenue à N'Djamena, le 16 janvier 2012 et de la Conférence des chefs d'État de la CEMAC, tenue à Brazzaville, le 25 juillet 2012 permettent de se rendre à l'évidence (respectivement dans les tableaux n°1 et n°2 en annexe). À l'analyse, ces communiqués finaux font apparaître uniquement les noms des pays à la tête des institutions, organes et institutions spécialisées sans pour autant révéler les noms, les compétences et profils des occupants des postes, les laissant ainsi à la merci du

⁸⁶⁴ MONNET (J), op. cit., p. 412.

⁸⁶⁵ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, op. cit.

⁸⁶⁶ Ibid.

politique qui les instrumentalise à ses propres fins⁸⁶⁷. Or il s'agit le plus souvent des postes dont la technicité devrait nécessiter l'appel à concurrence, même en respect du principe de rotation, à l'intérieur d'un État membre.

Bien plus que les postes à mandats, le principe du respect des équilibres fauche une meilleure politique de recrutement des cadres et autres fonctionnaires des institutions⁸⁶⁸. Une compétence peut exister dans un pays de la région et pas dans l'autre ; généralement lors des recrutements, il est précisé les nationalités des postulants, ce qui entrave la concurrence et partant la compétitivité de l'organisation⁸⁶⁹. De ce fait, et au regard de l'indéniable place de la ressource humaine dans un processus d'intégration régionale, l'inadéquation des mécanismes de recrutement constitue une contrainte intrinsèque aux acteurs étatiques. L'intégration régionale en Afrique Centrale connaît aussi l'influence des contraintes inhérentes aux acteurs transnationaux.

B- Les contraintes inhérentes aux acteurs transnationaux

La criminalité transfrontalière organisée (1) et la participation des peuples-frontières à ces activités criminelles (2) impactent négativement sur la dynamique transnationale de l'intégration régionale.

1- La criminalité transfrontalière

La criminalité transfrontalière organisée peut être définie comme l'ensemble des actes délictueux et criminels dont les auteurs, les victimes et les répercussions transgressent les frontières étatiques⁸⁷⁰. Cette forme de criminalité s'est particulièrement développée à partir de 1990 avec l'éclatement ou l'exacerbation, à l'intérieur de certains pays, de crises politiques, des foyers de tensions, des conflits communautaires souvent liés à la gestion et à la redistribution des ressources naturelles, des rébellions et même des guerres civiles. Cette situation a gangrené

⁸⁶⁷ Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, op. cit.

⁸⁶⁸ Entretien avec un responsable de la commission de la CEMAC, op. cit.

⁸⁶⁹ Ibid.

⁸⁷⁰ NGOUYAMSA MEFIRE (B), op. cit., p. 233.

certains rapports de voisinage, aggravé la pauvreté et ouvert des avenues aux organisations criminelles qui ont tissé des réseaux transfrontaliers, voire transnationaux. Le crime organisé se manifeste en Afrique Centrale sous diverses formes : vol à main armée, trafic de véhicules volés, contrebande de cigarette, ou d'alcool, trafic de drogues, trafic illicite des armes, traite humaine, trafic illicite de pierres précieuses, corruption, délinquance financière et, plus récemment, la cybercriminalité, la piraterie et le terrorisme, etc. L'interconnexion et les affres des actes de criminalité transfrontalière organisée comme le terrorisme de Boko Haram (a), les coupeurs de routes (b) et la piraterie maritime (b) sont des contraintes inhérentes aux acteurs transnationaux. Elles constituent une grave atteinte à la sécurité humaine, une menace à la paix, à l'harmonie sociale, à la stabilité politique, à la bonne gouvernance, au développement et à l'intégration régionale.

a- Le terrorisme de Boko Haram

Le terrorisme peut être défini comme le fait de prendre pour cible et tuer délibérément des civils et des non-combattants, dans le but d'intimider dans un contexte donné une population, à contraindre un gouvernement ou une organisation internationale à exécuter ou s'abstenir d'exécuter un acte quelconque⁸⁷¹. Le terrorisme a pris un essor considérable en termes de dangerosité, acquérant ainsi une capacité de nuisance certaine pour la personne humaine et ses biens. Il s'inscrit dans une mouvance régionale, voire transrégionale. L'Afrique Centrale connaît les exactions du mouvement terroriste. En effet, Boko Haram, une organisation terroriste née au Nigéria ne cesse de multiplier des attaques depuis 2013 dans l'Extrême Nord du Cameroun et au Tchad.

Boko haram est un groupe extrémiste violent fondé au Nigéria par Mohammed YUSUF, tué par les forces nigérianes en 2009. Le mot Boko Haram vient de la langue haoussa et signifierait « la culture occidentale est impie ». Son leader Mohammed YUSUF a maintes fois dénoncé la corruption qui mine le pays, le style occidental

⁸⁷¹ BAUER Alain, SOULLEZ Christophe, *Terrorisme*, Paris, Dalloz, 2015, p. 32.

des dirigeants politiques. Il prône une charia « pure et dure », un nouvel ordre plus transparent, plus strict et le rejet de toute forme d'occidentalisation. Naturellement, le mouvement appréhende des concepts comme la démocratie, les élections, les libertés démocratiques individuelles et collectives comme des sacrilèges. Depuis quelques années, le groupe mène des actions violentes, et plus récemment le rapt de personnes physiques étrangères et locales. Les activités de ce groupe menacent à la fois l'Afrique occidentale et l'Afrique Centrale. La violence suscitée par les exactions de Boko Haram a amené les États, notamment les plus concernés comme le Cameroun, le Tchad et le Nigéria à se mobiliser contre cette secte⁸⁷². Boko Haram tire sa source du fondamentalisme religieux, il s'oppose au rationnel, évoque à la fois la dérégulation, la démesure, l'intransigeance et la cruauté, l'objectif étant d'imposer sa vision du monde⁸⁷³.

Alternativement qualifié de groupe terroriste, de secte ou de mouvement islamiste, Boko Haram fait l'objet de préoccupations pour les États affectés. Originellement, le 26 août 2011, un attentat-suicide contre les bureaux des Nations Unies à Abuja a notamment révélé au grand jour la dimension internationale prise par une organisation dont l'agenda politique et religieux était initialement très local⁸⁷⁴. Boko Haram, a connu une croissance de plus en plus active et meurtrière dans ses attaques contre des cibles civiles et militaires au cours des dernières années, créant ainsi le ressentiment et la vengeance afin de susciter des recrues et des sympathisants. Certaines des attaques de Boko Haram ont ciblé les communautés chrétiennes, alimentant les tensions religieuses et nourrissant par la même occasion le « choc des civilisations ».

Le groupe constitue également une menace pour les objectifs internationaux de paix et de sécurité. En Avril 2014, l'enlèvement massif de plus de 200 lycéennes

⁸⁷² « Les Chefs d'État africains veulent déclarer la guerre à Boko-Haram » <http://www.lesoir.be>, mis en ligne le 17 mai 2014, consulté le 14 septembre 2016 à 6 heures 20 minutes.

⁸⁷³ NGOUYAMSA MEFIRE (B), op. cit., p. 233.

⁸⁷⁴ PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigéria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », dans *Questions de Recherche* n°40, Juin 2012, consulté sur <http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm>, le 14 septembre 2016 à 08 heures 39 minutes, p. 13.

à Chibok, dans le Nord-Est du Nigéria, et les vidéos terrifiantes du nouveau chef de la secte, Abubakar SHEKAU, menaçant de marier de force les jeunes femmes ou d'en faire des esclaves ont suscité un mouvement d'indignation mondiale et braqué les projecteurs sur une violence jusqu'alors peu considérée et médiatisée. Les attaques périodiques contre des cibles étrangères et les preuves comme les publications de vidéo de liens avec Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), ont également soulevé la préoccupation de la communauté internationale. En juin 2014, plus de 5000 personnes sont estimées avoir été tuées dans des violences liées à Boko Haram, ce qui en fait l'un des plus meurtriers des groupes terroristes dans le monde. Les Nations Unies et les fonctionnaires nigériens rapportent que plus de 6 millions de Nigériens ont été affectés par le conflit entre Boko Haram et le gouvernement nigérian, et plus de 300.000 personnes ont été déplacées à cet effet. Le groupe a mis l'accent sur un large éventail de cibles, mais les civils dans le Nord-Est pauvre, en majorité musulmane, ont le plus souffert des exactions de cette organisation⁸⁷⁵.

Depuis 2012, cette organisation terroriste mène des raids meurtriers et des attaques suicides dans l'Extrême-Nord du Cameroun, notamment dans les villes de Fotokol, Makary, Dabanga, Kousseri, etc. À son actif on note : l'enlèvement d'une famille française de sept personnes le 19 février 2013 dans le parc naturel de Waza ; le rapt en novembre 2013 du prêtre français, VANDENBEUSCH ; celui des clercs italiens et canadiens début avril 2014 ; celui d'un chef traditionnel camerounais du village de Goumouldi (retrouvé égorgé au Nigéria) ; l'enlèvement de dix ressortissants chinois lors d'une attaque dans la localité de Waza.

Boko Haram a concentré ses attaques jusqu'à ce jour principalement sur le Nord-Est du Nigéria, à l'Extrême-Nord du Cameroun, au Tchad et au Niger. Si à l'origine le phénomène Boko Haram était essentiellement nigérian, avec comme terreau fertile un territoire ou un pays qui n'a pu lui réserver une riposte appropriée au bon moment, le champ d'attaque et le mode opératoire ont varié au point que, en

⁸⁷⁵ <http://www.humanite.fr/boko-haram-met-le-Nigeria-feu-et-sang-532974#sthash.hktjRx9T.dpuf>, « Boko Haram met le Nigéria à feu et à sang », mis en ligne le 21 mai 2014, consulté le 14 septembre 2016.

plus du Nigéria, le Cameroun, le Tchad, le Niger, voire le Benin sont obligés de s'impliquer dans le combat⁸⁷⁶. Le Cameroun, le Tchad et le Niger ressentent l'impact des activités de Boko Haram dans la mesure où ces trois pays sont les hôtes de plus de 60000 réfugiés qui ont fui le Nigéria. En outre, la menace d'enlèvements et d'attaques affecte les économies locales, ainsi que les capacités financières des États concernés.

La création d'une force multinationale mixte regroupant les États membres de la CBLT, afin de juguler ce phénomène, s'est inscrite dans un processus des rencontres internationales, une mise en œuvre de la solidarité internationale appelée de tous les vœux par le président Paul BIYA. Ce processus de mise en place de la force multinationale de la CBLT comprend le Sommet de Paris du 27 mai 2014, la réunion ministérielle de Londres du 12 juin 2014, la réunion des Ministres de la défense de la CBLT de fin juillet 2014, la réunion de suivi à Washington du 5 août 2014, la réunion d'évaluation d'étape d'Abuja du 3 septembre 2014, la réunion des Ministres de la défense de la CBLT et le Sommet des Chefs d'États de la CBLT du 7 octobre 2014 à Niamey, la réunion des Ministres des Affaires Étrangères et des Ministres de la Défense de la CBLT du 13 au 15 octobre 2014. La visite du Ministre tchadien des Affaires Étrangères au Cameroun le 4 novembre 2014 est aussi à inscrire à l'actif des tractations autour de la mise en place d'une telle force.

Il va sans dire que Boko Haram, devenu le nouveau porte-étendard du crime organisé dans le Bassin du Lac Tchad⁸⁷⁷, notamment dans la catégorie « terrorisme », oblige ainsi les États touchés à réorienter les efforts financiers dédiés à la construction de l'intégration régionale au profit du financement de « l'effort de guerre »⁸⁷⁸. Les économies des États et même des populations frontalières reposent sur les transactions à ciel ouvert qui ont cours sur les marchés périodiques internes et des marchés frontaliers dont la santé dépend de la sécurité tant des voies de communication que des approvisionnements transfrontaliers. Le terrorisme en

⁸⁷⁶ NGOUYAMSA MEFIRE (B), *op. cit.*, pp. 240-249.

⁸⁷⁷ *Ibid.* p. 238.

⁸⁷⁸ Entretien avec un responsable du Ministère camerounais des Relations Extérieures à Yaoundé, *op. cit.*

Afrique Centrale, plus précisément Boko Haram trouve un terrain fertile dans les zones de solidarité transfrontalière qu'il contribue à déstructurer, à y semer la terreur et la désolation⁸⁷⁹. Il fragilise les acteurs étatiques et transnationaux de l'intégration régionale et les amène à se préoccuper désormais de leur survie physique menacée déjà par le phénomène de coupeurs de routes. Comme l'affirme si bien Issa SAÏBOU, si les impacts de Boko Haram restent à venir, « *les effets sur le commerce, le tourisme, les recettes douanières, les mobilités intra régionales et transfrontalières, sur l'économie lacustre, l'habitat frontalier et les questions humanitaires* »⁸⁸⁰ sont très dommageables.

b- Les coupeurs de routes

Le phénomène de coupeurs de routes en Afrique centrale est une réalité ancienne qui touche principalement les pays comme le Tchad, la RCA et le Cameroun⁸⁸¹. Mais, c'est l'ampleur qu'il a pris et ses conséquences dramatiques sur les États et les acteurs transnationaux de l'intégration régionale qui attire l'attention. Ce phénomène, d'une violence quotidienne et multiforme, fait des milliers de victimes directes et collatérales et crée une insécurité qui semble se répandre au-delà des trois pays qualifiés de « Triangle de la mort »⁸⁸². En effet c'est depuis 1979, semble-t-il, que cette partie de l'Afrique Centrale est le théâtre d'insécurité transfrontalière alimentée par les coupeurs de routes appelés « zarguinass » en langue haoussa⁸⁸³.

Pour comprendre ce phénomène, il est nécessaire de restituer son origine et ses dynamiques. En effet, depuis 1960 le Tchad enchaîne de multiples conflits et les coups d'État ne cessent de se multiplier en RCA. Ces deux États et le Cameroun sont

⁸⁷⁹ Entretien avec un responsable de l'Ambassade du Tchad à Yaoundé, op. cit.

⁸⁸⁰ SAÏBOU Issa (dir.), *Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, Maroua, *Kaliao Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure de Maroua*, 2014, p. 9.

⁸⁸¹ SAÏBOU Issa, *Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du Lac-Tchad (XVI^e-XX^e s) ; dimensions historiques*, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001, p. 138.

⁸⁸² TOUOYEM Pascal, *Conjoncture sécuritaire en zone frontalière Cameroun-Tchad-Centrafrrique. Éléments d'analyse anthropo-politiste du phénomène des coupeurs de routes*, Yaoundé, CIPAD-SIPRI, 2011, p. 25.

⁸⁸³ Expression générique qui désigne *stricto sensu* tous ceux qui opèrent par embuscade, et *lacto sensu* tous les bandits de grands chemins. Lire SAÏBOU Issa, « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », dans *Politique Africaine* n°94, juin 2004.

entourés par d'autres foyers de tension dont celles du Darfour et des grands lacs. L'ensemble de ces conflits engendre des soldats perdus et le trafic des armes légères, impossibles à résorber. Ces soldats perdus s'attaquent aux voyageurs, aux commerçants et même aux villages entiers. Ils pratiquent également le kidnapping d'enfants⁸⁸⁴. En outre, l'environnement local marqué par les difficultés de survie quotidienne, qui a occasionné l'enracinement d'une économie du crime alliant des relents d'atavisme à une adaptation situationnelle⁸⁸⁵.

Issa SAÏBOU fait observer que jusqu'à un passé récent, certains axes routiers en Afrique Centrale étaient le terrain de prédilection de ces malfrats qui ont endeuillé de nombreuses familles, occasionné divers traumatismes à plusieurs citoyens et provoqué le déclin de certains grands marchés frontaliers comme le marché de Ngaoui dans la région de l'Adamaoua ; on cite aussi le marché de Mbaïmboum dans la région du Nord et le marché d'Amchidé autrement appelé Banki dans la région de l'Extrême-Nord du Cameroun.

En effet, au début des années 1990, *« les routes du bassin tchadien s'apparentaient à des champs de bataille. Chaque jour amenant son lot de morts, de blessés, de véhicules criblés de balles, de vieillards bastonnés, de femmes dénudées, de barbous invités à arracher la forêt de poils envahissant leur menton. Un étudiant de l'Université de Ngaoundéré voulut raisonner un coupeur de route qui voulait le séparer du pécule que ses parents venaient de lui donner : il fut mutilé de ses dix doigts. Dans l'Adamaoua, une dame et son mari allaient présenter leur nouveau-né à ses grands-parents ; le mari prit une balle mortelle. Dans la rage de son désespoir, la veuve défia le coupeur de route, lui demandant de l'abattre elle aussi ; comme s'il exauçait un vœu, le bandit l'exécuta à son tour... »*

C'est un jeune homme tantôt plein de projets et d'humour qui gît, alors que quelques minutes auparavant, il animait les discussions dans le car. Plus loin, les épines s'étant acharnées sur les vêtements d'un vénérable homme de religion, il tente

⁸⁸⁴ MEYER (A), op. cit., p. 93.

⁸⁸⁵ SAÏBOU (I), op. cit., p. 94.

de recouvrir de ses haillons ses parties essentielles. Parfois, appréciant son propre sort, une victime se gausse de l'agilité avec laquelle telle commerçante a déplacé sa surcharge pondérale par-delà buissons, mares et troncs d'arbres. Combien de fois n'a-t-on raconté le cas de ce vieillard qui, au premier coup de feu, se mit à psalmodier des versets du Coran avant de s'entendre dire par un bandit que c'était une précaution inopportune dès lors qu'eux-mêmes avaient pris des dispositions spirituelles similaires. Que dire encore de ce récit populaire dans la plaine du Diamaré au sujet d'un jeune homme qui accompagnait sa femme dans un village voisin, armé comme on pouvait l'être dans une zone infestée d'agresseurs. Les zarguina qui les interceptèrent s'enquirent du nom de la femme, elle s'appelait Aïssatou comme la mère du chef de bande ; par conséquent, elle fut dispensée de sévices. Quant vint son tour de décliner son identité, le mari ne put prononcer d'autre nom que celui d'Aïssatou. Sa couardise égaya tellement les bandits qu'il fut aussi épargné »⁸⁸⁶.

La forte activité des coupeurs de routes en Afrique Centrale s'explique par trois facteurs principaux :

Le premier est l'insuffisance dans la démarcation des frontières et la fluidité de celles-ci qui en font des espaces favorables aux embuscades. Ce facteur constitue la problématique centrale en alimentant les risques de déstabilisation et de conflits armés.

Le deuxième facteur est la faible capacité des États à surveiller des zones frontalières pouvant s'étendre sur plusieurs centaines de kilomètres.

Le troisième facteur est la solidarité transfrontalière dans des aires culturelles qui transcendent les limites des États de la région, laquelle rend possible les déplacements incontrôlés de personnes et de biens divers licites ou illicites, et contribuent à faciliter le développement des bandes de coupeurs de routes⁸⁸⁷.

⁸⁸⁶ SAÏBOU (I), op. cit., pp. 228-229.

⁸⁸⁷ MBEGA MESSE (Y. C), op. cit., p. 256.

Les coupeurs de routes ont habituellement recours à deux techniques pour aboutir à leurs fins : soit, ils assiègent des villages soit ils tendent des embuscades sur la route⁸⁸⁸. Les coupeurs de routes agissent avec une extrême violence occasionnant des traumatismes, notamment par les interruptions de sommeil et les coups de fouet qu'ils n'hésitent pas à donner aux victimes qui tardent à exécuter leurs ordres. Car, « *la violence précède la sommation pour inspirer la terreur* »⁸⁸⁹, les forfaits sont commis de jour comme de nuit, de manière à la fois dissimulée et ouverte⁸⁹⁰.

Issa SAÏBOU fait observer que si ce banditisme de grande envergure, faisant usage des armes de guerre et impliquant des réseaux transnationaux, tend à s'estomper du fait de la redoutable efficacité des forces de défense formées spécialement pour combattre le grand banditisme⁸⁹¹, il reste que le phénomène en lui-même est d'une telle récurrence qu'il donne l'impression d'être inscrit dans le paysage. En effet, il ne se passe pas de jour sans qu'une embuscade ne soit signalée sur une route principale ou secondaire⁸⁹². Dans un tel environnement, il est difficile pour les acteurs transnationaux de l'intégration régionale de se mouvoir. La pratique des coupeurs de routes est plus accentuée aux confins des États, déstructurant la vie communautaire des peuples-frontières, entravant le commerce régional et les économies des États⁸⁹³. Les coupeurs de route instaurent la violence comme principe d'action aux confins des États⁸⁹⁴, les obligeant à converger les efforts de financement de l'intégration vers la lutte contre ce fléau. Ils profitent également de la porosité des frontières pour sanctifier les territoires occupés par les peuples-frontières⁸⁹⁵, acteurs de premier plan de la construction de l'intégration par le bas.

⁸⁸⁸ SAÏBOU (I), op. cit., p. 138.

⁸⁸⁹ Ibid.

⁸⁹⁰ CHOUALA (Y-A), « Conjoncture sécuritaire, au champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse antro-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », dans *Polis*, vol. 8, numéro spécial, 2001, p. 6.

⁸⁹¹ NGOUYAMSA MEFIRE (B), op. cit., p. 238.

⁸⁹² SAÏBOU (I), « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », op. cit., p. 85.

⁸⁹³ Entretien avec ZINAÏ Jean Baptiste, op. cit.

⁸⁹⁴ Entretien avec un responsable de l'Ambassade du Tchad, op. cit.

⁸⁹⁵ Ibid.

Tout comme les zarguinas, l'instabilité politique, la divagation des combattants aux confins des États et la dissémination des armes sophistiquées, engendrent dans les zones littorales la piraterie maritime et font de la violence un référent zonal⁸⁹⁶.

c- La piraterie maritime

Si le phénomène de coupeurs de route est très manifeste en Afrique Centrale, les actes de piraterie maritime le sont davantage. Le Bureau Maritime International définit la piraterie maritime comme « *tout acte d'abordage contre un navire avec l'intention de commettre un vol ou tout autre crime et avec la capacité d'utiliser la force pour l'accomplissement de l'acte* »⁸⁹⁷ ; définition à laquelle l'Organisation Maritime Internationale ajoute les vols dans les ports, les vols et les détournements criminels à des degrés divers⁸⁹⁸. Les actes illégaux dans le domaine maritime de l'Afrique Centrale prennent leurs racines dans la zone pétrolière du delta du Niger. L'extraction pétrolière au Nigéria ne semble profiter qu'aux acteurs privés notamment les cinq multinationales pétrolières qui la gèrent (Shell, Chevron-Texaco, Agip, Total, Exxon-Mobil) en partenariat avec l'État fédéral. Cette situation a poussé les populations du delta du Niger à manifester leur mécontentement vis-à-vis du pouvoir central à partir des années 1990. Ces populations revendiquent les infrastructures de base, la répartition des ressources du sous-sol⁸⁹⁹.

C'est ainsi que se sont formées dès 1992, des organisations telles que le Mouvement de Survie du Peuple Ogoni (MOSOP) sous l'égide du dramaturge Ken SARO WIWA. Ce dernier sera pendu en 1995 par le régime du Général Sani ABACHA, pendaison qui a renforcé la radicalisation des militants de son mouvement et l'insurrection de l'ethnie Ijaw. Cette ethnie a d'abord formé une organisation paramilitaire notamment le Niger Delta People's Volunteer Force

⁸⁹⁶ SAÏBOU (I), op. cit., p. 85.

⁸⁹⁷ www.icc-ccs.org, consulté le 14 octobre 2016 à 07 heures 48 minutes.

⁸⁹⁸ www.imo.org, consulté le 14 octobre 2016 à 08 heures 10 minutes.

⁸⁹⁹ NDOUTOUME NGOMO Jonathan, Les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans les pays du golfe de Guinée, thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes, 2007, p. 76.

(NDPVF) dirigée par Mujahid DOKUBO-ASARI. Mais, vont apparaître par la suite d'autres mouvements Ijaw dont le plus sérieux est le Niger Delta Vigilante (NDV). L'arrestation du leader de NDV en 2004 va donc contraindre le mouvement à déposer les armes en échange de l'amnistie accordée à ses membres. C'est suite à ces événements qu'est né le Mouvement pour l'Émancipation du Delta du Niger (MEND) en 2006⁹⁰⁰.

Le MEND, très actif au Nigéria jusqu'à mi-2007, sévit de nos jours dans le domaine maritime de l'Afrique Centrale notamment au Cameroun et en Guinée Équatoriale. L'une des plus spectaculaires des attaques attribuées au MEND au Cameroun a été perpétrée dans la ville côtière de Limbé en septembre 2008, où un commando venu de la mer s'est attaqué à plusieurs établissements bancaires, emportant d'importantes sommes d'argent. Auparavant, la ville de Bata en Guinée Équatoriale avait été victime d'une attaque similaire en décembre 2007. Aussi, les pirates se livrent généralement au vol de cargaisons du pétrole ou du gaz qu'ils transbordent sur des navires complices de faibles tonnages en pleine mer quand ce n'est pas l'emprunt définitif du bateau.

Plusieurs sources s'accordent sur le fait que le Golfe de Guinée constitue aujourd'hui l'une des zones les plus dangereuses pour la navigation dans le monde. Bien moins manifeste que dans les autres régions maritimes du monde, la piraterie dans le Golfe de Guinée a grandi en ampleur ces dernières années. Elle pourrait à terme porter atteinte aux possibilités d'exportation et d'approvisionnement des États côtiers d'Afrique Centrale comme le Cameroun, le Gabon, l'Angola, le Congo, la Guinée Équatoriale, etc.

Les stratégies de lutte contre la piraterie dans le Golfe de Guinée en général et spécifiquement dans les États côtiers de l'Afrique Centrale ont progressé dans le temps et dans l'espace. Elles nécessitent de plus en plus une coopération entre les organisations d'intégration et la Commission du Golfe de Guinée afin de juguler un

⁹⁰⁰ NDOUTOUME NGOMO (J), *op. cit.*, p. 78.

phénomène qui freine la croissance économique des États, réduisant ainsi leur capacité de financement de l'intégration régionale⁹⁰¹. La piraterie maritime qui est à même de provoquer la déliquescence des États, a obligé les organisations d'intégration régionale d'Afrique Centrale à se mobiliser et à financer la lutte contre elle, au lieu de se consacrer à aux problématiques d'intégration physique et économique qui sont urgentes⁹⁰². Bien plus, la participation des peuples-frontières aux actes de criminalité transfrontalière ne contribue à nourrir ces phénomènes.

2- L'impact de la participation des peuples-frontières aux actes de criminalité transfrontalière sur la dynamique transnationale

Les peuples-frontières sont souvent enrôlés et complices dans les actes de criminalité transfrontalière. Deux facteurs expliquent cette situation : la culture de certains actes de criminalité transfrontalière chez les peuples-frontières et le déficit d'autorité des États sur leur périphérie.

La participation des populations frontalières d'Afrique Centrale aux actes de criminalité organisée n'est pas un fait du hasard. En effet, dans les sociétés primitives, le crime organisé était à la fois l'expression d'une culture, d'un moyen d'accumulation des biens et d'une action politique. Issa SAÏBOU fait observer par exemple qu'en Afrique Centrale, *« le banditisme y apparaît tout d'abord comme un phénomène culturel entré dans les mœurs comme un itinéraire d'attestation de la bravoure dans un environnement sociopolitique où l'instinct de survie est toujours en éveil, faisant du qui-vive la seule garantie de sécurité et de chaque homme un guerrier. Le banditisme apparaît ensuite comme un moyen de subsistance pour les gens du commun qui, vivant dans une économie de rareté consécutive à la récurrence de la sécheresse, ont ingéré les voies parallèles d'accumulation comme des formes normales d'approvisionnement. Directement perpétré ou inspiré par les détenteurs de l'autorité, le pillage est apparu, de tout temps, comme un mode de constitution du capital, qu'il s'agisse du capital humain au temps de la traite esclavagiste ou du*

⁹⁰¹ Entretien avec un responsable de l'Ambassade de Guinée Équatoriale à Yaoundé, op. cit.

⁹⁰² Entretien avec un responsable du Secrétariat Exécutif de la CEEAC, op. cit.

capital financier depuis l'introduction de la monnaie dans les échanges en milieu soudano-sahélien.

Dans le contexte des rivalités entre les royaumes et des antagonismes entre les communautés ethniques qui émaillent les relations interétatiques et interethniques dans l'Afrique précoloniale, il est malaisé de tracer la frontière entre mœurs, accumulation et lutte politique comme sources du banditisme de grand chemin dans cet environnement que Gustav Nachtigal assimilait à un havre pour hors-la-loi, voleurs et meurtriers »⁹⁰³. Dans cette logique, certains actes de criminalité transfrontalière qui ont connu des mutations et des innovations et qui sont perpétrés par les peuples-frontières, s'expliquent anthropologiquement. Ils se justifient aussi par le déficit d'autorité des États sur les « régions frontières ».

Le constat de Francis FUKUYAMA selon lequel, « *ce n'est pas l'excès mais le manque d'État qui fait le malheur des peuples et les désordres internationaux* »⁹⁰⁴, est une réalité dans les pays frontières d'Afrique Centrale. En effet, les instruments de projection de la souveraineté et de la violence légitime que sont les forces armées, la douane, la police et les infrastructures y sont en nombre insuffisants. L'État dans cette zone se présente comme un « *souverain territorial de type archipélagique limité dans les villes et moins dans l'arrière-pays* »⁹⁰⁵. C'est ainsi que les peuples-frontières, du fait de la pauvreté, de la marginalisation et de la gouvernance insatisfaisante des ressources publiques, sont recrutés dans les activités criminelles⁹⁰⁶ ou alors s'y investissent.

Les peuples-frontières d'Afrique Centrale dont le comportement s'assimile à celui de l'eau et le poisson, « *qui serpentent, se rétractent d'un côté ou de l'autre de*

⁹⁰³ SAÏBOU (I), *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010, pp. 8-9.

⁹⁰⁴ FUKUYAMA Francis, *State building. Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, Paris, La Table Ronde, 2005.

⁹⁰⁵ MANDJEM Yves Paul, « Désordre, pouvoir et recompositions territoriales au Sahara », dans Les actes du colloque, *Les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique*, Yaoundé, ESIG, 2014, p. 49.

⁹⁰⁶ Ibid.

la frontière, se retrouvent en quantité réduite ici et en grand nombre là-bas »⁹⁰⁷, sont à la fois auteurs, victimes et complices de l'insécurité en région frontalière⁹⁰⁸. Leur implication s'explique aussi par leur réticence à coopérer avec les autorités dans la lutte contre les activités de trafic transfrontalier. Le refus des populations à témoigner par exemple dans les affaires concernant les coupeurs de route par peur des représailles de ces derniers ne permet pas aux États de venir définitivement à bout de ce phénomène⁹⁰⁹. Karine BENNAFLA dans cette logique affirme que les criminels en région transfrontalière, se recrutent parmi les soldats déflatés et les militaires impayés qui sévissent avec la complicité de ressortissants locaux. Ces derniers leur servent de guides et d'indicateurs, et sont souvent recrutés parmi les chômeurs et les jeunes désœuvrés⁹¹⁰. L'homogénéité des populations fait en sorte que les peuples-frontières vont et viennent, au gré du mouvement des ressources qu'ils convoitent, gérant la frontière comme un pont entre le lieu de crime et le lieu de la jouissance du butin⁹¹¹.

La recrudescence du crime organisé en zone frontalière a amené les États à « *surveiller les mouvements migratoires* » et à devenir le régulateur et le producteur du « *droit d'aller et venir* » des communautés⁹¹². Elle entraîne le resserrement de l'étau policier et la mise en place d'un état d'urgence sécuritaire dans les zones frontalières⁹¹³. Une situation très inconfortable pour la dynamique transnationale de l'intégration régionale qui n'a que très peu besoin de cette limitation des mouvements de personnes. Les autorités policières de la localité d'Abang Minko'o, sous anonymat, attestent par exemple l'implication des populations frontalières dans le

⁹⁰⁷ NGOUYAMSA MEFIRE Bruce, « La lutte contre l'insécurité transfrontalière dans le Bassin du Lac Tchad », dans MOUICHE (I), EWUSI (K. S), op. cit., p. 247.

⁹⁰⁸ Ibid.

⁹⁰⁹ TANKEU Mathieu, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, L'Harmattan, 2013, p. 19.

⁹¹⁰ BENNAFLA (K), op. cit., p. 170.

⁹¹¹ SAÏBOU (I), « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », dans *Politique Africaine* n°94, juin 2004, p. 102.

⁹¹² DONFACK SOKENG Léopold « La liberté d'aller et venir », dans SINDJOUN Luc (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 67-92.

⁹¹³ SAÏBOU (I), « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad une : nouvelle modalité du banditisme transfrontalier », dans *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 13, n°1 - 2, 2006, p. 143.

vol des marchandises au « marché mondial »⁹¹⁴. Elles déclarent avoir surpris plusieurs fois nuitamment ces populations dans des vols à main armée, dans des transbordements de la drogue en direction du Gabon et de la Guinée Équatoriale, ce qui les a obligé à durcir le ton dans les contrôles tout au moins au niveau des points officiels de la traversée de la frontière⁹¹⁵.

Bien plus, Jean Paul BOLOGO, Commissaire du poste frontière de l'émigration d'Abuenshe, au sujet de l'implication des Mbémbe du Nigéria dans un crime rituel perpétré au Cameroun avec la complicité des populations frontalières, affirme avoir essuyé le refus de collaboration des populations, ce qui les a contraint de fermer la frontière pendant quelques jours et à durcir les contrôles⁹¹⁶. Le Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ako confirme avoir connaissance des implications des populations frontalières dans plusieurs crimes et avoir plus d'une fois pris des mesures conservatoires par la fermeture temporaire de la frontière⁹¹⁷. Cette situation atteste de l'effet pervers de l'implication des peuples-frontières dans les activités criminelles sur la construction de la logique transnationale de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Bien plus que les contraintes inhérentes aux acteurs, les contraintes extrinsèques structurent les jeux des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

Section II : Les contraintes extrinsèques aux acteurs

L'intégration régionale en Afrique Centrale est un construit politique et culturel marqué par des relations de pouvoir, d'influence, du marchandage et du calcul⁹¹⁸. Certaines contraintes de ladite intégration sont extrinsèques aux acteurs, car la situation dans laquelle ils se trouvent est structurée par l'action organisée⁹¹⁹.

⁹¹⁴ Entretiens menés avec les autorités policières à Abang Minko'o, le 27 mars 2016.

⁹¹⁵ Ibid.

⁹¹⁶ Entretien mené le 20 février 2016.

⁹¹⁷ Entretien mené avec NOMBO David, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ako, le 20 février 2016.

⁹¹⁸ CROZIER (M) et FRIEDBERG (E), op. cit., pp. 197-198.

⁹¹⁹ ROJOT (J), op. cit., p. 220.

Elles proviennent des éléments défavorables perçus par les acteurs dans une situation organisationnelle relativement à leurs objectifs⁹²⁰. Les contraintes extérieures sont ainsi à situer hors du comportement des acteurs dans une situation organisée. Ainsi, le jeu trouble des partenaires financiers (A) et les chocs exogènes (B) sont des contraintes extrinsèques aux acteurs qui entravent le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale.

A- Le jeu trouble des partenaires financiers

Bertrand BADIE soutient que les puissances les plus grandes se méfient des constructions régionales qui les contraignent plus qu'elles ne les confortent. Les États-Unis, ajoute-t-il, n'ont jamais été très favorables à cette invention pour les autres⁹²¹. Cette remarque pertinente pose le problème du jeu trouble que jouent les grandes puissances dans l'échec des organisations régionales. Leurs soutiens et leurs contributions financières ne relèvent pas du domaine de l'altruisme, ils sont stratégiques et même très contraignants. Il ne faut jamais être dupe comme NKRUMAH et ses partenaires du groupe de Casablanca qui espéraient naïvement que le soutien de l'Union Soviétique, de la Chine et des États-Unis devait créer les conditions de remise en cause de l'ordre colonial établi⁹²². Pourtant, ce soutien allait se diluer dans les intérêts des uns et des autres ; l'Union Soviétique et la Chine se limitaient aux simples déclarations, alors que celui des américains est allé aux puissances coloniales alliées en vertu du principe du « containment » destiné à stopper l'expansion du communisme dans le monde.

De nos jours, plus que par le passé, le jeu trouble des partenaires financiers de l'intégration régionale en Afrique Centrale apparaît de façon menaçante autant pour la survie des organisations d'intégration régionale que pour l'action collective au sein de la région. La structure de financement desdites organisations est largement

⁹²⁰ ROJOT (J), op. cit., p. 221.

⁹²¹ BADIE (B), « La crise des organisations régionales », sur www.lemonde.fr, visité le 24 octobre 2016 à 09 heures 16 minutes.

⁹²² TSHIYEMBE Mwachila, « L'Union Africaine et la nouvelle gouvernance régionale », dans BANGOURA Dominique (dir.), *L'Union africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense*, Paris, L'Harmattan, 2003, p. 54.

adossée sur les partenaires financiers qui en profitent pour imposer leurs visions aux acteurs. Des tableaux n°12 et n°13 ci-dessus, il ressort plusieurs constats : les partenaires financiers de la CEEAC se recrutent entre les grandes puissances, les organisations internationales, les ONG et d'autres organisations d'intégration régionale ; dans l'architecture du financement de cette organisation pour l'exercice 2014, les partenaires financiers contribuent pour près de 70% contre 20% seulement pour les États membres, ce qui crée la dépendance et constitue une tare majeure au processus d'intégration régionale. Cette situation est aussi déplorable pour les autres organisations d'intégration régionale à l'instar de la CEMAC qui est fonctionnelle.

Il s'agit d'une situation qui est susceptible de mettre en péril la vie de cette organisation au cas où ces partenaires viendraient à refuser leurs financements⁹²³. C'est alors qu'ils en profitent pour imposer leurs desiderata au sein de ces organisations, exigent par exemple le soutien des États membres dans leurs actions à mener⁹²⁴. Dans cette situation, les organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale sont comme des marionnettes dont la voix des membres ne compte pas au sein du concert des nations⁹²⁵. Il s'agit également d'une posture qui prive la région de l'action concertée, les partenaires financiers jouant le jeu trouble pour toujours asseoir leur domination⁹²⁶. Lors des crises libyenne et ivoirienne, les États membres de la CEEAC et de la CEMAC n'ont pas pu parler d'une seule voix, les uns et les autres agissant au gré de leur intérêt et par suivisme des positions de certaines puissances comme la France et les États Unis⁹²⁷.

Cette manœuvre déstabilisatrice des partenaires financiers de l'intégration régionale s'est encore rendue plus visible lors de la négociation des accords UE-ACP. En effet, alors que les pays d'Afrique Centrale réunis le 30 juillet 2016 à Malabo en Guinée Équatoriale, au cours d'un Sommet des Chefs d'État de la CEMAC, plaidaient pour une négociation concertée et collective, l'Union

⁹²³ Entretien avec un responsable du Secrétariat Exécutif de la CEEAC, op. cit.

⁹²⁴ Ibid.

⁹²⁵ Ibid.

⁹²⁶ Ibid.

⁹²⁷ MVELLE (G), *L'Union africaine face aux contraintes de l'action collective*, op. cit., pp. 21-33.

Européenne s'activait à obtenir du Cameroun, poumon économique de la sous-région Afrique Centrale CEMAC, la signature d'un accord d'étape le 04 août 2016. L'action de l'UE était stratégique, sachant que la signature de cet accord par le Cameroun aura des effets d'entraînement sur toute la région⁹²⁸. Cette situation a déstructuré l'action collective de la CEMAC et à mis en déroute les économies des États membres⁹²⁹.

Le sommet extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC sur la situation économique et monétaire, tenu à Yaoundé, le 23 décembre 2016, a permis aussi d'apprendre la leçon de l'influence du FMI et de la France dans le processus d'intégration régionale en Afrique Centrale. En effet, la présence du ministre français de l'économie et des finances, Michel SAPIN et de la directrice du FMI, Christine LAGARDE à ce sommet a suscité les critiques des observateurs de la scène internationale, confirmant que rien de décisif ne se fait en Afrique Centrale sans l'aval du FMI et de la France. La France et le FMI poursuivant essentiellement leurs intérêts, sont à certains égards des contraintes réelles au sein de la CEMAC, car c'est dans les livres de la comptabilité du ministère français de l'économie et des finances que les comptes d'opérations des États et les dépôts de la BEAC sont suivis. Le FMI lui, est garant des Droits de Tirage Spéciaux (DTS) qui constituent une partie des réserves de change des États. Son avis sur le niveau de ces DTS est déterminant. Ainsi, les moyens d'action de la France et du FMI leur donnent un véritable droit de véto dans le processus décisionnel de la CEMAC⁹³⁰.

Bien plus que le jeu trouble des partenaires financiers, les chocs exogènes constituent aussi des contraintes extrinsèques aux acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

⁹²⁸ Entretien avec un responsable de la commission de la CEMAC, op. cit.

⁹²⁹ Entretien avec un responsable du Ministère camerounais des Relations Extérieures à Yaoundé, op. cit.

⁹³⁰ ESSOMBA BENGONO (E), op. cit., p. 2.

B- Les chocs exogènes

Un choc exogène est un évènement d'impact brutal et imprévisible sur le fonctionnement d'une économie et qui en perturbe l'équilibre⁹³¹. Les chocs exogènes sont dans une large mesure inattendus et l'impact ainsi généré échappe généralement aux anticipations des marchés. Il peut s'agir d'une évolution défavorable des prix des produits de base, d'une catastrophe naturelle ou encore d'une perturbation des échanges commerciaux consécutive à un conflit dans un pays voisin. Les économies des pays d'Afrique Centrale connaissent régulièrement ces chocs. La crise financière américaine de 2008 (1) et la baisse des cours de matières premières de ces dernières années (2) nous offrent deux exemples de chocs exogènes qui ont profondément altéré et continuent à dégrader les économies, avec des effets néfastes sur la participation des acteurs étatiques à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.

1- La crise financière américaine de 2008

Tout commence sur le marché des « subprimes », qui sont des prêts immobiliers accordés aux ménages n'ayant pas de garanties suffisantes pour bénéficier de crédits normaux dits « primes », soit à cause de leurs difficultés financières antérieures, soit à cause de leur faible capacité de remboursement (faibles revenus)⁹³². Ce type de crédit a connu un fort développement notamment à partir des années 2004-2005. Le principe est le suivant : les banques prêtent à des ménages aux faibles revenus et sans patrimoine à des taux d'intérêt bas les premières années, taux qui sera par la suite indexé à ceux du marché. Ces prêts étaient gagés sur la valeur des logements, valeur qui ne cessait d'augmenter sur le marché de l'immobilier. Ainsi, toute hausse des taux du marché alourdit considérablement la charge de la dette⁹³³.

⁹³¹ www.leconomie.eu, consulté le 25 octobre 2016 à 05 heures 02 minutes.

⁹³² DIENG Ababacar Seydi, La genèse de la crise financière et ses conséquences sur l'activité économique réelle des pays, Communication présentée lors de la conférence organisée à l'IRIC, Yaoundé, le 08 novembre 2011.

⁹³³ DIENG (A), op. cit.

Initialement tous les acteurs y trouvaient leur compte : les ménages américains emprunteurs, souvent insouciants des conditions réelles de remboursement de leur prêt, saisissaient cette occasion pour accéder à la propriété immobilière ; les courtiers immobiliers eux, réalisaient de substantielles commissions sur les contrats commercialisés ; les banques pouvaient se débarrasser à tout moment de ces créances quelque peu douteuses en les transformant en titres vendus sur les marchés financiers, une technique financière appelée « titrisation des créances »⁹³⁴ ; enfin, les investisseurs financiers (y compris les banques telles Lehman Brothers, Merrill Lynch et Union de Banques Suisses (UBS)) achetaient ces titres qui offraient des taux d'intérêt plus rémunérateurs que ceux du marché. Ces conditions de rémunérations avantageuses compensent naturellement la mauvaise qualité des créances sur lesquelles ces titres étaient adossés. Ces titres sont des obligations dont le remboursement était garanti par le portefeuille de prêts immobiliers ; ce qui est à l'origine d'un réseau opaque de distribution des risques dans toute la finance internationale⁹³⁵.

Avec la hausse effective des taux d'intérêt, nombre de ménages bénéficiaires de « subprimes » sont devenus insolubles, obligeant les banques à saisir les maisons hypothéquées et les céder sur le marché de l'immobilier. L'importance de l'offre par rapport à la demande de logements a entraîné une forte baisse des prix de l'immobilier et une dégradation du bilan des banques. Cette dégringolade immobilière a sonné le glas de la faillite dramatique de plusieurs banques et déclenché la crise financière. Les banques ne se font plus confiance et ne se prêtent plus entre elles. Dans le même temps, leurs titres sont moins demandés, ce qui engendre une baisse des cours boursiers, d'où de nouvelles faillites de banques⁹³⁶.

⁹³⁴ La titrisation est communément définie comme étant l'opération qui consiste à transformer une créance en titres. Cette créance qui constitue un actif est transférée à un tiers qui en verse le prix au cédant, à charge pour le premier de mettre cet actif sur le marché des capitaux sous forme de valeurs mobilières. Source : <http://www.banque-credit.org/pages/titrisation>, consulté le 26 octobre 2016 à 08 heures 45 minutes.

⁹³⁵ Banque de France, Impact de la crise financière internationale sur les pays du Groupe Afrique Francophone au Fonds Monétaire International et à la Banque mondiale, Rapport Zone franc – 2008, p. 127.

⁹³⁶ CARTAPANIS André, La crise financière, ses causes, son déroulement, ses conséquences. Quelles leçons ? Communication présentée lors de la Journée d'étude de l'OFCE Paris, 12 février 2009, pp. 2-3.

Cette crise, partie des États-Unis, se caractérise par la rareté de liquidités pour les banques et surtout une forte baisse de la valeur de leurs fonds propres liée à des pertes sur des titres et des placements financiers et des provisions mobilisées pour éponger les pertes liées notamment aux « subprimes » et à la défaillance de banques d'affaires telles que Lehman Brothers et Merrill Lynch⁹³⁷.

Les crédits à la consommation et aux entreprises constituent le principal canal de transmission de cette crise financière sur l'économie réelle. Les banques, préoccupées par le problème aigu d'accès aux liquidités et le souci de rétablir le respect des règles prudentielles internationales, en particulier le ratio prudentiel Mac Donough, qui exige aux banques de détenir en fonds propres 8 % de leurs engagements, ont très fortement réduit leur activité de financement. Ce « credit crunch » a significativement accru la probabilité de faillite d'entreprises non financières et mis en péril nombre d'entreprises, particulièrement les PME. L'appareil productif est ainsi contaminé. Les conséquences d'une telle situation sont connues de tous : atonie de la demande, récession économique et hausse sensible du chômage⁹³⁸.

La crise financière qui a eu son épice initial aux États-Unis, s'est naturellement propagée dans les autres pays. Cette rapidité de la transmission de la crise découle de la physionomie contemporaine des marchés financiers caractérisée par ce que l'on nomme la globalisation financière, c'est-à-dire l'interpénétration et l'interdépendance croissantes des marchés et intermédiaires financiers nationaux ; cette interconnexion signifiant qu'un événement quelque part a des conséquences ailleurs⁹³⁹.

Les pays d'Afrique Centrale sont moins armés pour résister au ralentissement économique puisqu'ils ne disposent pas de plusieurs relais de croissance. Leurs performances économiques reposent essentiellement, voire exclusivement sur la

⁹³⁷ Rapport FMI, Département Afrique, Impact de la crise financière mondiale sur l'Afrique subsaharienne, FMI Division des services multimédias, 2009, pp. 1 et suivantes.

⁹³⁸ DIENG (A), op. cit.

⁹³⁹ Ibid.

demande de matières premières des pays développés, l'aide financière internationale et le tourisme. En effet, ces pays misent davantage sur les exportations de matières premières, y compris le pétrole, pour doper leur croissance économique. Or la machine économique des pays développés, principaux clients de ces pays, s'est gravement grippée. Cette conjoncture morose dans les pays développés a entraîné une réduction de la demande de ces produits de base, synonyme de la baisse de leur prix. Par exemple, cette anémie de la demande mondiale a engendré un effondrement du cours du baril de pétrole de plus de 60 % par rapport à son record de juillet 2008⁹⁴⁰. Plusieurs ressortissants des pays développés ont dû renoncer à leurs séjours touristiques en Afrique Centrale entraînant du coup d'énormes pertes potentielles⁹⁴¹.

Aussi, la hausse du chômage dans les pays développés affecte souvent davantage les travailleurs migrants que les travailleurs autochtones. Cette situation provoquera probablement une baisse des flux de transferts monétaires des migrants vers leurs pays d'origine. Or, tout le monde est conscient du rôle d'amortisseur de tensions sociales que jouent ces transferts monétaires en tant que puissant soutien de la demande privée intérieure⁹⁴². Le chômage s'est accru dans les pays d'Afrique Centrale qui ont accueilli de grands groupes bancaires et financiers internationaux affaiblis par la crise. Bien plus, une croissance peu consistante, voire une récession économique des pays de l'OCDE, signifie de prime abord une réduction générale de l'aide publique au développement⁹⁴³. Cette crise financière a eu des effets néfastes sur les perspectives de la croissance mondiale et fortement dégradé les anticipations sur les marchés futurs des matières premières, ce qui a induit une baisse aussi bien de la demande que des prix de la majorité des matières premières⁹⁴⁴.

⁹⁴⁰ Banque de France, op. cit., p. 129.

⁹⁴¹ TOUNA MAMA, La crise financière internationale et ses conséquences sur les économies africaines, Communication présentée à l'occasion du African Economic Research Consortium Senior Policy Seminar XI, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II-Cameroun, 06-08 April 2009.

⁹⁴² DIENG (A), op. cit.

⁹⁴³ JACQUEMOT Pierre, « L'Afrique subsaharienne dans la crise financière. Vulnérabilités, convoitises et résiliences », Les notes de l'IRIS, octobre 2011, p. 4.

⁹⁴⁴ BAD, L'effet de la crise financière mondiale sur l'Afrique, Rapport de la BAD, 2009, p. 4.

2- La baisse des cours de matières premières

Les recettes générées par les exportations des matières premières constituent le levier majeur de la croissance des pays d'Afrique Centrale. Depuis 2014, ces pays font face à la chute drastique des cours de ces ressources qui constituent le principal levier de leurs ressources publiques. Les matières premières échangées au marché mondial obéissent à la loi de l'offre et de la demande qui voudrait que l'offre soit une fonction croissante du prix et la demande une fonction décroissante dudit prix. C'est dire que les cours desdites matières premières peuvent être fixés sur le marché mondial en fonction de la quantité de matières disponibles ou alors en fonction de la sollicitation de ces dernières selon leur utilité. Le cours des matières premières à l'échelle mondiale peut également varier selon qu'il existe des produits de substitution à ces matières premières, c'est le cas du gaz et du charbon qui sont des substituts au pétrole et peuvent contribuer à faire fluctuer le cours du pétrole⁹⁴⁵.

La fluctuation des cours des matières premières est aussi le fait de certains spéculateurs. C'est le cas du cacao où la spéculation a entraîné la réduction du nombre d'intervenants et la concentration du marché entre les mains d'une minorité d'entreprises notamment Brésiliennes et Australiennes. La fluctuation est aussi liée au problème de conversion de devises c'est-à-dire du dollar à l'euro et inversement. Ce qui revient à dire que le cours peut fluctuer en fonction de la conversion du dollar en Euro et de l'Euro au FCFA⁹⁴⁶.

Les pays d'Afrique Centrale sont majoritairement exportateurs de matières premières avec en tête l'Angola et la RDC pour ne citer que ces derniers. Sur un échantillon de quatre pays d'Afrique Centrale (Cameroun, Congo, Gabon et Guinée Équatoriale), il est donné de constater qu'à l'exception du Cameroun dont la production de pétrole est limitée, le marché intérieur plus large et l'économie plus

⁹⁴⁵ Banque de France, L'évolution de la situation économique et financière dans les pays africains de la zone franc. Conséquences de la baisse des cours du pétrole brut, Rapport annuel de la Zone franc, 2014, pp. 59-60.

⁹⁴⁶ GRIP, « Impact de la baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs d'Afrique équatoriale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée Équatoriale) », Note n° 23, Bruxelles, 25 septembre 2015, pp. 4-5.

diversifiée, les trois autres sont extrêmement dépendants des recettes pétrolières, conséquences d'une faible diversification de l'économie⁹⁴⁷. Si le pétrole par exemple contribue pour moins de 10 % du PIB du Cameroun, ce taux s'élève à 85 % pour la Guinée Équatoriale, à environ 50 % pour le Congo-Brazzaville et 45 % pour le Gabon comme nous le démontre le tableau n°16 suivant.

Tableau n° 16 : Part du pétrole dans le PIB, le budget et les exportations (2014), population et production pétrolière

	PIB	Budget	Exportations	Population (millions hab.)	Production pétrolière (millier b/j)
Cameroun	10 %	20 %	50 %	23	75
Congo	50 %	75 %	80 %	4,5	281
Gabon	45 %	50 %	70 %	1,7	236
Guinée Équatoriale	85 %	85 %	90 %	0,8	281

Source : FMI ; Banque mondiale ; BP Statistical Review of World Energy

Il ressort du tableau ci-dessus que la part des revenus pétroliers est très importante dans le budget des États ou dans les recettes d'exportation (entre la moitié et les trois quarts pour les trois pays les plus dépendants, et jusqu'à 90 % dans le cas de la Guinée Équatoriale).

La chute des cours des matières premières et partant du pétrole entraîne la mise en déroute des économies de ces pays⁹⁴⁸, ce qui entrave également leur contribution à la construction de l'intégration régionale. Le cas du Tchad dont l'économie est essentiellement basée sur le pétrole est évocateur. En effet, la chute des cours du pétrole a amené cet État en date d'aujourd'hui à cumuler plusieurs mois d'arriérées de salaire des fonctionnaires. Dans ces conditions, les contributions de cet État au financement des structures d'intégration subissent un coup, l'obligeant à cumuler des arriérés.

⁹⁴⁷GRIP, op. cit., p. 7.

⁹⁴⁸Banque de France, op. cit., p. 61.

C'est face à cette situation que le président Paul BIYA mettra en garde ses homologues de la CEMAC en ces termes : « (...) *La situation a aujourd'hui changé. Les cours de nos matières premières, dont le pétrole, ont connu une chute brutale. Associée à d'autres chocs exogènes (terrorisme, nombreuses manifestations d'insécurité). Cette crise a profondément contribué à fragiliser nos économies. Leur croissance a reculé, l'inflation a repris et nos réserves de change ont substantiellement baissé. Cette situation, si elle venait à perdurer, pourrait mettre en péril les fondements de notre sous-région et de notre Communauté Économique et monétaire. Nous devons donc agir, et vite ; nous devons agir ensemble. Les projections actuelles, nous le savons, n'indiquent pas un retournement favorable, à brève échéance, des marchés internationaux de matières premières* »⁹⁴⁹.

Au total, les chocs exogènes entraînent inéluctablement la baisse de la production et de la productivité, Ils induisent l'augmentation de la pression fiscale pour compenser la baisse des recettes sur les exportations et un surendettement de la part des États, car en voulant compenser le manque à gagner causé par la chute drastique des cours des matières premières sur le marché mondial, les pays peuvent faire appel au financement extérieur⁹⁵⁰. Dans un cadre régional, ces externalités déstructurent les économies des États. Ce constat de Pierre MOUSSA s'inscrit dans la même logique : « *la zone CEMAC quant à elle, subit de plein fouet les conséquences de la baisse des cours des matières premières, et notamment des prix du baril de pétrole. L'effondrement de celui-ci a précipité l'économie sous-régionale dans une crise économique et financière profonde, avec un impact dépressif sur le cadre macroéconomique communautaire. La vulnérabilité des économies de la CEMAC a ainsi, une fois de plus été mise en relief, handicapées qu'elles sont par la forte polarisation des structures de production et d'exportation. La faible résilience*

⁹⁴⁹ Discours du Président Paul BIYA à l'occasion de l'ouverture du Sommet Extraordinaire des Chefs d'État de la CEMAC, Yaoundé, 23 décembre 2016.

⁹⁵⁰ GRIP, op. cit., p. 9.

de la Communauté face aux chocs exogènes, est très largement imputable à cet appareil de production non diversifié »⁹⁵¹.

Les chocs exogènes freinent la croissance, provoquent un repli de la part des États qui doivent désormais se restructurer économiquement avant de penser à une ouverture aux autres pays de la région, ce qui porte un coup à l'intégration régionale qui suffoque à cause de tels comportements. Ils provoquent le déclin économique des locomotives d'intégration régionale comme le Gabon au sein de la CEEAC ou alors de la Guinée Équatoriale au sein de la CEMAC⁹⁵². Ces pays doivent désormais s'adonner à la construction de leur économie au détriment de la construction de l'intégration régionale, car ces derniers sont contraints de réduire leurs dépenses d'investissement au même titre que leur participation financière au sein des organisations d'intégration⁹⁵³. La chute drastique de la croissance économique du Gabon, du Congo et de la Guinée Équatoriale pour ne citer que ceux-ci l'illustre à suffisance.

L'approche stratégique des organisations nous permet de comprendre la manière dont se sont déroulés les choix des acteurs dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale, parce qu'une situation organisationnelle donnée ne contraint jamais totalement un acteur. Ce dernier garde toujours une marge de liberté et de négociation. Michel CROZIER et Erhard FRIEDBERG reconnaissent l'existence des contraintes qui influent sur le comportement d'un acteur, mais ils précisent également qu'elles sont le produit du jeu social ; elles sont indéterminées et contingentes⁹⁵⁴. Les acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale font face à plusieurs contraintes. En effet, le jeu de puissance, le nationalisme exacerbé des États, le particularisme des peuples, l'insuffisance des

⁹⁵¹ MOUSSA Pierre, Discours à l'occasion de la session extraordinaire de la Conférence Des Chefs d'État de la CEMAC, Malabo, 30 juillet 2016.

⁹⁵² Entretien avec un responsable du Ministère camerounais des relations extérieures, op. cit., Entretien avec un responsable de l'Ambassade de Guinée Équatoriale, op. cit., Entretien avec un responsable de l'Ambassade du Gabon, op. cit.

⁹⁵³ Ibid.

⁹⁵⁴ CROZIER (M), FRIEDBERG (E), op. cit., pp. 79-84.

infrastructures de communications, l'extraversion des économies, les chocs externes et les vecteurs de conflictualité dans la région sont autant de contraintes intrinsèques et externes qui entravent l'atteinte des objectifs du processus d'intégration régionale.

En définitive, les contraintes de l'intégration régionale en Afrique Centrale la placent dans une situation paradoxale. Les comportements des acteurs se situent dans l'entre-deux du singulier et du pluriel, de l'interne et de l'externe, de l'être et de l'action, de l'alter et de l'égo, de la défensive et de l'offensive, de l'insertion et de la marginalisation. Dès lors, l'intégration régionale en Afrique Centrale se présente comme un phénomène éclaté et pluriel, une réalité chargée d'historicité, mais surtout enceinte de contradictions, investie de calculs et d'objectifs divers.

CONCLUSION GÉNÉRALE

L'intégration régionale en Afrique Centrale est un phénomène complexe qui regorge des processus, des enjeux et des contraintes qui structurent sa construction par les acteurs étatiques et transnationaux. Tels ont été les termes d'énonciation de la problématique de la présente recherche.

Conformément à notre hypothèse de travail (*En Afrique Centrale, les acteurs étatiques et transnationaux procèdent de divers processus à la construction/reconstruction de l'intégration régionale. Ces acteurs sont motivés par divers enjeux. Cependant, leurs jeux sont structurés par plusieurs contraintes qui compromettent en partie l'efficacité de leurs actions et interactions*), l'intégration régionale en Afrique Centrale, devenue un moyen et un enjeu pour l'insertion des acteurs étatiques et transnationaux dans le jeu international, a été la principale donnée de cette recherche. En faisant une analyse des processus, des enjeux et des contraintes, il s'est globalement agi de démontrer comment les acteurs étatiques et transnationaux construisent ladite intégration.

Globalement, il ressort que les processus d'intégration régionale en Afrique Centrale sont construits par les acteurs étatiques et transnationaux. Ils sont des acteurs empiriques, car leur comportement contribue à structurer lesdits processus. Les États, leurs représentants ainsi que les peuples-frontières assurent cette dynamique. D'une part, l'Afrique Centrale se présente comme un complexe d'institutions d'intégration régionale aux réalités et à géométrie variables construit et reconstruit par les États. Il existe une symbiose entre les acteurs étatiques et les institutions ; car les États contribuent à leur création, à leur structuration, à leur restructuration et à leur fonctionnement. D'autre part, une dynamique transnationale de l'intégration régionale qui se construit et se reconstruit en Afrique Centrale procède de la transcendance des frontières internationales par les peuples-frontières, de la pérennisation de leur conscience communautaire et enfin du double mouvement d'appropriation et d'intériorisation des aspirations des peuples par les acteurs étatiques. Cette dynamique présente les peuples-frontières comme une ressource de

l'intégration par le « bas » et les met au centre de « *l'intégration souple ou informelle* » et de la « *conscience d'une identité régionale partagée* »⁹⁵⁵.

Bien plus, l'intégration régionale en Afrique Centrale structure les identités et les intérêts des acteurs. Les acteurs construisent cette intégration tout en se construisant. Ce qui conforte le principe de l'ambivalence de l'engagement multilatéral posé par G. DEVIN selon lequel, servir le multilatéralisme, c'est aussi s'attendre à ce qu'il puisse servir⁹⁵⁶. L'intégration régionale en Afrique Centrale est un phénomène multilatéral structuré par les stratégies des acteurs et les relations de pouvoir qu'il traduit⁹⁵⁷. Dans leurs interactions avec les autres, les acteurs étatiques et transnationaux adoptent des stratégies qui tiennent compte des relations de pouvoir et qui majorent leurs gains personnels, chacun cherchant à profiter des rentes de situation. Les acteurs étatiques et transnationaux sont capables d'adopter les attitudes délibérées à l'égard du monde et de lui donner sens⁹⁵⁸.

L'intégration régionale en Afrique Centrale construit ainsi l'identité de rôle des États par la promotion des « pôles fédérateurs » d'intégration, l'identité collective par l'institution d'une culture de l'anarchie kantienne, l'identité corporative par la défense du principe de la souveraineté des États et de l'identité de type par la consécration de la démocratie et l'économie libérale. En outre, cette intégration construit les intérêts économiques et politico-stratégiques des acteurs étatiques, conforte le leadership et légitime collectivement les dirigeants, consolide les intérêts économiques, culturels et sociaux des acteurs transnationaux. L'intégration régionale en Afrique Centrale est ainsi un foyer de ressources pour les États et les acteurs transnationaux.

Cependant, les acteurs étatiques et transnationaux font face à plusieurs contraintes. D'une part, la multipositionnalité des États, les chevauchements institutionnels, l'insuffisance des voies de communication, l'intérêt national égoïste,

⁹⁵⁵ CHARILLON (F), op. cit., p. 399.

⁹⁵⁶ DEVIN (G), op. cit., p. 151.

⁹⁵⁷ DEVIN (G), SMOUTS (M-C), op. cit., p. 16.

⁹⁵⁸ BRASPENNING (T), op. cit., p. 317.

l'instabilité politique des États, l'inadéquation des mécanismes de financement et de recrutement de la ressource humaine, la criminalité transfrontalière organisée constituent les contraintes intrinsèques structurant les jeux des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale. D'autre part, le jeu trouble des partenaires financiers et les chocs exogènes sont des contraintes extrinsèques aux acteurs et qui entravent l'atteinte des objectifs de ladite intégration. Ces contraintes sont le produit du jeu social, elles sont indéterminées et contingentes⁹⁵⁹. Certaines de ces contraintes placent l'Afrique Centrale soit dans les « *mondes rebelles* », soit « *face aux conflits* », soit « *entre guerre et paix* »⁹⁶⁰, montrant ainsi la nécessité de l'intégration régionale.

Loin de constituer un slogan creux et vide de sens, l'intégration régionale aide à valoriser les potentiels économique, géopolitique, culturel et social existants dans les pays et à écarter les dangers que les influences extérieures, la conflictualité et la concurrence font peser sur eux. Ainsi, les chances de participer et de s'affirmer comme acteur structurant du jeu économique, géopolitique et géostratégique dans un monde multi centré sont bien meilleures lorsque les peuples et les États, par le biais du marchandage intersubjectif, commercent et s'intègrent pour garantir le développement économique, politique et social, ainsi que la paix et la sécurité.

L'intégration régionale est ainsi l'opérationnalisation de la théorie économique de l'« *Espace et transmission de la croissance* »⁹⁶¹, car elle vise la viabilisation des espaces économiques et politiques étroits. Au troisième millénaire, il n'est plus question pour les micro-États ou des individus isolés d'évoluer dans un monde globalisé. Comme cela se vérifie aujourd'hui, la coopération internationale a tendance à privilégier les relations de partenariat entre grands ensemble, et il est urgent que l'Afrique Centrale, comme les autres régions d'Afrique parle d'une seule voix afin de projeter son regard, son style et sa marque.

⁹⁵⁹ CROZIER (M), FRIEDBERG (E), op. cit., pp. 79-84.

⁹⁶⁰ CHOUALA (Y. A), op. cit., p. 142.

⁹⁶¹ WADE Abdoulaye, *Un destin pour l'Afrique. L'avenir d'un continent*, Paris, Michel Lafon, 2005, p. 167.

Le salut de l'Afrique Centrale ne viendra pas de l'extérieur, mais de la capacité des acteurs à surpasser les contraintes et à s'unir autour de projets communs et fédérateurs. L'intégration prend corps assez lentement en Afrique Centrale du fait du revirement fréquent des parties engagées, bref du fait des contraintes. Le monde quant à lui va vite et même très vite. L'urgence est alors à l'action.

Ainsi, pour une intégration régionale efficace en Afrique Centrale, le peuple devra être associé et à la base de toutes les réflexions sur l'intégration. Il s'agit de légitimer et de donner la caution démocratique aux institutions d'intégration régionale, en faisant choisir les dirigeants des structures par les peuples ou en élisant les députés communautaires aux suffrages universels directs. Il s'agit aussi d'exploiter la continuité communautaire des peuples-frontières pour laisser cours à la libre circulation des personnes et des biens, les États jouant juste le rôle de régulateur des écarts de comportement des acteurs transnationaux. Une implication plus forte de la société civile, grâce à la mise en place des structures appropriées, permettrait à l'individu de mieux pouvoir formuler ses préoccupations et ses revendications, et par là, de se voir davantage pris en considération dans le champ de l'intégration. Ceci permettrait, en l'occurrence, de créer une nouvelle base pour relancer le dialogue entre États et citoyens, au niveau régional.

Les aspirations des peuples-frontières doivent être de plus en plus prises en compte dans la construction de l'intégration régionale. Par exemples, les langues transfrontalières (lingala, fang-beti, etc.) doivent être considérées comme des langues des structures d'intégration à côté de l'anglais, du français, de l'espagnol ou du portugais. De même, la création d'un Conseil communautaire économique, social et culturel visant à promouvoir un dialogue permanent entre toutes les composantes de la population de la région doit être inscrite à l'ordre du jour.

Les distorsions observées dans le financement de l'intégration devront être aussi remédiées, la problématique des mécanismes innovants et autonomes devra être relancée. Nous envisageons ici la possibilité de mobilisation des ressources propres, pouvant s'adosser aussi sur les allocations spéciales calculées en fonction du produit

intérieur brut (PIB), des taxes d'aéroport⁹⁶² et l'allocation des sommes provenant de l'allègement de la dette. Dans le même sens, nous proposons la possibilité de mobilisation des ressources financières par des voies populaires, notamment par l'organisation sur une base annuelle et dans tous les pays membres d'une structure d'intégration, d'une « semaine spéciale » ou d'une « journée spéciale » en faveur de ladite structure⁹⁶³. Il est urgent de repenser le financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale en accordant la place centrale aux instances communautaires dans la gestion, de même qu'en adoptant des mesures d'accompagnement nécessaires aux nouveaux mécanismes.

La paix et la sécurité sont des facteurs indispensables et constituent plus précisément la clé de la réussite de l'intégration régionale. Aussi, nous en appelons à l'opérationnalisation des mécanismes de paix et de sécurité en Afrique Centrale, notamment le fonctionnement efficace du MARAC, la constitution d'une brigade permanente des forces du maintien de la paix et de la sécurité aux fins des interventions dans les pays instables, en insécurité ou en guerre. Il est question aussi de renforcer le dispositif étatique dans les zones frontalières en termes de sécurité, d'investissements et d'infrastructures afin de juguler la criminalité transfrontalière organisée.

En outre, l'exécution totale du PDCT-AC, l'application du critère de la compétence dans les recrutements des ressources humaines, la bonne gouvernance et la diversification des économies des pays d'Afrique Centrale sont des ordonnances que nous prescrivons à la dynamique d'intégration régionale en Afrique Centrale. Pour pallier la multipositionnalité des États et les chevauchements institutionnels, la politique de rationalisation des structures d'intégration en Afrique Centrale devra être bien clarifiée en termes de programmation et de téléologie. Le COPIL est ainsi appelé à tenir régulièrement ses réunions, son secrétariat technique doit être

⁹⁶² L'institution d'une taxe sur les voyages à destination de l'Afrique fut proposée par des organisations de la société civile africaine à leur deuxième réunion en mai 2001 à Yaoundé dans le cadre du financement de l'OUA/UA.

⁹⁶³ CEA et Centre Africain pour la Politique Commerciale (CAPC), « Financement de l'intégration régionale », Note d'informations n°2, novembre 2004.

opérationnel. Par ailleurs, le processus d'harmonisation des politiques, programmes et instruments d'intégration de la CEMAC et de la CEEAC devrait s'élargir à la CEPGL pour optimiser la politique de rationalisation des organisations d'intégration en Afrique Centrale.

Cette région gagnerait à accélérer le processus de rationalisation des structures d'intégration pour s'intégrer davantage et participer à la mise en place de la CEA à l'horizon 2028. Car, les CER sont considérées comme les pierres angulaires de l'avènement de celle-ci⁹⁶⁴. De par sa position de carrefour par rapport aux autres régions, l'Afrique Centrale y a un grand rôle à jouer. Mais, il reste la traduction en actes du discours politique exprimé en faveur de la rationalisation des structures d'intégration.

Pour une intégration régionale efficace, il va falloir que « *l'intérêt national égoïste* » cède la place à « *l'intérêt national altruiste* »⁹⁶⁵, que la logique transnationale de l'intégration régionale soit exploitée plus rationnellement par les cadres institutionnels afin de donner lieu à une véritable intégration des peuples institutionnalisée par les acteurs étatiques. L'intégration régionale en Afrique Centrale doit se transmuier d'une simple coopération intergouvernementale en vue de promouvoir les interactions entre les États en un creuset d'intentions étatiques et des aspirations des peuples ; la vie en société exigeant désormais l'interdépendance et la complémentarité entre les acteurs. Tout ceci ne peut se faire d'un coup, mais se posera comme le résultat des réalisations concrètes et irréversibles.

⁹⁶⁴ L'article 88 du traité d'Abuja, il ressort que « *la mise en place de la Communauté se fera, principalement, par la coordination, l'harmonisation et l'intégration progressive des activités des Communautés Économiques Régionales* ». Ainsi, si la rationalisation des structures est engagée à l'échelle régionale, elle doit se prolonger à l'échelle continentale à travers l'harmonisation des politiques, programmes et instruments d'intégration de toutes les CER d'Afrique pour booster le processus d'intégration continentale.

⁹⁶⁵ « *L'intérêt national égoïste* » stipule un système de chacun pour soi, sa satisfaction par un État ne saurait tenir compte des intérêts nationaux d'autres États. Il s'oppose à « *l'intérêt national altruiste* » qui postule le dépassement de la souveraineté de l'État au sens classique et l'acceptation de sa conception limitée et rassemblée, prône la culture du compromis avec les partenaires du même bloc régional et une politique extérieure plus forte pour l'ensemble. Lire KENHOUNG Yanic, « *L'intérêt national : une notion, deux discours à l'épreuve de l'intégration régionale en Afrique* », dans *Revue Africaine de Parlementarisme et de Démocratie*, Volume III, n° 14, septembre 2016, pp. 198 et suivantes.

Au total, les contraintes structurant les jeux des acteurs de l'intégration régionale en Afrique Centrale ne suffisent pas à ruiner les perspectives encourageantes et les espoirs fixés en cette entreprise. Les potentiels humain et naturel de la région, sa position géostratégique, son climat, son potentiel touristique, etc. autorisent à travailler pour des lendemains prometteurs. L'intégration en Afrique Centrale est dans une dynamique ascendante, il convient de mieux la vulgariser pour insuffler et véhiculer l'esprit communautaire que traduit le concept « d'intégration des Peuples ». C'est par ce moyen que pourra s'introduire au sein du public un débat participatif et constructif.

Cette thèse se présente alors comme un plaidoyer pour la jonction des intégrations institutionnelle et par le bas en Afrique Centrale. En effet, il ressort des analyses que cette intégration est un processus complexe et multiforme. Issue de nombreux mécanismes et interactions, cette intégration englobe différentes dynamiques et peut être aussi bien impulsée par une volonté politique, que par des processus de facto. L'intégration est une chose très sérieuse pour être laissée aux seuls mains du politique. Certes, le monde d'aujourd'hui est organisé en États, mais il ne faut pas pour autant oublier sa face cachée constituée des réseaux transnationaux qui ont depuis toujours existé et joué un rôle primordial dans la gouvernance mondiale, ces réseaux incarnent les « canalisations » du monde d'aujourd'hui et de demain. Catalyseurs de nombreux flux, qu'ils soient financiers, humains ou idéologiques, ils contribuent également à faire émerger des modèles de gouvernance.

L'intégration régionale en Afrique Centrale est ainsi à situer dans le paradigme de la « turbulence » de James ROSENAU⁹⁶⁶ qui distingue deux mondes : le monde des États et le monde multicentré. Le monde des États renvoie à une configuration régionale interétatique tandis que le monde multicentré fait largement référence à la transnationalisation. La dynamique transnationale de l'intégration régionale fait référence à des modes d'action régionale à travers les stratégies et les déplacements des individus, des réseaux marchands, des flux religieux et des réseaux migratoires.

⁹⁶⁶ ROSENAU James, *Turbulence in World politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

Compte tenu de cette turbulence régionale, la nature de l'intégration régionale retenue ici est celle d'une totalité qui abrite une pluralité d'acteurs et de stratégies, qui se situe à la croisée de l'interétatique et du transnational : c'est une intégration régionale « turbulente ».

Somme toute, il s'agit d'inscrire l'Afrique Centrale au cœur des enjeux économiques et géopolitiques, il est question aussi de créer une osmose entre les aspirations des peuples et les initiatives étatiques, renforçant par la même occasion les acquis identitaires, la tangibilité des structures et le sentiment d'appartenance à une même communauté de destin. Comme Kwame N'KRUMAH, Il est donc prouvé que l'unité de l'Afrique Centrale est indispensable. Si nous voulons aller vers la réalisation de nos espoirs et de nos objectifs de développement, il nous faudra « *créer une société moderne qui donnera à notre peuple la possibilité de vivre une vie pleine et satisfaisante. (...) Seule la fusion (...) de nos territoires, de nos populations et de nos ressources donnera tout leur sens à nos aspirations : passer (...) (au stade) qui donnera à tout le peuple (un) niveau de vie élevé (...)* »⁹⁶⁷.

Ce cri de l'espérance inscrit la construction de l'intégration régionale dans le domaine du possible : discours théorique et pratique sur les futurs possibles en Afrique Centrale.

⁹⁶⁷ N'KRUMAH (K), op. cit., pp. 197 et 254. L'auteur fait avant tout allusion à l'intégration continentale.

LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET DIAGRAMMES

1- Tableau n° 1 : Répartition des Postes à Mandat à la CEEAC au 16 janvier 2012	72
2- Tableau n° 2 : Configuration des positions dominantes au sein de la CEMAC au 25 juillet 2012	75
3- Tableau n° 3 : Listes des responsables des institutions, organes, institutions spécialisées et agences d'exécution de la CEMAC au 6 mai 2015	76
4- Tableau n° 4 : Répartitions des sièges des institutions au sein de la CEMAC..	81
5- Tableau n° 5 : Clé de répartition des contributions annuelles des pays de la CEEAC, exercice 2015	92
6- Tableau n° 6 : Contributions attendues par État membre de la CEEAC en 2015	92
7- Tableau n° 7 : Les principaux produits du marché d'Aban Minko'o.....	129
8- Tableau n° 8 : Les principaux produits du marché de Kyé-Ossi.....	136
9- Tableau n° 9 : Budget prévisionnel des salaires, traitements directs et assurances de la CEEAC, exercice 2015	188
10- Figure n°2 : Bol de spaghettis des adhésions multiples en Afrique Centrale	217
11- Tableau n° 10 : Synthèse des pluri appartenances des États en Afrique Centrale aux organisations d'intégration	219
12- Diagramme n° 1 : Conséquences des adhésions multiples des États aux CER au niveau national.....	224
13- Tableau n° 11 : Réseau routier principal de l'Afrique Centrale en 2004 et en 2010	228

14- Tableau n°12 : Classement des pays d’Afrique Centrale dans l’indice de perception de la corruption 2015 de Transparency International.....	256
15- Tableau n° 13 : Les différentes sources de financement du programme d’action 2015 de la CEEAC.....	260
16- Tableau n°14 : Structure du budget prévisionnel de la CEEAC, exercice 2014	260
17- Tableau n° 15 : Situation cumulée des arriérés des États membres de la CEEAC (1985-2013) en FCFA.....	262
18- Tableau n° 16 : Part du pétrole dans le PIB, le budget et les exportations (2014), population et production pétrolière.....	290
19- Figure n°1 : Transgression de la frontière par les peuples-frontières.....	30909

ANNEXES

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : DÉCISION N° 6/98-UDEAC-CEMAC-CE-33 : Fixant les modalités de démarrage des activités de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

Annexe 2 : Transgression de la frontière par les peuples-frontières

Annexe 3 : Guide d'entretiens menés avec les responsables des ambassades et des représentations des organisations d'intégration régionale.

Annexe 4 : Guide d'entretiens menés avec les autorités frontalières.

Annexe 5 : Guide d'entretiens menés avec les populations transfrontalières.

Annexe 6 : Photos

ANNEXE 1

DÉCISION N° 6/98-UDEAC-CEMAC-CE-33 : Fixant les modalités de démarrage des activités de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC).

LE CONSEIL DES CHEFS D'ÉTAT DE L'UNION DOUANIÈRE ET ÉCONOMIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE,

Vu le Traité instituant une Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale, signé le 8 décembre 1964 à Brazzaville ainsi que les textes modificatifs subséquents ;

Vu l'Acte n° 4/65-UDEAC-42 du 14 décembre ;

DÉCIDE.

Article 1er- La procédure de ratification des textes organiques de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) doit être conduite avec la plus grande célérité dans chaque pays membre, en vue de leur entrée en vigueur dans les délais les plus courts. Dès réception des instruments de ratification, le Gouvernement de la République du Tchad en informera les autres États membres.

Article 2- Immédiatement, la Communauté entre en activité. Le Président en exercice de l'UDEAC devient Président de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC. Il a mandat de confirmer formellement la nomination des premiers responsables agréés à la présente session, à savoir :

- Secrétaire Exécutif de la CEMAC : M. DAKAYI KAMGA Thomas ;
- Secrétaire Exécutif Adjoint : M. MOURI BOUSSOUGOU Dieudonné.

Article 3 - Le mandat actuel de M. DAKAYI KAMGA Thomas, en qualité de Secrétaire Général de l'UDEAC, et celui de M. MOURI BOUSSOUGOU

Dieudonné en qualité de Secrétaire Général Adjoint, sont prorogés jusqu'à leur prise de fonction à la CEMAC.

Article 4 - La présente Décision qui prend effet pour compter du 1er Janvier 1998 sera enregistrée, publiée au Journal Officiel de l'Union, dans les États membres et communiquée partout où besoin sera./-

LIBREVILLE, le 05 Février 1997

Source : *Revue africaine de l'intégration*, n° 2, Juillet 2008, in <http://www.integration.gouv>. Site consulté le 25 juillet 2016 à 23 heures 22 minutes.

ANNEXE 2

Figure n°1 : Transgression de la frontière par les peuples-frontières



Source : SOULE GOURA Bio, « Les enjeux des échanges de produits agropastoraux entre le Nigéria et ses voisins », dans *Grain de Sel* n°51, Juillet-Septembre 2010, p. 24.

ANNEXE 3

Guide d'entretiens menés avec les responsables des ambassades et des représentations des organisations d'intégration régionale.

UNIVERSITE DE DSCHANG

FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

DÉPARTEMENT DE SCIENCE
POLITIQUE



THE UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE

DEPARTMENT OF POLITICAL
SCIENCE

THÈSE DE DOCTORAT PH.D. EN SCIENCE POLITIQUE SUR LE THÈME : « L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes) »

Guide d'entretiens menés avec les responsables des ambassades et des représentations des organisations d'intégration régionale

Le présent guide d'entretien sert d'instrument de collecte des données en vue de procéder à un état des lieux sur la réalité de la construction de la logique institutionnelle de l'intégration régionale en Afrique Centrale. Il permet de ressortir la contribution des acteurs étatiques et non étatiques à la construction de ladite logique. Ainsi, il relèvera les adhésions des États de l'Afrique Centrale aux organisations d'intégration régionale et les postes de responsabilité par pays. Il ressort également les contributions en ressources humaines et financières au fonctionnement, ainsi que les motivations d'adhésion des pays aux dits organisations.

Il est conçu dans le cadre d'une recherche sous le thème : « **L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes)** » et plus précisément dans le cadre de la construction de

l'intégration en Afrique Centrale par les acteurs étatiques. Les interrogations sont organisées suivant quelques centres d'intérêts majeurs de la recherche et devront aider à la rédaction de ce travail.

Les personnes ressources à interroger sur le terrain :

- Responsables des ambassades des pays d'Afrique Centrale représentées au Cameroun;
- Responsables des représentations des organisations d'intégration régionale en Afrique Centrale présentes au Cameroun.

Identification

- 1- Ambassade/ Organisation-----
- 2- Statut de l'interviewé-----
- 3- Nom et prénom (Facultatif) -----

1- Citer les organisations d'intégration auxquelles votre pays adhère, ainsi que leurs membres.

2- Quelles sont les motivations d'adhésion de votre pays aux dites organisations ?

3- Comment participe votre pays aux organisations d'intégration régionale ?

4- Avec quel (s) autres (s) pays s'associe-t-il pour mener ses actions ?

5- Quelles sont les dates d'adhésion du pays aux organisations d'intégration régionale ?

6- Quels sont les ressortissants du pays ayant servi comme cadres ou dirigeants dans lesdites organisations ?

7- Avez-vous une idée du nombre de ressortissants du pays travaillant pour le compte de chacune de ces organisations ?

8- Le pays paie-t-il régulièrement ses contributions financières ?

9- Le pays participe-t-il régulièrement aux activités des organisations régionales d'intégration (réunions, conférences, etc.) ?

10- Quels sont les domaines dans lesquels intervient le plus souvent votre pays ?

11- Quelles sont les contraintes auxquelles votre pays/ organisation fait face dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale ?

ANNEXE 4

Guide d'entretiens menés avec les autorités frontalières.

UNIVERSITE DE DSCHANG

FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

DÉPARTEMENT DE SCIENCE
POLITIQUE



THE UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE

DEPARTMENT OF POLITICAL
SCIENCE

THÈSE DE DOCTORAT PH.D. EN SCIENCE POLITIQUE SUR LE THÈME : « L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes) »

Guide d'entretiens menés avec les autorités frontalières

Le présent guide d'entretien sert d'instrument de collecte des données en vue de procéder à un état des lieux sur la réalité de l'intégration transfrontalière en Afrique Centrale, les pratiques sociales d'intégration qui structurent cette dynamique, le rapport que « les peuples-frontières » ont avec la réalité juridique de la frontière, les perceptions qu'ils se font de leur existence transfrontalière, etc. Il est conçu dans le cadre d'une recherche sous le thème : « **L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes)** » et plus précisément dans le cadre de l'étude de la dynamique transnationale de l'intégration en Afrique Centrale. Les interrogations sont organisées suivant quelques centres d'intérêts majeurs de la recherche et devront aider à la rédaction de ce travail.

Les personnes ressources à interroger sur le terrain :

- Les autorités administratives (Adjoints au sous-préfet, Sous-préfets, Préfets,)

- Les autorités municipales (Maires, adjoints au Maires, Conseiller municipaux) ;
- Les représentants des forces de l'ordre (Commissariats de police, gendarmeries, etc.) ;
- Les responsables des administrations douanières et fiscales ;
- Les responsables d'établissements scolaires ;
- Les chefs de communauté locale ou étrangère.

Identification

4- Localité-----

5- Communauté-----

6- Statut de l'interviewé-----

7- Nom et prénom (Facultatif) -----

1- Qui sont ces populations ?

2- Quelle est leur origine ?

3- Quelles sont leurs caractéristiques sociodémographiques, linguistiques et culturelles ?

4- Quel est le rapport que ces populations entretiennent avec la frontière ?

5- Est-ce un rapport de défiance ou de respect ?

6- Comment gérer vous le problème de frontières avec les populations sous votre autorité ?

7- Comment les peuples-frontières appréhendent les perceptions que les autres membres de la communauté nationale ont à leur égard ?

8- Quelles sont les systèmes de croyances en vigueur dans la zone ?

9- Quel est l'impact de la religion et des autres systèmes de croyances sur les comportements des populations de la zone ?

10- Existe-il des réseaux communautaires transfrontaliers ?

11- A quoi servent-ils ?

12- Comment fonctionnent-ils ?

13- Quel est leur poids dans la vie et les échanges entre les peuples-frontières ?

14- Quelles sont les rapports qui structurent le vécu du groupe avec leurs semblables dans le pays voisin ?

15- Quels sont les lieux de coopération ou de rencontre intracommunautaires?

16- Où se trouvent ces lieux ?

17- Comment les autorités douanières et policières gèrent-elles les logiques de déplacement de ces populations ?

18- Quels sont les différentes activités sociales et culturelles que ces populations pratiquent ?

19- Existe-il souvent des différends entre ces populations ?

20- Comment se gèrent- ils ?

21- Quelles sont les structures mises en place pour réguler les mouvements des populations ?

22- Comment se gèrent les différends ?

23- Quel est l'impact du mode de vie de ces populations sur les logiques de rapprochement et d'intégration

24- Quelles sont les structures sociales et économiques à l'échelle locale qui actualisent les dynamiques transfrontalières d'intégration ?

25- Quelles sont les contraintes de la dynamique transnationale de l'intégration qui a cours dans la zone ?

ANNEXE 5

Guide d'entretiens menés avec les populations transfrontalières.

UNIVERSITE DE DSCHANG

FACULTÉ DES SCIENCES
JURIDIQUES ET POLITIQUES

DÉPARTEMENT DE SCIENCE
POLITIQUE



THE UNIVERSITY OF DSCHANG

FACULTY OF LAW AND
POLITICAL SCIENCE

DEPARTMENT OF POLITICAL
SCIENCE

THÈSE DE DOCTORAT PH.D. EN SCIENCE POLITIQUE SUR LE THÈME : « L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes) »

Guide d'entretiens menés avec les populations transfrontalières

Le présent guide d'entretien sert d'instrument de collecte des données en vue de procéder à un état des lieux sur la réalité de l'intégration transfrontalière en Afrique Centrale, les pratiques sociales d'intégration qui structurent cette dynamique, le rapport que « les peuples-frontières » ont avec la réalité juridique de la frontière, les perceptions qu'ils se font de leur existence transfrontalière, etc. Il est conçu dans le cadre d'une recherche sous le thème : « **L'intégration régionale en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (analyse des processus, enjeux et contraintes)** » et plus précisément dans le cadre de l'étude de la dynamique transnationale de l'intégration en Afrique Centrale. Les interrogations sont organisées suivant quelques centres d'intérêts majeurs de la recherche et devront aider à la rédaction de ce travail.

Les personnes ressources à interroger sur le terrain :

- Les leaders traditionnelles (Chefs de village, de quartier, de canton, de groupement, patriarches, etc.) ;
- Les responsables religieux (Prêtres, pasteurs, imam etc.) ;
- Les leaders d'associations ;
- Les responsables d'ONG et autres organismes internationaux opérant dans les zones d'enquête.
- Tout autre leader d'opinion pouvant détenir des informations utiles
- Les populations prises de façon indéterminée

Identification

8- Localité-----

9- Communauté-----

10-Statut de l'interviewé-----

11-Nom et prénom (Facultatif) -----

1- Qui sont ces populations ?

2- Quelle est leur origine ?

3- Quelles sont leurs caractéristiques sociodémographiques, linguistiques et culturelles ?

4- Quel est le rapport que ces populations entretiennent avec la frontière ?

5- Est-ce un rapport de défiance ou de respect ?

6- Comment les frontières structurent – elles les comportements des populations ?

7- Comment les peuples-frontières appréhendent les perceptions que les autres membres de la communauté nationale ont à leur égard ?

8- Existe-il des réseaux communautaires transfrontaliers ?

9- A quoi servent- ils

10- Comment fonctionnent-ils ?

11- Quel est leur poids dans la vie et les échanges entre les peuples-frontières ?

12- Quelles sont les rapports qui structurent le vécu du groupe avec leurs semblables dans le pays voisin ?

13- Quels sont les lieux de coopération ou de rencontre intracommunautaires?

14- Où se trouvent ces lieux ?

15- Quels sont les différentes activités sociales et culturelles que ces populations pratiquent ?

16- Existe-il souvent des différends entre ces populations ?

17- Comment se gèrent- ils ?

18- Quelles sont les structures mises en place pour réguler les mouvements des populations ?

19- Quel est l'impact du mode de vie de ces populations sur les logiques de rapprochement et d'intégration

20- Quelles sont les structures sociales et économiques à l'échelle locale qui actualisent les dynamiques transfrontalières d'intégration ?

21- Quelles sont les contraintes des dynamiques transfrontalières d'intégration qui ont cours dans la zone?

ANNEXE 6

Photos

**LISTE DES PHOTOS**

Photo n° 1 : Poste frontalier d'Abang Minko'o.

Photo n° 2 : Le chef Abuenshie (à droite) et 02 notables simulant le départ d'un Deuil à Abong.

Photo n° 3 : Le Change de devise à la frontière.

Photo n° 4 : Marché frontalier d'Abang Minko'o.

Photo n° 5 : Marché frontalier d'Abuenshie construit par l'État du Cameroun.

Photo 6: Réseaux de passage et d'approvisionnement des marchandises à la frontière par les Mbémbe.

Photo n° 7 : Transbordement des commerçants et des marchandises sur le fleuve Donga.

Photo 8: Entrepôts et transport de marchandises à Abong et à Abuenshie.

Photo n°1 : Poste frontalier d'Abang Minko'o



Cliché Yanic KENHOUNG, le 27 mars 2016.

Photo n° 2 : Le chef Abuenshie (à droite) et 02 notables simulant le départ d'un Deuil à Abong



Cliché Yanic KENHOUNG, le 20 février 2016.

Photo n° 3 : Le Change de devise à la frontière



Source : KAHJUM TAKOR (N), op. cit., p. 41.

Photo n° 4 : Marché frontalier d'Abang Minko'o



Cliché Yanic KENHOUNG, le 27 mars 2016.

Photo n°5 : Marché frontalier d'Abuenshie construit par l'Etat du Cameroun



Cliché Yanic KENHOUNG, le 21 février 2016.

Photo 6: Réseaux de passage et d’approvisionnement des marchandises à la frontière par les Mbémbe



Cliché Yanic KENHOUNG, 21 février 2016

Photo n° 7 : Transbordement des commerçants et des marchandises sur le fleuve Donga



Cliché Yanic KENHOUNG, 20 février 2016

Photo 8: Entrepôts et transport de marchandises à Abong et à Abuenshe



Cliché Yanic KENHOUNG, 20-21 février 2016.

BIBLIOGRAPHIE

I- Ouvrages

1- Ouvrages méthodologiques

- ANTONIUS Rachad, *Ce que doit inclure un projet de mémoire ou de thèse*, Montréal, Département de sociologie UQAM, 2007.
- BACHELARD Gaston, *La formation de l'esprit scientifique, Contribution à une psychanalyse de la connaissance objective*, Paris, J. Vrin, 5^{ème} édition, 1967.
- BATTISTELLA Dario, *Théories des relations internationales*, Paris, PFNSP, 2012.
- BEAUD Michel, *L'art de la thèse. Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du Net*, Paris, La Découverte, 2006.
- BOURDIEU Pierre, CHAMBOREDON Jean-Claude et PASSERON Jean Claude, *Le métier de sociologue. Préalables épistémologiques*, Paris, Mouton Éditeur, 4^{ème} édition, 1983.
- BOURDIEU Pierre, *Réponses*, Paris, Seuil, 1992.
- CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le Système*, Paris, Seuil, 1977.
- DURKHEIM Émile, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, Flammarion, 2010.
- ELIAS Norbert, *La société des individus*, Paris, Fayard, 1991.
- FRIEDBERG Erhard. *Le Pouvoir et la Règle : Dynamiques de l'action Organisée*, Paris, Éditions du Seuil, 1993.

- GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 11^{ème} édition, 2001.
- KATZENSTEIN Peter Joachim (dir.), *The culture of National Security : Norms and Identity in World politics*, New York, Columbiz University Press, 1996.
- KEOHANE Robert, NYE Joseph, *Power and Interdependance*, Boston (Mass.), Little Brown, 1977.
- KEOHANE Robert, NYE Joseph, *Transnational Relations and World politics*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1972.
- MORTON Davis, *Théorie des jeux*, Paris, Armand Colin, 1973.
- SÖDERBAUM Fredrik, SHAW Timothy (eds), *Theories of New Regionalism*, Basingstoke, Palgrave, 2003.
- OMAR Aktouf, *Méthodologie des sciences sociales et approche qualitative des organisations. Une introduction à la marche classique et une critique*, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1987.
- QUIVY Raymond, CAMPENHOUDT Van Luc, *Manuel de recherche en sciences sociales*, Paris, Dunod, 1995.
- ROJOT Jacques, *Théorie des organisations*, Paris, Editions ESKA, 2003.
- ROULEAU Linda, *Théories des organisations. Approches classiques, contemporaines et de l'avant-garde*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2007.
- WENDT Alexander, *Social Theory of International Politics*, Cambridge University Press, 1999.

2-Ouvrages sur l'intégration régionale en Afrique Centrale

- ABWA Daniel, ESSOMBA Joseph-Marie, NJEUMA Martin Zachary, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique*

centrale, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000, 2 tomes, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001.

- AWOUMOU Côme Damien George, *Le couple Cameroun-Gabon au sein de la CEMAC*, Paris, L'Harmattan, 2008.
- COUSSEY Jean, HUGON Philippe (dir.), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, collection études et documents, CERED/LAREA, ministère de la coopération et du développement, 1991.
- HAMMOUDA Hakim Ben, BEKOLO EBE Bruno et MAMA TOUNA (dir.), *L'intégration régionale en Afrique Centrale : bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003.
- LIBONG BADJAN Patrice, *Réformes institutionnelles de la CEMAC. Jeu des acteurs, intérêt des États*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- N'KODIA Claude, *L'intégration économique : les enjeux pour l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 1999.
- NORODOM KIARI Jean-Bedel (dir.), *De l'intégration régionale en Afrique Centrale (1960-2010). Une analyse de cinquante années de pratique*, Paris, L'Harmattan, 2015.
- YONDO Marcel, *Dimension nationale et Développement économique : Théorie, Application dans l'UDEAC*, Paris, LGDJ, 1970.

3- Ouvrages généraux

- ABBE de Saint Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, Paris, Fayard, 1986.
- ADLER Emmanuel, BARNETT Michael (eds), *Security Communities*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.
- AMILHAT SZARY Anne-Laure, *Qu'est-ce qu'une frontière aujourd'hui ?*, Paris, PUF, 2015.

- ANSART Pierre, AKOUN André (dir.), *Dictionnaire de sociologie*, Paris, Le Robert et le Seuil, 1999.
- ARON Raymond, *Paix et guerres entre les nations*, Paris, Calmant Levy, 1984.
- BACH Daniel, *Régionalisation, mondialisation et fragmentation en Afrique subsaharienne*, Paris, Karthala, 1998.
- BADIE Bertrand et SMOUTS Marie-Claude, (dir.), *L'international sans territoire*, Paris, L'Harmattan, 1992.
- BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et sur l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
- BADIE Bertrand, DEVIN Guillaume, (dir.), *Le multilatéralisme : nouvelles formes d'action internationale*. Paris, La Découverte, 2007.
- BADIE Bertrand, *L'État importé*, Paris, Fayard, 1992.
- BADIE Bertrand, *La fin des territoires. Essai sur le désordre international et l'utilité sociale du respect*, Paris, Fayard, 1995.
- BADIE Bertrand, SMOUTS Marie-Claude, *Le retournement du monde*, Paris, PFNSP, 1999.
- BANGOURA Dominique, *L'Union africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense*, Paris, L'Harmattan, 2003.
- BAUER Alain, SOULLEZ Christophe, *Terrorisme*, Paris, Dalloz, 2015.
- BAYLIS John, SMITH Steve (dir.), *The globalization of world politics. An introduction to international relations*, Oxford, Oxford University Press, 2005.
- BEARD Charles, *The idea of the National Interest. An Analytical Study in American Foreign Policy*, New York, MacMillan, 1934.

- BEAUD Olivier, *La puissance de l'État*, Paris, PUF, 1994.
- BELA BALASSA, *The theory of economic integration*, Homewood, Richard D. Irwin, 1961.
- BENKO Georges, *La science régionale*, Paris, PUF, 1998.
- BENNAFLA Karine, *Le commerce transfrontalier en Afrique centrale. Acteurs, espaces, pratiques*, Paris, Karthala, 2002.
- BESNARD Philippe, *L'anatomie. Ses usages et ses fonctions dans la discipline sociologique depuis Durkheim*, Paris, PUF, 1987.
- BIRMINGHAM David, PHYLLIS Martin, *History of central Africa*, Volume one, New York & Longman Inc., 1983.
- BONNARDEL Van-Chi, *Grand Atlas du continent africain*, Paris, Ed. Jeune Afrique, 1973.
- BOUTRAIS Jean (dir.), *Peuples et cultures de l'Adamaoua (Cameroun)*, Paris, ORSTOM, Ngaoundéré-Anthropos, 1993.
- BRAECKMAN Colette, *Le dinosaure. Le Zaïre de Mobutu*, Paris, Fayard, 1992.
- CALVES Jean-Yves, *Tiers monde... un monde dans le monde*, Paris, les éditions ouvrières, 1989.
- CERTEAU De Michel, *La faiblesse de croire*, Paris, Seuil, coll. « Esprit », 1987.
- CHARILLON Frédéric, *Politique étrangère. Nouveaux regards*, (dir.), Paris, PFNSP, 2002.
- CLOZEL Joseph-François, *Les Gbaya : note ethnographique et linguistique*, Paris, Librairie Africaine et Coloniale, 1896.
- CORNEVIN Robert, *L'Afrique noire de 1919 à nos jours*, Paris, PUF, 1973.

- COT Jean-Pierre, *A l'épreuve du pouvoir : le tiers mondisme pour quoi faire ?*, Paris, Le Seuil, 1983.
- COUSSEY Jean, HUGON Philippe (dir.), *Intégration régionale et ajustement structurel en Afrique subsaharienne*, Paris, collection études et documents, CERED/LAREA, ministère de la coopération et du développement, 1991.
- DEBRAY Régis, *La puissance et les rêves*, Paris, Gallimard, 1984.
- DECRAENE Philippe, *Vieille Afrique, jeunes nations*, Paris, PUF, 1982.
- DEFARGES MOREAU Philippe, *Introduction à la géopolitique*, Paris, Seuil, 2005.
- DESCHAMPS Hubert, *Histoire générale de l'Afrique Noire, tome 1 : des origines à 1800*, Paris, PUF, 1970.
- DEUTSCH Karl, BURRELL Sidney, KANN Robert, *Political Community and the North Atlantic Area : International Organization in the Light of Historical Experience*, Princeton, Princeton University Press, 1957.
- DEUTSCH Karl, *Political community and the north Atlantic area*, Princeton, Princeton University Press, 1957.
- DEVIN Guillaume, SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Paris, Armand Colin, 2011.
- DIANGITUKWA Fweley, *Géopolitique, intégration régionale et mondialisation. Plaidoyer pour la création d'une communauté économique des pays côtiers de l'Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2006.
- DI-NGOMA Muvungu, *Les relations interafricaines*, Paris, Karthala, 1990.
- DUBRESSON Alain et RAISON Jean-Pierre, *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, 1998.
- DUBRESSON Alain, RAISON Jean-Pierre, *L'Afrique subsaharienne : une géographie du changement*, Paris, Armand Colin, 1998.

- DUMBE III N'kum A., *Hitler voulait l'Afrique. Le projet du troisième Reich sur le continent africain*, Paris, L'Harmattan, 1980.
- DURKHEIM Émile, *Le suicide*, Paris, PUF, 1930.
- DURKHEIM Émile, *Le suicide. Étude de sociologie*, Paris, PUF, 1990.
- DUSSOUY Gérard, *Traité de relations internationales. Tome I. Les théories géopolitiques*. Paris, L'Harmattan, 2006.
- EGG Johny, HERRERA Javier, *Échanges transfrontaliers et intégration régionale en Afrique subsaharienne*, Saint-Étienne, les éditions de l'Aube, 1998.
- ENDA DIAPOL, *Les dynamiques transfrontalières en Afrique de l'Ouest*, Paris, Karthala, 2007.
- EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009.
- FOUCHER Michel, *L'obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007.
- FUKUYAMA Francis, *State building. Gouvernance et ordre du monde au XXIe siècle*, Paris, La Table Ronde, 2005.
- GAUDRON Jean-Claude, *Régionalisme et universalisme dans le droit international contemporain*, SFDI, colloque de Bordeaux, Paris, Pedone, 1977.
- GILPIN Robert, *War and Change World Politics*, Cambridge, Cambridge University Press, 1981.
- GRANT Andrew, SÖDERBAUM Fredrik, *The New Regionalism in Africa*, Aldershot, Ashgate, 2003.
- GRÜNDER Horst, *Geschichte der deutschen Kolonien*, Paderborn, Schöningh, 1991.

- GUICHAOUA André (dir.), *Exilés, réfugiés, déplacés en Afrique centrale et orientale*, Paris Karthala, 2004.
- HERTZ John, *Political Realism and Political Idealism*, Chicago (Ill.), Chicago Press University, 1951.
- HUGON Philippe, *Économie de l'Afrique*, Paris, La Découverte, 1993.
- IGUE John, *Le Territoire et l'État en Afrique. Les dimensions spatiales du développement*, Paris, Karthala, 1995.
- KABENGELE Dibwe, *Les problèmes d'intégration économique*, Kinshasa, Sirius, 2008.
- KISANGANI François Emizet, BOBB Scott, *Historical Dictionary of the Democratic Republic of the Congo*, Third Edition, Toronto, The Scarecrow Press, inc., 2010.
- KI-ZERBO Joseph, *Histoire de l'Afrique noire, d'hier à demain*, Paris, Hatier, 1972.
- KODJO Edem, *...Et demain l'Afrique*, Paris, Stock, 1985.
- KODJO Edem, *Panafricanisme et Renaissance africaine*, Lomé, Graines de pensées, 2013.
- KONTCHOU KOUOMEGNI Augustin, *Le système diplomatique africain*, Paris, Pedone, 1977.
- KORINMAN Michael, *Quand l'Allemagne pensait le monde. Grandeur et décadence d'une géopolitique*, Paris, Fayard, 1990.
- LADİ Zaki, *La norme sans la force. L'énigme de la puissance européenne*, Paris, PFNSP, 2005.
- LAHIRE Bernard, *L'homme pluriel*, Paris, Armand Colin, 2005.
- LAİDI Zaki, *Géopolitique du sens*, Paris, Desclée de Brouwer, 1998.

- LEBARON Frédéric, *La sociologie de A à Z. 250 mots pour comprendre*, Paris, Dunod, 2009.
- LEFEBVRE Maxime, *Le jeu du droit et de la puissance, précis de relations internationales*, Paris, PUF, 1997.
- LINDBERG Leon, *The political Dynamics of European Economic Integration*, Stanford, Stanford University Press, 1963.
- LINIGER-GOUMAZ Max, *La Guinée Équatoriale : un pays méconnu*, Paris, L'Harmattan, 1979.
- M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique au XXe siècle. Le continent convoité*, Paris, Montréal, Études vivantes, 1980.
- M'BOKOLO Elikia, *L'Afrique Centrale. Stratégie de développement et perspective*, Paris, UNESCO, 1987.
- MALAQUIAS Assis, *Rebels and Robbers. Violence in Post-Colonial Angola*, Uppsala, The Nordic Africa Institute, 2007.
- MERLE Marcel, *Sociologie des relations internationales*, 3ème édition, Paris, Dalloz, 1982.
- MOLU-MOLU Jean-Jacques Arthur, *Le Congo-Kinshasa*, Paris, Karthala, 2014.
- MONNET Jean, *Mémoires*, Paris, Fayard, 1976.
- MONTBRIAL DE Thierry, *L'action et le système du monde*, Paris, PUF, 2002.
- MORGENTHAU Hans, *Defense of national interest*, New York, Knopf, 1952.
- MOUICHE Ibrahim, EWUSI Kale Samuel (dir.), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015.

- MOUITY MOUNDOUNGA Patrice, *Le Gabon et le Nouveau partenariat africain au développement. Pour une sociologie politique des institutions en Afrique*, Paris, Publibook, 2009.
- MVELLE Guy, *L'Union Africaine. Fondements, organes, programmes et actions*, Paris, L'Harmattan, 2007.
- MVELLE Guy, *Intégration et coopération en Afrique : la difficile rencontre possible entre les théories et les faits*, Paris, L'Harmattan, 2014.
- MVELLE Guy, *L'Union Africaine face aux contraintes de l'action collective*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- NDAM NJOYA Adamou, *Le Cameroun dans les relations internationales*, Paris, LGDJ, 1976.
- NGANDJEU Jean, *L'Afrique contre son indépendance économique ? Diagnostic de la crise actuelle*, Paris, L'Harmattan, 1988.
- NGODI Etanislav, *L'Afrique centrale face à la convoitise des puissances*, Paris, l'Harmattan, 2010.
- NGOM NGOUDI, *La réussite de l'intégration économique en Afrique*, Paris, Présence Africaine, 1971.
- NGUÉMA MBASOGO Theodoro Obiang, *Guinea ecuatorial : un pays joven*, Malabo, Ediciones Guinea, 1985.
- N'KRUMAH Kwame, *L'Afrique doit s'unir*, Paris, Présence africaine, 1994.
- NYE Joseph, *Peace in parts. Integration and conflict in regional organizations*, Boston, Little Brown, 1971.
- ONANA MFEGUE André-Hubert, *Cameroun, Nigéria, ONU. Entre la force de la palabre et la primauté du droit*, Paris, L'Harmattan, 2011.
- ONANA MFEGUE André-Hubert, *Le Cameroun et ses frontières. Une étude géopolitique complexe*, Paris, L'Harmattan, 2005.

- ONUF Nicholas, *World of Our Making*, Columbia (SC), University of South Carolina Press, 1989.
- PLANTEY Alain, *De la politique entre les États. Principe de diplomatie*, Paris, Pedone (2^e éd.), 1991.
- POKAM Hilaire De Prince, *Le multilatéralisme franco-africain à l'épreuve des puissances*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- RICCA Sergio, *Les migrations internationales en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1990.
- RIDEAU Joël, *Droit institutionnel de l'Union et des communautés européennes*, Paris, L.G.D. J, 2002.
- ROSENAU James, *Turbulence in World politics*, Princeton, Princeton University Press, 1990.
- ROSIÈRE Stéphane, *Dictionnaire de l'espace politique. Géographie politique et géopolitique*, Paris, Armand Colin, 2008.
- SAÏBOU Issa (dir.), *Effets économiques et sociaux des attaques de Boko Haram dans l'Extrême-Nord du Cameroun*, Maroua, Kaliao, Revue pluridisciplinaire de l'École Normale Supérieure de Maroua, 2014.
- SAÏBOU Issa, *Les coupeurs de route. Histoire du banditisme rural et transfrontalier dans le bassin du Lac Tchad*, Paris, Karthala, 2010.
- SAKHO Abdou, *L'intégration économique en Afrique de l'Ouest : analyse et perspectives*, Paris, Economica, 2011.
- SANGUIN André-Louis, *Géographie politique*, Paris, PUF, 1977.
- SAURUGGER Sabine, *Théories et concepts de l'intégration européenne*, Paris, PFNSP, 2009.
- SCALLE George, *Manuel de droit international public*, Paris, Domat-Montchrestien, 1948.

- SCHELLING Thomas, *Stratégie du conflit*, Paris, PUF, 1986.
- SCHNAPPER Dominique, *Qu'est-ce que l'intégration ?*, Paris, Gallimard, 2007.
- SINDJOUN Luc (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004.
- SINDJOUN Luc, *L'État ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Paris, Economica, 2002.
- SINDJOUN Luc, *Sociologie des relations internationales africaines*, Paris, Karthala, 2002.
- SMOUTS Marie-Claude, BATTISTELLA Dario, VENNESSON Pascal, *Dictionnaire des relations internationales : approches, concepts doctrines*, 2^{ème} édition, Paris, Dalloz, 2006.
- SÖDERBAUM Fredrik, SHAW Timothy (eds), *Theories of New Regionalism*, Basingstoke, Palgrave, 2003.
- SÖDERBAUM Fredrik, TAYLOR Ian (ed.), *Afro-regions : the dynamics of cross-border micro-regionlism in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrika Institutet, 2008.
- TADADJEU Maurice, *Confédération des États-Unis d'Afrique*, Yaoundé, éditions Buma Kor, 1996.
- TANKEU Mathieu, *Enquête au cœur du phénomène des coupeurs de route*, Paris, L'Harmattan, 2013.
- TOUOYEM Pascal, *Conjoncture sécuritaire en zone frontalière Cameroun-Tchad-Centrafrrique. Éléments d'analyse anthro-po-politiste du phénomène des coupeurs de routes*, Yaoundé, CIPAD-SIPRI, 2011.
- WADE Abdoulaye, *Un destin pour l'Afrique. L'avenir d'un continent*, Paris, Michel Lafon, 2005.

- WALLACE William, *The dynamics of European Integration*, London, Pinter, 1990.

II- Articles et contributions dans des ouvrages

1- Articles

- ABISSAMA ONANA, « Régionalisation des marchés financiers en Afrique centrale et transformation systémique du cadre des affaires », dans *Enjeux*, n°17, Octobre - Décembre 2003, pp. 21-28.
- AWOUMOU Côme Damien Georges, « La coexistence CEEAC-CEMAC : une nécessité ? », dans *Enjeux*, n°17, Octobre - Décembre 2003, pp. 29-43.
- AWOUMOU Damien Georges, « Le couple Cameroun-Gabon : moteur de l'Afrique Centrale ? », dans *Enjeux*, n°17, Décembre 2003, pp. 3-11.
- BACH Daniel, « Afrique subsaharienne : appréhender les coûts de la désintégration », dans *Économie prospective internationale*, n° 48 (4), 1991, pp. 118-135.
- BACH Daniel, « Contraintes et ressources de la frontière en Afrique subsaharienne », dans *Revue internationale de Politique comparée*, vol.2, n°3, 1995, pp. 533-541.
- BACH Daniel, « L'intégration économique régionale en Afrique : les flux parallèles à l'assaut de l'État », dans *Économie prospective internationale*, (Paris), n° 48, 4^{ème} trimestre 1991, pp. 33-49.
- BACH Daniel, « Les dynamiques paradoxales de l'intégration en Afrique subsaharienne : le mythe du hors-jeu », dans *Revue Française de Science Politique*, vol. 45, n° 6, 1995, pp. 1023-1038.
- BACH Daniel, « The revival of regional integration in Africa », in *Documentos de trabalho* n° 56, CESA, Lisboa, 1999, pp. 1-25.

- BATCHOM Paul Elvic, « La rupture du consensus de Fort-Lamy et le changement du rapport de force dans l'espace CEMAC », dans *Études internationales*, volume XLIII, n°2, juin 2012, pp. 147-167.
- BATTISTELLA Dario, « L'apport de Karl Deutsch à la théorie des relations internationales », dans *Revue Internationale de Politique Comparée*, vol.10, n° 4, 2003, pp. 567-585.
- BENNAFLA Karine, « La fin des territoires nationaux ? État et commerce frontalier en Afrique centrale », dans *Politique africaine*, n° 73, 1999, pp. 25-49.
- BENNAFLA Karine, « Les frontières africaines : nouvelles significations, nouveaux enjeux (African frontiers : new significance, new stakes) », dans *Bulletin de l'Association de géographes français*, 79^{ème} année, Géopolitiques africaines, 2002-2 (juin), pp. 134-146.
- BERION Pascal, « L'évaluation socio-économique des infrastructures de transport : enrichir les approches du développement territorial », dans *Revue d'Economie Régionale & Urbaine*, n°4, novembre 2007, pp. 651-676.
- BOLTANSKI Luc, « L'espace positionnel. Multiplicité des positions institutionnelles et habitude de classe », dans *Revue Française de Sociologie*, 14 (14), 1973, pp. 3-26.
- BORRELLA François, « L'Union des États d'Afrique Centrale », dans *Annuaire Française de Droit International*, volume 14, 1968, pp. 167-177.
- BOURGI Albert, « L'Union Africaine entre les textes et la réalité », dans *AFRI*, volume VI, 2005, pp. 327-344.
- BRAMS Steven J., « Game Theory », in *International Encyclopedia of the Social Sciences*, 2nd ed., New York University, December 2005, pp. 1-7.

- BRASPENNING Thierry, « Constructivisme et réflexivisme en théorie des relations internationales », dans *Annuaire Français des Relations Internationales*, (III), 2002, pp. 314-329.
- BWENGE MWAKA Arsène, « D'une CEPGL à une autre : quelles alternatives dans les stratégies actuelles d'intégration et de coopération pour le développement ? », dans *Repenser le développement en Afrique : au-delà des impasses, quelles alternatives*, Dakar, Codesria, 2006, pp. 1-16.
- CHOUALA Yves Alexandre, « Les multilatéralismes en Afrique centrale : l'intégration régionale à l'épreuve de la pluralité des communautés économiques régionales », dans *Revue Camerounaise d'Études Internationales (RCEI)*, n° 003, 2^{ème} Semestre 2010, pp. 37-57.
- CHOUALA Yves Alexandre, « Éthique et politique internationale africaine du XXI^e siècle : les normes de civilité à l'épreuve du jeu réaliste des États », dans *Politique et Sociétés*, vol. 25, n° 2-3, 2006, pp. 183-217.
- CHOUALA Yves-Alexandre, « Conjoncture sécuritaire, au champ étatique et ordre politique au Cameroun : éléments d'analyse antro-politiste d'une crise de l'encadrement sécuritaire et d'un encadrement sécuritaire de crise », dans *Polis*, vol. 8, numéro spécial, 2001, pp. 1-41.
- CHRÉTIEN Jean-Pierre, « L'Afrique des Grands Lacs existe-elle ? », dans *Revue Tiers Monde*, tome 27, n° 106, Avril-juin 1986, pp. 253-270.
- COFFY William, « Géographie, économie et science régionale », dans *Encyclopédie de géographie*, Paris, Economica, 1992, pp. 159-172.
- CONSTANTIN François, « L'intégration régionale en Afrique noire : état des travaux », dans *Revue Française de Science Politique*, 22^{ème} année, n°5, 1972, pp. 1074-1110.

- CORREA Hector, « Game Theory as an instrument for the analysis of International Relations », in *The Ritsumeikan Journal of International Studies*, n°14, 2001, pp. 187-208.
- DE VILLERS Gauthier, « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », *Afrique contemporaine*, n° 215, 2005/3, pp. 47-70.
- DECRAENE Philippe, « Indépendance et regroupements politiques en Afrique au Sud du Sahara », dans *Revue Française de Science Politique*, 10^{ème} année, n°4, 1960, pp. 850-879.
- DEFARGES MOREAU Philippe, « Le multilatéralisme et la fin de l’histoire », dans *Politique étrangère*, n°3, vol. 69, 2004, pp. 575-585.
- DION Stéphane, « Erhard FRIEDBERG et l’analyse stratégique », dans *Revue Française de Science Politique*, 43^{ème} année, n°6, 1993, pp. 994-1008.
- DIOUF Abdou, « L’Intégration Régionale face à la Mondialisation », dans *Politique Étrangère*, n° 4, 2006, pp. 785-797.
- DORAIS Michel, « Diversité et créativité en recherche qualitative », dans *Service social*, vol. 42, n° 2, 1993, pp. 7-27.
- DRAGO Roland, FISCHER Georges. « Pondération dans les organisations internationales », dans *Annuaire Français de Droit International*, volume 2, 1956, pp. 529-547.
- EBANG MVE Bruno, « Le réalisme de la politique étrangère des petits États africains », dans *Dynamiques Internationales*, n°6, septembre 2015, pp. 1-21.
- ESSAWE-PRISO Jacques-Samuel, « L’intégration économique en Afrique Centrale est-elle otage des querelles de leadership ? », dans *Enjeux*, n° 22, mars 2005, pp. 27-31.
- FUNTEH Mark Bolak, « The paradox of Cameroon-Nigeria interactions : connecting between the edges of opportunity/benefit and quandary », in

International journal of peace and development studies, Vol.6 (3), 2015, pp. 30-48.

- GNANGUENON Amandine, « Relire les relations internationales à travers la dualité de la région en Afrique », dans *Dynamiques Internationales*, juin 2010, pp. 1-23.
- HAAS Ernest, « The Study of Regional Integration. Reflections on the Joy and Anguish of Pretheorizing », in *International Organization*, 24/4, 1970, pp. 607-646.
- HOPF Ted, « The promise of constructivism in international relation theory », in *International Security*, 23 (1), pp. 181-185.
- KAMTO Maurice. « La Communauté économique des États de l'Afrique Centrale, une Communauté de plus ? », dans *Annuaire Français de Droit International*, volume 33, 1987, pp. 839-862.
- KENHOUNG Yanic, « L'intérêt national : une notion, deux discours à l'épreuve de l'intégration régionale en Afrique », dans *Revue Africaine de Parlementarisme et de Démocratie*, Volume III, n° 14, septembre 2016, pp. 173-199.
- KEOHANE Robert, « Ironies of Sovereignty : The European Union and the United States », dans *Journal of Common Market Studies*, vol. 40, 2002, pp. 743-765.
- KEOHANE Robert, NYE Joseph, « Transnational Relations and World Politics », in *International Organization*, vol. 3, n° 25, été 1971, pp. 427-460.
- KLOTZ Audie, LYNCH Cecelia, « Le constructivisme dans la théorie des relations internationales », dans *Revue Critique Internationale* n°2-hiver, 1999, pp. 51-62.
- LAMBERT Agnès, « Espaces d'échanges, territoires d'État en Afrique de l'Ouest », dans *Autrepart*, n° 6, 1998, pp. 27-38.

- LEQUESME Christian, « Comment penser l'Union Européenne », dans SMOUTS (M-C) (dir.), *Les nouvelles relations internationales. Pratiques et théories*, Paris, PFNSP, 1998, pp. 103-134.
- LINDBERG Léon, "Political integration as multidimensional phenomenon requiring multivariate measurement", in *International Organization*, 24(4), 1970, pp. 649-731.
- N'GUETTIA KOUASSI René, « L'intégration en Afrique : pourquoi peine-t-on à l'accélérer ? », dans *Revue africaine de l'intégration*, Volume 5, no.1, 2011, pp. 56-76.
- NEUMAN Gerald, « Fédéralisme et citoyenneté aux États-Unis et dans l'Union européenne », dans *Critique internationale*, n°4, 2003/4, pp. 151-169.
- NTUDA EBODE Joseph Vincent, « De la politique étrangère des États africains : Rupture et Continuités d'une diplomatie contestée », in *African Journal of International Affairs*, Vol. 2, n°1, 1999, pp. 61-96.
- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigéria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », dans *Questions de Recherche* n°40, Juin 2012, pp. 1-33.
- POURTIER Roland, « Nommer l'espace. L'émergence de l'État territorial en Afrique noire », dans *L'espace géographique*, n°4, 1983. pp. 293-304.
- RAISON Jean-Pierre, « Les formes spatiales de l'incertitude en Afrique contemporaine », dans *Espaces africains en crise*, Travaux de l'Institut géographique de Reims, 1983-1984, pp. 5-18.
- SAÏBOU Issa, « Embuscade sur les routes des abords sud du lac Tchad », dans *Politique Africaine* n° 94, juin 2004, pp. 82-104.
- SAÏBOU Issa, « La prise d'otages aux confins du Cameroun, de la Centrafrique et du Tchad : une nouvelle modalité du banditisme

transfrontalier », dans *Polis/R.C.S.P./C.P.S.R.* Vol. 13, n° 1- 2, 2006, pp. 119-146.

- SIKKINK Kathryn, FINNEMORE Martha, « International Norms Dynamics and Political Change », in *International Organization*, vol. 52, n° 4, 1998, pp. 887-917.
- SOUARE Issaka, « Regard critique sur l'intégration Africaine : Comment relever les défis », dans *ISS Paper* 140, 2007, pp. 1-12.
- SOULE GOURA Bio, « Les enjeux des échanges de produits agro-pastoraux entre le Nigéria et ses voisins », dans *Grain de Sel* n°51, Juillet-Septembre 2010, pp. 23-24.
- STONE Randall W., « The Use and Abuse of Game Theory in International Relations. The theory of moves », in *Journal of conflict resolution*, Vol. 45 n°2, April 2001, pp. 216-244.
- TENIER Jacques, « Intégration régionale et mondialisation », dans *documentation française*, n° 70-71, mai-juin 2003, p. 232.
- TUNDANONGA-DIKUNDA Shungu, « La CEGPL, c'est l'arsenic pour le Kivu et la RD Congo », *L'africain*, n° 220, 2005, pp. 28-33.
- VENNESSON Pascal, SINDJOUN Luc, « Unipolarité et intégration régionale : l'Afrique du Sud et la « renaissance africaine » », dans *Revue Française de Science Politique*, n°6, 2000, pp. 915-940.
- WELDES Jutta « Constructing National Interests », *European Journal of International Relations*, vol. 2, 1996, pp. 275-318.
- WENDT Alexander. « Anarchy is what states make of it. The social construction of power politics », dans *International Organization*, printemps 1992, vol. 46, n°2, pp. 391-425.

- WILGA Maciej, « Le constructivisme dans le domaine de l'intégration européenne », dans *L'Europe en formation*, n° 322, automne 2001, pp. 67-88.
- YEBEGA NDJANA Nicolas Jr., « La mobilité transfrontalière, vectrice de l'instabilité en Afrique Centrale : de la marginalité au rejet du monopole étatique de l'allégeance citoyenne. Le cas du Cameroun », dans *Revue Africaine de Droit et de Science Politique*, Vol. 2, n° 03, 2014, pp. 237-265.
- YEZI Pyana-Fumu, « Exigences fondamentales de la vocation africaine du Zaïre », dans *Problèmes Sociaux Zaïrois*, n° 118-119, septembre-décembre 1977, pp. 27-56.

2- Contributions dans des ouvrages

- ABABA Alexis Maïna, « La récente crise en Centrafrique : conflit religieux ou la conséquence du déficit d'aménagement du territoire ? », dans MOUCHE Ibrahim, EWUSI Kale Samuel (dir.), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015, pp. 79-94.
- ANKOUSSOU Elise Michelle, « Pluralisme et compétition politique au Gabon », dans MOUCHE Ibrahim, EWUSI Kale Samuel (dir.), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015, pp. 113-129.
- BACH Daniel, « Beyond Parochialism: Cross-Border Regionalism as a Gateway », dans SÖDERBAUM Fredrik, TAYLOR Ian (ed.), (dir.), *AfroRegions; the Dynamics of cross border micro-regionalism in Africa*, Uppsala, Nordiska Afrikainstitutet, 2008, pp. 171-180.
- BACH Daniel, « Régionalisme et régionalisation à travers le prisme de l'aire Saharo-Sahélienne », dans MARFAING Laurence, WIPPEL Steffen (dir.),

Les Relations transsahariennes à l'époque contemporaine : un espace en constante mutation, Paris, Karthala, 2004, pp. 457-479.

- BACH Daniel, « Régionalismes, régionalisation et globalisation », dans GAZIBO Mamoudou et THIRIOT Céline, (dir.), *Le politique en Afrique : état des débats et pistes de recherches*, Paris, Karthala, 2009, pp. 343-361.
- BACH Daniel, « The European Union and the African Union », dans AKOKPARI (J), MURITHI (T), NDINGA-MUVUMBA (A), (dir.), *The African Union and its Institutions*, Auckland Park et Cape Town, Fanele et CCR, 2008, pp. 356-370.
- BADIE Bertrand, « De la souveraineté à la capacité de l'État », dans SMOUTS Marie-Claude, (dir.), *Les Nouvelles Relations internationales. Pratiques et théories*, PFNSP, 1998, pp. 37-58.
- BARNETT Michael, « Social constructivism », in BAYLIS John, SMITH Steve (eds.), *The globalization of world politics. An introduction to international relations*, Oxford, Oxford University Press, 2005, pp. 251-270.
- BATCHOM Paul Elvic, « Le contrôle des frontières et la criminalité transfrontalière en Afrique », Les actes du colloque, *Les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique*, Yaoundé, ESIG, 2014, pp. 59-72.
- BATTISTELLA Dario, « L'intérêt national : une notion, trois discours », dans CHARILLON Frédéric (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, pp. 139-166.
- CHARILLON Frédéric, « Vers la régionalisation de la politique étrangère ? », dans CHARILLON Frédéric, « Vers la régionalisation de la politique étrangère ? », dans CHARILLON Frédéric (dir.), *Politique étrangère : nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, pp. 391-418.
- DEVIN Guillaume, « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », dans DEVIN Guillaume, « Le multilatéralisme est-il fonctionnel ? », dans BADIE Bertrand

et DEVIN Guillaume (dir.), *Le multilatéralisme : nouvelles formes d'action internationale*, Paris, La Découverte, 2007, pp. 147-165.

- DIECKHOFF Alain, JAFFRELOT Christophe, « De l'État-nation au post nationalisme », dans Marie Claude SMOUTS (dir.), *Les nouvelles relations internationales, pratiques et théories*, Paris, PFNSP, 1998, pp. 59-74.
- DONFACK SOKENG Léopold « La liberté d'aller et venir », dans SINDJOUN Luc (dir.), *État, individus et réseaux dans les migrations africaines*, Paris, Karthala, 2004, pp. 67-92.
- EFOUA MBOZO'O Samuel, « Contribution à la réflexion sur la création du futur parlement de la CEMAC », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Jean Marie, NJEUMA Martin, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 Avril 2000 T1, Yaoundé, PUY, 2001, pp. 699-716.
- EWANGUE Jean Lucien, « L'Afrique Centrale : un espace très convoité et au centre de plusieurs enjeux », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 21-34.
- FANSO Verkijika, « Interrelationships and movements in the border zone before and after the imposition of the Cameroon Nigéria boundary », dans DUBOIS Colette, MICHEL Marc, SOUMILLE Pierre, (dir.), *Frontières plurielles, frontières conflictuelles en Afrique subsaharienne*, Paris, L'Harmatan, 1998, pp. 359-372.
- FRIEDEN Jeffry, « Actors and Preferences in International Relations », in LAKE David and POWELL Robert, (eds.), *Strategic Choice and International Relations*, Princeton, Princeton University Press, 1999, pp. 39-76.

- HURELL Andrew, « Regionalism in theoretical perspective », dans FAWCETT Louise et HURELL Andrew (dir.), *Regionalism and international order*, Oxford, Oxford University Press, 1995, pp. 37-73.
- KOUFAN Jean, TCHUDJING Casimir, « Un exemple de blocage du processus d'intégration en Afrique Centrale : la persistance des facteurs conflictuelles entre la Guinée Équatoriale et ses voisins francophones depuis 1979 », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Jean Marie, NJEUMA Martin, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 Avril 2000 Tl, Yaoundé, PUY, 2001, pp. 327-346.
- KOUFAN Jean, TCHUDJING Casimir, « Sur la voie de l'intégration sous-régionale : les facteurs d'adhésion de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Jean Marie, NJEUMA Martin, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique Centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 Avril 2000 Tl, Yaoundé, PUY, 2001, pp. 215-232.
- MANDJEM Yves Paul, « Désordre, pouvoir et recompositions territoriales au Sahara », dans Les actes du colloque, *Les problématiques sécuritaires des frontières en Afrique*, Yaoundé, ESIG, 2014, pp. 43-58.
- MBARGA NYATTE Daniel, « La dynamique intégrative en Afrique centrale : perspectives et limites de la CEMAC », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Joseph-Marie, NJEUMA Martin Zachary, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000, 2 tomes, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 337-338.
- MCLEOD Alex, « L'approche constructiviste de la politique étrangère », dans CHARILLON Frédéric (dir.), *Politique étrangère. Nouveaux regards*, Paris, PFNSP, 2002, pp. 65-88.

- MFONKA Abdoulaye, « Gouvernance et intégration régionale en Afrique Centrale », dans MOUCHE Ibrahim, EWUSI Kale Samuel (dir.), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015, pp. 255-277.
- MOKAM David, « Les peuples trait d'union et l'intégration régionale en Afrique centrale : le cas des Moundang et des Gbaya », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Joseph-Marie, NJEUMA Martin Zachary, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000, 2 tomes, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 125-141.
- MOUELLE KOMBI Narcisse, « L'intégration régionale en Afrique Centrale. Entre inter-étatisme et supranationalisme », dans HAMMOUDA Hakim Ben, BEKOLO EBE Bruno et TOUNA MAMA (dir.), *L'intégration régionale en Afrique Centrale : bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003, pp. 207-229.
- MOUPOU Moïse, « Géostratégie et intégration économique en Afrique centrale », dans ABWA Daniel, ESSOMBA Joseph-Marie, NJEUMA Martin Zachary, RONCIERE Charles (dir.), *Dynamiques d'intégration régionale en Afrique centrale*, actes du colloque de Yaoundé, 26-28 avril 2000, 2 tomes, Presses Universitaires de Yaoundé, 2001, pp. 484-498.
- MUNGEDI KAYEMBE Roland, « L'intégration régionale en Afrique : regard critique sur la prolifération des regroupements sous-régionaux », dans ABOA Alain Laurent, POKAM Hilaire de Prince, SADIO Adama et TANDIO Aboubakr (dir.), *Démocratie et développement en Afrique : perspectives des jeunes chercheurs africains, Tome I, Dynamiques nationales et régionales du développement*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 115-132.
- NGOUYAMSA MEFIRE Bruce, « La lutte contre l'insécurité transfrontalière dans le Bassin du Lac Tchad », dans MOUCHE Ibrahim, EWUSI Kale

- Samuel (dir.), *Gouvernance et sécurité en Afrique subsaharienne francophone : entre corruption politique et défis sécuritaires*, Addis Abéba, UPEACE-Programme Afrique, 2015, pp. 233-254.
- NIANE Djibril Tamsir, « Les relations entre les différentes régions : échanges entre les régions », dans NIANE Djibril Tamsir (dir.), *Histoire générale de l'Afrique tome IV : l'Afrique du XIIIe au XVIe siècle*, UNESCO/NEA, 1985, pp. 669-691.
 - NTUDA EBODE Jean Vincent, « La redistribution de la puissance en Afrique médiane CEMAC : la nouvelle configuration des alliances sous-régionales », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 45-53.
 - OKOUDA Martin Aristide, « Vers un renforcement de l'intégration régionale en Afrique centrale », dans HAMMOUDA Hakim Ben, BEKOLO EBE Bruno et TOUNA MAMA (dir.), *L'intégration régionale en Afrique Centrale : bilan et perspectives*, Paris, Karthala, 2003, pp. 15-18.
 - POKAM Hilaire de Prince, « La participation de l'Afrique à la construction de la gouvernance mondiale au sein des Nations Unies », dans ABOA Alain Laurent, POKAM Hilaire de Prince, SADIO Adama et TANDIO Aboubakr (dir.), *Démocratie et développement en Afrique : perspectives des jeunes chercheurs africains, Tome I, Dynamiques nationales et régionales du développement*, Paris, L'Harmattan, 2013, pp. 246-281.
 - POURTIER Roland, « Encadrement territorial et production de la nation », dans TERRAY Emmanuel (dir.), *L'État contemporain en Afrique*, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 341-358.
 - Roland POURTIER, « La RDC à la croisée de toutes les Afriques Centrales », dans EWANGUE Jean Lucien (dir.), *Enjeux géopolitiques en Afrique centrale*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 69-75.

- ROULON-DOKO Paulette, « La notion de "migration" dans l'aire gbaya », dans TOURNEUX Henry, WOÏN Noé (dir.) *Migrations et mobilité dans le Bassin du Lac Tchad*, Paris, IRD Editions, 2009, pp. 543-553.
- SINDJOUN Luc, « L'Afrique au prisme des relations internationales », dans GAZIBO Mamadou, THIRIOT Céline (dir.), *Le politique en Afrique. État des débats et pistes de recherche*, Paris, Karthala, 2009, pp. 319-341.
- TEDONGMO Nadège Ludvine, « Le conflit de leadership en Afrique Centrale », dans TEDONGMO Nadège Ludvine, « Le conflit de leadership en Afrique Centrale », dans NORODOM KIARI Jean-Bedel (dir.), *De l'intégration régionale en Afrique Centrale (1960-2010). Une analyse de cinquante années de pratique*, Paris, L'Harmattan, 2015, pp. 34-56.
- TSHIYEMBE Mwahila, « L'Union Africaine et la nouvelle gouvernance régionale », dans BANGOURA Dominique (dir.), *L'Union africaine face aux enjeux de paix, de sécurité et de défense*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp. 51-65.
- ZACHARY NJEUMA Martin, « Contributions diplomatiques et administratives à la paix sur la frontière entre le Cameroun et le Nigéria (1885-1992) », dans *Des frontières en Afrique du XIIIe au XXe siècle*, Bamako, UNESCO, 1999, pp. 159-185.

III- Thèses, mémoires et rapports de stages académiques

1- Thèses

- AWOUMOU Damien Georges, *Le couple Cameroun-Gabon et la dynamique d'intégration régionale en Afrique centrale : enjeux, contraintes et réalités*, Thèse de Doctorat 3ème cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 2002.
- CHOUALA Yves Alexandre, *Désordre et ordre dans l'Afrique Centrale actuelle : démocratisation, conflictualisation et transitions géostratégiques*

régionales, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1999.

- CHUNGONG AYAFOR, The political dimension of regional economic integration in Africa : the UDEAC case, Thèse de doctorat troisième cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1976.
- MBEGA MESSE Yann Christian, La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC) : quelle politique de sécurité pour une organisation régionale à vocation économique ?, Thèse de doctorat en Géographie, Université de Reims Champagne-Ardenne, 2015.
- MEYER Angela, L'intégration régionale et son influence sur la structure, la sécurité et la stabilité d'États faibles. L'exemple de quatre États centrafricains, Thèse de Doctorat en Science Politique, Institut d'Études Politiques de Paris, 13 décembre 2006, pp. 207-208.
- NDOUTOUME NGOMO Jonathan, Les aspects géopolitiques et géostratégiques de l'exploitation pétrolière dans les pays du golfe de Guinée, thèse de doctorat en Géographie, Université de Nantes, 2007.
- NKOU Anatole Marie Fabien, Le Cameroun et ses voisins, Thèse de doctorat troisième cycle en Relations internationales, IRIC, Yaoundé, juin 1996.
- NSAH-VOUNDY Paul Gérard, Le petit État dans les Relations internationales : la Guinée Équatoriale et ses voisins, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1990.
- NSAH-VOUNDY Paul Gérard, Le petit État dans les Relations internationales : la Guinée Équatoriale et ses voisins, Thèse de doctorat du 3^{ème} cycle en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 1990.
- SAÏBOU Issa, Conflits et problèmes de sécurité aux abords Sud du Lac-Tchad (XVI^è-XX^è s) ; dimensions historiques, Thèse de Doctorat Ph.D en Histoire, Université de Yaoundé I, 2001.

- WAWAYE DOUI Augustin Jérémie, La sécurité, la fondation de l'État centrafricain : contribution à la recherche de l'état de droit, Thèse de doctorat en droit public, Université de Bourgogne, 2012.

2- Mémoires et rapports des stages académiques

- HERAULT Paul, Penser l'intérêt européen. Du compromis entre intérêts nationaux à l'intérêt général européen, Mémoire de Master recherche en Science politique, IEP Paris, Paris, Septembre 2009.
- JANAL LIBOM Yanick Jacquinos, Harmonisation et rationalisation des Communautés Économiques Régionales (CER) en Afrique : le cas de l'Afrique Centrale (1991-2010), Mémoire de Master en histoire des Relations Internationales, UY I, FALSH, 2011.
- JANAL LIBOM Yanick Jacquinos, Le processus de rationalisation des Communautés Économiques Régionales en Afrique Centrale, Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 2013.
- KAHJUM TAKOR Nixon, Trading in a traffic island : the Cameroon-Nigéria 'bush trade', Research Masters Thesis in African Studies, University of Leiden African Studies Center, 2009.
- KENHOUNG Yanic, L'intérêt national dans le processus d'intégration régionale en Afrique, Mémoire de Master en Relations Internationales, IRIC, Yaoundé, 2014.
- LEONCINI Gianpiero, La formulation et la mise en œuvre de la Politique Extérieure Commune de la Communauté Andine, Mémoire de Master en administration publique, ENA, Paris, Mai 2007.
- MBAYE Mame Aissatou, Logiques institutionnelles de découpage territorial et espaces de vie. Pour une perspective d'un développement viable des territoires en Afrique de l'Ouest, Mémoire de Master en Aménagement du

Territoire, Décentralisation et Développement Local, Université CHEIKH ANTA DIOP, Dakar, 2014.

- OBONO Eneme, L'entrée de la Guinée Équatoriale à l'UDEAC, un exemple de coopération Sud-Sud, Rapport de Stage diplomatique, Institut des Relations Internationales du Cameroun, Yaoundé, 1986.
- OUAMBA DIASSIVY Anderson, La souveraineté de l'État et l'intégration sous-régionale en Afrique centrale : le cas de la CEMAC, Rapport de stage diplomatique, IRIC, Yaoundé, 2009.
- PENDE SOMMO Archille, L'intégration sous-régionale en CEMAC à l'épreuve de la circulation des personnes et des biens, Mémoire de Master en Gouvernance et Politiques Publiques, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, 2010.

IV- Articles de journaux, notes d'information et communications aux colloques et conférences

1- Communications aux colloques et conférences

- ABDO Hassan Maman, « Les échanges transfrontières : l'influence asymétrique du Nigéria sur le Niger dans le commerce des produits céréaliers », Communication au Colloque : Intégration des marchés et sécurité alimentaire dans les pays en développement, CERDI – Université d'Auvergne, Clermont-Ferrand, France, 2008.
- AH TCHOU Stéphanie, « Intégration régionale et gouvernance mondiale, un nouveau regard. États des Lieux, Enjeux et Perspectives », Communication du Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, 2010-2011.
- BASSILEKIN Achille, « Les Enjeux et intérêts d'une politique d'intégration en Afrique Centrale », communication à l'occasion de la Conférence Débat sur le thème de l'Intégration en Afrique Centrale, Université Libre de Bruxelles, Samedi 17 mars 2012.

- CARTAPANIS André, La crise financière, ses causes, son déroulement, ses conséquences. Quelles leçons ? Communication présentée lors de la Journée d'étude de l'OFCE Paris, 12 février 2009.
- COHEN Jonathan, « L'État face à la prolifération des organisations internationales », contribution au colloque de Strasbourg (mai 1987) de la SFDI, les organisations internationales contemporaines : crise, mutations. Développement, Paris, Pedone, 1988.
- DIARRAH Aguibou, « Le concept de « pays-frontière » dans le processus d'intégration sous régionale ouest-africaine », Communication du séminaire sous le thème : Frontières et Intégrations en Afrique de l'Ouest, Sikasso, 4-7 mars 2002.
- DIENG Ababacar Seydi, La genèse de la crise financière et ses conséquences sur l'activité économique réelle des pays, Communication présenté lors de la conférence organisée à l'IRIC, Yaoundé, le 08 novembre 2011.
- GAUTRON Jean Claude, « Processus et limites de l'intégration en Afrique de l'Ouest », Communication au Colloque de Dakar, sur L'Intégration en Afrique de l'Ouest, Dakar, mars-avril 1978.
- NGODI Etanislav, « L'Afrique centrale face aux nouveaux enjeux sécuritaires du XXI^e siècle », communication de la 13^{ème} Assemblée Générale du CODESRIA, Rabat Maroc, 2011.
- SAUTTER Gilles, « Quelques réflexions sur les frontières africaines », dans Problèmes de frontière dans le Tiers Monde, Publication issue des journées d'études des 20 et 21 mars 1981 organisées par le laboratoire Connaissance du Tiers-Monde de l'université Paris-VII, Paris, L'Harmattan, coll. « Pluriel-débat », pp. 41-50.

- SIMON Denys, Les compétences de l'État en droit international, dans Société Française de Droit International (SFDI, Communication présentée au 39ème colloque de l'Université de Rennes 1 du 2 au 4 juin 2005.
- TAKODJOU Jonas, « le développement des infrastructures de transport - Perspective régionale », Communication de la Conférence régionale sur le thème : dynamiques de déforestation dans le bassin du Congo : réconcilier la croissance économique et la protection des forêts, Kinshasa (RDC), 15-16 mai 2013.
- TOUNA MAMA, La crise financière internationale et ses conséquences sur les économies africaines, Communication présentée à l'occasion du African Economic Research Consortium Senior Policy Seminar XI, Faculté des Sciences Économiques et de Gestion de l'Université de Yaoundé II-Cameroun, 06-08 April 2009.

2- Notes d'information

- CEA et Centre Africain pour la Politique Commerciale (CAPC), « Financement de l'intégration régionale », Note d'informations n°2, novembre 2004.
- GRIP, « Impact de la baisse du prix du pétrole sur les pays producteurs d'Afrique équatoriale (Cameroun, Congo-Brazzaville, Gabon et Guinée Équatoriale) », Note n°23, Bruxelles, 25 septembre 2015.
- GRIP, Les élections au service du présidentielisme : les cas du Cameroun, Gabon, République du Congo et Guinée Équatoriale, Note d'information n°30, 2016.
- GRIP, La posture régionale de l'Angola : entre politique d'influence et affirmation de puissance, Note d'information n° 18, 2015.
- JACQUEMOT Pierre, « L'Afrique subsaharienne dans la crise financière. Vulnérabilités, convoitises et résiliences », Les notes de l'IRIS, octobre 2011.

3- Articles de journaux

- AIRAULT Pascal, « Le mauvais élève de l'intégration régionale », dans *jeune Afrique*, n° 2552, du 6 au 12 décembre 2009.
- BASSAMA Paul, « Pesanteurs autour de l'intégration », dans *Bébéla*, n°061 du jeudi 10 décembre 2009.
- BONGO Omar, Interview à la *Lettre diplomatique* n°41, 1^{er} trimestre 1998.
- *Cameroun Tribune* n° 11251/7450, du mardi 27 décembre 2016.
- DOUGUELI Georges, « A quand le passeport orange », dans *jeune Afrique* n° 2552, du 6 au 12 décembre 2009.
- ESSOMBA BENGONO Engelbert, « Zone CEMAC. Les leçons d'un sommet extraordinaire de Chefs d'État », dans *L'intégration* n° 256, du 28 décembre 2016.
- ETOUNDI Simon Pierre, « Centrafrique : vigilance », dans *Cameroun tribune* n° 11181/7380/42^{ème} année, lundi 19 septembre 2016.
- GESLIN Jean-Dominique, « Centrafrique. BOZIZE adoubé par ses pairs », *Jeune Afrique/L'intelligent* n°2213, du 8 au 14 juin 2003.
- *Jeune Afrique* n°1975, du 17 au 23 novembre 1998.
- *L'essentiel du Cameroun* n° 023, du mardi 27 décembre 2016.
- MEYER Jean Michel, « grand ménage à la CEMAC », dans *jeune Afrique* n° 2559, du 24 au 130 janvier 2010.
- PONDI Ma Makon, « L'impératif de solidarité », dans *Cameroun Tribune* n° 11251/7450 du mardi 27 décembre 2016.
- TSALA ADAH Joseph, « L'acte de naissance de la CEEAC sera signé aujourd'hui à Libreville », dans *Cameroun Tribune* n°2804 du mardi 18 octobre 1983.

V- Rapports d'activités et textes officiels des organisations internationales

1- Rapports d'activités

- BAD, L'effet de la crise financière mondiale sur l'Afrique, Rapport de la BAD, 2009.
- Banque de France, Impact de la crise financière internationale sur les pays du Groupe Afrique Francophone au Fonds Monétaire International et à la Banque mondiale, Rapport Zone franc – 2008.
- Banque de France, L'évolution de la situation économique et financière dans les pays africains de la zone franc. Conséquences de la baisse des cours du pétrole brut, Rapport annuel de la Zone franc, 2014.
- BEAC, Diversification économique en Afrique centrale : État des lieux et enseignements, BEAC, Libreville, 2007.
- CEA /UA, État de l'intégration en Afrique II. Rationalisation des communautés économiques régionales, Addis-Abeba, 2006.
- CEA, État de l'intégration régionale en Afrique I, Addis-Abeba, CEA, 2004.
- CEA, Etude des mécanismes d'harmonisation des politiques industrielles dans une perspective d'intégration économique des pays de la Communauté Économique des Grands Lacs (CEPGL), Gisenyi, CEA, 1979.
- CEA/BSR-AC, Rapport sur l'État d'avancement du processus d'intégration en Afrique centrale, 2011.
- CEA/BSR-AC, rapport sur le développement du réseau routier consensuel de l'Afrique centrale : état de réalisation des liaisons inter-capitales, février 2010.
- CEA/ONU, État de l'intégration régionale en Afrique II, Rationalisation des communautés économiques régionales, Addis-Abéba, CEA, 2006.
- CEA/ONU, État de l'intégration régionale en Afrique, Addis Abéba, 2004.

- CEA-AC, Prospectus intégration régionale, 25ème session du comité inter-État, Libreville, 2007.
- CEEAC, Document cadre sur la Brigade Régionale en Attente de l'Afrique centrale, 2010.
- CEEAC, politique Agricole Commune (PAC), CEEAC, Libreville, 2013.
- CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant projet de budget général de la CEEAC pour l'exercice 2015, N'Djamena, 24-25 novembre 2014.
- CEEAC, Rapport de la Commission Consultative de la CEEAC portant état de mise en œuvre de la CCI, N'Djamena, 24-25 novembre 2014.
- CEEAC, Rapport des travaux du Conseil des Ministres de la CEEAC, N'Djamena, 21-22 novembre 2014.
- FMI, Perspectives économiques régionales : Afrique subsaharienne, un changement de cap s'impose, FMI, Washington, D.C, Avril 2016.
- LIBEBELE Jean-Paul, L'intégration régionale par les infrastructures de transport en zone CEEAC, CEEAC, Rapport de la réunion du comité de coordination des transports des CER, Kigali, Rwanda, 14-17 février 2011.
- NEPAD, UA, Le plan d'action pour l'Afrique de l'UA/ NEPAD 2010-2015 : promouvoir l'intégration régionale et continentale en Afrique, Addis-Abeba, NEPAD, UA, 2009.
- ONU/CEA-BS-AC, Rapport sur la mise en œuvre des initiatives sous-régionales en Afrique Centrale Cas du Plan Directeur Consensuel des Transports en Afrique Centrale, Brazzaville, Congo, 04-06 mars 2015.
- Rapport de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie, Région Afrique, « Bilan de l'intégration régionale en Afrique », Rapport de la XXIème Assemblée Régionale, Yaoundé, 09 – 11 mai 2013.

- Rapport de l'observatoire OCISCA, Les échanges transfrontaliers entre le Cameroun et le Nigéria, Yaoundé, 1995.
- Rapport de l'Organisme de Développement, d'Étude, de formation et de Conseils (ODECO), Les circuits de commercialisation et méthodes de mise en marche des produits agricoles au niveau des marchés frontaliers avec les pays de la Guinée Équatoriale et le Gabon, Yaoundé, ODECO, 2013.
- Rapport final séminaire national sur les États-nations face aux défis de l'intégration régionale en Afrique de l'ouest : le cas du Cap-Vert. 4, 5 avril 2007.
- Rapport FMI, Département Afrique, Impact de la crise financière mondiale sur l'Afrique subsaharienne, FMI Division des services multimédias, 2009.
- UA, Guide de l'Union Africaine 2016, Addis-Abeba, Commission de l'UA et Couronne de Nouvelle-Zélande, 2016.

2- Textes officiels des organisations internationales

- Acte additionnel n° 03/00-CEMAC 045-CM-05 du 14 décembre 2000, portant mécanisme autonome de financement de la Communauté.
- Acte constitutif de l'UA, 2000.
- Communiqué final du 18^{ème} sommet de l'UDEAC, Yaoundé, 1982.
- Communiqué final de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, Malabo, 30 juillet 2016.
- Communiqué final de la session extraordinaire de la Conférence des Chefs d'État de la CEMAC, Libreville, 14 juin 2013.
- Convention régissant le Parlement communautaire CEMAC a été adoptée le 25 juin 2008.

- DECISION N° 6/98-UDEAC-CEMAC-CE-33 : Fixant les modalités de démarrage des activités de la Communauté Économique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC), 1997.
- Traité d'Abuja du 3 juin 1991 instituant la Communauté Économique Africaine
- Traité instituant la CEEAC, 1983.
- Traité instituant la CEPGL, 1976.
- Traité révisé de la CEMAC du 25 juin 2008.
- Traité révisé de l'UDEAC, 1991.

VI- Webographie

- AGOU Fleury, « Centrafrique : Barthelemy BOGANDA, rassembleur de terres africaines », dans www.lavoixdelacentrafrique.wordpress.com, mis en ligne le 30 mars 2015.
- BACONNIER Émilie, « Le régionalisme en Afrique », dans inter-réseaux, consulté dans www.inter-réseaux.com, le 05 juillet 2016 à 9 heures 33 minutes.
- BADIE Bertrand, « La crise des organisations régionales », sur www.lemonde.fr, visité le 24 octobre 2016 à 09 heures 16 minutes.
- BAIN Oliver, l'Afrique précoloniale : une période de l'histoire, <http://afriquepluriel.ruwenzori.net/>, consulté le 15 juin 2016 à 6 heures 30 minutes.
- CHRETIEN Jean-Pierre, « Le génocide des Tutsi du Rwanda », dans www.lacomediuedeclermont.com, mis en ligne en mai 2016, consulté le 13 septembre 2016 à 13 heures 42 minutes.
- CONSTANTIN François, « L'informel internationalisé ou la subversion de la territorialité », dans *Cultures & Conflits* 21-22 printemps-été 1996, mis en

ligne le 15 mars 2006, <http://conflits.revues.org/245>, consulté le 18 juin 2016 à 17 heures 43 minutes.

- <http://www.banque-credit.org/pages/titrisation>, consulté le 26 octobre 2016 à 08 heures 45 minutes.
- <http://www.humanite.fr/boko-haram-met-le-Nigeria-feu-et-sang-532974#sthash.hktjRx9T.dpuf>, « Boko Haram met le Nigéria à feu et à sang », mis en ligne le 21 mai 2014, consulté le 14 septembre 2016.
- <http://www.lesoir.be>, mis en ligne le 17 mai 2014, consulté le 14 septembre 2016 à 6 heures 20 minutes.
- KELLEY Hamid, « Les comptes rendus des réunions d'Idiss DEBY au jour le jour », mis en ligne sur www.Yorongar.com, le 22 août 2008, consulté le 16 décembre 2016 à 06 heures 38 minutes.
- MBEGA MESSE Christian, « Les régions transfrontalières : un exemple d'intégration socio spatiale de la population en Afrique Centrale », dans *Ethique Publique*, vol.17, n°1, 2015, mise en ligne le 30 juin 2015, dans <http://ethiquepublique.revues.org>, consulté le 20 juin 2016 à 8 heures 31 minutes.
- MBOG PIBASSO Achille, « La place du Cameroun dans la région CEMAC », en ligne sur le site Internet www.investiraucameroun.com, consulté le 19 juillet 2016.
- MODO Elise, « La taxe communautaire d'intégration : entre avancées et reculs », dans www.muntoo.e-monsite.com, consulté le 1er septembre 2016 à 11 heures 13 minutes.
- MOUISSI Mays, « CEEAC : l'état des routes - l'autre frein à l'intégration régionale », dans www.mays-mouissi.com, mis en ligne le 26 avril 2015, consulté le 30 août 2016 à 10 heures 58 minutes.

- PEROUSE DE MONTCLOS Marc-Antoine, « Boko Haram et le terrorisme islamiste au Nigéria : insurrection religieuse, contestation politique ou protestation sociale ? », dans *Questions de Recherche* n°40, Juin 2012, consulté sur [http : //www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm](http://www.ceri-sciences-po.org/publica/qdr.htm), le 14 septembre 2016 à 08 heures 39 minutes.
- SY Sams Dine, « Étude sur les besoins en capacités des CERs : CEEAC », consulté en ligne sur www.samsdinesy.org, le 3 aout 2016 à 15 heures 30 minutes.
- TAGLIONI François, « La régionalisation : un processus mondial », www.scribd.com/doc/54687495/2/, consulté le 27 septembre 2016 à 10 heures 51 minutes.
- TSHITENGUE LUBABU, « Fin de la guerre civile en Angola », dans www.jeuneAfrique.com, 2002, mis en ligne le 31 mars 2008 à 12 heures 18 minutes, consulté le 09 septembre 2016 à 07 heures 50 minutes.
- WONDO Jean-Jacques, « L’Afrique est-elle orpheline de MOBUTU et KADHAFI ? (Destins croisés de deux tyrans qui se détestaient à distance) », dans www.ingeta.com, mis en ligne le 24 novembre 2013, consulté le 22 septembre 2016 à 08 heures 46 minutes.
- www.icc-ccs.org, consulté le 14 octobre 2016 à 07 heures 48 minutes.
- www.icj-cij.org, Affaire de la frontière terrestre et maritime entre le Cameroun et le Nigéria, mis en ligne le 10 octobre 2002, consulté le 10 septembre 2016 à 08 heures 45 minutes.
- www.imo.org, consulté le 14 octobre 2016 à 08 heures 10 minutes.
- www.leconomie.eu, consulté le 25 octobre 2016 à 05 heures 02 minutes.
- www.wikipédia.fr/histoire-de-Angola, consulté le 09 septembre 2016 à 07 heures 06 minutes.

- www.wikipédia.org/wiki/Guerre-civile-burundaise, consulté le 09 septembre 2016 à 09 heures 35 minutes.
- [www.wikipedia.org/wiki/Guerre-Civile-du Congo-Brazzaville](http://www.wikipedia.org/wiki/Guerre-Civile-du_Congo-Brazzaville), consulté le 13 septembre 2016 à 06 heures 52 minutes.

VII- Sources orales

- Entretien avec ASSI EVOZE Eric, chef de bureau secondaire des douanes d'Abuenshie, le 20 février 2016.
- Entretien avec un responsable de l'Ambassade de Guinée Équatoriale à Yaoundé, le 28 juillet 2016.
- Entretien avec un responsable de l'Ambassade du Tchad à Yaoundé, le 27 juillet 2016.
- Entretien avec un responsable du Secrétariat Général de la CEEAC, Yaoundé le 26 juillet 2016.
- Entretien avec ZINAÏ Jean Baptiste, Conseiller Culturel à l'Ambassade de la République Centrafricaine au Cameroun et à Sao-Tomé et Principe, le 27 juillet 2016.
- Entretien mené avec Abdoulaye, agent des gardes frontaliers nigériens le 21 février 2016.
- Entretiens menés avec FIMAFE Powa et NJI Stephen, respectivement chef et notable du village Abuenshe, le 20 février 2016.
- Entretien mené avec KENHAGO TAZO Olivier, Sous-Directeur Afrique Centrale au Ministère camerounais des Relations Extérieures, Yaoundé, 25 juillet 2016.
- Entretien mené avec M. OBASSELIKI Lambert, Conseiller à l'ambassade du Congo à Yaoundé, le 13 juillet 2016.

- Entretien mené avec NOMBO David, Sous-Préfet de l'Arrondissement d'Ako, le 20 février 2016.
- Entretien mené avec sa majesté ESSONO, Chef d'Abang Minko'o I (chef de 3^{ème} degré) le 26 mars 2016.
- Entretien mené avec sa majesté Jean Marie EGUÉMA, Chef d'Abang Minko'o II (chef de 3^{ème} degré) le 26 mars 2016.
- Entretien mené avec Thimoty Toby YARAFAH, chef du village Abong au Nigéria, le 21 février 2016.
- Entretien mené avec un responsable de l'Ambassade du Gabon à Yaoundé, le 4 aout 2016.
- Entretien mené avec un responsable du Ministère des Relations Extérieures du Cameroun, le 22 juillet 2016.
- Entretien mené avec YARAFAH Thimoty Toby, chef du village Abong, le 21 février 2016.
- Entretiens menés auprès des commerçants, des policiers et agents municipaux travaillants exerçant dans les localités visitées
- Entretiens menés avec BOLOGO Jean Paul, Commissaire du poste frontière de l'émi-immigration d'Abuenshie le 20 février 2016.

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE	
REMERCIEMENTS.....	ii
SOMMAIRE.....	iv
LISTE DES SIGLES	vi
RÉSUMÉ	xii
ABSTRACT	xiii
INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
I- État des lieux de l'intégration régionale en Afrique.....	3
A- L'état de la construction continentale de l'intégration régionale.....	3
B- L'état de lieux des organisations régionales africaines.....	6
C- La perspective transnationale de l'intégration régionale africaine.....	8
II- Construction de l'objet de la recherche.....	9
A- Construction conceptuelle.....	10
1- Intégration régionale	10
2- Afrique Centrale.....	15
3- Processus	19
4- enjeux	20
5- Contraintes	20
B- Construction du cadre empirique de recherche.....	22
1- Cadre spatial de recherche.....	23
2- Bornes chronologiques de l'étude.....	23
III- Revue critique de la littérature	24
A- L'état de la recherche sur les dynamiques de construction de l'intégration régionale en Afrique	24
1- L'état de la recherche sur les dynamiques continentale et « régionalisée » de l'intégration régionale en Afrique	24
2- L'état de la recherche sur la dynamique transfrontalière de l'intégration régionale en Afrique	28

B- L'état de la recherche sur les enjeux et les contraintes de l'intégration régionale en Afrique	32
1- Les enjeux.....	32
2- Les contraintes.....	35
IV- Intérêt du sujet.....	37
V- Problématique.....	38
VI- Construction du cadre théorique d'analyse.....	39
A- La convocation des techniques de collecte des données et les méthodes de leur analyse	39
1- Les techniques de collecte des données	40
a- La technique documentaire.....	40
b- L'entretien	41
c- L'observation participante.....	41
2- Les méthodes d'analyse des informations récoltées	42
a- L'analyse des textes.....	42
b- L'analyse de contenu.....	43
B- L'usage de certaines théories.....	44
1- Le multilatéralisme.....	45
2- Le constructivisme	47
3- L'interaction stratégique	49
4- Le transnationalisme	53
VII- Hypothèse de travail	55
PREMIÈRE PARTIE : LES PROCESSUS DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE : ENTRE INTERÉTATISME ET TRANSNATIONALISME.....	57
CHAPITRE I : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LES ACTEURS ÉTATIQUES.....	59
Section I- La participation des acteurs étatiques à la création des structures d'intégration régionale à travers leurs représentants.....	61
A- L'UDEAC et la CEMAC : la résultante du projet de Barthélémy BOGANDA de la RCA concrétisé par les dirigeants.....	62
B- La CEPGL : une œuvre de MOBUTU du Zaïre parachevée par les Chefs d'États.....	66

C- La CEEAC : une idée de MOBUTU du Zaïre et de BONGO du Gabon concrétisée par les dirigeants	67
Section II- La participation des acteurs étatiques à la reconstruction des institutions d'intégration régionale	70
A- La participation à la structuration par l'occupation des positions dominantes au sein des institutions	71
1- La structuration de la CEEAC.....	72
2- La structuration de l'UDEAC et de la CEMAC	73
B- La participation des États à la restructuration par l'obtention des sièges et la transformation des institutions.....	79
1- L'obtention des sièges des institutions.....	79
a- La répartition des sièges au sein de la CEGPL	80
b- La distribution des sièges au sein de la CEEAC.....	80
c- La répartition des sièges au sein de la CEMAC.....	81
2- L'apport des États dans la transformation des institutions : cas de la Guinée Équatoriale au sein de l'UDEAC et de la CEMAC	82
Section III- La participation des acteurs étatiques au fonctionnement des structures d'intégration régionale	89
A- La contribution des États à la réalisation des objectifs des institutions	89
1- L'apport des États en ressources financières	89
a- Les contributions financières au sein de la CEGPL.....	90
b- Les contributions financières au sein de l'UDEAC et de la CEMAC	90
c- Les contributions financières au sein de la CEEAC	91
2- La contribution des États à la réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité	93
a- La réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité par les États membres de la CEEAC.....	94
b- La réalisation des objectifs de solidarité, de paix et de sécurité par les États membres de la CEMAC.....	96
B- La participation des États à la dynamisation des institutions : cas de la Guinée Équatoriale au sein de la CEMAC	97
CHAPITRE II : LE PROCESSUS DE CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE PAR LES ACTEURS TRANSNATIONAUX	101

Section I- La construction de l'intégration régionale par les peuples-frontières : cas des Mbémbe, des Ntoumou et des Gbaya	103
A- Présentation et justification du choix des Mbémbe, Ntoumou et Gbaya .	103
1- Les Mbémbe	104
2- Les Ntoumou	105
3- Les Gbaya.....	106
B- La transcendance des frontières internationales par les peuples-frontières	107
1- Panorama sur la transcendance des frontières : radioscopie et trajectoire historique d'une pratique récurrente chez tous les peuples-frontières	107
2- Mbémbe, Ntoumou et Gbaya face aux frontières internationales en Afrique Centrale	116
C- La pérennisation de la conscience communautaire	120
1- La continuité socioculturelle et linguistique	121
2- La continuité économique	125
Section II- L'appropriation de la dynamique transfrontalière de l'intégration régionale par les États.....	131
A- Le marquage administratif, infrastructurel et commercial des régions frontalières	131
B- La transposition par les acteurs étatiques des aspirations des peuples- frontières au sein des organisations d'intégration régionale	138
DEUXIÈME PARTIE : LES ENJEUX ET LES CONTRAINTES STRUCTURANT LES JEUX DES ACTEURS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE.....	145
CHAPITRE III : LES ENJEUX DES ACTEURS DE LA CONSTRUCTION/RECONSTRUCTION DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE.....	147
Section I : La construction des identités et des intérêts des acteurs étatiques...	148
A- La construction des identités des États.....	149
1- La construction de l'identité de rôle par la promotion des « pôles fédérateurs » d'intégration.....	150
2- La construction de l'identité collective par la promotion d'une anarchie kantienne.....	159
3- La construction de l'identité corporative par la promotion de la souveraineté des États.....	164

4- L'identité de type par l'instauration des principes de la démocratie et de l'économie libérale	167
B- La construction des intérêts des États et de leurs dirigeants	171
1- La construction des intérêts des États	172
a- La construction des intérêts économiques des États	173
i- L'état des lieux des économies des États de l'Afrique Centrale....	173
ii- les enjeux économiques des États	174
b- La construction des intérêts politico-stratégiques des États.....	178
i- L'état des lieux des menaces sécuritaires et stratégiques en Afrique Centrale.....	178
ii- Les enjeux politico-stratégiques des États dans la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.....	180
2- La construction des intérêts des représentants des États.....	187
a- Les intérêts économiques des représentants des États	187
b- Les intérêts politico-stratégiques des représentants des États.....	189
i- La légitimation collective des dirigeants	189
ii- La construction du leadership des représentants des États	192
Section II : la construction des intérêts des acteurs transnationaux	194
A- Panorama sur les acteurs transnationaux de l'intégration régionale	195
1- Les acteurs transnationaux de l'intégration régionale : précurseurs des « zones de solidarité »	196
2- Les acteurs transnationaux de l'intégration régionale : catalyseurs d'une communauté « d'intersubjectivité » kantienne.....	199
B- Les intérêts des acteurs transnationaux dans la construction de l'intégration régionale	203
1- La construction des intérêts économiques des acteurs transnationaux .	203
2- La construction des intérêts sociaux des peuples-frontières	207
3- La construction des intérêts culturels des groupes transnationaux	209
CHAPITRE IV : LES CONTRAINTES STRUCTURANT LES JEUX DES ACTEURS DE L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE CENTRALE	213
Section I : Les contraintes intrinsèques aux acteurs.....	214
A- Les contraintes inhérentes aux acteurs étatiques.....	215
1- La multipositionnalité des États, les chevauchements institutionnels et l'insuffisance des voies de communication.....	215

a- La multipositionnalité des États et les chevauchements institutionnels	215
i- La multipositionnalité des États et les chevauchements institutionnels en Afrique Centrale	215
ii- Les effets pervers de la multipositionnalité des États et du chevauchement institutionnel sur l'intégration régionale en Afrique Centrale.....	221
b- L'insuffisance des voies de communication	225
i- L'état des lieux sur les voies de communication en Afrique Centrale	225
ii- L'impact de l'insuffisance des voies de communication sur l'intégration régionale en Afrique Centrale.....	229
2- L'intérêt national égoïste et l'instabilité politique des États.....	232
a- L'intérêt national égoïste : une entrave à la construction de l'intégration régionale en Afrique Centrale.....	232
i- La notion d'intérêt national égoïste	232
ii- Les manifestations de l'intérêt national égoïste : entre querelles de leadership et les velléités souverainistes	235
b- L'instabilité politique des États.....	245
i- Les conflits	245
ii- Les contestations sociopolitiques.....	253
iii- La corruption.....	255
3- L'inadéquation des mécanismes de financement et de recrutement de la ressource humaine	258
a- L'inadéquation des mécanismes de financement	258
i- Les sources de financement de l'intégration régionale en Afrique Centrale.....	258
ii- Les tares des mécanismes de financement.....	261
b- L'inadéquation des mécanismes de recrutement des ressources humaines	265
B- Les contraintes inhérentes aux acteurs transnationaux.....	267
1- La criminalité transfrontalière.....	267
a- Le terrorisme de Boko Haram	268
b- Les coupeurs de routes	272
c- La piraterie maritime	276

2- L'impact de la participation des peuples-frontières aux actes de criminalité transfrontalière sur la dynamique transnationale	278
Section II : Les contraintes extrinsèques aux acteurs.....	281
A- Le jeu trouble des partenaires financiers.....	282
B- Les chocs exogènes	285
1- La crise financière américaine de 2008.....	285
2- La baisse des cours de matières premières.....	289
CONCLUSION GÉNÉRALE	294
ANNEXES.....	305
LISTE DES ANNEXES	306
LISTE DES TABLEAUX, FIGURES ET DIAGRAMMES	303
LISTE DES PHOTOS	325
BIBLIOGRAPHIE.....	334
TABLE DES MATIÈRES.....	374